

*Monographies Philosophia Perennis 1*

# **Le syllogisme hypothétique**

**(sa conception aristotélicienne)**

**par**

**Yvan Pelletier**

**Professeur  
à la Faculté de philosophie  
de l'Université Laval**

**Société d'Études Aristotéliciennes**

**2005**

*Le syllogisme hypothétique*

**TABLE DES MATIÈRES**

<i>Table des Matières</i>	<i>iii</i>
<i>Proème</i>	<i>1</i>
A. Titre	1
B. Propos	1
C. Nécessité	2
D. Mode	2
E. Difficulté	3
<i>Chapitre I</i>	<i>5</i>
<i>Le syllogisme catégorique</i>	<i>5</i>
<i>I. L'essence du syllogisme : λέγεσθαι κατὰ πάντος, dictum de omni</i>	<i>6</i>
A. Λόγος, une phrase	7
a) La phrase, une œuvre de raison	8
b) Le syllogisme, une phrase	15
B. Ἐτερόν τι συμβαίνει, où autre chose est aussi	17
a) Συμβαίνει	17
b) Ἐτερόν τι	20
C. Τεθέντων τινῶν, du fait d'attributions antérieures	21
D. Ἐξ ἀνάγκης ... τῷ ταῦτα εἶναι, et cela nécessairement, de ce seul fait	22
a) Ἐν ὅλῳ εἶναι ἢ μὴ εἶναι ἕτερον ἐτέρῳ	23
b) Ὅροι τρεῖς : ὁ πρῶτος, ὁ μέσος, ὁ ἔσχατος	28
c) Οὕτως ἔχωσι πρὸς ἀλλήλους	30
d) Ἀνάγκη τῶν ἄκρων εἶναι συλλογισμόν τέλειον	30
Conclusion	33
<i>II. La version dialectique du syllogisme</i>	<i>33</i>
A. L'endoxe	33
B. Le lieu	36

<b>Chapitre II</b>	<b>39</b>
<b>L'hypothèse</b>	<b>39</b>
<b>I. Principe spéculatif : l'évidence</b>	<b>47</b>
<b>A. Principe démonstratif</b>	<b>47</b>
<b>B. Axiome</b>	<b>50</b>
<b>C. Endoxe</b>	<b>52</b>
<b>D. Assomption supplémentaire</b>	<b>54</b>
<b>E. Proposition propre à un auteur</b>	<b>56</b>
<b>II. Principe pratique : la fin</b>	<b>58</b>
<b>A. Le bien ultime</b>	<b>58</b>
<b>B. Le bien politique</b>	<b>66</b>
a) La loi	66
b) Le fondement de la constitution	67
<b>III. Principe stratégique : la convention</b>	<b>71</b>
<b>A. Pratique</b>	<b>72</b>
a) Le moyen indispensable	72
b) La circonstance néfaste	75
<b>B. Spéculative</b>	<b>80</b>
a) La substitution	81
b) La fausseté	82
<b>Chapitre III</b>	<b>85</b>
<b>Le syllogisme hypothétique</b>	<b>85</b>
<b>I. Sa nature : un syllogisme par substitution de propos</b>	<b>89</b>
<b>A. Une stratégie d'argumentation par substitution</b>	<b>91</b>
<b>B. Socrate et la substitution de propos</b>	<b>96</b>
<b>C. Le caractère immédiat de la substitution</b>	<b>105</b>
<b>II. Ses figures, modalités et espèces</b>	<b>123</b>
<b>A. Le syllogisme conditionnel</b>	<b>124</b>
a) Hypothèse et condition	126
b) Deux figures	127

*Le syllogisme hypothétique*

c) Variations _____	129
<b>B. Le syllogisme qualitatif _____</b>	<b>148</b>
a) La ressemblance _____	149
b) La supériorité et l'infériorité de vraisemblance _____	155
<b>C. L'induction _____</b>	<b>159</b>
a) Le particulier _____	159
b) L'induction _____	166
<b>Chapitre IV _____</b>	<b>175</b>
<b><i>La réduction à l'absurde _____</i></b>	<b>175</b>
<b><i>I. Vue d'ensemble de la démarche _____</i></b>	<b>175</b>
<b><i>II. Réfutation directe convertie _____</i></b>	<b>177</b>
<b>A. Syllogisme impeccable _____</b>	<b>178</b>
<b>B. Conversion d'un raisonnement direct _____</b>	<b>180</b>
<b><i>III. Syllogisme hypothétique spécifique _____</i></b>	<b>186</b>
<b>A. Stratégie d'argumentation _____</b>	<b>186</b>
<b>B. Substitution de propos _____</b>	<b>188</b>
<b>C. Une hypothèse péremptoire _____</b>	<b>191</b>
<b>D. Une illustration laconique : l'incommensurabilité de la diagonale _____</b>	<b>206</b>
<b><i>IV. Versatilité universelle _____</i></b>	<b>215</b>
<b><i>Conclusion _____</i></b>	<b>221</b>
<b><i>Bibliographie _____</i></b>	<b>225</b>
<b><i>Aristote _____</i></b>	<b>225</b>
<b><i>Platon _____</i></b>	<b>226</b>
<b><i>Commentateurs grecs et latins _____</i></b>	<b>226</b>
<b><i>Dictionnaires et auteurs contemporains _____</i></b>	<b>227</b>

À noter : Les polices grecques, de caractères OdysseaU et GraecaUBSU, utilisées pour l'impression de ce document, sont disponibles auprès de : Linguist's Software, Inc., PO Box 580,

Yvan Pelletier

Edmonds, WA 98020 0580 USA, tél. (425) 775 1130,  
[www.linguistsoftware.com](http://www.linguistsoftware.com).

## PROÈME

### *A. Titre*

Il est tellement de mise, depuis toujours, de mentionner Aristote, à propos du syllogisme hypothétique, simplement pour dire qu'il ne l'a pas connu, n'en a pas parlé, ou a parlé, sous ce nom, de tout autre chose, qu'on s'étonnera assurément de rencontrer un livre consacré à présenter *la conception aristotélicienne* du syllogisme hypothétique.

Mais c'est mon avis, aussi paradoxal qu'il paraisse, qu'il ne s'est jamais rien écrit d'aussi pertinent et éclairant, sur la nature, la division et l'usage du syllogisme hypothétique, que les quelques pages qu'Aristote y consacre.

### *B. Propos*

Le présent livre se propose de faire comprendre aussi nettement qu'il soit possible comment au juste Aristote conçoit le syllogisme hypothétique. À cette fin suffisent, aussi laconiques soient-elles, les quelques considérations qu'Aristote y consacre, avec le commentaire et l'exemplification qu'on en trouve chez quelques-uns de ses commentateurs, surtout Alexandre.

Cependant, étant donné l'abondante littérature qui, depuis, a fait la promotion de conceptions différentes et opposées du syllogisme hypothétique, ce livre en prépare et appelle un complémentaire, de nature plus dialectique, qui manifeste plus concrètement encore la rectitude de la conception aristotélicienne, en la confrontant avec les présentations variées que tour à tour Théophraste, les Stoïciens et les Mégariques, les logiciens médiévaux et contemporains, et enfin la science expérimentale ont faites du syllogisme hypothétique et avec les divers usages auxquels ils l'ont assigné. En appréhendant correctement cet instrument logique comme le conçoit Aristote, on sera à même de surmonter la confusion actuelle : on constatera que les conceptions subséquentes n'ont pas traité d'un autre instrument sous la même appellation équivoque, mais du même instrument en s'en représentant moins bien la nature et la fonction.

Yvan Pelletier

### C. Nécessité

Le désir excessif de certitude a toujours conduit les penseurs à... renoncer à connaître, sous plusieurs formes successives : le scepticisme, le règne du nominalisme, la critique transcendantale, le chaos du relativisme, maintenant une *nouvelle* logique qui se refuse à guider la raison<sup>1</sup>, idolâtre le syllogisme hypothétique comme raisonnement prétendu *primitif*, et favorise une analyse qui, tout en substituant les propositions aux termes comme élément dernier, croit toucher mieux que la logique aristotélicienne aux fondements rationnels.

Concevoir avec justesse le syllogisme hypothétique constituera le premier moment de la redécouverte d'une logique redevenue apte à diriger la pensée.

### D. Mode

Le sujet se prête très mal au procédé dialectique le plus naturel, qui demanderait de faire d'abord un état complet de la

---

<sup>1</sup> Le lecteur peu familier avec la logique récente percevra à tort dans cette affirmation une agressivité réactionnaire face à la logique contemporaine. En réalité, ce sont les tenants eux-mêmes de cette logique qui lui nient toute capacité d'assister la démarche rationnelle et la restreignent à une vérification après coup de la rigueur inhérente aux opérations spontanées de la raison. J'en cite à témoin cette déclaration typique, mais d'une rare clarté, d'un volume dédié à y initier : « La logique ne nous dit rien à propos de la façon dont les gens raisonnent effectivement : elle concerne tout au plus la façon dont les gens *devraient raisonner*... Ce serait une erreur de croire qu'on pourrait améliorer son habileté à raisonner en se conformant strictement aux lois de la logique. L'activité psychologique qu'on appelle le 'raisonnement' est un *processus de découverte des arguments* et non pas d'évaluation des arguments... La logique s'intéresse aux résultats et non au processus de raisonnement lui-même. La logique évalue les produits finis du processus psychologique de raisonnement ou, plus précisément, une *reconstruction rationnelle* de ce produit. La logique ne s'intéresse pas au contexte de découverte, mais bien au *contexte de justification*, c'est-à-dire, à l'organisation [après coup] des propositions dans un ordre logique permettant de justifier les affirmations de certaines par d'autres. » (François Tournier, *Une introduction informelle à la logique formelle*, Faculté de philosophie, Université Laval, 1988, 26-27)

### *Le syllogisme hypothétique*

question, pour ensuite signaler les difficultés encore irrésolues et leur chercher enfin solution. Pareille ordonnance de propos obligerait à s'étendre longuement, au départ, sur des technicalités enracinées dans une conception inadéquate du syllogisme hypothétique, auxquelles il faudrait ensuite reprocher la multitude de difficultés et incohérences auxquelles elles conduisent. L'esprit s'en trouverait déraciné, asphyxié, et incapable de se ressaisir au moment d'apporter des solutions qui impliqueraient de tout refaire à nouveaux frais.

Il serait d'autant plus inopportun d'exposer l'intelligence du lecteur à une démarche aussi fastidieuse que, dès le départ, on peut trouver chez Aristote les grandes lignes d'une doctrine adéquate capable non seulement de bien placer les fondements nécessaires à l'intelligence du syllogisme hypothétique, mais aussi les distinctions indispensables à la solution des extravagances multiples que l'histoire subséquente a développées sur le sujet.

C'est la raison de présenter et d'explicitier d'emblée la doctrine laconique d'Aristote, à l'aide simplement de ses commentateurs les plus anciens. C'est seulement en assurant ainsi une conception nette des notions fondamentales que deviendra possible leur vérification supplémentaire dans une confrontation dialectique avec les autres théories, moyennant un regard sur ce qu'elles considèrent avérées, la mise en lumière des difficultés et incohérences qu'elles comportent, et la recherche de solutions qui satisferaient à ces problèmes.

#### *E. Difficulté*

Le sujet n'est pas extrêmement difficile en soi. Il le devient toutefois en raison de circonstances historiques. Pendant deux millénaires, la présentation du syllogisme hypothétique s'est soumise à des préjugés erronés qui se sont tellement inscrits dans les mœurs philosophiques et logiques qu'il est devenu difficile, quasi insurmontablement difficile, aujourd'hui, de ne pas les adopter d'office et de les soumettre à examen.

Aussi, le lecteur qui entrera le plus facilement dans ce livre sera le lecteur neuf, qui ne croit pas déjà savoir très bien ce qu'est un syllogisme hypothétique, et même, plus fondamentalement, ce qu'est un syllogisme, qui ne croit pas en avoir déjà une



Yvan Pelletier

vue très détaillée et définitive. Celui-là ne sera pas empêché de développer progressivement une évidence claire de sa nature. Mais le lecteur érudit, le logicien déjà aguerri, paradoxalement, aura beaucoup de difficulté à surmonter le dépaysement qu'il va ressentir au cours du développement qui vient. Sans pourtant que les notions présentées soient vraiment difficiles à comprendre, les représentations déjà profondément inscrites dans son esprit lui rendront très tentant, à tout moment, de rejeter ces idées apparemment neuves comme invraisemblables, simplement parce qu'elles défient ce qui lui est familier.

## CHAPITRE I

### LE SYLLOGISME CATÉGORIQUE

Aristote ne conçoit pas le syllogisme hypothétique comme une forme essentiellement originale de raisonnement, à opposer comme une espèce différente au syllogisme catégorique. Plutôt, l'hypothétique représente à ses yeux une stratégie particulière dans l'utilisation du catégorique. Reasonner, pour Aristote, si l'on veut parler strictement, *se fait toujours catégoriquement*. Aussi, entrer dans sa conception du syllogisme hypothétique requiert une vue très nette de sa conception du syllogisme catégorique.

Dans la mesure où il constitue un argument, et *en tout ce qu'il a d'un argument, le syllogisme hypothétique est un syllogisme catégorique*.<sup>2</sup> Aussi, toute incompréhension ou confusion sur la nature du syllogisme catégorique se projette sur la définition de son homonyme hypothétique. Il faut donc commencer notre exposé par une explicitation de ce que le syllogisme catégorique a de plus radical, de plus essentiel, car le syllogisme hypothétique, ensuite, ne saura oublier ce fondement sans se compromettre lui-même.

Comme je le disais en introduction, il ne s'agit pas là de notions difficiles. Elles sont au contraire si simples que le lecteur craindra de s'ennuyer à se les faire rappeler. Pourtant, le logicien habituel néglige facilement ces notions si simples au point de ne

---

<sup>2</sup> Dans tous mes propos, je m'efforce de manifester la conception aristotélicienne. Pour alléger le discours, je vais m'épargner de redire à chaque affirmation qu'il s'agit de ce qu'Aristote pense. Au lecteur de garder à l'esprit qu'en tout ce qui suit, dans mon intention, c'est Aristote qui parle !

Yvan Pelletier

pas savoir vraiment ce qu'est un raisonnement, et de traiter comme raisonnement ce qui ne l'est absolument pas.

### **I. L'essence du syllogisme : λέγεσθαι κατὰ πάντος, *dictum de omni***

La définition la plus commune d'un syllogisme, la seule, en fait, qu'Aristote fournisse, maintenue toute sa vie et répétée en tous les contextes pertinents — *Topiques*, *Analytiques*, *Rhétorique* —, est toute simple :

Συλλογισμὸς δὲ ἐστὶ λόγος ἐν ᾧ τεθέντων τινῶν ἕτερόν τι τῶν κειμένων ἐξ ἀνάγκης συμβαίνει τῷ ταῦτα εἶναι.<sup>3</sup> — Ἔστι δὴ συλλογισμὸς λόγος ἐν ᾧ τεθέντων τινῶν ἕτερόν τι τῶν κειμένων ἐξ ἀνάγκης συμβαίνει διὰ τῶν κειμένων.<sup>4</sup> — Τινῶν ὄντων ἕτερόν τι διὰ ταῦτα συμβαίνειν παρὰ ταῦτα τῷ ταῦτα εἶναι ἢ καθόλου ἢ ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ ἐκεῖ μὲν συλλογισμὸς ἐνταῦθα δ' ἐνθύμημα καλεῖται.<sup>5</sup> — Ὁ μὲν γὰρ συλλογισμὸς ἐκ τινῶν ἐστὶ τεθέντων ὥστε λέγειν ἕτερον ἐξ ἀνάγκης τι τῶν κειμένων διὰ τῶν κειμένων.<sup>6</sup>

Aussi simple soit-elle, et de fait à cause de sa simplicité, et du caractère si commun de ses termes, cette définition résiste beaucoup à l'interprétation. La traduction, déjà, bute et se frustre sur chacun des mots. Voici d'abord ma lecture la plus littérale, sur la formule des *Premiers Analytiques* :

*Le syllogisme est une phrase où, des choses une fois posées, autre chose qu'elles doit être aussi, du fait qu'elles soient.*

Une intelligence claire de la conception aristotélicienne du syllogisme passe par une explicitation de chacune des notes de cette définition : le syllogisme est une *phrase*, voilà son genre, et, à titre de différence, c'est une *conséquence* entre des *êtres*. Voilà bien l'une de ces formules typiques de la logique aristotélicienne qui forcent le commentateur à se questionner sur la place de pareille considération : qui parle ici : le *grammairien* ? le *mé-*

---

<sup>3</sup> *Prem. Anal.*, I, 1, 24b18-20.

<sup>4</sup> *Top.*, I, 1, 100a25-27.

<sup>5</sup> *Rhét.*, I, 1, 1356b16-18.

<sup>6</sup> *Réf. Soph.*, 1, 164b27-165a2.

### Le syllogisme hypothétique

*taphysicien* ? C'est bien pourtant au *logicien*, normalement, qu'on demande la définition du syllogisme ; mais celui qui répond paraît emprunter le vocabulaire des deux autres.

#### A. Λόγος, une phrase

Le syllogisme est un λόγος. Où nous conduit précisément ce mot si riche de signification et pour cela si délicat à interpréter ? Le λόγος, c'est la *parole* et, suivant les contextes, toutes ses manifestations : c'est éventuellement tout ce qu'on dit, *mot* ou *phrase*, *discours* ou *conversation*. C'est aussi la faculté qui inspire la parole : la *raison*, et toutes ses œuvres, distribuées selon les trois grands genres des opérations intellectuelles : *concept*, *idée* ou *définition* ; *énoncé*, *opinion* ou *proposition* ; *explication*, *raisonnement* ou *discussion*. C'est encore bien autre chose, selon qu'on le prend en bonne ou mauvaise part — *pensée* ou *flatterie* — et selon qu'on l'applique à des situations plus ou moins spéciales : *compte*, *proportion*, *analogie*, et jusqu'à la *Raison divine* et au *Verbe* de Dieu.

Comme genre du syllogisme, alors, qu'est-ce que le λόγος représente exactement ? La même chose, en fait, que lorsqu'il intervient comme genre pour l'énonciation : il s'agit de l'œuvre de raison liée au jugement, dans son opposition à l'œuvre d'appréhension simple, dite φάσις, *expression*. Le λόγος ici concerné, c'est celui qui se voit défini au traité *De l'interprétation* :

Λόγος δέ ἐστι φωνή σημαντική, ἧς τῶν μερῶν τι σημαντικόν ἐστι κεχωρισμένον, ὡς φάσις ἀλλ' οὐχ ὡς κατάφασις. — La phrase est une émission dotée de sens, dont telle ou telle partie<sup>7</sup>, séparée, est déjà dotée de sens, comme une expression<sup>8</sup>, mais non comme son attribution<sup>9,10</sup>

---

<sup>7</sup>Τῶν μερῶν τι. Telle ou telle partie, et non pas *chacune des parties*, comme le veut Tricot, parce que cela ne se vérifie que du nom et du verbe, parties principales de la phrase.

<sup>8</sup>Φάσις. Terme assez général pour recouvrir ici le nom et le verbe, dans toutes les formes qu'ils pourraient revêtir — prédicables, attributions, définition, division —, mais pas l'énonciation que leur composition produit. La traduction de Tricot, *énonciation*, bien que φάσις revête souvent ce sens, fait contresens ici, puisqu'il s'agit de définir la phrase par le fait

Yvan Pelletier

Apparemment, cette définition soulève plus de difficultés qu'elle n'en résout, car ses termes paraissent renvoyer plutôt à des entités grammaticales ou même phonétiques qu'à des œuvres de raison. En outre, cette définition, semble-t-il, s'attribue fort mal au syllogisme, du fait justement d'exclure l'attribution comme sens indépendant de ses parties.

a) La phrase, *une œuvre de raison*

Sortir de la première difficulté prérequiert une conception claire du sujet de la logique. Le premier et principal intérêt du logicien, c'est l'usage fait des *concepts*, l'ordre mis entre eux pour former une représentation conceptuelle adéquate de la réalité. Cet intérêt logique premier, ce ne sont pas les choses dans leur entité : dans leur entité, les choses intéressent la métaphysique et les sciences naturelles. Le logicien se préoccupe, quant à lui, des propriétés tout à fait spéciales que les choses acquièrent du fait d'être connues : elles sont alors conçues, nommées, divisées, définies, affirmées, niées, proposées, induites, déduites, conclues... Cet intérêt principal, ce ne sont pas non plus les concepts dans leur entité et dans leur genèse ; sous ce rapport, les concepts intéressent le naturaliste dans son étude du vivant : le psychologue. Le logicien considère les rapports mis et reconnus entre ces concepts, et entre ces concepts et leurs objets, rapports par lesquels les concepts deviennent attributions, définitions, énonciations, raisonnements. Enfin, cet intérêt logique premier et principal, ce ne sont pas non plus les mots dans leurs propriétés phonétiques et grammaticales ; ce regard appartient au grammairien. Ce sont les significations des mots et des phrases qui sollicitent le logicien, son intérêt fondamental est pour *les choses une fois nommées*, pour les connaissances et les représentations dont mots et phrases sont les signes convenus.

Cependant, cet intérêt logique essentiel fait extrêmement abstrait ; ce sujet trop immatériel ne se saisit pas directement.

---

qu'aucune de ses parties n'a de sens comme affirmation ou négation, caractère incompatible avec la nature d'une énonciation.

<sup>9</sup> Κατάφασις est pris très étymologiquement : une φάσις dite κατά, d' une autre, c'est-à-dire une affirmation ou, par extension, une négation.

<sup>10</sup> *De l'interprétation*, 4, 16b2-28.

### *Le syllogisme hypothétique*

Aussi le logicien prend-il comme premier témoin des œuvres de raison et de leurs propriétés rationnelles la parole, qui en offre le signe le plus naturel et fidèle, et qui en adopte ou imite souvent de très près les propriétés pour arriver à les exprimer. Voilà pourquoi les définitions et les considérations les plus pertinemment logiques prennent souvent l'allure de remarques grammaticales et empruntent, en l'extensionnant, une terminologie qu'on croirait réservée à la grammaire. Certes, en bien des occasions, le risque est plus que négligeable que l'inexpérience entraîne l'auditeur à confondre grammaire et logique, et à attribuer au logicien le mot et la parole comme son sujet distinctif.

Les premiers traités logiques fournissent les occasions les plus remarquables de pareille confusion. L'histoire de la logique montre plusieurs auteurs, en effet, présenter les attributions (κατηγορίαι) simplement comme des mots ; ils ne les distinguent que comme des parties du discours grammatical : nom, adjectif, adverbe, verbe.<sup>11</sup> Il est encore plus facile de ne pas

---

<sup>11</sup> Benveniste fournit une illustration tout à fait caractéristique de ce « grammaticisme » : « Aristote pose la totalité des prédicats que l'on peut affirmer de l'être, et il vise à définir le statut logique de chacun d'eux. Or ... ces distinctions sont d'abord des catégories de langue, et en fait Aristote, raisonnant d'une manière absolue, retrouve simplement certaines des catégories fondamentales de la langue dans laquelle il pense... Ces prédicats correspondent non point à des attributs découverts dans les choses, mais à une classification émanant de la langue même... Les six premières se réfèrent toutes à des formes *nominales*. C'est dans la particularité de la morphologie grecque qu'elles trouvent leur unité... Les quatre suivantes forment aussi un ensemble : ce sont toutes des catégories *verbales*... On peut maintenant transcrire en termes de langue la liste des dix catégories. Chacune d'elles est donnée par sa désignation et suivie de son équivalent : οὐσία (*substance*), substantif ; ποιόν, ποσόν (*quel ; en quel nombre*), adjectifs dérivés de pronoms, du type du lat. *qualis* et *quantus* ; πρός τι (*relativement à quoi*), adjectif comparatif ; ποῦ (*où*), ποτέ (*quand*), adverbes de lieu et de temps ; κείσθαι (*être disposé*), moyen ; ἔχειν (*être en état*), parfait ; ποιεῖν (*faire*), actif ; πάσχειν (*subir*), passif... La langue donne l'impression de n'être qu'un des truchements possibles de la pensée, celle-ci, libre, autarcique, individuelle, employant la langue comme son instrument. En fait, essaie-t-on d'atteindre les cadres propres de la pensée, on ne ressaisit que les catégories de la langue... Le fait que la langue est un ensemble ordonné, qu'elle

Yvan Pelletier

apercevoir les œuvres ou relations de raison rejointes dans les définitions du nom — ὄνομα —, du verbe — ῥῆμα — et de la phrase — λόγος — livrées dans le traité *De l'interprétation*. Surtout que tous trois reçoivent l'émission vocale — φωνή<sup>12</sup> — pour genre! On n'entre de fait dans l'intelligence logique de ce traité de l'énonciation qu'en prenant conscience que ce que désigne à proprement parler φωνή, dans ce contexte, c'est non pas le son de voix comme tel, mais son homonyme légitime : la chose à laquelle renvoie ce son de voix, dans la *propriété rationnelle* particulière que cette réalité a acquise lorsque conçue et connue de manière à se mériter d'être désignée par une émission vocale. C'est avec une extension comparable que le syllogisme est lui aussi une émission : il est *une réalité connue et représentée de manière à demander d'être exprimée par des sons de voix*. On sentira encore mieux l'agilité intellectuelle que fait intervenir cette désignation du genre du syllogisme en l'appliquant aux synonymes de *syllogisme* qui traduisent légitimement συλλογισμός : *un raisonnement, un argument est dans le même sens une émission*. En définissant la phrase comme émission, Aristote en fait, et fait du syllogisme, des homonymes de l'émission au sens plus radical qu'est tout son de voix, des homonymes aussi de tout son de voix doté de sens, et de cette émission particulière qu'est le son de voix complexe par lequel on exprime

---

révèle un plan, incite à chercher dans le système formel de la langue le décalque d'une *logique* qui serait inhérente à l'esprit, donc extérieure et antérieure à la langue. En fait, on ne construit ainsi que des naïvetés ou des tautologies. » (Émile Benveniste, *Catégories de pensée et catégories de langue*, dans *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard, 1966, 66-73)

<sup>12</sup> Bien que de sens généralement plus commun, *émission* comporte une acception restreinte au contexte vocal. Comme *vox* et φωνή, *émission* désigne alors tout son produit par le langage articulé, en commençant par le plus élémentaire, voyelle ou consonne, et peut par extension, comme les termes latin et grec, désigner plus spécialement le son vocal assez articulé pour revêtir un sens, en s'étendant en cela jusqu'aux gémissements inarticulés et aux cris des animaux. Pour traduire φωνή, *émission* a, sur l'habitude un peu lourde d'utiliser *son vocal*, *son de voix*, l'avantage de procurer un terme simple.

### *Le syllogisme hypothétique*

extérieurement à un interlocuteur l'acte mental qu'on accomplit quand on raisonne.

La manifestation de la nature du nom, du verbe et de la phrase logiques requiert la même ordonnance d'homonymie. Tous les trois sont ainsi des émissions, et des émissions dotées de sens (*φωναὶ σημαντικαί*). Dans les trois cas, ce que le logicien regarde, ce sont *les réalités connues*, et il les regarde dans des propriétés nouvelles, rationnelles, que l'acte de les connaître amène naturellement la raison à leur conférer. Pour compléter l'observation au niveau du genre, il faut prendre note que *σημαντική*, *signifiant*, nomme en premier, dans l'ordre d'imposition, une qualité du son vocal au sens strict, qualité consistant en ce que ce son renvoie à la chose connue à laquelle on l'attribue, et en devient le signe attitré. Mais en faisant de la *φωνή σημαντική*, de *l'émission signifiante*, le genre d'œuvres de la raison comme la définition et le raisonnement, Aristote fait de *la chose même connue*, de la chose connue de façon à ce qu'on renvoie à elle par une émission signifiante, un homonyme du son vocal ainsi devenu signe extérieur. Même remarque pour la différence qui vient séparer le mot et la parole des gémissements, des sons musicaux et de toutes les émissions vocales qui signifient naturellement les passions de ceux qui les émettent : *κατὰ συνθήκην*, *par convention*, désigne la qualité qui constitue ultimement le son vocal comme mot ; mais cela n'empêche qu'en définissant le genre du raisonnement comme *émission signifiante par convention*, c'est une œuvre de raison qui est définie : la chose connue, en ce que sa connaissance sollicite transmission moyennant la parole, *émission signifiante par convention*, dont encore une fois elle devient l'homonyme.

La même extension est requise au niveau des espèces d'intentions logiques ainsi marquées comme « émissions signifiantes par convention », et des différences qui les opposent sous ce genre. *Nom* et *verbe* et *temps* et *phrase* désignent d'abord des fonctions et modalités grammaticales concrètes que les mots et groupes de mots revêtent quand on s'en sert pour exprimer sa pensée. Mais dans le discours du logicien, *tous ces mots désignent par homonymie des propriétés logiques qu'acquiescent les réalités à travers l'acte de les connaître*.

Le nom, d'abord, est certes premièrement un mot, et ce



Yvan Pelletier

qu'il y a de plus simple comme mot. Il renvoie le plus directement aux essences connues. Il fonctionne dans l'univers grammatical comme la substance dans le monde réel : son existence a quelque chose d'indépendant, tandis que tous les autres mots n'ont leur raison d'être qu'en s'ajoutant à lui pour modifier et compléter sa signification, comme la substance est par soi, tandis que tout autre être n'est qu'à titre de modification ou d'accident de la substance. Le nom a ceci de spécial qu'il renvoie simplement à ce qu'est la réalité dont on en a fait le signe, sans regard à son existence de fait ni à toutes les particularités qui pourraient faire distinguer cette réalité d'autres semblables. — Le verbe aussi est premièrement un mot, mais un mot qui comporte ceci de spécial qu'il éclaire le mouvement et le repos et le temps de ce à quoi il renvoie, et le situe par conséquent dans l'existence, car l'existence de tout ce que nous connaissons naturellement et directement a rapport à un devenir : elle est déjà terminée, ou se poursuit, ou commencera plus tard.

Cette création de noms et de verbes, d'expressions qui comportent ou non consignification de temps dans leur signification des réalités répond à un besoin de la raison, à un besoin de conférer aux choses qu'elle connaît les propriétés spéciales que requiert leur représentation adéquate. La raison a besoin de s'adresser à des réalités comme à *ce qu'elle connaît et se représente*, de s'adresser à elles comme au *sujet* de sa connaissance : cette relation est déjà une œuvre de raison particulière, une propriété rationnelle ajoutée à la chose connue. La raison a ensuite besoin d'un signe qui traduise ce regard-là, pour elle et pour d'éventuelles raisons auditrices. Ce besoin lui fait créer le nom, signe adéquat pour attirer l'attention d'une autre raison sur la réalité à laquelle elle s'intéresse. — En corrélation, la raison a besoin de s'adresser à d'autres réalités comme à *ce à travers quoi elle connaît* ces sujets de sa connaissance, comme à ce qui répond aux questions qu'elle se pose sur leur existence et sur leur essence. Voilà encore une œuvre de raison particulière, une autre propriété ajoutée aux réalités connues : leur éventuelle identité avec un sujet de connaissance donné, leur possible attribution à ces sujets comme expression de cette identité. Ce regard spécial appelle aussi un signe adéquat : ce sera le verbe. Car le temps, condition incontournable de tout être proportionné au sens

### *Le syllogisme hypothétique*

externe, seul informateur naturel de la raison, donnera un signe particulièrement vif de l'existence d'un éventuel sujet, tandis que le temps ajouté à une essence fera un signe clair de l'identité de cette essence avec une autre, de l'identité de l'essence connue avec l'essence à connaître. Comment désigner ces deux œuvres particulières, ces deux connotations, ces deux relations ajoutées aux choses conçues ? La façon la plus naturelle est encore d'en faire des homonymes de leurs signes naturels : le nom et le verbe *grammaticaux*. C'est à ces œuvres spéciales de la raison qu'Aristote attribue les appellations de *nom* et de *verbe*, et ce sont ce nom et ce verbe *logiques* qu'il définit dans un langage si homonyme qu'on se croirait facilement en terrain grammatical.

Ὄνομα μὲν οὖν ἐστὶ φωνὴ σημαντικὴ κατὰ συνθήκην ἄνευ χρόνου, ἧς μὴδὲν μέρος ἐστὶ σημαντικὸν κεχωρισμένον. — Le nom est une émission signifiante par convention privée de temps, dont aucune partie n'est signifiante séparément.<sup>13</sup>

Ῥῆμα δὲ ἐστὶ τὸ προσσημαῖνον χρόνον, οὗ μέρος οὐδὲν σημαίνει χωρὶς· ἔστι δὲ τῶν καθ' ἑτέρου λεγομένων σημεῖον. — Le verbe est le nom qui signifie en plus le temps, mais dont aucune partie non plus ne signifie séparément ; il est le signe de ce qu'on dit d'autre chose.<sup>14</sup>

La phrase aussi, enfin, est en son sens le plus strict et premier une notion grammaticale. Le grammairien observe qu'on doit, pour se faire comprendre, composer suivant des règles bien précises les noms, verbes, adjectifs et autres parties du discours propres à la langue qu'on parle. Encore là, c'est la traduction extérieure d'opérations rationnelles où des propriétés particulières doivent être attribuées aux choses en les connaissant. La raison, concevant les choses en elle, les nomme, et a ensuite besoin d'interpréter ces conceptions, de juger dans quelle mesure elles sont conformes aux réalités qui s'offrent à sa connaissance. Pour ce faire, elle doit, déjà dans le prolongement de sa première opération, peaufiner ses conceptions : elle les divise et les définit pour les ajuster au mieux à la représentation de la réalité que les

---

<sup>13</sup> *De l'int.*, 2, 16a19-21.

<sup>14</sup> *Ibid.*, 3, 16b6-7.

Yvan Pelletier

sens lui présentent. Elle doit ensuite, exprimant sa seconde opération, associer ou disjoindre noms et verbes de façon à énoncer le jugement porté sur leur adéquation aux réalités nouvelles à représenter. Cette œuvre de composition et de division se traduit naturellement en *phrases*. Aussi le logicien ne peut-il guère imaginer mieux que d'extensionner aussi la phrase pour désigner ce qu'ont en commun ces œuvres de raison composites : division, définition, énonciation. Toutes mettent ensemble des noms, avec les modifications qu'entraînent leurs relations, le tout signifié dans la transformation extérieure imposée au nom grammatical : déclinaison, paronymie, nombre, genre, liaisons variées, et éventuellement l'adjonction de temps. Mais encore une fois, c'est l'œuvre de raison, la modification de la chose connue, qui intéresse le logicien et qu'il définit en faisant d'elle et des éléments de sa définition l'homonyme de la phrase grammaticale et de ses propres éléments.

Λόγος δέ ἐστι φωνή σημαντική, ἥς τῶν μερῶν τι σημαντικόν ἐστι κεχωρισμένον, ὡς φάσις ἀλλ' οὐχ ὡς κατάφασις.

— La phrase est une émission signifiante, dont certaine partie est signifiante séparément, mais à titre d'expression, non d'attribution.<sup>15</sup>

Il n'y a pas, en français, de meilleur terme que *phrase* auquel il soit clairement imposé de signifier, sans autre connotation, une émission vocale qui ait la complexité d'un groupe de mots. *Discours*, à quoi on recourt le plus traditionnellement, renvoie trop forcément à la composition de plusieurs énonciations ordonnées à un but, à une persuasion ; *locution* et *syntagme* en appellent trop à une composition figée d'avance, avec le rôle d'un mot simple, indissoluble quant à son sens, ce qui s'appliquera mal ensuite aux compositions diverses qui résultent en définition, division, énonciation ; *parole*, avec le caractère assez moderne de sa référence à la composition, résiste à entrer dans un vocabulaire technique. C'est *phrase*, malgré sa connotation encore trop restreinte à la grammaire de l'énoncé, qui se prête le plus facilement à recevoir cette nouvelle imposition logique. Son étymologie l'y prépare, de fait, puisque *φράζειν*, c'est originellement l'acte de faire comprendre en un ou des énoncés plus déve-

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, 4, 16b26-28.

### *Le syllogisme hypothétique*

loppés un signe plus simple d'abord proposé ou un mot d'abord prononcé. À ses avantages, il faut ajouter sa parenté plus naturelle avec *nom* et *verbe* : grammaticalement, déjà, c'est une phrase qu'on s'attend spontanément à voir comme fruit immédiat de la composition du nom et du verbe, plutôt qu'un discours ou une locution ; comme le nom et le verbe logiques se nomment par homonymie avec le nom et le verbe grammaticaux, c'est le plus naturellement de la phrase qu'on s'attend que leur composition devienne l'homonyme.<sup>16</sup>

#### b) Le syllogisme, une phrase

Cette description pas à pas de l'homonymie qui a cours dans la désignation des instruments logiques comportait quelque chose de fastidieux. Mais elle aura aidé le lecteur, je l'espère, à bien se fixer dans le contexte logique, qui n'est pas celui des mots, à proprement parler, mais des choses connues, des réalités sous le rapport des propriétés que la raison leur confère en les concevant.

Reste la seconde difficulté soulevée plus haut. On conçoit maintenant que, par homonymie, l'interprétation rationnelle de la réalité, l'énonciation, se définisse génériquement comme une phrase : dans son jugement, la raison compose nom et verbe, et affirme, ou nie, l'identité d'une réalité déjà conçue avec la réalité qu'elle ambitionne de se représenter : *le maringouin est animal* ; *le maringouin pique*. Chaque partie — le maringouin, l'animal, la piqûre — renvoie séparément à une réalité, comme un nom ou comme un verbe, une φάσις, mais ne comporte en soi aucun jugement, aucune attribution effective. C'est seulement le tout, avec son mode particulier de composition — son caractère de κατάφασις, le fait qu'un élément soit *dit d'un autre* —, qui constitue un jugement de conformité à la réalité.

---

<sup>16</sup> Les assez rares lecteurs encore un peu familiers avec la tradition trouveront sans doute que ma justification fait peu de compte de ce qu'un long usage a déjà opté pour *discours*. De fait, on pourra préférer lui être fidèle. Pour ma part, prenant état de l'ignorance actuelle de la logique aristotélicienne, jointe au fait que *discours* a revêtu des connotations assez étrangères au présent contexte, je ne crois pas devoir ressusciter un usage qui risquerait fort d'occasionner confusion et contresens chez le nouvel initié.

Yvan Pelletier

Mais comment définir le syllogisme comme phrase ? Chacune de ses parties, ses propositions comme sa conclusion, est déjà une énonciation et comporte un jugement, signifie comme *κατάφασις*, affirme ou nie. De fait ! Parler de cette manière fait jouer encore un peu plus l'homonymie. Le syllogisme ne se mérite l'attribution de *phrase* qu'à la condition d'en modifier le sens légèrement, oubliant cette exclusion de parties énonciatives. Le syllogisme ne se qualifie donc pas comme phrase d'une manière aussi stricte que la définition ou l'énonciation. Cela s'observe d'ailleurs déjà sur le plan grammatical, où l'expression extérieure du raisonnement se présente facilement avec une ponctuation qui le divise en trois phrases : *Tout animal possède le sens du toucher. La saracénie possède le sens du toucher. Donc, la saracénie est un animal.* Mais pas nécessairement, car on peut tout aussi bien rapatrier la totalité du raisonnement dans une seule phrase complexe comportant principale et subordonnées, avec même la possibilité de sous-entendre plus ou moins de ses éléments : *La saracénie est un animal, puisqu'elle est dotée du toucher.* De même, définir logiquement le syllogisme comme une phrase souligne sa proximité avec l'énonciation et fait comprendre pourquoi Aristote ne voit pas la nécessité de le présenter comme un genre d'opération intellectuelle essentiellement autre, sa distinction avec l'énonciation se trouvant bien moindre que celle de l'énonciation avec la simple appréhension. L'essence du syllogisme, en effet, sera aussi de juger, et partant d'énoncer, d'affirmer et de nier, avec la seule différence que ce sera en dépendance d'autres jugements déjà portés. Le syllogisme comme tel est à ce point sa conclusion que l'objet direct du verbe grec *συλλογίζεσθαι* est la conclusion, non les prémisses ou leur composition, ce qui rend souvent la traduction en français laborieuse et oblige d'y substituer le verbe *conclure* à celui de *raisonner*. L'objet normal de *συλλογίζεσθαι*, comme le complément normal du nom *συλλογισμός*, réside même encore plus précisément dans les extrêmes, dont il annonce la composition, comme on le constate, *passim*, lors de différents usages de ce verbe et ce nom, mais déjà au moment de l'énoncé du principe fondamental de tout raisonnement rigoureux : la description des deux modes universels valides de la première figure. En traduisant *συλλογισμός*, il faudra alors parler plutôt de *composition* que de *raisonnement*.

### *Le syllogisme hypothétique*

Quand trois termes se rapportent entre eux de manière que le dernier, entièrement, soit dans le moyen et que le moyen, entièrement, soit ou ne soit pas dans le premier, il y a nécessairement *composition* parfaite des extrêmes.<sup>17</sup>

B. Ἐτερόν τι συμβαίνει, οὐ ἄλλο τι ἐστὶν αὐτῷ

Le syllogisme, donc, est une phrase, l'une de ces phrases où on *énonce*, mais en conclusion, en conséquence d'énoncés antérieurs. Comme l'énonciation, le syllogisme est une œuvre de raison dont l'intention, dont l'essence même, en fait, est de juger de la conformité de nos conceptions avec la réalité que nous cherchons à connaître.

a) Συμβαίνει

Le syllogisme établit qu'autre chose *s'identifie aussi* — *συμβαίνει* — à un sujet, comme la pure énonciation juge, plus radicalement, qu'une chose *s'identifie* — ὑπάρχει — à un sujet.

Συλλογισμὸς δὲ ἐστὶ λόγος ἐν ᾧ ... ἕτερόν τι ... συμβαίνει.  
— Le syllogisme est une phrase où ... autre chose ... est aussi.<sup>18</sup>

Ἔστι δ' ἡ μὲν ἀπλῆ ἀπόφανσις φωνῆ σημαντικῆ περὶ τοῦ εἰ ὑπάρχει τι ἢ μὴ ὑπάρχει, ὡς οἱ χρόνοι διήρηται. — La simple énonciation est une émission signifiante sur le fait qu'une chose est ou n'est pas, suivant la division des temps.<sup>19</sup>

Génériquement, *συμβαίνει* représente la même chose que *περὶ τοῦ εἰ ὑπάρχει τι ἢ μὴ ὑπάρχει*. Voilà tout l'objet, tout l'intérêt, toute l'intention du syllogisme — juger *si une chose est*

---

<sup>17</sup> *Prem. Anal.*, I, 4, 25b32 : Τῶν ἄκρων εἶναι συλλογισμὸν τέλειον. Le συλλογισμὸς, c'est l'acte de *raisonner*, mais plus exactement c'est celui de *conclure*, c'est l'acte de *composer*, c'est-à-dire lier, identifier les deux termes en examen. Aussi peut-on lui associer en complément de nom l'objet de cette action : les termes mineur et majeur. On ne peut en faire autant avec *raisonnement*, qui ne signifie que le mouvement des prémisses à la conclusion et non directement l'instauration d'un lien entre les termes de la conclusion. Aristote donne donc cette première figure du raisonnement comme une opération qui *compose* parfaitement — avec une nécessité *manifeste* — les extrêmes.

<sup>18</sup> *Prem. Anal.*, I, 1, 24b18-20.

<sup>19</sup> *De l'int.*, 5, 17a23 - 6, 17a26.

*ou n'est pas (à) une autre* — comme c'est déjà toute la visée de l'énonciation. La variété des verbes auxquels Aristote confie d'exprimer l'identité de concepts ne doit pas dérouter, ici. Ni le fait de leur donner plus ou moins indifféremment comme sujet l'un ou l'autre des termes de l'énoncé, ou même l'énoncé dans son ensemble. En effet, pour assimiler un attribut à un sujet, Aristote use d'une kyrielle de synonymes : εἶναι, ὑπάρχειν, λέγεσθαι, κατηγορεῖσθαι, συμβαίνειν, à quoi il faut encore ajouter τίθεσται, ὑποτίθεσται, ἀκολουθεῖν, et bien d'autres.

Le plus commun et abstrait est εἶναι : il fournit la façon la plus simple de marquer l'existence d'une chose — Coriscos ἐστί (*est*) — ou, en soulignant son identité avec une autre — Coriscos ἐστί (*est*) homme, Coriscos ἐστί (*est*) blanc —, sa manière d'exister : l'essence qui lui procure son mode d'existence ou une autre qui *coïncide* avec elle en lui.

ὑπάρχειν vient ensuite, aussi général, jouant possiblement de la manière manière : « ὑπάρχει ἡ γῆ καθ' αὐτήν ξηρά, *la terre en elle-même est sèche.* »<sup>20</sup> Toutefois, Aristote en use plus facilement pour intervertir l'ordre du sujet et de l'attribut identifiés, rapportant le second au premier, décliné alors au datif. La présentation de plusieurs lieux dialectiques prescrit ainsi de regarder si, en quelque endoxe, le majeur *est* à telle ou telle chose. Par exemple : « Ἐπιβλέπειν οἷς ὑπάρχειν ἢ πᾶσιν ἢ μηδενὶ εἴρηται, *Regarder à quoi on dit que le majeur est ou à tous ou à aucun.* »<sup>21</sup> Les traducteurs recourent généralement à la notion d'appartenance pour rendre cet usage — tel attribut *appartient* à tel sujet —, mais il me semble que la relation se dilue alors : on perd de vue qu'il s'agit d'exprimer *l'identité* de la réalité désignée par le sujet et manifestée par l'attribut. C'est pourquoi, malgré l'élégance moindre, je préfère garder dans la traduction l'allusion à l'être : 'homme' *est* à 'Coriscos', l'attribut *est au sujet.*<sup>22</sup>

---

<sup>20</sup> *Météorologiques*, II, 8, 365b24.

<sup>21</sup> *Top.*, II, 2, 109b13.

<sup>22</sup> De fait, pour garder bien claire l'expression de l'identité, il faudrait sacrifier aussi la préposition *à* — garder au nominatif la chose connue, ne pas la décliner au datif —, car, dans le contexte, *l'homme est Coriscos*. Cependant, exprimer l'identité de l'essence connue avec l'essence qui la fait

### Le syllogisme hypothétique

Κατηγορεῖσθαι τινος et λέγεσθαι τινος fonctionnent dans la même direction, de l'attribut au sujet, mais s'attachent souvent à un rapport d'identité essentielle : la chose attribuée est parfaitement la même que le sujet ; il s'agit de la même essence, de la même réalité, définie dans les mêmes termes : c'est ainsi que *l'animal s'attribue à l'homme, se dit de l'homme*. Comme κατηγορεῖσθαι et λέγεσθαι s'étendent aussi, par homonymie, à l'attribution accidentelle, il arrivera que le caractère essentiel de l'attribution se marque par des répétitions frappantes : « λέγεσθαι κατὰ τινος ὡς καθ' ὑποκειμένου, *se dire d'une chose comme de son vrai sujet* »<sup>23</sup>, c'est-à-dire comme de ce qui l'est vraiment et non par quelque coïncidence.

Enfin, συμβαίνειν présente ce rapport d'identité, mais avec la connotation d'une coïncidence : plutôt que directement identiques, le sujet et l'attribut sont ensemble, le second est une modalité d'existence, plutôt que l'essence du premier. Ainsi, *l'homme* et *la blancheur* coïncident en Socrate, bien qu'il s'agisse de natures essentiellement différentes, ce qu'on marquera en adjectivant la seconde — Coriscos est *blanc* — ou, si on remonte la relation, en signalant que le sujet en est un d'inhérence plutôt que d'identité — La blancheur est *en* Coriscos —. Mais l'homonymie étendra συμβαίνειν aussi à toute attribution, le faisant équivaloir alors à ὑπάρχειν. Aussi, pour marquer plus clairement l'attribution accidentelle, Aristote spécialise parfois εἶναι, en le complétant avec la locution adverbiale ἐν ὑποκειμένῳ : l'attribut logique devient alors le sujet grammatical de εἶναι et le sujet logique, en apposition grammaticale, se décline au datif : « Ἡ ἐπιστήμη ἐν ὑποκειμένῳ μὲν ἐστὶ τῆ ψυχῆ,

---

connaître en partant de la seconde crée un contexte différent : alors que le sujet s'identifie à l'attribut et à rien de différent — Coriscos est homme, et n'est rien d'essentiellement autre —, l'attribut s'identifie au sujet, mais aussi éventuellement à d'autres sujets spécifiquement différents — l'homme est Coriscos, mais aussi Socrate et Platon et bien d'autres ; l'animal est homme, mais aussi chien et chat et bien autre chose —. C'est cet aspect de la relation de l'attribut au sujet, qui tient quelque chose du tout et de la partie, que viennent signaler le datif et la préposition à, et même le verbe *appartenir*, au risque de paraître diluer l'identité exacte à exprimer entre la chose connue et celle qui la fait connaître.

<sup>23</sup> Voir *Attributions*, 2.



Yvan Pelletier

καθ' ὑποκειμένου δὲ λέγεται τῆς γραμματικῆς. — La science est en un sujet, l'âme, mais se dit d'un sujet, la grammaire.»<sup>24</sup> La science est à l'âme, elle s'identifie à elle, mais indirectement, par leur sujet commun — le savant, c'est l'animé —, elle constitue une manière d'exister de l'âme, une qualité de l'âme, non son être le plus radical.

À cause de cette connotation d'une attribution *de plus*, différente, secondaire, *συμβαίνειν* se prête bien à rendre, par homonymie, l'idée d'une énonciation qui, venant en second, en dépendance d'autres, conclut un raisonnement. C'est pourquoi Aristote en use pour définir le syllogisme, qui consiste à apprendre qu'*autre chose s'attribue aussi au sujet d'intérêt, en plus de ce qu'on en savait déjà*.

b) Ἴτερόν τι

Tel que mentionné, les mêmes verbes, et d'autres, marquent bien aussi l'identité de l'attribut au sujet en s'adressant à l'ensemble de l'énonciation : il revient au même de dire que l'énonciation *est* — ἔστι —, *se dit* — λέγεται — ou *est aussi* — συμβαίνει —, comme dans le cas qui nous occupe, cette définition du syllogisme, où l'autre chose qui *est aussi*, c'est proprement la conclusion : *autre chose*, en effet, c'est un nouvel énoncé, car le majeur dont on conclut qu'il *est aussi* n'est pas un nouveau terme, il apparaissait déjà comme élément d'une prémisses. Néanmoins, là encore, la lecture reste possible en comprenant le terme majeur comme ce qui est aussi, dans la mesure où on met le focus sur le terme mineur : on apprend en conclusion qu'*autre chose*, le majeur, s'attribue aussi à lui, en plus du moyen, qu'on lui connaissait déjà comme attribut.

On ne souligne jamais trop l'importance de cette altérité. Le syllogisme porte par nature sur une connaissance nouvelle, sur quelque chose qu'on apprend de plus sur un sujet. Pas de syllogisme sans cet aspect, qui est sa raison d'être, mais que pourtant l'idolâtrie de sa forme porte souvent à oublier. Il ne suffit pas d'une inférence : conclure du même au même n'est pas un syllogisme, mais une pétition de principe, et conclure quelque

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, 1b1.

### *Le syllogisme hypothétique*

chose qu'on sait davantage et avant ce qu'on en donne comme antécédent ne satisfait pas non plus à la définition d'un syllogisme, quelque cohérence et rigueur qu'on y mette. Il faut se rappeler le contexte naturel de l'élaboration du syllogisme : *le progrès normal de la raison* dans son élaboration d'une représentation adéquate de la réalité, *non un jeu de cohérence formelle éthérée*. Dans sa démarche, la raison bute sur des problèmes, des énoncés qu'elle conçoit, mais dont elle n'arrive pas à juger immédiatement. C'est dans ce contexte qu'elle se tourne vers d'autres énoncés dont elle a déjà jugé, et cherche si leur vérité n'entraînerait pas le jugement à porter sur l'énoncé-problème.

#### *C. Τεθέντων τινῶν, du fait d'attributions antérieures*

Attirer l'attention sur l'équivalence approximative de ὑπάρχειν et συμβαίνειν avec εἶναι introduit à une meilleure intelligence de la définition du syllogisme. On évite ainsi d'opposer indûment une logique de propositions et une logique de termes. Traduire, comme Tricot, συμβαίνει par *résulte* empêche de penser ici à des termes, alors que syllogiser c'est ni plus ni moins passer de la connaissance d'un attribut à celle d'un autre. On le vérifie encore dans la description de la connaissance antérieure dont la conclusion découle, où on trouve un autre équivalent de εἶναι : τίθεσθαι. De quelle *position* s'agit-il ? On peut très bien, comme on le fait toujours, en parler en termes de ce qui est *proposé*, et dont va découler la conclusion, parler en termes de *propositions*, d'énoncés déjà connus. Mais cela ne s'oppose pas à une lecture adressée aux termes : tel attribut, qui deviendra par là moyen terme, une fois *posé* comme expressif d'un sujet, et *autre chose* une fois *posé* comme expressif de ce premier attribut, cet *autre chose* se reconnaîtra comme expressif lui aussi du premier sujet, *sera aussi à lui*. L'équivalence de τίθεσθαι et d'εἶναι voit d'ailleurs sa confirmation dans la *Rhétorique*, en l'occasion la plus tardive où Aristote réitère sa définition, quand τίθεσθαι et συμβαίνειν se trouvent justement remplacés par εἶναι. Il est donc égal et rend pareillement justice à l'intention d'Aristote de définir le syllogisme comme une phrase « en laquelle, des énoncés étant vrais, un autre énoncé est aussi nécessairement vrai, du fait que les premiers le soient » ou « en laquelle, un terme une fois attribué à un sujet,

Yvan Pelletier

un autre terme s'y attribue aussi nécessairement, du fait de l'attribution du premier ». La seconde formulation, on l'aura constaté, sous-entend la majeure, comme la sous-entend d'ailleurs le plus régulièrement la formulation concrète d'un syllogisme.

*D. Ἐξ ἀνάγκης ... τῷ ταῦτα εἶναι, et cela nécessairement, de ce seul fait*

Les derniers mots soulignent la fermeté du syllogisme. En cette démarche, on ne se limite pas à concevoir l'éventuelle possibilité qu'un attribut supplémentaire concerne un sujet : on prend conscience que ce nouvel attribut manifeste nécessairement ce sujet, qu'il ne peut pas ne pas nous éclairer sur ce que ce sujet est. Il l'éclaire avec autant de certitude que celui, proposé, déjà connu, qui conduit à lui. Mais ces mots annoncent le fait seulement de cette rigueur, ils ne l'expliquent pas, ils ne disent pas en quoi elle consiste. Aristote attend un chapitre subséquent pour exposer sa nature exacte, de dire comment on en vient à composer ou diviser deux termes nécessairement, sous peine de contradiction, en conséquence de leur relation à un troisième.

Ὅταν οὖν ὅροι τρεῖς οὕτως ἔχωσι πρὸς ἀλλήλους ὥστε τὸν ἔσχατον ἐν ὅλῳ εἶναι τῷ μέσῳ καὶ τὸν μέσον ἐν ὅλῳ τῷ πρώτῳ ἢ εἶναι ἢ μὴ εἶναι, ἀνάγκη τῶν ἄκρων εἶναι συλλογισμὸν τέλειον. — Quand trois termes se rapportent entre eux de manière que le dernier, entièrement, soit dans le moyen et que le moyen, entièrement, soit ou ne soit pas dans le premier, il y a nécessairement *composition* parfaite des extrêmes.<sup>25</sup>

Toute la sécurité du passage à une connaissance nouvelle tient à cette *disposition*. Ce principe enracine la rigueur de la déduction directement dans l'évidence du principe de non-contradiction, dont il n'est qu'une reformulation concrète appliquée aux termes concernés. Qui saisit le sens de ce principe prend conscience que nier la vérité de la conclusion d'un syllogisme dont les propositions sont vraies revient tout à fait à prétendre à la fois, en même temps et sous le même rapport, que la même chose soit et ne soit pas. Ce principe — appelé du *dictum de omni* — est le lieu suprême, le lieu commun de tous

---

<sup>25</sup> *Prem. Anal.*, I, 4, 25b32-35. Voir *supra*, note 17, pour la justification de la traduction de συλλογισμὸν par *composition*.

### *Le syllogisme hypothétique*

les arguments, l'habitat qui offre les propriétés indispensables au bien d'un argument : hors de ce lieu, point d'argument au sens strict, c'est-à-dire point d'argument valide. Tout lieu dialectique en constituera une division, une province. Aussi vaut-il la peine de s'arrêter à le considérer sérieusement.

a) Ἐν ὅλῳ εἶναι ἢ μὴ εἶναι ἕτερον ἐτέρῳ

L'indispensable nerf de tout syllogisme tient à cette relation : un attribut convient tellement bien à la représentation d'un sujet, il s'identifie tellement parfaitement à lui, qu'aucune occurrence de ce sujet ne lui échappe. Autrement dit, la connaissance antérieure où la solution du problème discuté va s'enraciner doit comporter un énoncé universel. Pour saisir le sens exact de cette exigence, il est précieux d'avoir bien manifesté la nature d'une énonciation : quelque chose — une nature déjà connue : l'animal, par exemple — y est affirmé identique à autre chose — un sujet moins connu qu'on travaille à se représenter adéquatement : la saracénie, par exemple. L'un est l'autre, la nature de la saracénie est celle-là même qu'on a convenu de nommer *animal*. *Non pas* : la saracénie fait partie d'un groupe d'êtres — une classe — qu'on a convenu d'appeler *animal*. Ni non plus, d'ailleurs : l'animal compte parmi différentes notes que *comprend* le concept de saracénie. Cela s'ensuit, éventuellement, mais ce n'est pas ce que dit l'énonciation : *la saracénie est animal*, ou est un animal, cela signifie que *saracénie* et *animal*, c'est la même chose ; les deux noms désignent la même nature exactement, quoique sous deux points de vue : *la vie sensible*, regardée d'une part en l'un de ses participants, mais abstraction faite de ce que celui-ci a de propre, et regardée d'autre part en elle-même, abstraction faite encore de tout ce qui pourrait contracter son existence. Saint Thomas a clairement souligné ce rapport d'identité, plutôt que d'inclusion ou d'extension, que l'énonciation exprime entre sujet et attribut :

En toute proposition affirmative vraie, *attribut et sujet*, d'une certaine façon, *signifient nécessairement la même réalité*, quoique sous une notion différente (oportet quod praedicatum et subiectum significant idem secundum rem aliquo modo, et diversum secundum rationem). Cela appert autant dans les propositions concernant un attribut accidentel qu'en celles

## Yvan Pelletier

concernant un attribut essentiel. Manifestement, en effet, l'homme et le blanc sont la même réalité, bien que conçue différemment (homo et albus sunt idem subiecto, et differunt ratione), car autre est la notion de l'homme, et autre la notion de blanc. Il en va pareillement quand on dit : « L'homme est animal. » Cela même qu'un homme est, en effet, est vraiment animal (illud enim ipsum quod est homo, vere animal est) ; il y a dans le même supposé (supposito) à la fois la nature sensible, qui fait parler d'animal, et la nature rationnelle, qui fait parler d'homme. Aussi, ici encore, l'attribut et le sujet sont le même supposé, bien que conçu différemment (praedicatum et subiectum sunt idem supposito, sed diversa ratione). Même dans les propositions dans lesquelles c'est la même chose qui est attribuée à la même chose, on trouve encore d'une certaine manière la même situation : là aussi l'intelligence, donnant la chose comme sujet, la tient comme supposé, et la donnant comme attribut, la tient comme la nature de la forme qui constitue le supposé ce qu'il est, suivant ce qu'on dit, que les attributs se prennent formellement, et les sujets matériellement. À cette diversité de notion répond la pluralité de l'attribut et du sujet ; mais *c'est l'identité de la chose que l'intelligence signifie dans le fait même de les composer* (identitatem vero rei significat intellectus per ipsam compositionem).<sup>26</sup>

Qui ne prend pas nettement conscience de cette relation d'identité la confondra avec d'autres relations plus concrètes auxquelles on recourra, analogiquement, pour en parler : extension ou compréhension. D'où suivra un stérile affrontement sur la pertinence de concevoir l'énonciation et le syllogisme en compréhension ou en extension.

On peut quérir l'aide de l'imagination et traduire l'identité conçue en termes d'inclusion et de quantité. L'aptitude à faire connaître un sujet — l'universalité consiste en cette aptitude — et à s'y attribuer pour l'exprimer est certes plus grande en un terme qu'en un autre ; pour cela, on les comparera comme plus ou moins universels, comme *majeur* et *mineur*. D'autres termes se compareront à eux, sous ce rapport de l'universalité, comme intermédiaires entre eux, ou plus grands encore, ou moindres, selon la facilité plus ou moins grande à les concevoir et le

---

<sup>26</sup> *Summa theol.*, Ia, q. 13, a. 12, c.

### *Le syllogisme hypothétique*

service comparable qu'ils apportent à la représentation d'autres. Oublier, cependant, qu'il ne s'agit pas là strictement de quantité détruira l'énonciation et annihilera le syllogisme. Cette pente conduit au nominalisme et à la logistique, où l'on ne voit plus que des classes plus ou moins grandes et équivalentes les unes aux autres, en ne prenant même plus intérêt à leur contenu.

Il est trop clair que si affirmer une chose d'un genre c'est déjà affirmer cette chose de tous les individus de ce genre, on a ensuite le droit d'affirmer cette même chose de tel ou tel de ces individus. Mais où est l'intérêt d'une semblable opération ?<sup>27</sup>

Hamelin, dans la mesure où il prétend faire remonter à Aristote même cette façon de dire les choses, trouve bien insignifiant le syllogisme, devenu cette simple tautologie que la logistique viendra à tant affectionner.

Aristote, qui s'était placé au point de vue de la compréhension dans la théorie de la proposition, passe à celui de l'extension dans la théorie du syllogisme. — Ce changement de front est naturellement de la plus haute importance. En effet le principe du syllogisme, le *dictum de omni et nullo*, ... sera une pure affaire d'extension...

De cette manière de concevoir le principe du syllogisme découlent des conséquences qui méritent l'attention. D'une part, le syllogisme n'est pas autre chose que la subalternation d'une proposition universelle ; car, puisqu'il s'agit uniquement d'extension et, par conséquent, d'un passage du général au particulier, le mineur n'est qu'un autre nom de quelques exemplaires du moyen : 'Tous les hommes sont mortels ; or quelques hommes sont hommes ; donc quelques hommes sont mortels.' *Le syllogisme devient ainsi assez insignifiant*, et peut-être même est-il *bien près d'être une pétition de principe*... — Une autre conséquence du point de vue de l'extension est peut-être plus grave encore que la précédente. Si le syllogisme est une subsomption médiate, il s'ensuit qu'il n'est à sa place que dans le domaine des genres et des espèces. En effet, qu'est-ce que le moyen-terme ou la raison, à ce point de vue ? C'est une classe qui est subsumée sous une autre et à laquelle on en subsume une dernière. Ce qui explique, c'est donc l'universel en

---

<sup>27</sup> Rabier, *Logique*, 1886, 26, note 1.

## Yvan Pelletier

tant qu'universel ; le mineur reçoit le majeur comme attribut, parce que le mineur est une espèce du moyen, qui était déjà une espèce du majeur. Voilà le syllogisme purement extensif, et il est immédiatement évident qu'il ne peut s'appliquer qu'à des termes qui se subordonnent l'un à l'autre en extension... En interprétant le syllogisme en extension, ce qui est *sa doctrine consciente et avouée*, Aristote diminue singulièrement la portée de l'opération.<sup>28</sup>

Inversement, on peut encore accepter l'aide de l'imagination qui présente l'attribut universel comme l'un de toute une collection à prendre ensemble pour se représenter adéquatement la nature du sujet, qui les *comprend* comme ses parties. Quelque facilité que cela apporte, ce n'est pas non plus ce que dit exactement l'énonciation, expression d'un jugement qui *identifie* sujet et attribut. Il faut saisir ce qu'a d'analogique une affirmation comme la suivante, qui veut faire préférer la compréhension à l'extension :

Pour ranger un être dans une classe plutôt que dans une autre, il faut avoir une raison et cette raison ne peut être qu'une manière d'être qui lui soit commune avec les autres membres de cette classe. Avant de mettre Pierre au nombre des hommes, il faut avoir reconnu qu'il porte en lui le caractère de l'homme.<sup>29</sup>

Car à strictement parler, il ne s'agit ni de mettre Pierre dans une classe ni de reconnaître qu'il en porte en lui quelque caractère, mais de se le représenter adéquatement en concevant que *l'homme est ce que lui-même, Pierre, est*, pas ce qui le contient ni ce qu'il porte : Pierre et l'homme, c'est tout un, c'est le même être, pour autant qu'on fasse abstraction des accidents propres à Pierre et du mode d'existence, réel ou intentionnel, de la nature humaine.

C'est pour aider à ce qu'on ne l'oublie pas qu'Aristote propose diverses formules équivalentes de cette identité universelle. Car sa formulation du principe syllogistique radical a quelque chose de laborieux, grammaticalement, et prête à mésinterprétation, chez qui a quelque inclination à résoudre dans l'imagination. En effet, dans la formule «... τὸν ἕσχατον ἐν ὅλῳ

---

<sup>28</sup> Octave Hamelin, *Le système d'Aristote*, 178-181. Mes italiques.

<sup>29</sup> Lachelier, *Études sur le syllogisme*, 40-41.

### Le syllogisme hypothétique

εἶναι τῷ μέσῳ καὶ τὸν μέσον ἐν ὅλῳ τῷ πρώτῳ ἢ εἶναι ἢ μὴ εἶναι...», ἐν et ὅλῳ ne se laissent pas aisément interpréter, déjà dans leurs fonctions grammaticales. Sans doute le premier sens de ἐν renvoie-t-il à une insertion en un lieu, mais Aristote a déjà averti ailleurs<sup>30</sup> que c'est seulement par homonymie, en raison d'une analogie partielle, que cette préposition relie un sujet à la notion universelle qui le manifeste. Que, donc, le terme dernier soit dans le moyen, et le moyen dans le premier, cela signale l'identité d'un sujet avec son attribut, et non, à proprement parler, l'inclusion d'une entité plus petite en une plus grande, et encore moins l'appartenance à une collection. Malgré sa position éloignée dans la phrase, ἐν gouverne μέσῳ et πρώτῳ, non ὅλῳ. Pour sa part, aussi en raison de sa place dans la phrase, ce ὅλῳ paraît bien déterminer les attributs des énoncés décrits, donc encore μέσῳ et πρώτῳ, ce qui porte Hamelin et tous ceux qui le suivent à le lire en *totalité*, ou *extension*, ou *totalité de l'extension* de l'attribut. Mais cette suggestion issue de l'ordre grammatical grince un peu dans le contexte. D'abord, elle fait pléonasme : quand on situe une chose dans une autre, on ne gagne rien à préciser qu'on la situe dans le tout de l'autre, dans l'autre prise en son ensemble. Voir dans cette insistance l'indication d'une conception extensiviste d'Aristote, c'est forcer l'expression en preuve d'un préjugé auquel on a déjà adhéré ; cela ne dépasse pas la pétition de principe. Ensuite, Aristote termine cette phrase en donnant comme nécessaire propriété de cette disposition de termes la constitution d'un syllogisme parfait, ce qui ne va pas sans l'indication que le sujet est pris en toute son universalité, au moins où le majeur est concerné. On peut toujours dire qu'Aristote, ici, ne veut présenter que la disposition propre à la première figure, et non pas déjà quelque modalité valide. Mais alors pourquoi insiste-t-il tout de suite sur la nécessité et la perfection de la validité qui y est attachée — ἀνάγκη τῶν ἄκρων εἶναι συλλογισμὸν τέλειον — ? Là encore, on peut toujours sous-entendre que cette nécessité est le cas *parfois*. Mais enfin et surtout, pour clarifier le sens de « τὸ ἐν ὅλῳ εἶναι ἕτερον ἑτέρῳ », Aristote a affirmé dès le premier chapitre qu'il entend par là tout à fait la même chose que lorsqu'il dit « τὸ κατὰ

---

<sup>30</sup> Voir *Phys.*, IV, 3.



Yvan Pelletier

παντὸς κατηγορεῖσθαι θατέρου θάτερον », où la référence à la totalité concerne manifestement le sujet.

Τὸ δὲ ἐν ὅλῳ εἶναι ἕτερον ἑτέρῳ καὶ τὸ κατὰ παντὸς κατηγορεῖσθαι θατέρου θάτερον ταυτόν ἐστίν. — Maintenant, qu'une chose soit entièrement en une autre, disons-nous, ou qu'une chose soit attribuée à toute une autre, c'est la même chose.<sup>31</sup>

Aussi lis-je ὅλῳ comme un adverbe modifiant εἶναι : *qu'une chose soit entièrement en une autre*, et non *qu'une chose soit dans une autre toute entière*. Sans compter que le parti que tirent Hamelin et Tricot de l'interprétation opposée force aussi à sa manière la grammaire : *dans le tout d'une chose* ferait attendre plus facilement ὅλῳ précédé de son propre article, et cette chose — τῷ μέσῳ et τῷ πρώτῳ — au génitif plutôt qu'au datif.

Au cœur du mécanisme syllogistique, donc, un énoncé universel : la connaissance déjà assurée que le moyen terme, sans exclure aucun individu ni aucune espèce à quoi il pourrait lui-même s'attribuer, reçoit l'attribution du majeur, ou y répugne.

Λέγομεν δὲ τὸ κατὰ παντὸς κατηγορεῖσθαι ὅταν μηδὲν ἢ λαβεῖν καθ' οὗ θάτερον οὐ λεχθήσεται· καὶ τὸ κατὰ μηδενὸς ὡσαύτως. — Une chose, disons-nous, est *attribuée à toute* une autre, quand on n'en peut rien trouver dont elle ne se dise pas. Et pour ce qui est de n'être *attribuée à aucune*, c'est pareil.<sup>32</sup>

C'est la condition *sine qua non* du syllogisme : aucune conséquence médiate rigoureuse n'est envisageable sans énoncé universel comme connaissance antérieure.

b) Ὅροι τρεῖς : ὁ πρώτος, ὁ μέσος, ὁ ἔσχατος

Le syllogisme met en jeu des termes. Aristote a bien expliqué dès le départ ce qu'il entend par là. Il s'agit des éléments derniers de l'analyse du syllogisme : c'est à ces *termes* que se *termine* cette analyse. Le syllogisme se décompose d'abord et superficiellement en énoncés, mais ultimement en sujets et attributs, dont deux présentent les limites vraiment extrêmes, τὰ ἄκρα, du problème — tel *sujet* mérite-t-il l'attribution de tel *attribut* ? — auquel le syllogisme entend apporter solution, et un

---

<sup>31</sup> *Prem. Anal.*, I, 1, 24b26-28.

<sup>32</sup> *Ibid.*, 24b28-30.

### *Le syllogisme hypothétique*

troisième, το μέσον, *le moyen*, constitue l'intermédiaire capable d'obliger leur composition ou division.

“Ὅρον δὲ καλῶ εἰς ὃν διαλύεται ἡ πρότασις, οἷον τό τε κατηγορούμενον καὶ τὸ καθ’ οὗ κατηγορεῖται, διαιρουμένου τοῦ εἶναι ἢ μὴ εἶναι. — J'appelle *terme* ce en quoi se résout la proposition, c'est-à-dire l'attribut et ce à quoi il est attribué, en faisant abstraction<sup>33</sup> de ce qu'il le soit ou ne le soit pas.<sup>34</sup>

Ces trois termes se comparent encore d'une autre manière comme majeur, moyen et mineur, ou comme premier, moyen et dernier : quant à leur aptitude à s'attribuer pour faire connaître. Une aptitude plus grande méritera naturellement au terme la place d'attribut, en face d'un terme moins apte à faire connaître, moins connu, donc, et plus susceptible de se faire connaître par l'autre que de le faire connaître. C'est d'ailleurs là tout le sens de la position d'un terme comme sujet ou comme attribut dans un énoncé. Et c'est cette comparaison dans la puissance à faire connaître qui motivera la disposition particulière constitutive de chacune des figures du syllogisme. Aussi faudra-t-il toujours trouver la marque de cette comparaison dans la présentation des termes ; elle ne devra pas même disparaître quand on voudra rendre les termes par des symboles qui fassent abstraction de la matière particulière concernée. Aristote répond bien à ce besoin, en usant de lettres dont l'ordre alphabétique indique normalement<sup>35</sup> une universalité relative plus ou moins grande : plus la lettre représentant un terme se rapproche du début de l'alphabet, plus l'universalité dont ce terme jouit est grande. Peu de logi-

---

<sup>33</sup>Διαιρουμένου. La plupart des manuscrits ont προστιθεμένου : *en ajoutant qu'il le soit ou ne le soit pas*. Le sens est le même : les termes sont le sujet et l'attribut regardés en eux-mêmes, *sans* le fait de leur attribution ou déni d'attribution, lequel doit *s'ajouter* à eux pour que la proposition comme telle prenne forme.

<sup>34</sup>*Prem. Anal.*, I, 1, 24b16-18.

<sup>35</sup>Normalement, car ce ne sera pas toujours possible. Ainsi, quand Aristote en viendra, par exemple, à examiner le mode à attendre dans une conclusion qui suit des propositions de modes différents, tellement de termes interviendront, avec une telle variété de rapports, qu'il deviendra ardu de garder dans le choix des termes transcendants une trace de la plus ou moins grande universalité relative.

Yvan Pelletier

ciens ont eu ce scrupule, même en commentant Aristote. Avec, comme résultat, une incapacité à comprendre profondément le mécanisme syllogistique... et la prétention récurrente d'inventer une quatrième figure...

c) Οὕτως ἔχουσι πρὸς ἀλλήλους

Un syllogisme s'élabore uniquement afin de résoudre un problème, dans l'intention d'en arriver à trancher si l'on doit, totalement ou en partie, assimiler un attribut à un sujet : C est-il A, ou non? La façon rationnelle de disposer de cette interrogation est de découvrir que le rapport déjà connu de chacun de ces deux termes — les *extrêmes* — à un unique troisième — le *moyen* — entraîne nécessairement l'affirmation ou la négation de l'énoncé problématique qui questionne leur relation. Or ce n'est pas n'importe quelle relation commune à un troisième terme qui produit légitimement cet effet.

d) Ἀνάγκη τῶν ἄκρων εἶναι συλλογισμὸν τέλειον

La relation syllogistique la plus normale, c'est celle où le terme extérieur au problème présente une universalité moyenne entre les deux termes du problème, rapportés à lui comme deux extrêmes *également par leur position*<sup>36</sup> : le plus universel et le moins universel des trois. Avec des termes ainsi disposés, si, en plus, leur attribution n'est ouverte à aucune exception, et que la relation du mineur au moyen est affirmative, nous trouvons le syllogisme le plus accompli : il a la rigueur qui rattache avec nécessité la solution du problème — la conclusion — à la connaissance antérieure portant sur la relation des termes du problème au moyen terme — les propositions —; et il présente la perfection ultime du syllogisme en offrant cette nécessité avec une évidence immédiate. De la seule considération des propositions, on tire l'évidence irrécusable de la conséquence nécessaire de la conclusion.

---

<sup>36</sup> Καὶ τῇ θέσει (voir 4, 25b36).

### *Le syllogisme hypothétique*

Si, en effet, A s'attribue à tout B, et B à tout C, A s'attribue nécessairement à tout C<sup>37</sup>... Pareillement aussi, si A ne s'attribue à aucun B, mais B à tout C, A ne sera à aucun C<sup>38,39</sup>

Ainsi que je le mentionnais plus haut, la description de cette relation entre les termes du syllogisme n'est *pas autre chose que le principe de non-contradiction*, simplement contracté à cette situation. Avec pareille configuration, nier la conclusion quand on affirme les prémisses, c'est à la fois affirmer et nier la même chose sous le même rapport. Cette disposition est l'allure la plus ordinaire du syllogisme, c'en est la première figure ; c'est, pourrait-on dire, le syllogisme vu de face. Et toute autre disposition de termes aura à se manifester comme équivalente pour se faire reconnaître en sa propre autorité, comme on a éventuellement besoin d'amener quelqu'un qu'on voit de profil à nous regarder de face pour le reconnaître avec certitude.

On le voit tout de suite avec la disposition la plus prochaine à celle-là : le cas où le rapport mineur-moyen reste au niveau particulier. Il revient au précédent et doit sa propre évidence immédiate au fait de n'en être qu'un cas particulier.

---

<sup>37</sup> *Barbara* : 'Tout B est A' et 'Tout C est B', donc 'Tout C est A'. Chaque disposition des termes qui produit un mode de raisonnement valide a reçu des scolastiques un nom mnémotechnique de trois syllabes où les voyelles rappellent la qualité et la quantité des énoncés : *a* pour l'affirmative universelle ; *e* pour la négative universelle ; *i* pour l'affirmative particulière ; et *o* pour la négative particulière. — En rendant les termes transcendants par des caractères latins, il faut respecter le fait significatif qu'Aristote use à dessein des trois premières lettres de l'alphabet : l'ordre alphabétique symbolise là l'ordre d'universalité ; la lettre plus près du début de l'alphabet symbolise un terme plus universel ; en conséquence, *sauf dans une proposition convertie*, l'attribut sera représenté par une lettre plus voisine de A et le sujet par une lettre plus éloignée. Les logiciens qui l'oublieront risqueront fort d'oublier aussi que le raisonnement s'articule totalement sur ce rapport hiérarchique d'universalité entre les termes et en viendront à estimer que la forme syllogistique peut se considérer en faisant totalement abstraction de la matière qu'elle revêt. D'où l'extrême formalisme qui ruine la logique *récente*.

<sup>38</sup> *Celarent* : 'Aucun B n'est A' et 'Tout C est B', donc 'Aucun C n'est A'.

<sup>39</sup> *Prem. Anal.*, I, 4, 25b37-26a2.

Yvan Pelletier

Quelque C pourrait recevoir son nom propre, par exemple D, à l'intérieur de l'universel C. De sorte qu'on reviendrait à la première disposition, avec “Tout B est A, Tout D est B, donc Tout D est A”. Ensuite, toute autre variation, avec un moyen terme qui soit ainsi moyen même en universalité, présente une invalidité immédiatement manifeste, pour ce qui est du jugement à porter sur l'attribution du majeur au mineur.

Des dispositions plus carrément différentes s'ensuivront du fait de recourir à un troisième terme plus universel que le majeur des termes du problème ou moins universel que le mineur. Pareils termes mettront le syllogisme sur son profil, pourrait-on dire ; ils lui donneront une seconde et une troisième figure plus difficiles à apprécier en leur rigueur. L'incidence du principe de non-contradiction — respecté ou bafoué — ne se reconnaîtra pas directement à la considération de leurs seules propositions, mais à celle d'autres énoncés immédiatement impliqués par elles — conversions de propositions —, ou d'autres conséquences — conversions du syllogisme —, qui en feront voir la matière sous la disposition de la première figure.

Il n'en ira pas autrement non plus du syllogisme dit indirect. Si, en effet, le problème posé ne rapporte pas le plus naturellement le majeur au mineur — C est-il A? —, mais questionne plutôt la possibilité d'user du terme plus universel pour la connaissance du moins universel — A est-il C? —, quelques dispositions légitimes exclusives s'ajoutent, en chacune des trois figures, quand le moyen terme appelle une proposition majeure affirmative et une mineure universelle négative. Mais encore là, la nécessité inhérente ne deviendra évidente qu'à voir dans des énoncés immédiatement impliqués par ces propositions une disposition équivalente à la première figure.

C'est pourquoi Aristote, après avoir détaillé toutes les dispositions possibles en chacune des figures et avoir vérifié lesquelles comportent conséquence nécessaire, lesquelles non, insistera sur ce fait que toutes se ramènent en définitive à cette première disposition, la seule dont la nécessité soit en même temps évidente.

Ἔστι δὲ καὶ ἀναγαγεῖν πάντας τοὺς συλλογισμοὺς εἰς τοὺς ἐν τῷ πρώτῳ σχήματι καθόλου συλλογισμοὺς. — Il y a

## *Le syllogisme hypothétique*

même lieu de réduire tous les raisonnements aux raisonnements universels de première figure.<sup>40</sup>

### *Conclusion*

Voilà tout l'essentiel sur le syllogisme. Et sur l'argumentation en général. Il n'existe pas de démarche rationnelle étrangère à ce processus. Tout ce qu'on pourra décrire comme progrès d'une vérité à une autre épousera ce mécanisme syllogistique. Sauf, certes, l'inférence immédiate, qui développe une vérité en ce qu'elle contient implicitement. Tout progrès rationnel se présentera comme une espèce du syllogisme, ou comme une imitation plus ou moins réussie. Ou comme un prérequis indispensable : l'induction met en possession des premières vérités que le syllogisme exploitera.

## **II. La version dialectique du syllogisme**

Comme une conséquence à diverses mésinterprétations de la nature du syllogisme, il est devenu commun de cloisonner les syllogismes analytique et dialectique comme deux mécanismes plus ou moins étrangers l'un à l'autre, la version dialectique souvent perçue comme d'invention antérieure, espèce d'ébauche grossière de l'analytique. Aucune attitude ni remarque d'Aristote ne pointe pourtant dans cette direction. Avant d'aborder le syllogisme hypothétique en tant que tel, il sera bon de bien comprendre comment le syllogisme dialectique chausse parfaitement la définition que je viens de commenter, tirée des *Analytiques*.

### *A. L'endoxe*

Ce qui caractérise le syllogisme dialectique, c'est le caractère endoxal de la matière dans laquelle il forge les prémisses dont il conclut la solution du problème auquel il s'attaque. Le syllogisme, on l'a vu, veut enraciner dans des énoncés déjà connus le verdict à prononcer sur un énoncé problématique. Se contenter, dans un formalisme malsain, de relier rigoureusement un énoncé à d'autres sans effectuer ce passage du connu à l'inconnu, c'est déjà pécher contre la nature du syllogisme en ce qu'elle a de plus radical. Cependant, dans ce passage, ce qu'on connaît déjà,

---

<sup>40</sup> *Ibid.*, 7, 29b1.

Yvan Pelletier

et dont il est légitime d'user comme d'un principe, on ne le connaît pas toujours avec une égale perfection. L'idéal, comme matière à raisonnement, c'est l'évidence : le syllogisme a le pouvoir de transmettre celle des prémisses à la conclusion. Mais toute matière ne prête pas à évidence directe, et même celle qui y prête, tous ne la connaissent pas d'emblée avec l'évidence qu'elle revêt par nature.

L'absence d'évidence directe prive-t-elle tout à fait la raison de point de départ pour argumenter ? Non point ! La raison dispose d'un autre type d'évidence, d'un succédané légitime de l'évidence : une évidence indirecte portant non pas sans intermédiaire sur les choses comme telles, mais sur les conceptions que leur observation sensible est l'occasion pour la raison de former. Car certaines de ces conceptions portent, pour ainsi dire, le sceau de la nature : la constance. Il est tout à fait remarquable, en tout domaine, que la nature fait bien : chez le vivant, en particulier, sa réalisation la plus complexe, on ne se trouve jamais à court d'émerveillement devant le fait que chacun des organes de chacune des espèces est parfaitement adapté au succès de l'opération qu'il sert. Il n'y a aucun motif de penser qu'il en aille autrement de la nature dont la nature nous a doués en vue de notre accès à la vérité. La constance, la régularité constitue par ailleurs le signe immanquable auquel reconnaître le naturel, en face de son opposé, l'accidentel. Or on peut constater que sur tous les sujets sur lesquels il est donné de développer des informations sensibles, tous se forment spontanément beaucoup de conceptions identiques. Ces conceptions développées si naturellement, il va de soi qu'elles ont toutes les chances de se trouver conformes aux réalités qu'elles sont destinées à représenter. En manque d'évidence directe sur les choses qu'elle considère, donc, notre raison a le réflexe de chercher le point de départ de son argumentation dans ces conceptions quasi naturelles présentes dans l'esprit de tous ceux qui détiennent l'information sensible de base pertinente et l'acuité intellectuelle requise pour la traiter. Ces conceptions, pour ainsi dire, sont *probables*, c'est-à-dire légitimes, *approuvables sans discussion*. Ce sont ces conceptions qu'Aristote qualifie d'*endoxales* et que, par translittération, et par opposition à leurs contraires, les *paradoxes*, nous pouvons nommer des endoxes :

### *Le syllogisme hypothétique*

Ἐνδοξα δὲ τὰ δοκοῦντα πᾶσιν ἢ τοῖς πλεῖστοις ἢ τοῖς σοφοῖς, καὶ τούτοις ἢ πάσιν ἢ τοῖς πλεῖστοις ἢ τοῖς μάλιστα γνωρίμοις καὶ ἐνδόξοις. — Est endoxal ce à quoi tous s'attendent, ou la plupart, ou les sages et, parmi eux, tous, ou la plupart, ou les plus connus et endoxaux.<sup>41</sup>

Cette description de l'endoxe comme un substitut de l'évidence qui porterait l'empreinte de la nature fait-elle trop optimiste ? Serais-je en train de forcer la dialectique aristotélicienne à trahir l'évidence de fait qu'il n'existe aucune erreur assez manifestement absurde pour qu'aucun philosophe ne l'ait soutenue ? Aristote ne signale-t-il pas ailleurs très clairement, si on veut en appeler à la constance, que « l'erreur est plus familière aux vivants » et que « l'âme y demeure plus de temps »<sup>42</sup> ? Le scandale de la contradiction habituelle entre les philosophes ne fournit-il pas justement à la philosophie moderne son excuse pour vouloir reprendre à nouveaux frais toute la vie intellectuelle et l'enraciner dans une critique inflexible de la nature rationnelle ? Ces graves questions, qui en porteront plusieurs à refuser le sceau de la nature à l'endoxe, ou, pire, à douter radicalement que la nature ait su conférer à la raison humaine une aptitude sérieuse à représenter adéquatement la réalité, trouvent leur source dans une attention insuffisante apportée à la différence de condition dans laquelle se trouve notre intelligence face à une connaissance confuse et à une connaissance distincte de la réalité. Aristote, pour sa part, marque bien cette différence en constatant combien, selon qu'on se réfère à l'une ou à l'autre, la saisie assurée de la réalité est chose facile ou difficile, ne prête pas du tout ou prête énormément à erreur.

L'investigation de la vérité est, en un sens, difficile, et, en un autre sens, facile. Ce qui le prouve, c'est que nul ne peut l'atteindre adéquatement, ni la manquer tout à fait. Chaque philosophe trouve à dire quelque chose sur la nature... Il en est de la vérité, semble-t-il, comme de ce qu'il nous arrive de dire en proverbe : *Qui manquerait une porte ?* Considérée ainsi, cette recherche serait facile. Mais le fait que nous pouvons posséder une vérité dans son

---

<sup>41</sup> *Top.*, I, 1, 100b21-24.

<sup>42</sup> *De l'âme*, III, 3, 427a29-30.



Yvan Pelletier

ensemble, et ne pas atteindre la partie précise que nous visons, montre la difficulté de l'entreprise.<sup>43</sup>

Certes, en faisant d'endoxes la matière de ses prémisses, on renonce à l'infailibilité dans son raisonnement. Du moins temporairement, tant qu'on ne disposera pas, sur le sujet considéré, des évidences appropriées. Il ne s'agit pas de reconnaître à l'endoxe la fermeté de l'intelligence des premiers principes. L'évidence dont se réclame l'endoxe n'en est pas une directement sur les choses, mais sur les conceptions que la raison se forme spontanément sur elles. Or, aussi fiable que soit l'autorité de la nature de la raison pour garantir la légitimité de pareils principes, une conception n'est toujours pas la chose elle-même, mais simplement sa représentation. Comme une photographie n'est pas la chose elle-même : aussi fiable que soit le procédé photographique, il y a une distance essentielle entre la photo et son objet : une interprétation est requise, une petite place reste ouverte à ce que se glisse quelque erreur. En regardant la photo d'un individu, par exemple, on pourra croire que celui-ci est âgé de 15 ans quand il en a de fait 25, s'il nous échappe que la photo elle-même a 10 ans. C'est cette légère faillibilité qui ouvre à ce que, sur un même problème, on puisse conclure et l'affirmative et la négative, en partant d'endoxes différents. C'est elle, en conséquence, qui entraîne que tout usage d'endoxes dans l'examen d'un problème vire à une discussion, à un conflit, en dehors même de mauvaises dispositions affectives susceptibles d'exacerber pareil conflit.

### *B. Le lieu*

Faire reposer la légitimité des propositions sur l'autorité de la nature de la raison entraîne une autre conséquence sur la constitution du syllogisme en lequel va consister l'examen d'un problème. L'évidence directe des propositions n'est pas ce qui les fait tenir pour légitimes ; cette évidence absente ne va pas non plus pouvoir les faire tenir ensemble dans une disposition concluante. Le fondement de leur disposition en un syllogisme va devoir lui aussi venir d'une expérience portant plus immédiatement sur la raison que sur les choses. Ce qui va inspirer le

---

<sup>43</sup> *Mét.*,  $\alpha$ , 1, 993a30-b7.

### *Le syllogisme hypothétique*

recours à tels ou tels endoxes et faire apercevoir leur pertinence dans l'argumentation d'un problème découlera de l'expérience acquise, en développant ses conceptions, des affinités et répugnances d'attribution liées au fait de composer des attributs à des sujets comme leurs genres, définitions, noms, homonymes, conséquents, semblables, dissemblables, contraires, négations, privations, égaux... Une expérience rationnelle immanquable, par exemple, est l'affinité rigoureuse d'attribution que partagent un défini et une définition. Impossible à quiconque de concevoir un attribut comme exprimant l'essence d'un sujet sans sentir l'obligation irrécusable de concéder à ce sujet tous les attributs reconnus de cette définition.

Voilà en quoi consiste le lieu dialectique qui inspire la découverte de tous les syllogismes dialectiques. Voilà aussi qui étend le nombre des modalités valides du syllogisme à un point qui décourage bien des auteurs de reconnaître en lui une simple contraction du syllogisme décrit dans les *Analytiques*. Par exemple, les *Premiers Analytiques* réduisent à quatorze les déductions parfaitement rigoureuses et excluent toute conclusion affirmative en seconde figure. Et voilà que les lieux de la définition et du genre, en complète indifférence à pareille injonction, motivent en toute rigueur des conclusions affirmatives en cette figure. Qui doutera de la solidité de la déduction suivante, fondée sur la reconnaissance endoxale de la vie sensible comme définition de l'animal et comme genre de la saracénie ?

Tout animal est un vivant capable de connaissance sensible  
Toute saracénie est un vivant capable de connaissance sensible  
Toute saracénie est un animal.

Comment réconcilier ce fait patent avec le tabou analytique de la fermeture de la seconde figure à l'affirmation ? D'une façon bien simple. Le contexte des *Premiers Analytiques* est plus abstrait. Sans être aussi aveugle que les *logiciens formels* le prétendent à tout aspect matériel du syllogisme, les *Premiers Analytiques* ferment tout de même les yeux sur toute particularité de la matière autre que le rapport comparatif d'universalité des termes indispensable à l'essence de la déduction. Tout ce que le logicien sait des propositions prises en compte, dans ce contexte, c'est qu'elles sont universelles ou particulières, affirmatives ou négatives. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est déjà assez pour exclure

Yvan Pelletier

toute matière trop fragile et précaire pour que l'universalité y soit vraisemblable : le logicien du syllogisme analytique sait qu'il n'adresse pas ses règles à l'examen de l'action singulière, par exemple, rendue trop fragile par l'infinité des circonstances qui l'entourent pour se conformer à des énoncés universels, incapables d'exceptions.

Le recenseur des lieux dialectiques évolue dans un milieu moins éthéré. Il en sait plus sur la matière considérée. Quand, par exemple, il énonce les maximes auxquelles se prête le lieu de la définition, il sait qu'il parle de propositions non seulement universelles et affirmatives, mais parfaitement convertibles sans aucune diminution de leur universalité. Dans la mesure où on admet que la proposition « tout animal est un vivant capable de connaissance sensible » exprime la définition de l'animal, on admet immédiatement sa réciprocation, que « tout vivant capable de connaissance sensible est un animal », de sorte que ce syllogisme en seconde figure se dispose sans contestation possible en le meilleur BARBARA qu'on puisse souhaiter. Cet exemple laisse clairement voir que l'énumération de toutes ces affinités et répugnances d'attribution qui font les lieux dialectiques ouvrira dans la même proportion à quantité de *modes valides* supplémentaires, mais réservés aux matières déterminées des relations logiques concernées.

Et cela sans le moins du monde contrarier la condition *sine qua non* imposée dans les *Premiers Analytiques* au syllogisme valide : se conformer au principe *dici de omni*, se réduire de quelque façon à un BARBARA ou à un CELARENT, les deux modes universels valides de la première figure, se ramener en définitive au principe de non-contradiction.

## CHAPITRE II

### L'HYPOTHÈSE

Jeter ce rapide regard sur le syllogisme dialectique confirme l'unité qui gouverne la conception aristotélicienne du syllogisme. Tant qu'on s'en tient à ce qui en mérite strictement le nom, on a radicalement un seul procédé : *deux énoncés légitimes agencés de façon telle que leur adoption entraîne manifestement, sous peine de contradiction, celle d'un troisième, problématique en lui-même*. Cette conséquence peut se réaliser dans plusieurs dispositions spéciales de termes, mais rien de cette définition n'est facultatif. 1° La conclusion, détachée des prémisses, est problématique, sinon en soi du moins pour l'intelligence qui la considère ; il n'y a pas d'intérêt intellectuel à feindre qu'un énoncé évident ou légitime par lui-même dépende d'autres. Faire d'un énoncé qu'on connaît mieux la conséquence, aussi rigoureuse qu'on la veuille, d'autres qu'on connaît moins, ne porte déjà plus le nom de syllogisme que par homonymie. 2° Réciproquement, les prémisses sont légitimes indépendamment de la conclusion ; elles ne sont syllogistiques que dans la mesure où leur évidence, leur endoxalité, ou au moins leur vraisemblance dépasse celle de la conclusion. 3° Chaque prémisses reprend l'un des termes du problème et le compare à un même troisième ; conclure sous peine de contradiction ne peut avoir lieu que dans la mesure où affirmer les prémisses et affirmer la conclusion revient de quelque manière à affirmer la même chose. 4° La conséquence doit être manifeste ; il ne suffit pas qu'elle soit rigoureuse, il faut qu'apparaisse qu'elle l'est, puisque l'intérêt du syllogisme est de résoudre le problème que la matière de la

Yvan Pelletier

conclusion comporte en elle-même ; ce caractère manifeste de la conclusion, toutefois, pourra n'apparaître qu'à la considération d'autre chose que les prémisses mêmes, pour autant que cet autre chose se trouve immédiatement impliqué dans les prémisses.

Tout cela ne se réalise que lorsque la disposition des termes incarne le principe *dici de omni vel de nullo*, directement ou indirectement. Directement et parfaitement, quand l'attribut de la conclusion convient universellement, ou absolument pas, au terme intermédiaire, pour autant que ce dernier convienne lui-même au sujet de la conclusion : c'est la disposition des modes valides de la première figure : BARBARA, CELARENT, DARII, FERIO. Indirectement et imparfaitement, quand, du fait que le terme intermédiaire soit le plus ou le moins universel des trois, il y a besoin de quelque conversion de proposition ou de syllogisme pour que la disposition apparaisse rigoureusement équivalente à l'une des dispositions parfaites : c'est la disposition des modes valides des seconde et troisième figures, ainsi que des syllogismes dits indirects.

Quoi que ce soit qui échappe à l'un ou l'autre de ces éléments de définition ne constitue pas, à proprement parler, un syllogisme. On pourra seulement, dans la mesure où c'est par très peu qu'il y échappe, en faire un homonyme du syllogisme. Aristote prend un soin extrême à manifester comment tout ce qui mérite absolument le nom de *syllogisme* se réduit exactement à cette forme.

Tout cela établi, quel statut syllogistique obtiendra exactement le syllogisme hypothétique ? Y a-t-il de fait un véritable procédé rationnel qui mérite ce nom ? Sera-t-il strictement une espèce du syllogisme qu'on vient de décrire, lequel on qualifierait de *catégorique*, c'est-à-dire d'*attributif* (*κατηγορητικός*), puisque chacune de ses prémisses attribue (*κατηγορεῖται*) effectivement, et non seulement sous la condition (*ἐν τῇ ὑποθέσει*) de quelque concession ou vérification ? En sera-t-il un homonyme, cherchant autant qu'il le peut à atteindre le même résultat, tout en se trouvant privé de quelque élément constitutif ? En sera-t-il un concurrent, différent de nature, mais aussi ou même plus efficace à assurer le progrès rationnel ? Enfin, Aristote l'a-t-il connu ? En a-t-il eu quelque intuition ? Ou faudra-t-il attendre Théophraste ou les Stoïciens, ou la logique *mathé-*

### *Le syllogisme hypothétique*

*matique*, pour le découvrir ?

Tout d'abord, Aristote a-t-il lui-même utilisé l'épithète d'*hypothétique* pour qualifier un syllogisme ? De fait oui, mais dans des circonstances si déconcertantes que tous les auteurs paraissent s'entendre pour considérer qu'il parlait alors de tout autre chose que ce qu'on nomme traditionnellement tel.<sup>44</sup> Ainsi, en terminant la présentation du syllogisme catégorique de seconde figure, il souligne son imperfection en signalant que certaines de ses modalités appellent en preuve un syllogisme hypothétique !!!

Évidemment, ils sont tous imparfaits, les raisonnements dans cette figure, car tous reçoivent leur achèvement pour autant qu'on assume quelque chose en plus. Ce supplément vient ou bien déjà nécessairement impliqué dans les termes ou bien proposé à titre d'*hypothèses*, comme lorsque nous démontrons par l'impossible.<sup>45</sup>

De fait, c'est alors la réduction à l'impossible qu'Aristote donne comme syllogisme hypothétique, ainsi qu'il l'affirmera plus carrément encore un peu plus loin. « Τοῦ δ' ἐξ ὑποθέσεως μέρος τὸ διὰ τοῦ ἀδυνάτου. — La réduction à l'impossible fait partie du syllogisme hypothétique. »<sup>46</sup>

On ne réalise pas d'emblée comment cette façon de s'attaquer à une position pourrait bien s'identifier à ce qu'on se représente traditionnellement comme syllogisme hypothétique. On ressent une réserve équivalente devant les syllogismes substitutifs, qualitatifs et toute la variété argumentative qu'Aristote range derrière cette épithète d'*hypothétique*.<sup>47</sup> Surtout qu'Aristote affirme avec on ne peut plus de force que toutes ces argumentations hypothétiques se réduisent au syllogisme catégorique de première figure, tout autant que les seconde et troisième figures

---

<sup>44</sup> « Le syllogisme hypothétique (dont parle Aristote) n'est pas le syllogisme hypothétique proprement dit (*si A est B*, etc...), mais un syllogisme qui s'appuie sur quelque postulat concédé par l'adversaire. » (Tricot, trad. des *Prem. Anal.*, note sur I, 23, 40b25)

<sup>45</sup> *Prem. Anal.*, I, 5, 28a5-7.

<sup>46</sup> *Ibid.*, 23, 40b25-26.

<sup>47</sup> « Dans les autres syllogismes hypothétiques, comme tous ceux qui argumentent par assomption subséquente ou par la qualité. » (*Ibid.*, 29, 45b15-17)

Yvan Pelletier

de ce syllogisme, et qu'il ne saurait être question de reconnaître la puissance syllogistique à quoi que ce soit qui ne s'y réduirait pas.

Nécessairement, toute démonstration et tout syllogisme montre qu'un attribut convient ou ne convient pas, qu'il le fasse universellement ou particulièrement, et encore catégoriquement<sup>48</sup> ou hypothétiquement... En premier, donc, parlons des syllogismes catégoriques ; une fois la démonstration<sup>49</sup> faite pour ceux-là, elle deviendra manifeste aussi pour les raisonnements par l'impossible et, de manière générale, pour tous les hypothétiques.<sup>50</sup>

Bien qu'Aristote n'ait peut-être jamais livré — ou qu'on ait perdu — la recension exhaustive projetée<sup>51</sup> des procédés hypothétiques, il a encore ailleurs fait allusion à certains, mais toujours dans des circonstances très dépaysantes pour nous, familiers que nous sommes avec le syllogisme hypothétique hérité du stoïcisme. C'est ainsi, par exemple, que, dans les *Topiques*, il donne l'examen des ressemblances comme un instrument utile en vue du syllogisme hypothétique :

Le regard porté sur le semblable est utile ... en vue des syllogismes hypothétiques (πρὸς δὲ τοὺς ἐξ ὑποθέσεως συλλογισμούς), parce qu'on s'attend à ce qu'il en aille de tous les cas semblables de la façon dont il en va éventuellement pour l'un d'eux. Par suite, quand nous aurons en abondance de quoi discuter contre l'un d'eux, nous nous ferons d'abord accorder qu'il en va aussi du propos comme il en va éventuellement des autres ; de la sorte, en montrant tel cas semblable, nous nous trouverons avoir

---

<sup>48</sup> Δεικτικῶς, *démonstrativement*. Aristote oppose les syllogismes hypothétiques et non-hypothétiques par le fait que les seconds *montrent* directement une conclusion, tandis que les premiers la montrent *indirectement*, en passant par la conséquence d'une *supposition*. — Je traduis *catégoriquement* pour l'occasion, puisqu'on distingue généralement les syllogismes hypothétiques des catégoriques, du fait que les prémisses de ces derniers attribuent simplement le prédicat au sujet, sans composer cette attribution avec une autre donnée comme leur condition.

<sup>49</sup> Que tous se ramènent au syllogisme de première figure.

<sup>50</sup> *Prem. Anal.*, I, 23, 40b23-29.

<sup>51</sup> « Il faudra bien en venir à examiner et préciser de combien de manières on raisonne hypothétiquement. » (*Ibid.*, 29, 45b19-20)

### *Le syllogisme hypothétique*

aussi montré le propos, hypothétiquement (καὶ τὸ προκείμενον ἐξ ὑποθέσεως δεδειχότες ἐσόμεθα). Car nous aurons fait notre démonstration après avoir supposé que de même qu'il en va pour eux il en va aussi pour le propos (ὑποθέμενοι γάρ, ὡς ποτε ἐπὶ τούτων ἔχει, οὕτω καὶ ἐπὶ τοῦ προκειμένου ἔχειν).<sup>52</sup>

On peut certes rattacher à ce cas une autre mention de syllogisme hypothétique faite à propos d'un énoncé universel qu'on considère avoir montré en ne s'attachant de fait à conclure que sa partie.

Il y a encore une autre manière d'en conclure quelques-uns, comme de conclure l'universel hypothétiquement, du fait d'une recherche portant sur le particulier (τὰ καθόλου διὰ τῆς κατὰ μέρος ἐπιβλέψεως ἐξ ὑποθέσεως).<sup>53</sup>

Enfin, Aristote qualifie encore de raisonnements hypothétiques, mais pour les répudier comme démonstrations, des argumentations où on fait intervenir la définition du syllogisme ou celle de la définition.

Est-il est donc possible, aussi, de démontrer ce qu'est une chose en son essence, *en procédant là par hypothèse* (ἐξ ὑποθέσεως δέ), c'est-à-dire en assumant, d'une part, que ce que devait être une chose revient à ce qu'on lui attribue de propre dans la ligne de ce qu'elle est, et, d'autre part, que tels éléments sont les seuls qu'on lui attribue dans la ligne de ce qu'elle est et que leur ensemble lui est propre ?... Dans un raisonnement, on n'assume pas ce que c'est que de raisonner, puisque toujours une prémisse dont le raisonnement procède est, pour l'autre, son tout ou sa partie... C'est encore par hypothèse qu'on fait la démonstration (κἂν ἐξ ὑποθέσεως δὲ δεικνύη), dans le raisonnement suivant : Si l'essence du mal revient à celle de la division, et si l'essence d'un contraire est le contraire de celle de son contraire, alors, si le bien est contraire au mal, et l'indivisé au divisé, il résulte que l'essence du Bien revient à celle de l'indivision.<sup>54</sup>

---

<sup>52</sup> *Top.*, I, 18, 108b12s.

<sup>53</sup> *Prem. Anal.*, I, 29, 45b22-23.

<sup>54</sup> *Sec. Anal.*, II, 6, 92a6-9.11-13.20-24.



Yvan Pelletier

Là encore, on se sent de prime abord dans un univers bien éloigné de celui où on s'est habitué à voir intervenir cette appellation.

Faire la lumière sur le syllogisme hypothétique ne pourra aller sans discerner clairement le rapport à mettre ou à nier entre tous ces candidats au titre. Impossible non plus de décerner leur juste louange aux auteurs qui ont éventuellement, sous cette appellation, *augmenté le champ logique ouvert par Aristote*, ou *en ont découvert un autre*, sans d'abord se faire une idée juste de toute cette variété de procédés rationnels qu'Aristote a qualifiés d'*hypothétiques*.

\* \* \*

Le premier pas à faire dans cette direction s'impose de soi : il faut clarifier la motivation qui anime le choix de ce terme d'*hypothèse*. Pourquoi Aristote en use-t-il dans le contexte de procédés syllogistiques ? Comme le lecteur familier d'Aristote s'y attendra, voilà encore un terme qui rassemble une grande famille d'homonymes, dont on ne peut bien comprendre comment le nom s'applique à l'un des membres sans les ordonner tous entre eux et aux premiers d'entre eux. Or une surprise de taille nous attend.

La première et plus fondamentale connotation liée à quoi que ce soit qu'on nomme aujourd'hui hypothèse, c'est l'incertitude et l'arbitraire, en tout cas tout l'opposé de l'évidence immédiate. C'est ainsi que le Larousse donne comme le sens le plus courant d'*hypothétique* : « Se dit de *quelque chose dont on ne peut être sûr ; douteux, incertain*. »<sup>55</sup> Puisqu'on parle ainsi de ce qui se qualifie à partir d'elle, ce qu'on appelle *hypothèse* ne se caractérise certes pas à nos yeux par son évidence, par sa vérité, par sa nécessité. Une hypothèse, c'est au contraire spontanément, pour nous, un énoncé sur la vérité duquel nous ne nous sentons pas en mesure de nous prononcer ; c'est une conjecture issue assez librement de notre imagination, plus ou moins inspirée de

---

<sup>55</sup> Mes italiques.

### *Le syllogisme hypothétique*

l'observation de faits étranges dont elle permettrait éventuellement de rendre compte.<sup>56</sup> Descartes, déjà, le sentait ainsi :

*Afin que chacun soit libre d'en penser ce qu'il lui plaira, je désire que ce que j'écrirai soit seulement pris pour une hypothèse, laquelle est peut-être fort éloignée de la vérité.*<sup>57</sup>

Dans la beauté d'une hypothèse, c'est, plus que sa vérité ou sa nécessité, la libre créativité de l'esprit qui nous émerveille.<sup>58</sup> Ceux qui réfléchissent sur les procédés des sciences expérimentales nous ont habitués à un progrès issu de constructions libres, capables de s'édifier même en opposition à toutes les lois admises, plutôt que d'efforts constants de coller servilement à la réalité observée.<sup>59</sup> Aussi, la définition de la nature de l'hypothèse en appelle plus au vocabulaire de la construction, de la production, qu'à celui de la connaissance, de la contemplation : on *fait* des hypothèses<sup>60</sup>. Une hypothèse se pense couramment comme « une supposition destinée à expliquer ou à prévoir des faits »<sup>61</sup>. Parce qu'elle recourt ainsi à des hypothèses comme principes, la science expérimentale sera dite *hypothético-dédu-*

---

<sup>56</sup> Comparer : « *Hypothèse...* B. Proposition reçue, sans égard à la question de savoir si elle est vraie ou fausse, mais seulement à titre de principe tel qu'on en pourrait déduire un ensemble donné de propositions. » (Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, 428b)

<sup>57</sup> *Principes de la philosophie*, III, 44. — Nos italiques.

<sup>58</sup> « Que même j'en supposerai ici quelques-unes que je crois fausses. » (*Ibid.*, 45)

<sup>59</sup> Notre admiration spontanée pour Galilée et ses semblables ne nous montre-t-elle pas, d'ailleurs, comment nous aimons croire que le progrès de la connaissance, plus que de la fidélité à l'évidence sensible et de l'obéissance aux tenants de la sagesse qui a cours, dépend de cette liberté, de cette capacité de désobéir, dans la formulation des hypothèses de départ ?

<sup>60</sup> Voir Larousse.

<sup>61</sup> Larousse. Comparer : « *Hypothèse...* C. Conjecture douteuse, mais vraisemblable, par laquelle l'imagination anticipe sur la connaissance, et qui est destinée à être ultérieurement vérifiée, soit par une observation directe, soit par l'accord de toutes ses conséquences avec l'observation. Voir Auguste Comte, *Cours de philosophie positive*, leçon 28 : *Théorie fondamentale des hypothèses*. » (Lalande, *ibid.*, 429a-b)

Yvan Pelletier

tive, qualification que Larousse décrit comme due au fait « d'un raisonnement dans lequel certains principes sont considérés comme vrais et assurés, et d'autres comme *purement hypothétiques* et vérifiables a posteriori ». Dans cette description se sent tout le caractère de gratuité et d'aléatoire qui entoure l'hypothèse. Bref, dans notre schème mental contemporain, il s'est inscrit qu'une hypothèse est *un principe*, dont on raisonne, dont on tire des conclusions, mais *un principe arbitraire, qui cessera d'ailleurs d'être une hypothèse si on vient jamais à constater assurément qu'il se conforme à la réalité*. Notre conception spontanée de la nature que revêtra un raisonnement issu d'hypothèses ne peut pas ne pas se ressentir de cette manière de définir l'hypothèse. On peut d'ores et déjà apercevoir l'aise qu'y trouvent le sceptique, le nominaliste, les esprits qui refusent à l'intelligence humaine la capacité de se représenter adéquatement la réalité extérieure telle qu'elle est.

Mais à fréquenter Aristote, quelle surprise ! L'hypothèse revêt un tout autre visage. Elle se caractérise essentiellement comme première évidence, comme source d'évidence pour autre chose qui serait obscur par soi-même. Bonitz annonce comme la notion commune présente, chez Aristote, en toute ὑπόθεσις, « *id quod ponitur tamquam fundamentum* »<sup>62</sup>. Comme la formation du mot — ὑπόθεσις, *position* placée *sous* toute autre position — le fait attendre, l'hypothèse est un fondement, et de préférence le plus radical des fondements, celui qui se trouve *sous* tout ce qu'on *pose*, celui dont dépend la solidité de toute position. D'après Chantraine, d'ailleurs, la racine τίθημι présente déjà comme son sens le plus fondamental l'idée de « poser quelque chose qui est destiné à durer »<sup>63</sup>. Tout paronyme de l'hypothèse ainsi conçue, tout *hypothétique*, ne se distinguera donc pas comme fragile ou fantaisiste, mais au contraire par sa solidité, sa fermeté, sa nécessité, qu'il reçoit cependant d'une entité extérieure, l'hypothèse justement, laquelle gagne précisément son nom d'*hypothèse* par son aptitude à conférer de la solidité. Le syllogisme hypothétique n'échappera pas à ce caractère.

---

<sup>62</sup> Bonitz, *Index aristotelicus*, 796b.

<sup>63</sup> 1117a.

## *Le syllogisme hypothétique*

Mais reprenons de plus haut pour bien mesurer la portée de ces considérations.

### **I. Principe spéculatif : l'évidence**

#### *A. Principe démonstratif*

Quand Aristote étend l'appellation d'*hypothèse* à la fin de nos actions et de nos connaissances pratiques, ou à la fin qui motive une constitution politique donnée, il s'en explique et s'en fait comprendre par comparaison à ce qui lui paraît mériter le plus strictement ce nom : les principes des sciences spéculatives, les premiers et les plus sûrs d'entre eux.<sup>64</sup> L'hypothèse, c'est le premier jugement, le plus sûr, celui qui n'a pas besoin de s'enraciner en d'autres plus évidents : par là, c'est le point de départ et le fondement de toute la connaissance intellectuelle. C'est sa garantie de vérité, c'est l'énoncé si solide, si sûr, si certain qu'il ne saurait être remis en question. Il se connaît sans médiation, il se juge dès qu'on dispose de l'expérience sensible et des phantasmes requis à son élaboration, à sa conception. De lui pourra partir, sur lui pourra reposer toute connaissance qui commande un parcours intellectuel. Un énoncé donné mérite, au fond, de se nommer *hypothèse* dans la mesure où il constitue une condition de validité et de vérité de la connaissance intellectuelle raisonnée. Ce dont la raison juge en le rapportant à des jugements antérieurs doit se résoudre ultimement en quelque énoncé qui ne nécessite pas pareille résolution, en quelque énoncé si immédiatement connu, si simple, si évident, qu'il ne se prête même pas à quelque résolution. Autrement, on ne pourrait échapper à un infini recul d'énoncé en énoncé qui équivaldrait à la négation de toute connaissance véritable. C'est la désignation de ce fondement ultime, ce fondement qui n'a besoin de rien

---

<sup>64</sup> Ainsi : « Dans les actions, c'est ce en vue de quoi on agit qui est principe, comme dans les mathématiques ce sont les *hypothèses* (αἱ ὑποθέσεις). » (*Éth. Nic.*, VII, 9, 1151a16) — « La fin constitue un principe et une *hypothèse*, à la manière des *hypothèses* dans les sciences spéculatives. » (*Éth. Eud.*, II, 10, 1227a8-10) — « Comme les *hypothèses* sont des principes pour les sciences spéculatives, de même aussi la fin est pour les disciplines pratiques principe et *hypothèse*. » (*Ibid.*, 11, 1227b28-30)

Yvan Pelletier

sous lui pour le fonder lui-même, qui commande la formation du mot *hypothèse*.

En raison d'une analogie facile à suivre, ce nom prestigieux d'*hypothèse* s'étendra éventuellement à tout principe de connaissance médiate, à toute proposition constituante d'un raisonnement valide. « *Manifestement, les principes, ce qu'on appelle les hypothèses, ce sont les propositions.* »<sup>65</sup> Car les propositions d'un syllogisme fondent sa conclusion non seulement à titre de principes, de points de départ, mais même à titre de cause matérielle. « *Les hypothèses sont pour la conclusion sa cause comme ce dont elle est issue.* »<sup>66</sup> D'ailleurs, quand Aristote, insistant que les hypothèses sont des propositions en bonne et due forme — « Ἐν ταῖς προτάσεσιν αἱ ὑποθέσεις, *les hypothèses comptent parmi les propositions.* »<sup>67</sup> —, fait ressortir ce qu'il y a de plus essentiellement inhérent à la notion d'hypothèse, il s'exprime avec autant de généralité que lorsqu'il définit le syllogisme :

Τοῦτο δ'... ὑπόθεσις, ... ὅσων ὄντων τῷ ἐκεῖνα εἶναι γίνεται τὸ συμπέρασμα. — Voilà ce qu'est une hypothèse : tout ce qui est et qui, du fait que ce soit, fait que le syllogisme s'effectue.<sup>68</sup>

Cependant, on le comprendra, l'appellation convient le plus strictement aux propositions les plus parfaites, à celles dont se constitue le raisonnement qui cause la science, aux principes démonstratifs, qu'Aristote appelle souvent les hypothèses des démonstrations.<sup>69</sup>

Pour Aristote, comme encore aujourd'hui, *hypothèse* implique principe de connaissance, point de départ d'une démarche intellectuelle. Mais alors que l'intelligence contemporaine conçoit ce principe dans l'arbitraire le plus total, Aristote le

---

<sup>65</sup> *Sec. Anal.*, I, 19, 81b14-15.

<sup>66</sup> *Mét.*, V, 2, 1013b20-21. Voir aussi *Phys.*, II, 3, 195a18-19.

<sup>67</sup> *Sec. Anal.*, I, 10, 76b36.

<sup>68</sup> *Ibid.*, 76b38-39.

<sup>69</sup> « Cela à partir de quoi on connaît en premier une chose, cela aussi s'appelle principe de cette chose ; par exemple, les *hypothèses* des démonstrations. » *Mét.*, V, 1, 1013a14-16.

### *Le syllogisme hypothétique*

fait surgir des sources les plus sûres. C'est une vertu qui doit l'assurer et en prendre la responsabilité, une vertu naturelle ou une vertu acquise qui compte directement sur les forces de la nature. Aristote nomme cette vertu νοῦς, ce que nous avons coutume de rendre par *intelligence des principes*, sur le modèle de la traduction latine la plus habituelle d'*intellectus principiorum*.

Dans les mathématiques, ce sont les *hypothèses* qui font office de principes... Ce n'est pas le raisonnement qui enseigne les principes ; c'est au contraire une vertu, reçue de la nature ou de l'accoutumance, qui rectifie la pensée en matière de principes.<sup>70</sup>

Ces hypothèses précèdent et en ce sens échappent à la science la plus rigoureuse, du fait qu'elles ne se démontrent pas. On ne peut les trouver comme conclusions de démonstrations, car il n'est pas de principes antérieurs plus certains desquels pourraient procéder leurs démonstrations. Ou s'il en est, dans le cas de sciences particulières, ils relèvent de sciences antérieures. Mais on ne pourra reculer ainsi indéfiniment et il n'en reste pas moins que dans le cas des sciences les plus hautes on rencontrera des principes qui mériteront absolument cette qualification d'hypothèses : ils s'assument en vertu d'une évidence immédiate, sans discours démonstratif. Tout ce qui concerne la définition des genres-sujets des sciences constitue un exemple particulièrement patent : ces définitions ne se démontrent pas ; elles fournissent immédiatement à chaque science les principes propres de chacune de ses démonstrations.

Les sciences ne font jamais porter leur raisonnement sur ce qu'est [leur sujet] ; plutôt, après l'avoir les unes rendu évident au sens, les autres assumé comme *hypothèse*, elles démontrent à partir de cela, avec plus ou moins de nécessité, ce qui s'attribue par soi au genre sur lequel elles portent.<sup>71</sup>

Ces hypothèses sortent tellement du rayon d'action des sciences qui s'appuient sur elles, elles leur sont présupposées à tel point que qui les attaquerait, ce ne serait pas directement à ces sciences qu'il s'attaquerait et ce ne serait pas à leurs tenants

---

<sup>70</sup> *Éth. Nic.*, VII, 9, 1151a15-19.

<sup>71</sup> *Mét.*, VI, 1, 1025b10-13.

Yvan Pelletier

qu'il reviendrait de lui répondre. Ce n'est ni le mathématicien à qui revient de manifester les hypothèses dans lesquelles le mathématicien enracine ses démonstrations ; ni non plus au naturaliste à qui revient de manifester la vérité des hypothèses naturelles. Ce n'est pas le naturaliste, par exemple, qui répondra à ceux qui, comme Parménide, refusent de concevoir la nature comme principe interne de mouvement et nient même l'existence de tout mouvement.

Prétendre que tout est en repos et en chercher la démonstration tout en rejetant la sensation, c'est une espèce d'infirmité de l'esprit... En outre, dans les raisonnements en matière mathématique, les objections concernant les principes ne s'attaquent pas du tout au mathématicien ; il en va de même dans les autres matières. Pareillement aussi, l'objection dont nous parlons maintenant ne s'attaque pas au naturaliste, car c'est une *hypothèse*, que la nature est principe du mouvement.<sup>72</sup>

Cette défense ressort au sage, responsable de garantir le respect dû aux premiers principes.

#### B. Axiome

Si déjà les principes propres des sciences, l'attribution à leurs genres-sujets des définitions qui leur conviennent, et même à la limite toute proposition acceptée immédiatement se méritent le nom d'*hypothèse*, de *fondement sous le fondement*, le nom conviendra encore mieux, et le plus excellemment, aux principes les plus élevés, à ceux qui fondent les sciences antérieures, plus communes. Il conviendra suprêmement aux principes propres de la sagesse, à ces énoncés si communs que c'est à eux que le sage recourt pour résoudre ultimement tout problème et tout doute, à ces énoncés si accessibles que personne ne sera capable de penser autrement, ni même de ne pas les comprendre, exprimés qu'ils sont en des termes que tous conçoivent en premier de tout. Ces principes, dira Aristote, comportent nécessité non seulement quant à leur vérité — ce qu'ils énoncent ne peut pas ne pas être —, mais aussi quand à leur appréhension et au fait d'y adhérer — aucune intelligence ne peut ne pas les concevoir, aucune intelligence ne peut ne pas y adhérer —. Même si, comme

---

<sup>72</sup> *Phys.*, VIII, 3, 253a32-34.b2-6.

### *Le syllogisme hypothétique*

Aristote le concédera aussi, il restera toujours possible de les nier verbalement, ou de confectionner des arguments qui se donneront l'apparence de conclure leur opposé. Car si la nature a limité la capacité de la raison à penser faux, elle n'a pas mis les mêmes bornes à la fausseté verbale. « On peut toujours trouver à objecter au discours extérieur, mais au discours intérieur, pas toujours. »<sup>73</sup>

À regarder, donc, de la manière la plus stricte, l'intention qui anime l'imposition du mot *hypothèse*, on saisit qu'il convient au mieux à l'expression de « ce qui par soi est nécessairement et qu'on pense nécessairement »<sup>74</sup>. De par leur excellence, comme jugements, de par la sécurité qu'elles confèrent à toute la démarche rationnelle ultérieure, ces propositions constituent ce qui mérite le plus et en premier d'être pensé, les pensées les plus élevées, les *dignitates*<sup>75</sup>, les *axiomes* de la vie intellectuelle.

Toute science démonstrative porte ... aussi sur les propositions communes, qu'on appelle des *axiomes*, à partir desquelles en premier elle démontre.<sup>76</sup>

C'est ainsi qu'on peut désigner le principe de non-contradiction comme *l'hypothèse des hypothèses*, du fait de sa priorité absolue et de sa présence derrière tout autre énoncé vrai, comme derrière toute conséquence valide. Nous avons vu, plus haut, comment le principe de non-contradiction constitue *l'hypothèse de tout syllo-*

---

<sup>73</sup> *Sec. Anal.*, I, 10, 76b26-27. — «Nihil est adeo verum quin voce possit negari, rien n'est à ce point vrai qu'on ne puisse le nier verbalement.» (Thomas d'Aquin, *In I Post. Anal.*, 19, #161)

<sup>74</sup> «Ὁ ἀνάγκη εἶναι δι' αὐτὸ καὶ δοκεῖν ἀνάγκη. » (*Ibid.*, 76b23-24)

<sup>75</sup> « Illud principium, quod necesse est non solum per seipsum esse, sed etiam ulterius necesse est, ipsum videri, scilicet communis animi conceptio vel dignitas..., *pareil principe, qui non seulement est par soi nécessairement, mais qui en plus est aussi nécessairement manifeste, à savoir, la conception commune de l'âme, l'éminence...* » (Thomas d'Aquin, *ibid.*) — De fait, en français, c'est traditionnellement *axiome* qui traduit *dignitas* et ἀξίωμα ; mais *éminence* ferait mieux le travail, en signalant bien l'élévation et la dignité des vérités concernées. Ἀξίωμα dérive d'ailleurs d'ἄξιω, l'action d'agréer à une requête, à une déclaration, de la juger digne et de grande valeur.

<sup>76</sup> *Sec. Anal.*, I, 10, 76b11-15.



Yvan Pelletier

*gisme*, puisque le syllogisme consiste à mettre l'intelligence devant une conclusion qu'elle ne saurait refuser sans nier des propositions qu'elle affirme en même temps. Il compte pour la première de ces *hypothèses initiales* auxquelles Aristote impose à toute proposition démonstrative de se conformer.

Une proposition syllogistique sera tout simplement l'affirmation ou la négation d'une chose d'une autre, de la manière qu'on a dite<sup>77</sup>. Elle sera démonstrative, si elle est vraie et adoptée en dépendance des *hypothèses initiales* (διὰ τῶν ἐξ ἀρχῆς ὑποθέσεων εἰλημμένη).<sup>78</sup>

### C. Endoxe

Dans ses *Seconds Analytiques*, toutefois, Aristote resserre davantage le vocabulaire. Le contexte, en effet, de la différenciation des différents types de démonstrations oblige à marquer la variété des principes dans des appellations appropriées. L'étiquette d'*hypothèses*, susceptible d'englober tous les principes des démonstrations — αἱ ὑποθέσεις τῶν ἀποδείξεων<sup>79</sup> —, se voit contractée, alors, à celles de ces propositions démonstratives qui, quoique assumées immédiatement en la science considérée, ne répugnent pas absolument à faire l'objet de démonstrations, dont la démonstration, toutefois, relève de quelque science plus élevée. Les hypothèses ainsi entendues se distinguent des axiomes (ἀξιώματα), hypothèses par excellence selon le sens plus général, principes démonstratifs communs si premièrement

---

<sup>77</sup> On constate, ici, à quel point Aristote, même en ses *Premiers Analytiques*, est étranger à une logique purement *formelle*. Une proposition n'est pas simplement la composition arbitraire de quelque sujet et de quelque attribut, mais l'adoption de leur convenance, un jugement légitime — c'est dans le fondement de cette légitimité, évidence directe ou endoxalité, que s'enracine la spécification des propositions, démonstratives ou dialectiques — porté sur leur identité, ce qui commande déjà une matière qui s'y prête. À strictement parler, l'absurde et le paradoxal ne se proposent pas.

<sup>78</sup> *Prem. Anal.*, I, 1, 24a28-b12. Voir aussi *Du ciel*, I, 7, 274a34, où intervient l'expression similaire πρώτας ὑποθέσεις. Pour des exemples d'allusion à de telles hypothèses premières, en référence à l'objet de sciences particulières, voir *Du ciel*, I, 7, 274a34 ; I, 8, 276b8 ; II, 4, 287b4 ; *De la génération des animaux*, IV, 3, 768b5-10.

<sup>79</sup> Voir *Mét.*, V, 1, 1013a16.

### *Le syllogisme hypothétique*

manifestes qu'ils se refusent à toute démonstration. Elles se distinguent aussi des postulats (*αἰτήματα*) en ce que, à la différence de ceux-ci, on les pense et on y adhère spontanément, elles sont déjà endoxales, elles correspondent à ce qu'on pressent être la vérité. Les postulats, eux, malgré une vérité tout aussi nécessaire et démontrable, ont à l'abord quelque chose d'inattendu et doivent ainsi faire l'objet d'une demande et d'un accord explicites pour être utilisés sans démonstration.

Tout ce que, bien que démontrable, on assume sans le démontrer, cela, dans la mesure où c'est quelque chose d'admis déjà par le disciple qu'on assume, on en fait l'hypothèse (*ὑποτίθεται*)... Mais la même chose, si c'est en l'absence de toute opinion à son endroit, ou encore en présence d'une opinion contraire, qu'on l'assume, on en fait le postulat (*αἰτεῖται*). Voilà la différence entre hypothèse et postulat (*ὑπόθεσις καὶ αἴτημα*) : est postulat, en effet, ce qui contrarie l'opinion du disciple et que, bien que démontrable, on assume et utilise sans le démontrer.<sup>80</sup>

On comprend bien qu'en cette contraction, l'hypothèse décline de son sens le plus strict. Elle acquiert même quelque chose de très relatif : car elle dépend des aléas de l'histoire intellectuelle antérieure de chacun, dont dérive la sympathie ou la réticence éventuelle qui fait de tel ou tel principe démonstratif une hypothèse ou un postulat. La même affirmation — *τὸ αὐτό*, dit Aristote — variera comme hypothèse ou postulat selon la qualité de la formation de l'interlocuteur auquel on l'adresse. « Cette hypothèse n'en est pas une absolument, mais seulement en relation à ce disciple. »<sup>81</sup>

Même avec cette extension, toutefois, l'hypothèse garde de son sens fondamental le fait de constituer un jugement, affirmation ou négation, qui *compose de fait* un attribut avec un sujet, ou l'en divise. En conséquence, aussi frappant que cela soit dans les termes, *une hypothèse*, dans les vues aristotéliennes, *est toujours catégorique* (*κατηγορικὴ*) ! Elle se prononce sur l'attribution d'un attribut à un sujet. C'est sur cette base qu'Aristote oppose ces hypothèses endoxales, comme toute autre suivant le

---

<sup>80</sup> *Sec. Anal.*, I, 10, 76b27-34.

<sup>81</sup> *Ibid.*, 76b29-30.

Yvan Pelletier

sens plus général, aux définitions, qui sont aussi des principes propres de la science, mais n'énoncent pas encore.

Les définitions ne sont pas des hypothèses, car elles ne disent de rien que ce soit ou pas. C'est au contraire parmi les prémisses que comptent les hypothèses. Les définitions, elles, on n'a qu'à les comprendre. Cela ne suffit certes pas à l'hypothèse, à moins de soutenir que le simple fait de l'entendre constitue déjà l'hypothèse. L'hypothèse, plutôt, c'est tout ce qui est et, de ce seul fait, entraîne la conclusion (ὅσων ὄντων τῷ ἐκεῖνα εἶναι γίνεται τὸ συμπέρασμα).<sup>82</sup>

De fait, si on en vient à compter des définitions comme hypothèses, c'est une fois qu'on les juge déterminément des attributs de sujets à l'étude des propriétés desquels on s'applique. C'est avec cette implication qu'Aristote rapporte aux hypothèses toute explicitation des notions communes qui dépassent le champ propre de sciences particulières. Le mathématicien, par exemple, comme tout savant de quelque autre science particulière, ne définit ni ne démontre l'être, l'unité, et autres attributs premiers. Il *suppose* ce qu'on leur attribue pour les expliciter, et en procède comme de notions immédiates.

Ce n'est pas au géomètre de considérer ce qu'est le contraire, ou le parfait, ou l'un, ou l'être, ou le même, ou l'autre, sinon *par supposition* (ἀλλ' ἡ ἐξ ὑποθέσεως).<sup>83</sup>

#### D. Assomption supplémentaire

Comme il est inscrit dans le mode naturel de notre intelligence de progresser par comparaison, de procéder du semblable, même imparfaitement semblable, et d'assigner aux nouvelles réalités connues le nom de ces autres déjà connues d'où elle est partie pour les concevoir, le développement de l'homonymie ne se termine jamais. *Hypothèse* va s'étendre encore à l'appellation d'autres principes. Mériteront ainsi pareille appellation des énoncés qui agissent comme principes sans pourtant constituer strictement les propositions intégrantes d'un syllogisme. Là commence à intervenir un aspect qui deviendra essentiel dans ce qu'on finira par nommer plus spécifiquement *syllogisme hypo-*

---

<sup>82</sup> *Ibid.*, 76b35-39.

<sup>83</sup> *Mét.*, IV, 2, 1005a11-13.

### *Le syllogisme hypothétique*

*thétique* : l'idée d'ajout, l'idée de *quelque chose qu'on assume en plus* des strictes propositions, l'idée d'un principe extérieur indispensable.

Lorsque le syllogisme déborde sa première figure, seule configuration où se vérifie immédiatement que sa forme résout sa conclusion dans le principe de non-contradiction, il devient plus obscur : bien que sa conclusion s'ensuive nécessairement de ses propositions, bien qu'affirmer ses propositions et nier sa conclusion reviendrait aussi à faire fi du principe de non-contradiction, ce fait n'apparaît pas tout de suite. Il y a besoin, pour qu'il devienne manifeste, qu'une ou d'autres propositions soient assumées, qui permettent d'apercevoir la matière du syllogisme en question dans la disposition de la première figure. Soit, par exemple :

Aucun B n'est A  
et Tout C est A ;  
donc Aucun C n'est B.

La conclusion s'ensuit nécessairement, mais pour en avoir l'évidence, on a besoin d'assumer un énoncé supplémentaire : "Aucun A n'est B". Dans la mesure où on le fait, la forme de ce syllogisme équivaut à celle d'un CELARENT, le second mode universel de la première figure, pour autant qu'on porte son attention sur cette nouvelle proposition plutôt que sur la majeure originale. Si ce besoin, pour rendre manifeste la nécessité de ce syllogisme, lui fait mériter le nom d'*imparfait* — ἀτελής —, il n'implique toutefois aucune perte de rigueur, car cette nouvelle proposition n'a pas besoin de preuve extérieure, étant immédiatement impliquée par la majeure originale comme sa légitime conversion. Cette proposition assumée en plus, étant immédiatement évidente, et un fondement ultime pour le syllogisme qui raisonne dans cette forme, a tout pour se mériter l'appellation d'hypothèse et, dans la même mesure, fait du syllogisme qui s'appuie sur elle un paronyme de l'hypothèse, un *syllogisme hypothétique*. Il ne faut pas se surprendre outre mesure de cette dernière inférence, car, pour autant que toute proposition, de par son rôle de fondement du syllogisme, a droit à l'appellation d'*hypothèse*, tout syllogisme, par le fait même, est hypothétique. Il est important de le

Yvan Pelletier

remarquer pour sentir combien, dans l'esprit d'Aristote, *hypothétique* ne s'oppose pas absolument à *catégorique*.

Ils sont tous imparfaits, les raisonnements dans cette figure, car tous reçoivent leur achèvement pour autant qu'on assume quelque chose en plus (προσλαμβανομένων τινῶν). Ce supplément vient ou bien déjà nécessairement impliqué dans les termes ou bien proposé comme des *hypothèses* (ὡς ὑποθέσεις), comme lorsque nous démontrons par l'impossible.<sup>84</sup>

Cette citation propose déjà un bond plus loin. Bien qu'elle décrive exactement l'hypothèse dont nous venons de parler, ces choses *assumées en plus* — προσλαμβανομένων τινῶν —, c'est tout de suite à un autre et surprenant homonyme qu'elle accole le titre d'*hypothèse* : un énoncé assumé en plus, *mais faux*, qui contraindra le refus de pareille forme syllogistique à occuper une position impossible à tenir. C'est en arrivant ainsi au syllogisme par l'impossible qu'on entre dans le domaine propre de cette stratégie d'argumentation à laquelle la tradition subséquente, mais en fait déjà Aristote lui-même, réservera le nom de *syllogisme hypothétique*. Mais suspendons ce développement, pour disposer tout de suite d'autres homonymes de l'hypothèse qui vont dans une direction moins étroitement associée à notre propos principal.

#### *E. Proposition propre à un auteur*

On est à même, maintenant, de mesurer à quel point la notion commune derrière toute hypothèse consiste en le fondement le plus sûr offert à une élaboration ultérieure, spécialement à quelque avancement dans la connaissance, à quelque argument : en soi, absolument, en conformité à la réalité et à la vérité. Cependant, Aristote le voit bien : peu se conforment intégralement à l'ordre que la réalité impose ; souvent, on prétend construire sur le sable, sur l'improbable, sur le faux. Mais comme, alors, on ne peut s'empêcher d'imiter de très près l'ordre naturel, et de regarder comme les propositions fondamentales dont tout le reste dépend les principes contestables qu'on adopte, Aristote ne lésine pas à étendre l'homonymie de l'hypothèse à

---

<sup>84</sup> *Prem. Anal.*, I, 5, 28a4-7.

### *Le syllogisme hypothétique*

pareils principes ; il les regarde comme des hypothèses *secundum quid*, c'est-à-dire en rapport aux auteurs qui se fondent sur elles. C'est ainsi qu'il s'exprime, par exemple, quand il reproche à ces auteurs les débordements et absurdités où le respect de leurs si défectueux principes les entraîne.

En rapport à leur *hypothèse* (πρὸς μὲν τὴν ὑπόθεσιν), c'est correctement qu'ils parlent, mais, absolument, ce n'est pas correctement.<sup>85</sup> — Absolument, créer entre les unités une différence quelconque, c'est de l'absurdité et de la fiction : j'appelle fiction (πλασματῶδες) la violence qu'on fait pour sauver une *hypothèse*.<sup>86</sup> — En conséquence, il arrive à tous de parler correctement sur quelque point, mais incorrectement de manière générale... La cause en est que leurs *hypothèses* et leurs principes sont faux.<sup>87</sup> — Ceux qui prétendent que le nombre mathématique est le seul ne peuvent soutenir rien de pareil, suivant leurs *hypothèses* (κατὰ τὰς ὑποθέσεις).<sup>88</sup>

Il morigène alors ces auteurs pour la légèreté avec laquelle ils érigent en hypothèses pour fonder tout savoir ultérieur, et à défendre à tout prix, des opinions subjectives que condamnent les toutes premières exigences de la vérité : désaccord avec l'évidence sensible, hétérogénéité essentielle avec le sujet envisagé, conséquences absurdes.

En fait, ce qu'ils disent des apparences sensibles ne s'accorde pas avec ces apparences elles-mêmes. *La cause tient à ce qu'on n'assume pas correctement les premiers principes et à ce qu'on veuille plutôt tout ramener à certaines opinions déterminées.* Car sans doute faut-il, pour les choses sensibles, des principes sensibles, pour les choses éternelles des principes éternels, pour les choses corruptibles, des principes corruptibles, et, en général, des principes homogènes à leurs sujets. Eux, au contraire, *par amour pour leurs principes*, semblent faire la même chose que ceux qui, dans les discussions, *montent la garde autour de leurs positions*. Ils supportent n'importe quelle conséquence, sûrs qu'ils tiennent

---

<sup>85</sup> *Mét.*, XIII, 7, 1082b32.

<sup>86</sup> *Ibid.*, 1032b2.

<sup>87</sup> *Ibid.*, 9, 1086a13-16.

<sup>88</sup> *Pol.*, XIV, 3, 1090a.

Yvan Pelletier

des principes vrais : comme s'il ne fallait pas juger certains principes à leurs conséquences, et surtout à leur fin. Or la fin de la science pratique, c'est son œuvre, mais, celle de la science de la nature, c'est principalement de se conformer à l'évidence sensible.<sup>89</sup>

## II. Principe pratique : la fin

*Hypothèse*, on l'aura abondamment vérifié maintenant, cela signifie premièrement, pour Aristote, *principe* et *fondement*. Principe et fondement dans la connaissance spéculative. L'hypothèse, c'est, en somme, la première connaissance, spécialement évidente et sûre, assez pour ne pas requérir de preuve, assez même pour ne pas en admettre, faute de pouvoir trouver chose plus évidente en quoi la résoudre. Une première connaissance capable de garantir la vérité et la nécessité de tout ce qui en découle comme rigoureuse conséquence.

J'y ai fait allusion plus haut<sup>90</sup>, l'hypothèse recevra éventuellement comme homonyme ce qui en joue le rôle dans la connaissance pratique : la fin.

Dans les actions, la fin est principe, comme en mathématique ce sont les *hypothèses*.<sup>91</sup> — La fin constitue un principe et une *hypothèse*, à la manière des *hypothèses* dans les sciences spéculatives.<sup>92</sup> — Comme les *hypothèses* sont des principes pour les sciences spéculatives, de même aussi la fin est pour les disciplines pratiques un principe et une *hypothèse*.<sup>93</sup>

### A. Le bien ultime

C'est que, dans le domaine de l'action, c'est la conception de la fin qui intervient en premier. Point d'action, à proprement parler, sans une fin dont elle soit le moyen. Toute connaissance pratique est conception et choix de moyens. Or point de connaissance pratique, point d'élaboration ni comparaison ni choix de moyens, sans une fin que toute la raison d'être de ces moyens sera de réaliser. C'est toujours la nature et les exigences de la fin

---

<sup>89</sup> *Du ciel*, III, 7, 306a5-17.

<sup>90</sup> Voir *supra*, note 64.

<sup>91</sup> *Éth. Nic.*, VII, 9, 1151a16.

<sup>92</sup> *Éth. Eud.*, II, 10, 1227a8-10.

<sup>93</sup> *Ibid.*, 11, 1227b28-30.

### *Le syllogisme hypothétique*

qui dictent la préférence à exercer en regard des moyens disponibles. Sous cet angle, en saine délibération, *c'est toujours la fin qui justifie les moyens*. Point de fondement plus ultime à la connaissance en matière d'action.

Qui délibère délibère toujours en vue de quelque chose ; il y a toujours, pour qui délibère, un but en regard duquel il considère ce qui y concourt. Personne ne délibère sur la fin ; plutôt, c'est elle qui sert de principe et d'hypothèse.<sup>94</sup>

Autre parenté de la fin avec l'hypothèse spéculative : elle n'est pas seulement *première*, en matière pratique, elle constitue de plus *ce qu'on sait de plus solide*, de plus certain, ce que l'agent n'a aucune occasion de mettre en doute, de discuter. La fin s'impose d'elle-même, elle ne fait l'objet d'aucun choix, d'aucune délibération, d'aucune enquête, elle ne demande aucune preuve, elle ne prête pas à décision. Tout comme les axiomes spéculatifs. Personne ne peut penser la contradiction, ni même en concevoir la possibilité dans l'être, quoi que tous les Hegels de l'histoire de la philosophie en aient prétendu. De même, personne ne peut penser devoir agir autrement que pour une fin qui s'impose à lui, pour la fin que la nature, *sa* nature, lui impose : ultimement, être, et être le plus complètement possible, le plus en conformité avec ce que sa nature l'appelle à être. Le seul progrès dans la connaissance de la fin comme telle ne concerne pas son identité, mais la distinction plus ou moins grande de son essence et des exigences que sa réalisation commande à la conception et à l'application des moyens à mettre en œuvre. Quant à l'identité de la fin comme quant aux axiomes spéculatifs, toute erreur ne peut être que verbale, insincère, jeu de mots. Quelle acrobatie verbale peut faire douter le médecin que son action doive viser la santé ? convaincre l'architecte que son effort ne concerne pas la construction d'un édifice habitable ? le chasseur, que ses armes sont indifférentes à sa proie ? le chef, que ses décisions n'ont pas à garantir le bien commun ? Identifier la fin ne constitue jamais un problème de connaissance. Seule la malice rend capable de ne pas la poursuivre effectivement, mais même elle n'implique pas un doute sur le fait que c'est à cela qu'il faudrait se mettre, pourtant. Aussi Aristote

---

<sup>94</sup> *Ibid.*, 10, 1227a6-9.



Yvan Pelletier

affirme-t-il que l'ordonnance à la fin n'est pas un problème cognitif, mais moral, et que c'est la vertu morale, non la vertu intellectuelle, qui garantit qu'on s'y ordonne. C'est pour cela qu'il appelle tout naturellement la fin de nos actions leur *hypothèse*.

Qu'est-ce que la vertu rend droit : le but ou les moyens ? C'est, à notre avis, le but, car *aucun raisonnement ni discussion ne porte sur lui*. Plutôt, certes, *on doit l'ériger en hypothèse, comme un principe...* Aucun art n'examine quelle est sa fin. En effet, de même que, dans les disciplines spéculatives, les *hypothèses* servent de principes, de même aussi, dans les disciplines pratiques, la fin sert de principe et d'*hypothèse*.<sup>95</sup>

Face à l'action aussi, l'hypocrisie intérieure rencontre une limite ultime. Spéculativement, bien des principes peuvent ne pas être connus dès le départ, mais on ne peut en douter une fois qu'on les a conçus. Aucun principe ne requiert de preuve. On peut au pire ne pas les connaître d'emblée, si leurs termes sont quelque peu obscurs, si leurs termes n'appartiennent pas aux tout premiers concepts que se forme la raison. Les connaître alors requiert un travail plus ou moins élaboré de manifestation, un exercice de conception, de compréhension. Mais, on l'a vu, il est quelques principes qui n'admettent pas même pareil délai : on ne peut pas ne pas les connaître, ni ne pas les comprendre, étant donné qu'ils mettent en relation les toutes premières notions qui s'imposent à l'activité rationnelle, le moins que qu'elle commence à s'alimenter à l'expérience sensible. Le principe de non-contradiction en est l'exemple le plus éminent : impossible que l'ignore une raison qui a commencé son activité, impossible de ne pas y adhérer, impossible même d'en douter.

Il en va de même en matière pratique. La fin propre de certains arts ou de certaines activités pratiques peut demander quelque explicitation avant d'être reconnue pour telle, mais pas la fin la plus générale et ultime de toute action. Aussi débutant qu'on soit dans l'action, ou aussi perversi qu'on soit devenu, il est impossible à quiconque de ne pas savoir, de ne pas comprendre, de ne pas penser que la fin de l'action soit le bien : l'être et sa perfection. On peut certes ne pas avoir développé une clarté

---

<sup>95</sup> *Ibid.*, 11, 1227b24-30.

### *Le syllogisme hypothétique*

métaphysique qui permette de concevoir avec grande distinction la nature humaine et son bien, on confond souvent le bonheur avec des biens moindres qui lui sont attachés — honneur, plaisir, richesses —, mais personne ne peut ne pas penser que chacune de ses actions doit concourir à la réalisation de son bonheur et de celui d'autrui. Personne ne peut dire, *en le pensant*, qu'il ne veut pas être heureux, ni croire que ses actions doivent viser une autre cible.

À la différence, toutefois, des principes spéculatifs, dont la vérité et l'objet comportent le plus de nécessité, la fin, elle, n'est pas encore, et elle peut ne pas se réaliser. C'est là surtout ce qui installe la fin comme *un homonyme*, plutôt que comme *une espèce* de l'hypothèse en son sens strict. C'est seulement dans la mesure où l'on regarde la fin comme accomplie, ou comme devant s'accomplir, que ses moyens se teignent aussi de nécessité. À la différence des conclusions spéculatives, absolument nécessaires, du fait que leurs principes le sont eux-mêmes. C'est dans le contexte de cette comparaison qu'on distingue entre une nécessité *absolue*, attachée aux conséquences des hypothèses spéculatives et des réalités qu'elles décrivent, lesquelles ne peuvent pas ne pas être, pour aucune considération, et une nécessité qu'on qualifiera d'*hypothétique*, en dérivant cette paronymie de l'hypothèse homonyme qu'est la fin. C'est ainsi qu'Aristote est amené à examiner laquelle de ces formes de nécessité caractérise ce qui ne peut pas ne pas être, en contexte naturel. « Ce qui est par nécessité l'est-il en dépendance d'une hypothèse (ἐξ ὑποθέσεως ὑπάρχει), ou encore absolument? »<sup>96</sup>

Le chapitre 9 du second livre de la *Physique* examine quelle nécessité s'attache aux causes naturelles. Aristote y précise suivant quelles modalités un être ou un événement naturel l'est de toute nécessité, avec quelle nécessité il s'ensuit de sa cause. Est-ce absolument ? Est-ce hypothétiquement ? La *Méta-physique* décrit de façon plus exhaustive — en regard de tout l'être — cette diversité de la nécessité. Aristote n'y qualifie pas

---

<sup>96</sup> *Phys.*, II, 9, 199b34. — Les considérations qui suivent développent sans doute davantage que requis par l'intelligence du syllogisme hypothétique la distinction des deux nécessités absolue et hypothétique, mais permettent d'explorer un usage important du mot *hypothétique*.

Yvan Pelletier

explicitement du terme d'*hypothèse* ce qui entraîne la nécessité non absolue, mais il met plus clairement en valeur son principe radical et ce qui l'oppose à la nécessité simple, stricte, absolue. La nécessité la plus absolue, dit-il, consiste à *ne pas pouvoir du tout ne pas être*, à *ne pas même pouvoir être autrement* qu'on est. Voilà l'essence radicale de toute nécessité, au point que toute nécessité homonyme ne s'en attirera le nom que pour autant qu'elle gardera quelque aspect de cette *inaptitude* à ne pas être, ou à être autrement.

C'est ce qui ne peut être autrement (τὸ μὴ ἐνδεχόμενον ἄλλως εἶχεν), dont nous disons qu'il est nécessaire qu'il soit ainsi. C'est même de cette nécessité-là que dérive, en quelque sorte, toute autre nécessité.<sup>97</sup>

La nécessité rejoint donc l'être même, elle en est un aspect inaliénable : elle constitue l'apanage de l'être le plus parfait comme tel. En son sens le plus strict, elle s'attache à l'être le plus tel, celui qui est tellement, qui est si parfaitement qu'il ne peut ni ne pas être ni être autrement qu'il n'est, et dont tout autre être va devoir recevoir son propre être et, avec lui, son éventuelle nécessité. Le seul être, en effet, dont on puisse dire qu'il est d'une absolue nécessité, c'est le premier être, le plus simple, celui qui ne doit qu'à lui d'être, et d'être nécessaire, celui qui tient en lui-même le principe de sa nécessité. Tout être qui tient d'un autre d'être nécessaire ne le sera que d'une façon secondaire, appuyée sur un être nécessaire avant lui. C'est pour cela que sa nécessité sera déjà dite *hypothétique* : il comporte autre chose, *posé sous* lui, sur quoi sa nécessité repose.

Pour certaines choses, c'est autre chose qui est cause de ce qu'elles soient nécessaires, pour d'autres non ; plutôt, c'est par elles que d'autres sont rendues nécessaires.<sup>98</sup>

Malgré le pluriel grammatical, ici, il n'y a qu'une place disponible pour un être absolument nécessaire : il s'agit de l'être absolu, de l'être qui n'est qu'être, si simple qu'aucune distinction ne sépare son essence et son existence, premier moteur de tout

---

<sup>97</sup> *Mét.*, V, 5, 1015a34-35.

<sup>98</sup> *Mét.*, V, 5, 1015b9-11.

### *Le syllogisme hypothétique*

autre être revêtant la moindre complexité et, avec elle, une contingence proportionnée.

Le nécessaire au sens premier et propre, c'est le simple : celui-ci, en effet, ne peut pas être de plusieurs façons ; par suite, il n'en va pas pour lui de telle manière et autrement, sinon il serait dès lors de plusieurs façons.<sup>99</sup>

En somme, la nécessité la plus stricte relève de l'essence même de la chose nécessaire, sa cause est intérieure à celle-ci. C'en est donc plus spécialement la forme, l'acte, en ce que rien ne lui fait défaut, rien ne laisse place à changement. C'en est encore la matière, chez les êtres dont l'essence en comporte.

Ce qui est nécessaire absolument diffère des autres nécessaires du fait que *la nécessité absolue concerne la chose selon ce qui lui est intime et prochain* : soit la forme, soit la matière, soit l'essence même de la chose. Par exemple, un animal est nécessairement corruptible, disons-nous, parce que cela suit sa matière, du fait qu'elle est composée de contraires ; un animal, disons-nous aussi, est nécessairement sensible, parce que cela suit sa forme ; un animal, disons-nous enfin, est nécessairement une substance animée sensible, parce que c'est son essence.<sup>100</sup>

La nécessité qui concerne les choses naturelles peut tenir à leur matière, mais on tient déjà là une nécessité absolue *moins absolue*, le fait de comporter matière exposant déjà la chose naturelle à la contingence. Comparée à une nécessité issue de causes extérieures, la nécessité matérielle fera office de nécessité

---

<sup>99</sup> *Mét.*, V, 5, 1015b11-14. Thomas d'Aquin explicite : « Comme il faut qu'il y ait un premier nécessaire, dont tous les autres tirent leur nécessité, étant donné qu'il n'est pas possible, dans les causes, de procéder à l'infini, ce premier nécessaire, qui est aussi le plus proprement nécessaire, car il est nécessaire en tous les sens, doit lui-même être simple. En effet, ce qui est composé peut changer et donc peut en aller de plusieurs manières. Or pour ce qui peut en aller de plusieurs manières, il peut en aller d'une façon et d'une autre, ce qui va contre la notion de *nécessaire*. Car le nécessaire est ce pour quoi il est impossible qu'il en aille autrement. Aussi faut-il que, pour le premier nécessaire, il ne puisse en aller d'une manière et d'une autre, que par conséquent il ne puisse en aller de plusieurs manières. Il doit donc lui-même être simple. » (*In V Mét.*, 5, #840)

<sup>100</sup> Thomas d'Aquin, *In V Mét.*, 5, #833.

Yvan Pelletier

absolue, comme il se trouve dans la *Physique*<sup>101</sup>, mais à parler tout à fait strictement, étant donné que matière et simplicité s'opposent par définition, la nécessité issue de la matière sera déjà une nécessité seconde. Cette nécessité méritera déjà la qualification d'hypothétique : *si* tel être matériel existe — ce qui n'est pas nécessaire comme tel, car il aurait pu et pourrait encore en aller autrement —, il s'ensuivra nécessairement telle conséquence attachée à la constitution de sa matière : par exemple, sa corruptibilité. La nécessité la plus absolue tient donc à la forme pure, à l'être qui n'est que formel, seulement acte. Toute nécessité absolue n'est qu'en Dieu, seul acte pur, seule forme sans aucune perspective de contingence, seul être à ne rien devoir à une cause extrinsèque. Puis, dans une mesure déjà assez secondaire pour passer à l'homonymie, la nécessité absolue se trouve dans les substances séparées, êtres simples avec comme seule limite une distance entre leur essence et leur existence.

On décline d'un degré plus important, par rapport à la nécessité la plus absolue, quand on considère ce qui ne peut être autrement, chez un être, en raison d'une cause extérieure et en opposition avec l'inclination de son essence. C'est la nécessité dite de violence.

Le nécessaire est aussi ce qui fait violence ( $\tau\omicron\ \beta\acute{\iota}\alpha\iota\omicron\nu$ ), et la violence ( $\acute{\eta}\ \beta\acute{\iota}\alpha$ ), c'est-à-dire ce qui met gêne et empêchement à la

---

<sup>101</sup> De fait, si Aristote dit bien que le naturaliste doit rendre compte aussi de la nécessité issue de la matière — « La nécessité, dans les choses naturelles, c'est aussi celle qu'on désigne du côté de la matière et de ses mouvements. » (*Phys.*, II, 9, 200a31-33) —, il ne la nomme pas explicitement absolue. L'étiquette est due plus exactement à ses commentateurs. Par exemple : « *La nécessité qui dépend de causes antérieures est une nécessité absolue, comme il appert du nécessaire qui dépend de la matière.* En effet, que l'animal soit corruptible, voilà qui est nécessaire absolument ; car cela s'attache à ce qui est animal, d'être composé de contraires. Pareillement, *ce qui tient sa nécessité de sa cause formelle est aussi nécessaire absolument.* Par exemple, que l'homme soit rationnel, ou que le triangle ait trois angles égaux à deux droits, ce qui se ramène à la définition du triangle. Pareillement encore, *ce qui tient sa nécessité de sa cause efficiente est nécessaire absolument.* Par exemple, il y a nécessairement alternance de la nuit et du jour à cause du mouvement du soleil. » (S. Thomas d'Aquin, *In II Phys.*, 15, #270)

### *Le syllogisme hypothétique*

spontanéité et au choix ; car ce qui fait violence se dit *nécessaire*, et c'est pourquoi le nécessaire est pénible, comme le déclare aussi Evenos : « Par nature, tout ce qu'on fait de nécessaire ennuie. » La violence est elle-même une espèce de nécessité, comme le dit Sophocle : « C'est la violence qui me nécessite à faire cela. » La nécessité donne l'impression de quelque chose d'inflexible ; à juste titre, car elle contrarie le mouvement qui suit le choix et la délibération.<sup>102</sup>

La nécessité issue d'un moteur extérieur appartient au troisième sens. En effet, il y a violence quand on est mû par un agent extérieur à autre chose à quoi on ne tend pas de sa propre nature. Car si c'est suivant sa nature qu'on est ordonné au mouvement qu'on reçoit d'un agent extérieur, alors ce mouvement ne sera pas violent, mais naturel.<sup>103</sup>

Cette nécessité reste quand même très en affinité avec les conséquences nécessaires dues chez un être à des résistances que sa matière oppose à sa forme. La scie, par exemple, rouille nécessairement, en dépendance à la fois de la fragilité de sa matière, le fer, et de l'agressivité d'un agent extérieur, l'eau.

La nécessité d'un être, enfin, déclinera assez de son caractère absolu pour appeler une qualification supplémentaire — celle d'*hypothétique* —, quand elle tiendra à une cause postérieure : sa fin. Cette nécessité hypothétique prendra elle-même deux visages, selon qu'on considère dans la fin ce que nécessite sa simple existence ou son existence parfaite et complète. Ce n'est pas la même chose que rend nécessaire la simple existence d'un être naturel, ou sa perfection. Cela s'observe avec le plus d'évidence chez l'homme : il peut déjà exister dans la famille ou dans le bourg, mais la perfection de sa nature nécessite la cité.

*Nécessaire* se dit de ce sans quoi, comme condition<sup>104</sup>, il n'est pas possible de vivre : par exemple, respirer et se nourrir, c'est nécessaire pour l'animal, car *sans cela il lui est impossible d'être*. C'est aussi ce sans quoi le bien ne peut ni être, ni se produire, ou

---

<sup>102</sup> *Mét.*, V, 5, 1015a26-33.

<sup>103</sup> Thomas d'Aquin, *In V Mét.*, 5, #835.

<sup>104</sup> Συμβατικού. *Co-cause*, cause adjuvante.

## Yvan Pelletier

sans quoi on ne peut rejeter ou écarter le mal : ainsi, boire le remède est nécessaire pour n'être pas malade, et faire voile vers Égine, pour y recevoir de l'argent.<sup>105</sup>

Ce qui est nécessaire l'est sous un certain rapport et non absolument, quand sa nécessité dépend d'une cause extrinsèque. Toutefois, la cause extrinsèque est double, à savoir, la fin et l'agent. Quant à elle, la fin est soit le fait absolu d'être, et la nécessité tirée de cette fin appartient au premier sens ; soit le fait d'être bien, ou d'avoir quelque bien, et de cette fin se tire la nécessité du second sens.<sup>106</sup>

### *B. Le bien politique*

En matière pratique, donc, l'hypothèse, c'est la fin à laquelle s'ordonne toute l'action, et son paronyme, l'*hypothétique*, c'est l'action elle-même, c'est le moyen dont la mise en œuvre est indispensable pour l'obtention de cette fin. On voit comment cette relation répond à celle qui lui donne son nom : en matière spéculative, l'hypothèse, c'est aussi ce qui le plus doit être, ce qui le moins peut ne pas être, le principe de toute la connaissance : la proposition, dont tout le reste dépend, tandis que l'hypothétique, c'est justement ce qui en découle : l'argument, la conclusion. Dans cette généralité, comme tout moyen est hypothétique, du fait de dépendre de la fin à laquelle il est ordonné, de même tout argument est hypothétique, du fait de découler d'une hypothèse, de propositions qui le fondent.

Il ne sera pas sans intérêt de constater plus concrètement cet usage pratique de la notion d'hypothèse, en l'observant dans deux contextes partituliens où Aristote en emploie plus abondamment l'étiquette.

#### a) La loi

L'hypothèse oratoire présente un cas bien spécial, car elle se prête aux deux angles. Le plus souvent, c'est la cause même, c'est le problème à débattre, qu'Aristote désigne comme hypothèse, car sa solution est la fin qui gouverne tout le débat, qui inspire tous les arguments et tous les artifices oratoires. C'est en

---

<sup>105</sup> *Mét.*, V, 5, 1015a20-26.

<sup>106</sup> Thomas d'Aquin, *In V Mét.*, 5, #834.

### *Le syllogisme hypothétique*

ce sens une appellation qu'on retrouve non pas très fréquemment, mais un peu partout dans l'œuvre rhétorique aristotélicienne.

Le proème peut se décrire, de manière générale, comme une préparation de son auditoire et une annonce succincte du sujet pour le bénéficiaire de celui qui l'ignore, de façon qu'on puisse savoir de quoi il s'agit et qu'on puisse suivre l'*hypothèse*.<sup>107</sup> — En prose, l'*hypothèse* est moins élevée.<sup>108</sup> — Qu'on parle contre un adversaire ou qu'on parle contre une *hypothèse*, cela revient au même.<sup>109</sup>

Mais quelquefois, le fait de se trouver en contexte argumentatif fait resurgir l'usage spéculatif : l'*hypothèse* redevient alors le principe de solution, la proposition sûre qui obligera à trancher de telle ou telle façon. Dans le genre judiciaire, par exemple, ce sera de préférence la loi, principe inamovible s'il en est, dans les procès. « La loi fournit une *hypothèse*, en matière judiciaire ; en ayant ainsi un principe, il est facile de trouver une démonstration. »<sup>110</sup>

#### b) Le fondement de la constitution

Un moyen concret qu'Aristote compare à sa fin dans un usage très abondant du mot *hypothèse*, c'est la constitution politique. La constitution, en effet, c'est la cité. La constitution de la cité, c'est sa définition, c'est, le mot de *constitution* le dit bien, ce qui la *constitue* en son essence particulière, c'est l'agencement particulier de ses ressources, c'est ce qui appelle toutes les propriétés qui vont colorer les relations et les collaborations entre ses citoyens. Or toute cette construction repose comme sur son fondement sur une fin bien déterminée, dont les exigences dictent toute l'organisation et tout l'usage des ressources et des institutions à la disposition des citoyens. Cette fin qui caractérise chaque constitution et par là chaque cité, Aristote la déclare son *hypothèse*. Cette hypothèse de la constitution, consciemment ou

---

<sup>107</sup> *Rhétorique à Alexandre*, 29, 1436a36. — « ... ἵνα γινώσκωσι περὶ ὧν ὁ λόγος παρακολουθῶσί τε τῇ ὑποθέσει. »

<sup>108</sup> *Rhétorique*, III, 2, 1403b15. — « ... ἡ ὑπόθεσις ἐλάττων. »

<sup>109</sup> *Ibid.*, II, 18, 1391b13. — « ... εἴαν τε πρὸς ὑπόθεσιν λέγη τις... »

<sup>110</sup> *Ibid.*, III, 17, 1418a26-27.



Yvan Pelletier

confusément, tous les citoyens mirent contre elle chacune de leurs décisions. Elle fournit le critère ultime de la bonté ou de la malice de toute action politique : on agit bien ou mal selon qu'on contribue ou nuit à la réalisation de cette hypothèse, et par là au maintien et à l'application de la constitution. Toute délibération s'y enracine, toute décision en est issue comme de son premier principe. On doit toujours avoir en vue non seulement si l'action projetée produira efficacement son propos particulier, mais aussi si, dans une vue plus générale, elle s'accorde ou non avec l'hypothèse qui fonde le tout de la cité.

Deux points méritent examen : l'un, si chaque disposition législative concorde bien ou mal avec le meilleur ordre, l'autre, si elle contrarie l'hypothèse et le caractère de la constitution qu'on propose.<sup>111</sup>

Quelle fin doit viser la cité ? La fin ultime de l'action humaine, disions-nous, est aussi peu mobile ou discrétionnaire que les principes de la vérité. C'est qu'en soi, c'est la nature qui l'impose. C'est le bien qui a raison de fin, et c'est sa nature qui détermine ce qui est bon pour l'homme, ce qui le parfait, ce qui l'achève comme homme. La fin irrécusable de la cité, de la collaboration humaine, c'est donc le bonheur de l'homme, et la compétence pour y travailler est la plus grande vertu humaine. Cependant, s'il est impossible de s'égarer dans cette généralité, on le peut dès qu'il s'agit d'éclaircir en quoi consiste au juste cette perfection que sa nature commande pour l'homme et quels en sont les moyens fondamentaux. « Ἐνδέχεται γὰρ διημαρτηκέναι καὶ τὸν λόγον τῆς βελτίστης ὑποθέσεως, *il se peut que la raison se trompe sur la meilleure hypothèse.* »<sup>112</sup> De là peuvent se concevoir différentes hypothèses civiles plus ou moins en harmonie avec la nature, d'où découleront constitutions véritables ou déviations de constitutions.

Voilà manifestement, pour distinguer entre les différentes constitutions possibles, un critère plus sérieux que le nombre relatif de citoyens qui participent à son application. Ainsi, la démocratie, pour Aristote, se caractérise moins par le fait

---

<sup>111</sup> *Pol.*, II, 9, 1269a30-34.

<sup>112</sup> *Ibid.*, VII, 15, 1334b11.

### *Le syllogisme hypothétique*

d'appeler l'ensemble des citoyens à gouverner que par le fait de se proposer la liberté individuelle comme le meilleur des biens, comme le scopos ultime de toute l'organisation politique. La liberté, voilà l'hypothèse qui fonde la démocratie : toute institution démocratique ne l'est que pour autant qu'elle installe ou sauvegarde la liberté individuelle des citoyens. « *L'hypothèse* de la constitution démocratique, c'est la liberté : à elle, en effet, vise toute démocratie, à ce qu'on dit. »<sup>113</sup> Que le gouvernement soit ouvert à l'ensemble des citoyens viendra en conséquence naturelle. En toute organisation cohérente, on confie la direction à qui est compétent pour garantir la fin ; dans la mesure où la liberté constitue une compétence commune à tous les citoyens, il serait arbitraire et injuste d'en écarter aucun de la direction.

Chaque hypothèse constitutionnelle, bien entendu, comporte ses principaux moyens naturels. Ceux-ci aussi, en subordination à l'hypothèse la plus fondamentale, se méritent le nom d'hypothèses plus particulières. L'hypothèse tout à fait première de la tyrannie, par exemple, est certes la domination (« τὴν μὲν δύναμιν ὡσπερ ὑπόθεσιν δεῖ μένειν, *la domination doit rester comme hypothèse* »<sup>114</sup>) ; mais les conditions indispensables de la domination se qualifieront comme les sous-hypothèses propres de la tyrannie.

Les desseins où se portent les volontés des tyrans se ramènent aux trois suivants et toute entreprise tyrannique poursuit ces trois *hypothèses* : que personne n'ait confiance à personne, que personne ne détienne de pouvoir, que chacun pense mesquin.<sup>115</sup>

On peut se tromper plus ou moins gravement dans les visées les plus fondamentales à imposer à l'ensemble des mesures législatives. Dès qu'on se trompe, on dévie de la véritable constitution d'une cité. En général, toutefois, les erreurs consistent à confondre quelque moyen ou aspect inaliénable de la cité — liberté, pouvoir, richesses — avec son but. Aussi, une cité peut-elle malgré tout se maintenir quelque temps, moyennant correctifs et atténuations. Un moyen, en effet, à la diffé-

---

<sup>113</sup> *Ibid.*, VI, 2, 1317a40.

<sup>114</sup> *Ibid.*, V, 11, 1314a38-40.

<sup>115</sup> *Ibid.*, V, 1314a25-29.

Yvan Pelletier

rence d'une fin, ne doit se rechercher qu'en deçà de certaines limites ; ainsi, l'erreur se corrigera jusqu'à un certain point, pour autant qu'on ne fasse pas l'erreur supplémentaire d'une cohérence qui ordonne absolument tout à la réalisation de l'hypothèse erronée. « Ceux qui établissent les constitutions cherchent à ordonner tout en vue de l'hypothèse, mais ce faisant ils errent. »<sup>116</sup> Cette erreur a occasionné la chute de Sparte : n'ayant cultivé que l'excellence militaire, Sparte s'est trouvée complètement dépourvue pour administrer ses conquêtes.

Il n'y a pas jusqu'au principe de base du législateur [spartiate] auquel on ne puisse faire le reproche que Platon déjà lui a adressé dans les *Lois* : tout le système des lois est orienté vers une partie de la vertu, la valeur guerrière, car c'est elle qui sert à dominer.<sup>117</sup>

Pendant, la déviation peut être telle qu'aucune cité ne puisse tenir en s'y conformant. C'est souvent le cas d'hypothèses conçues par des philosophes, que leur vie spéculative a trop privés de l'indispensable expérience pratique. Aristote en donne comme cas typique l'illusion de Socrate et de Platon comme quoi l'essentiel de la cité tient à son unité. Or il y a rapidement une limite au-delà de laquelle la recherche d'unité détruit la vie commune et la rend impossible, la cité consistant par définition en une collaboration d'éléments les plus divers.

Je veux dire l'unité de la cité, la plus totale possible, considérée comme son bien suprême ; car c'est là le principe fondamental que pose Socrate.<sup>118</sup> — La cause de l'erreur de Socrate doit être attribuée à la fausseté de son hypothèse de base. Il doit y avoir, en un sens, unité dans la famille et dans la cité, mais non pas d'une façon quelconque. Il y a un point où la cité, en progressant dans l'unité, cessera d'en être une, et un autre où elle sera encore une cité, mais près de ne plus l'être, une cité inférieure.<sup>119</sup>

---

<sup>116</sup> *Ibid.*, VI, 1, 1314a35-37.

<sup>117</sup> *Ibid.*, II, 9, 1271a41.

<sup>118</sup> *Ibid.*, II, 2, 1261a16.

<sup>119</sup> *Ibid.*, II, 5, 1263b30.

### **III. Principe stratégique : la convention**

Il fallait insister longuement sur le caractère de fondement, inhérent à l'hypothèse prise en son sens le plus strict, lequel correspond d'ailleurs mieux à son étymologie. L'hypothèse, de soi, connote une solidité inattaquable, tant sous l'angle théorique — où elle est de préférence un axiome indubitable en lequel se résout tout progrès cognitif intellectuel —, que sous l'angle pratique — où elle formule de préférence la fin sur laquelle s'aligne toute action particulière comme son moyen —. Sans cette perspective, on risque fort d'interpréter à contresens son homonyme, l'hypothèse avec laquelle nous sommes plus familiers, qui comporte quelque chose de convenu, et parfois même de faux ou de mauvais.

Il s'agit, en fait, d'un élargissement assez naturel de la perspective des *Seconds Analytiques*, où on a vu Aristote définir, déjà homonyme, une hypothèse en opposition avec les axiomes, une hypothèse moins première, une hypothèse vraie, indubitable, mais éventuellement démontrable, enracinable en des principes encore plus évidents, immédiatement accessibles à tous du fait de faire intervenir des termes si communs que connus nécessairement de tous. Ce principe démontrable, mais dans une science plus élevée, par exemple en métaphysique, on accepte, dans la science en cours, par exemple en géométrie, de le traiter comme un axiome, c'est-à-dire en s'appuyant dessus sans le démontrer, du moins là, tout de suite.

Le besoin, l'invention, suggérera ensuite une autre extension, vraiment plus large : d'user comme s'il s'agissait de pareil principe n'ayant pas besoin de démonstration maintenant, d'un énoncé soit, de fait, démontrable même dans la discipline en cours, soit même ni évident ni prêtant à démonstration, mais simplement convenu, parce que vraisemblable, ou même en conscience de sa fausseté, comme par stratégie, pour observer ce qui va en découler. On a alors largué beaucoup d'éléments de l'hypothèse la plus stricte : son évidence à tout crin, son indémontrabilité, sa certitude absolue, sa nécessité. On ne garde en fait que l'usage comme principe, que l'idée de fonder d'autres connaissances ou actions, bien qu'on n'ait guère alors que de quoi assurer un fondement plus ou moins fictif. C'est avec cette hypothèse *convenue* que nous sommes le plus familier, aujourd'hui.

Yvan Pelletier

d'hui, et c'est ce qu'on construit sur elle que nous qualifions le plus habituellement d'*hypothétique*.

#### A. *Pratique*

Cette hypothèse *stratégique*, convenue, a elle aussi son pendant dans le domaine pratique. L'hypothèse pratique stricte, on se le rappelle, c'est la fin ultime des actions. Par homonymie, l'hypothèse vise aussi les moyens les plus près de la fin, les plus indispensables et incontournables aussi pour sa réalisation, dans la mesure, justement, où pareils moyens ont raison de fin plus prochaine pour les actions.

a) Le moyen indispensable

1. Les ressources initiales

C'est ainsi que les hommes politiques appelés à élaborer une constitution doivent supposer, même s'ils n'ont pas encore vérifié qu'ils en disposent, ou pris les mesures pour s'en assurer, un certain nombre de ressources sans lesquelles aucune cité ne saurait s'ériger ni se gouverner. Pour autant que la cueillette ou la production de pareilles ressources sera la fin nécessaire d'un certain nombre d'actions civiques, ces ressources souhaitées s'habillent elles aussi du titre d'*hypothèses* de la constitution.

Indiquons d'abord quelles allures doivent revêtir les *hypothèses* concernant la Cité appelée à être édifiée selon nos vœux ; car il est impossible que s'établisse la meilleure constitution sans des ressources proportionnées. Aussi faut-il *d'abord adopter comme hypothèses et souhaits* plusieurs ressources, pourvu qu'aucune d'entre elles ne soit impossible ; je veux dire, par exemple, à propos du nombre des citoyens et du territoire.<sup>120</sup>

C'est de la même façon qu'une certaine qualité et quantité de bois, de pierre, de bronze, d'argile, interviendra comme *hypothèse* de l'architecte, du sculpteur, du potier. Une chose est bien évidente : pas d'activité artisanale sans matière appropriée. Comme dans le cas de la fin, voilà des principes qui nécessitent un certain nombre d'actions, mais des principes dont l'existence est cependant contingente en soi : à parler absolument, la fin

---

<sup>120</sup> *Ibid.*, VII, 4, 1325b40.

### *Le syllogisme hypothétique*

peut ne pas se réaliser, la matière peut ne pas être disponible ; mais si la fin de fait est pour se réaliser, la matière ne peut pas manquer, ni toute la série des actions que les deux commandent ne pas se réaliser.

Les artisans, un tisserand ou un constructeur de navires, par exemple, doivent disposer de la matière appropriée à leur œuvre... ; il en va de même de l'homme politique et du législateur.<sup>121</sup>

#### 2. La monnaie

De la fin ultime aux plus petits moyens, il y a une longue chaîne de proportionnement dont chaque étape participe plus ou moins étroitement à la nécessité issue de la fin. La fin impose d'abord un moyen immédiat, lequel en impose un antérieur, et ainsi de suite. Dans la délibération, chaque moyen plus près de la fin agit comme fin sur le moyen antérieur, et donc comme principe, comme fondement, comme *hypothèse*. Cela amènera, au bout du compte, à désigner comme hypothèses même des décisions dont l'essentiel est arbitraire, conventionnel. Un très éloquent exemple est l'institution de la monnaie, de telle monnaie, de tel cours. La toute première hypothèse, le bonheur que sa nature impose à l'homme comme fin de toute quête, lui impose une collaboration indispensable avec ses congénères, une vie sociale, l'élaboration d'une communauté constituée. À son tour, la communauté, hypothèse incontournable, impose l'échange. Impossible, en effet, de collaborer, de se partager les tâches en vue d'une fin commune, sans échanger ses ressources superflues pour d'autres dont on se trouve en besoin. Mais cet échange — devenu hypothèse — impose à son tour sa condition : un équilibre, une justice, car la collaboration ne saura durer, si l'inégalité évacue toutes les ressources d'une partie au profit de l'autre. Nouvelle hypothèse irrécusable, donc : l'égalité du donné et du reçu dans l'échange. La chaîne des hypothèses et de leurs conséquences ne s'arrête pas là : cette égalité ne va pas pouvoir se réaliser sans comparaison entre les biens échangés.

---

<sup>121</sup> *Ibid.*, 1325b40-1326a5.

Yvan Pelletier

Sans échange, il ne saurait y avoir de communauté ; ni d'échange, sans égalité ; ni d'égalité, sans mesure commune.<sup>122</sup>

Or ces biens sont divers à l'extrême et ne comportent pas de mesure commune naturelle, sinon le besoin qu'on en ressent.

Certes, il est impossible de rendre vraiment commensurables des choses si différentes ; mais on le peut assez en les rapportant au besoin (πρὸς τὴν χρείαν) où on en est.<sup>123</sup>

Cependant, ce besoin trop subjectif, variable, abstrait, discutable, ne fournit pas la mesure commune exacte qui permette d'assurer aisément l'égalité requise. Aussi devra-t-on se rabattre finalement sur un bien de besoin assez universel, de divisibilité assez facile et claire, et de permanence assez durable, pour fixer d'après lui le prix, la valeur de chaque autre bien. Le bien choisi — sel, or, argent... —, tout aussi indispensable qu'il devienne, *hypothèse donc de toute la vie sociale*, tiendra quand même son statut d'une convention.

La monnaie (τὸ νόμισμα), comme mesure, en rendant les choses commensurables, les rend capables d'égalité... Il faut donc qu'il y ait une mesure commune, et on la fixe par *hypothèse* (ἐξ ὑποθέσεως) ; pour cette raison, on l'appelle monnaie *légale*<sup>124</sup>. C'est elle, en effet, qui rend toutes choses commensurables, puisque tout se mesure en monnaie (νομίσματι).<sup>125</sup>

On aura au bout de la ligne l'hypothèse de la monnaie, qui dictera leurs nécessaires modalités à toutes les actions déterminées d'échange, mais comportera en même temps des caractères bien arbitraires, en toute dépendance du bon vouloir humain.

Tout ce qui s'échange doit de quelque façon se comparer. C'est à cette fin que la monnaie est introduite et devient comme un

---

<sup>122</sup> *Éth. Nic.*, V, 8, 1133b17-18.

<sup>123</sup> *Ibid.*, 1133b19.

<sup>124</sup> *Νόμισμα* est issu de *νέμω*, qui concerne originellement la distribution, spécialement des biens vitaux, et par extension les principaux biens à distribuer — nourriture, troupeaux, etc. —, ainsi que toutes les coutumes, règles, lois, conventions, tous les usages qui viennent à gouverner cette distribution, et finalement la monnaie convenue, légale, qui la facilite.

<sup>125</sup> *Ibid.*, 1133b16.20-22.

### *Le syllogisme hypothétique*

moyen terme, car elle mesure tout, jusqu'à l'excès et au défaut... Il faut donc que tout se mesure à une seule chose... En vérité, c'est au besoin, qui s'attache à tout : si on n'avait besoin de rien, ou pas des besoins pareils, il n'y aurait pas d'échange, ou pas le même. Mais la monnaie a fini par prendre la place du besoin, *par convention* ; c'est d'ailleurs pour cela qu'elle a pour nom monnaie *légale* (νόμισμα), parce qu'elle existe non par nature, mais par *loi* (νόμος) : il dépend de nous de la changer et de la rendre inutile.<sup>126</sup>

b) La circonstance néfaste

Par déviation, on le voyait plus haut, un moyen traité à tort comme une fin, dans l'élaboration d'une constitution ou d'un programme d'action, prend aussi le titre d'*hypothèse*. C'est ainsi que les déviations de constitution ont leurs hypothèses propres, sur laquelle toute leur élaboration se mesure : la liberté pour la démocratie, le pouvoir pour la tyrannie, la richesse pour la ploutocratie. Toute institution devra se définir en rapport à cette hypothèse de base, sous peine d'entraîner la destruction de la cité, plutôt que son maintien. Ainsi le précise Aristote, entre autres institutions, pour le cadre judiciaire. « Il faut concevoir aussi les divers types de tribunaux d'après la même *hypothèse*. »<sup>127</sup>

1. L'éducation déviée ou incomplète

Dans pareille situation déviée, l'attribution même du bien change. En dépendance de pareille hypothèse, on louera comme des biens des réalités qui ne sont pas bonnes en elles-mêmes. Absolument parlant, en effet, une institution qui favorise la liberté individuelle, ou qui accorde la primauté au développement et à la production de richesses, ou qui donne le gros du budget à la sécurité, n'est pas bonne. Les institutions ne doivent être jugées absolument bonnes que dans la mesure de leur contribution à la vertu du citoyen, et à son bonheur. Mais en une cité qui consacre en hypothèse ultime de sa constitution la liberté, la richesse ou la souveraineté, qui redéfinit donc la vertu civique en correspondance, on reconnaîtra du bien aux institu-

---

<sup>126</sup> *Ibid.*, 1133a19-21.25-31.

<sup>127</sup> *Pol.*, IV, 15, 1300b13--14.



Yvan Pelletier

tions et aux citoyens dans la mesure de leur ordonnance à ces biens précis.

C'est seulement la constitution issue des gens les meilleurs absolument, par leur vertu, et non pas simplement bons relativement à telle *hypothèse*, qui peut se nommer à juste titre aristocratie : en elle seulement, le même homme est bon absolument et bon citoyen ; dans les autres, les bons citoyens le sont en rapport à leur constitution.<sup>128</sup>

Semblable rapport déterminera aussi l'estime à accorder aux diverses activités humaines. Les occupations bonnes en elles-mêmes, et dignes du citoyen, à cultiver pour elles-mêmes et susceptibles de remplir légitimement tout ce que le citoyen a de loisir, ce sont celles en lesquelles, par nature, consiste le bonheur : la vie contemplative et la vie politique. En principe, le citoyen doit donc se libérer autant qu'il le peut des activités de production et de commerce, et ne s'y adonner que dans la stricte mesure où le requiert le support de sa vie et des activités les plus hautement humaines : autant qu'il le peut, il doit se réserver pour la contemplation et la politique, c'est-à-dire pour l'administration d'institutions directement ordonnées au bien commun. Mais les préférences et les jugements changent du tout au tout dans l'hypothèse d'une recherche prioritaire de liberté, de richesse ou de domination.

Nous sommes à examiner la meilleure constitution, c'est-à-dire celle sous laquelle la Cité peut être la plus heureuse ; or le bonheur est impossible sans vertu ; manifestement, donc, d'après cela, dans la Cité de la meilleure constitution, dont les hommes justes le sont absolument, et *non en rapport à telle hypothèse*, les citoyens ne doivent vivre une vie ni de travailleur manuel, ni de commerçant, car pareille vie est sans noblesse et contraire à la vertu. Ses éventuels citoyens ne doivent pas non plus être des cultivateurs, car il faut du loisir pour faire naître la vertu et pour exercer les activités politiques.<sup>129</sup>

Dans un autre ordre de considération, même sans supposer de déviation, l'imperfection dans la ligne de la puissance appel-

---

<sup>128</sup> *Ibid.*, 7, 1293b1-7.

<sup>129</sup> *Ibid.*, VII, 9, 1328b34-1329a2.

### *Le syllogisme hypothétique*

lera aussi une application du terme d'*hypothèse*. Le bien, en effet, a trait à l'achèvement, à la perfection, à l'acte complet. C'est donc le citoyen dans la pleine possession de sa vertu qui mérite le nom de *citoyen*, et l'homme qui n'est qu'en route vers cette vertu, comme l'enfant ou l'adolescent, ne sera qu'un citoyen hypothétique. Citoyen, il l'est dans l'hypothèse de sa maturation et de son éducation civique.

On ne doit pas admettre comme citoyens tous ceux sans qui il ne peut y avoir de cité, puisque les enfants non plus ne sont pas citoyens de la même manière que les adultes, mais alors que ces derniers le sont absolument, les autres le sont *par hypothèse* : citoyens ils le sont, mais des citoyens incomplets.<sup>130</sup>

#### 2. Le crime, la maladie

Par nature, ainsi qu'on l'a dit, l'homme vise comme fin de toute son activité le bonheur, c'est-à-dire la perfection de son être naturel. Étant un vivant, et la vie constituant un ensemble d'activités, c'est en action que l'homme est heureux, dans l'action la plus parfaitement conforme à sa nature : c'est-à-dire, l'homme trouve son bonheur en exerçant selon leur naturelle hiérarchie ses facultés : en intelligant les plus hautes essences auxquelles il peut atteindre, en voulant, instaurant, gouvernant les institutions politiques les plus aptes à le lui permettre, en y appliquant toutes ses capacités physiques, en y consacrant tous ses biens matériels, le tout dans l'exercice des vertus appropriées. « *Le bonheur est une activité, et une pratique parfaite de la vertu.* »<sup>131</sup>

Mais c'est là parler absolument, et la vie humaine ne se déroule pas dans l'absolu. Elle rencontre nombre de circonstances concrètes qui déroutent les vues idéales et obligent à accommodement. En conséquence d'un désordre originel dans ses facultés, l'homme est capable d'acquérir de mauvaises dispositions, et jusqu'à des vices, qui le portent à mal entrevoir les exigences de son bonheur et conséquemment à faire obstacle, dans ses actions, à son propre bonheur comme à celui d'autrui. De là s'ensuit un contexte d'action déplorable, mais réel, incon-

---

<sup>130</sup> *Ibid.*, III, 5, 1278a3-6.

<sup>131</sup> *Ibid.*, 13, 1332a9.

Yvan Pelletier

tournable, qui oblige, avant de s'adonner positivement aux activités propres de la félicité, à réparer et à forcer réparation, en payant des dommages et en châtiant.

Cette situation malheureuse, Aristote la considère comme une autre hypothèse, un principe de délibération irrécusable, dont s'ensuivront des décisions sur des actions à poser, des punitions éventuelles à imposer, lesquelles constitueront une pratique de la vertu, dira Aristote, non absolue mais *hypothétique*, laquelle, ainsi, ne satisfait pas comme telle à la définition du bonheur. Car punir et réparer ne sont pas bons en soi, mais seulement *sur la supposition* de circonstances malheureuses auxquelles il faut remédier.

Le bonheur, disons-nous, est une activité, une pratique parfaite de la vertu, et celle-ci non pas hypothétique, mais absolue (καὶ ταύτην οὐκ ἐξ ὑποθέσεως ἀλλὰ ἀπλῶς). *Ce que je désigne comme hypothétique, c'est ce qui est nécessaire*, et comme *absolu*, c'est ce qui est bon (Λέγω δ' ἐξ ὑποθέσεως τὰναγκαῖα, τὸ δ' ἀπλῶς τὸ καλῶς). Par exemple, en fait d'actions justes, les justes châtiments et corrections procèdent de la vertu, mais parce que nécessaires ; d'être des biens, ils le tiennent de leur nécessité : il serait préférable, en effet, que ni l'homme ni la cité n'aient besoin de rien du genre. Au contraire, les actions faites en vue des honneurs et de la prospérité sont très bonnes absolument. L'autre type d'actions est le rejet d'un mal, tandis que celles de la dernière sorte, au contraire, élaborent et engendrent des biens.<sup>132</sup>

Le mal qui intervient ainsi comme hypothèse ne se limite pas à un mal moral. Même le mal ou la déficience physique joue ce rôle. Un médicament, par exemple, n'est pas un bien en soi. Son mauvais goût ou ses effets secondaires en témoigneront suffisamment. Il constitue pourtant un bien hypothétique, c'est-à-dire bon en dépendance d'une certaine hypothèse : la maladie qui ne va pas guérir sans lui. C'est la racine de cette distinction faite entre des biens qu'on désire absolument, comme bons en eux-mêmes, et d'autres qu'on ne désire que dans l'hypothèse d'une certaine situation, et qu'on ne désire pas pour eux-mêmes, d'ailleurs, mais comme des intermédiaires en vue de biens bons en

---

<sup>132</sup> *Ibid.*, 1332a9-18.

### *Le syllogisme hypothétique*

eux-mêmes. Dans le contexte de l'amitié qu'on peut développer avec quelqu'un de démuné, moralement ou physiquement, Aristote déclare donc qu'on voudra à son ami deux types de biens :

On lui voudra ce qu'il y a de bon : absolument, ce qu'il y a d'absolument bon, et, *sous hypothèse*, ce qu'il y a de bon pour lui (τὰ δ' ἐκείνῳ ἐξ ὑποθέσεως), pour autant que la pauvreté ou la maladie le rend utile, et ce dernier en vue des biens qui le sont absolument. Ainsi, de prendre un médicament, on ne veut pas cela en soi, mais pour telle fin.<sup>133</sup>

Cette considération du bien hypothétique peut s'étendre jusqu'aux dispositions de la constitution. À parler en soi, l'aristocratie et la polittie, c'est-à-dire les formes constitutionnelles ordonnées absolument au bien humain, sont à préférer, et toute constitution qui privilégie comme fin ce qui n'a au fond que la nature de moyen constitue une déviation, une constitution mauvaise en elle-même. Comme l'ablation d'un organe ou les diverses violences qu'un traitement médical peuvent exercer sur le corps d'un patient. Mais il se peut fort bien, il arrive de fait le plus souvent, qu'un peuple, étant donné son histoire, étant donné les limites de la moralité dont ses membres sont capables, ne puisse profiter des meilleures institutions, ordonnées le plus directement au bien le plus moral. Une certaine déviation peut alors, pour une période de transition indéfinie, représenter, *hypothétiquement*, le meilleur choix que ses législateurs puissent faire. Une constitution s'élabore toujours pour un peuple concret et doit se juger d'après l'état réel et les besoins actuels de ce peuple.

La constitution plus proche de la meilleure est nécessairement meilleure et celle qui est plus éloignée du juste milieu, moins bonne, à moins qu'on ne juge en rapport à une hypothèse (ἄν μὴ πρὸς ὑπόθεσιν κρίνη τις) ; je dis en rapport à une hypothèse (λέγω δὲ τὸ πρὸς ὑπόθεσιν), car souvent, même si une certaine constitution serait préférable, rien n'empêche que, pour certains peuples, une constitution différente ne soit plus avantageuse.<sup>134</sup>

---

<sup>133</sup> *Éthique à Eudème*, VII, 2, 1238b2-6.

<sup>134</sup> *Pol.*, IV, 11, 1296b7-12.

Yvan Pelletier

À plus strictement parler, donc, l'hypothèse pratique, qui fonde le discernement du bien et du mal, c'est la fin que la nature humaine impose : le bonheur, l'acquisition et l'exercice de la vertu, leurs moyens les plus immédiats. Mais on vient de le voir, les vicissitudes de la vie concrète amènent à traiter en hypothèses diverses situations et circonstances plus ou moins déplorables, mais incontournables, qui déterminent le mieux ou le pire pour les personnes concernées.

### *B. Spéculative*

On trouve la contrepartie de cette extension dans certaines stratégies du progrès spéculatif. De ce côté aussi, à parler strictement, c'est la primauté et la fermeté qui méritent d'abord le nom d'*hypothèse* : l'hypothèse, avons-nous vu, est le point de départ naturel du progrès cognitif, l'énoncé immédiatement et premièrement évident. L'intelligence ne peut s'avancer à des énoncés d'abord obscurs qu'en s'enracinant en pareilles hypothèses.

Cependant, l'ardent et naturel désir de connaître qui habite l'homme poussera, au défaut de principe et de fondement absolument sûr, à mettre en œuvre des stratégies qui confieront ce rôle à des énoncés comportant une part plus ou moins grande de conjecture. Ce sont ces diverses stratégies qui donneront naissance aux différents types de syllogismes qu'on a pris coutume de qualifier d'*hypothétiques*. Pour marquer cette incidence conjecturale, on commencera alors l'énoncé des hypothèses de base par *si*, ou par quelque conjonction synonyme.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, à propos du cas premier des postulats, à mesure que le mot *hypothèse* s'étend, dans une homonymie progressive, à désigner des énoncés dont la nature laisse de côté de ses notes essentielles — évidence contraignante pour tous, indémontrabilité, partie constitutive du syllogisme, connaissance établie, et même, ultimement, vérité —, pour ne garder finalement que le fait de servir de principe, de point de départ, les nouvelles hypothèses usent de ce nom jusque dans l'expression de leur opposition aux hypothèses de plus stricte

### *Le syllogisme hypothétique*

facture. À tel point que maintenant, *plus hypothétique* laisse spontanément attendre, dans notre esprit, *plus conjectural*.<sup>135</sup>

#### a) La substitution

On a remarqué déjà, du côté pratique, que le focus de l'intelligence peut se déplacer de la fin ultime à son moyen le plus proche, de sorte que l'hypothèse au fondement de la délibération immédiate devienne une fin intermédiaire, plutôt que l'ultime. Pour autant qu'on prenne conscience que le bonheur nécessite du pouvoir, ou de la liberté, ou certains biens matériels, on peut délibérer des moyens de réaliser ces fins intermédiaires, concédant pour le moment qu'en s'assurant de celles-ci on sera en mesure d'assurer le bonheur. Et ainsi de suite, d'ailleurs, jusqu'à concevoir les moyens immédiatement œuvrables.

Du côté spéculatif, l'intelligence peut avoir à subir pareil déplacement de focus. On n'est pas toujours à même, tout de suite, directement, en l'examen de tout problème, de le résoudre en des principes tout à fait premiers, ni souvent même en des principes sûrs. On peut imaginer, alors, au moins pour le bénéfice de l'enquête, de chercher quelque problème connexe, plus accessible, dont la résolution entraînerait celle du problème d'intérêt principal. Pour autant qu'ensuite on concède, avec évidence, endoxalité ou quelque vraisemblance, définitivement ou temporairement, que la solution du problème connexe entraîne de fait celle du problème principal, on peut alors travailler sur celui-là, chercher en quels principes on peut le résoudre, lui. Ce déplacement de problème, pour autant qu'il fournit une base de solution, pour autant qu'il fonde le progrès de la raison, et dans

---

<sup>135</sup> On rencontre un cas comparable, dans l'évolution de la charge sensible attachée à un mot, avec le mot *endoxal*, ou avec son correspondant issu du latin, *probable*. En effet, alors que l'endoxe, de par sa nature et sa mission, apporte une garantie de légitimité, une solidité, à l'enquête intellectuelle, à force de le distinguer en opposition avec l'évidence directe, il finit par connoter de la faiblesse : *plus endoxal* sonne facilement alors comme *plus conjectural*, quasi comme *arbitraire*. On peut en remarquer autant avec *dialectique*. Alors que la dialectique est le talent et l'art qui donnent sa fécondité et sa vigueur à la recherche intellectuelle, à force de voir cette enquête en contre-distinction avec la science à laquelle elle tend, *dialectique* finit par sonner aussi *conjectural*, *arbitraire*, *tordu*.

Yvan Pelletier

la mesure où son expression fait l'objet d'un énoncé, non d'un syllogisme comme tel, va encore revêtir l'étiquette d'*hypothèse*.<sup>136</sup> On verra bientôt comment, de fait, ce que tous les auteurs appellent le plus un syllogisme hypothétique consiste justement en le syllogisme qui s'inspire de pareille hypothèse.

b) La fausseté

Enfin, la capacité de notre intelligence de faire flèche de tout bois se voit de façon tout à fait spéciale en ce qu'à défaut de procédé plus direct elle peut même, fictivement, fonder sa démarche sur un énoncé qu'elle sait faux. Avec pareille hypothèse, elle élaborera une pédagogie de dépannage pour se tirer d'affaire devant une contradictoire vraie dont la vérité n'apparaît pas avec une évidence assez contraignante. Certes, recourir à des principes faux ne constitue pas l'idéal rationnel ; cela suppose une situation intellectuelle quelque peu détériorée, qu'il s'agit de corriger. On sent la comparaison à faire avec la situation pratique où des actions antérieures regrettables appellent en réparation des actes de correction, de punition, de châtement, qui ne seraient pas souhaitables en elles-mêmes, dont Aristote dit qu'elles ne sont vertueuses qu'hypothétiquement.

La même comparaison peut s'établir, de fait, entre la situation dialectique la plus normale, à laquelle Aristote applique ce qu'il appelle la *διαλεκτική καθ' αὐτήν*<sup>137</sup>, et la situation plus courante, comportant, avant de s'attaquer au problème comme tel, des obstacles à lever du côté des dispositions intellectuelles ou affectives de l'interlocuteur. À cette situation, Aristote applique ce qu'il appelle une *διαλεκτική πειραστική*<sup>138</sup>, qu'il

---

<sup>136</sup> « Dans les syllogismes, étant donné que les propositions se trouvent proprement appelées *τὰ τεθέντα, τὰ κείμενα* (voir *Prem. Anal.*, I, 1), Aristote restreint la portée du mot *hypothèse* à une acception plus étroite. » (Bonitz, 797a) — Voir Waiz, ad 40b25 : « On appelle hypothétique une démonstration qui ne s'avance pas directement de ses propositions à ce qu'elle doit conclure, mais qui, pour effectuer ce qu'elle veut, demande qu'on lui concède autre chose que ses propres propositions. »

<sup>137</sup> Voir *Réf. soph.*, 34, 183a39.

<sup>138</sup> Voir *ibid.*, 183b1.

### *Le syllogisme hypothétique*

ne répugnerait certes pas à qualifier de *διαλεκτική ἐξ ὑποθέσεως*. Cette dialectique, en effet, comme la vertu morale qui sait punir, habilite à poser des actes qui ne sont pas bons en soi pour la vie intellectuelle — piéger, dissimuler, attaquer l'interlocuteur plutôt que le problème —, mais qui le deviennent dans l'hypothèse d'une situation particulière : un interlocuteur qui prétend déjà savoir et qui, pour cela, fait obstacle à l'enquête, ne concède rien, aussi endoxal que ce soit, de ce qui ferait avancer l'investigation. Il y a alors besoin de vérifier si pareille prétention se justifie, et les endoxes alors mis en service, qui ne le sont que relativement à tel interlocuteur difficile, méritent bien d'être dits *ἐξ ὑποθέσεως*, *hypothétiques*.

\* \* \*

C'est dans pareille variété de contexte qu'Aristote parlera de *συλλογισμὸς ἐξ ὑποθέσεως*. Traitons donc comme tel, sans plus tarder ni préparer, du syllogisme hypothétique. Ce qu'il pourrait y avoir d'un peu abstrait dans les considérations qui précèdent va trouver là confirmation et éclairage.



Yvan Pelletier

### CHAPITRE III

#### LE SYLLOGISME HYPOTHÉTIQUE

Parler de *syllogisme hypothétique* revêt maintenant une teneur plus concrète. D'abord, nous nous sommes rappelés clairement de quoi il s'agit quand il est question de syllogisme : une conclusion issue rigoureusement de propositions qu'on était légitimé d'admettre immédiatement ; c'est l'évidence que ces propositions sont vraies, ou, à tout le moins, la concession de leur endoxalité qui garantissait cette légitimité. Nous savons maintenant aussi qu'est-ce qu'on nomme une hypothèse : cet énoncé sûr, réciproquement, sur lequel, parce qu'il est évident en lui-même, ou démontrable, ou endoxal, il est légitime d'appuyer l'enquête de l'intelligence ; en somme, l'énoncé capable de servir de proposition dans un syllogisme.

Mon lecteur n'en espère peut-être pas d'emblée grand lumière sur l'essence du syllogisme hypothétique. On navigue, craindra-t-il éventuellement, en pleine tautologie : le syllogisme se définissant absolument comme une démarche intellectuelle appuyée sur des propositions sûres, et l'hypothèse, réciproquement, comme un énoncé sûr servant de fondement, de proposition donc, à pareille démarche, il ne saurait apparemment y avoir de syllogisme qui ne soit constitué d'hypothèses, ni d'hypothèses qui n'entrent dans la constitution d'un syllogisme. Par définition, en conséquence, tout syllogisme sera hypothétique, si cela ne tient qu'à dépendre d'hypothèses, et toute hypothèse sera syllogistique, si un énoncé sûr se mérite le titre d'hypothèse par le fait de fournir son fondement à un syllogisme. Quelle meilleure confirmation pourrait souhaiter l'opinion la plus répandue,

comme quoi Aristote n'a jamais envisagé déterminément le type de démarche intellectuelle que, depuis les Stoïciens, on appelle un syllogisme hypothétique ? L'esprit du vocabulaire aristotélien paraît l'avoir interdit d'avance.

Pourtant, Aristote évoque plusieurs fois le syllogisme hypothétique, sans jamais le confondre avec le syllogisme pur et simple, que la tradition dit *catégorique* ; il a reçu de Platon cette conception d'un syllogisme spécial dont le procédé dépendrait d'une hypothèse. Il ne trouve quant à lui si peu de pléonasme en cela que, dans ses *Analytiques* même, dès que définie et manifestée la nature du syllogisme courant, il nie toute réduction possible du syllogisme hypothétique à l'une de ses espèces. « *On ne doit pas essayer de réduire les syllogismes hypothétiques* (τοὺς ἐξ ὑποθέσεως συλλογισμοὺς). »<sup>139</sup> Ces *syllogismes hypothétiques*, à son avis, ne peuvent aucunement revêtir l'une des trois figures hors desquelles le syllogisme ne se présente jamais. Malgré leur nom, ils ne sont cependant pas des syllogismes, à strictement parler, car ce qu'ils concluent ne se laisse pas purement ramener aux propositions dont ils sont constitués. « *En partant de ce cela seul qu'on y trouve proposé, il n'est pas possible de les réduire* (οὐ γὰρ ἔστιν ἐκ τῶν κειμένων ἀνάγειν). »<sup>140</sup> Or Aristote n'en démord jamais : syllogiser, c'est se voir contraint d'admettre une conclusion du seul fait de rapports, vrais ou au moins endoxaux, du sujet et de l'attribut de cette conclusion avec un moyen terme, rapports exprimés par deux propositions, et tels qu'on ne saurait ensuite nier la conclusion sans se contredire. Il n'en démord jamais non plus : ce rapport ne peut se présenter autrement que selon l'une des trois figures décrites. Plus même : c'est dans la mesure où un syllogisme se laisse ramener à la disposition de l'un des deux modes universels de la première figure qu'il est achevé. Sans cela, aucun syllogisme n'est parfait — c'est-à-dire : ne comporte tout ce qu'il lui faut pour que sa rigueur soit à la fois assurée et manifeste. De longs développements des *Premiers Analytiques* sont consacrés à en faire la preuve. Une fois établi, en effet, que le rapport d'universalité

---

<sup>139</sup> *Prem. Anal.*, I, 44, 50a16. Entendre : les réduire à quelque figure du syllogisme catégorique.

<sup>140</sup> *Ibid.*, 50a17.

### *Le syllogisme hypothétique*

entretenu par le moyen terme avec les deux extrêmes contraint le raisonnement à se conformer à l'une de trois figures, Aristote souligne d'abord le fait que les deuxième et troisième figures, aussi rigoureuses qu'elles soient, ne laissent clairement apercevoir cette rigueur qu'une fois transposées en la première ; il remarque aussi que, même en première figure, les modes particuliers se ramènent aux modes universels correspondants. Alors, peut-il annoncer, une fois qu'on aura vu que tout raisonnement revêt l'une de ces figures, on saura pour sûr que le raisonnement participe toujours d'un mode universel de la première figure.

Que les syllogismes effectués dans ces [deuxième et troisième] figures reçoivent leur achèvement par les syllogismes universels effectués dans la première figure et s'y ramènent, ce que nous avons dit le rend évident ; que, d'ailleurs, à parler absolument, tout syllogisme se comporte ainsi, cela deviendra manifeste du moment qu'on aura montré que *tout syllogisme s'effectue moyennant l'une de ces figures*.<sup>141</sup>

C'est ce qu'il entreprend ensuite de montrer, en rendant compte de toutes les possibilités offertes à la raison, dans le contexte de sa démarche. Tout raisonnement, rappelle Aristote, conclut à la convenance ou disconvenance d'un attribut déterminé en vue de la connaissance d'un sujet déterminé.

Toute démonstration et tout syllogisme doit montrer qu'un attribut est ou n'est pas à un sujet (*ἢ ὑπάρχον τι ἢ μὴ ὑπάρχον δεικνύναι*), et cela universellement ou particulièrement.<sup>142</sup>

Il s'agit de connaître, de progresser dans la connaissance, et cela consiste toujours à juger de ce qu'un attribut convient ou non à un sujet. Or manifestement, si cette convenance ne se juge pas immédiatement, il faudra s'en reporter à des jugements antérieurs, pertinents à la fois au sujet et à l'attribut concernés, mais tournés aussi vers autre chose, si on ne veut pas simplement affirmer d'autorité ce qu'on est appelé à prouver.

Si on a besoin de conclure que A est ou n'est pas à B, on doit assumer une chose d'une autre. Bien sûr, si on assumait A de B, on

---

<sup>141</sup> *Ibid.*, 23, 40b17-22.

<sup>142</sup> *Ibid.*, 40b23-25.

## Yvan Pelletier

se trouverait à assumer le propos initial. Ensuite, si on assume A de C, mais C de rien d'autre, ni rien d'autre de C, ni rien d'autre de A, il n'y aura encore aucun raisonnement : *du fait d'assumer une seule chose d'une seule autre, rien ne s'attribue en plus nécessairement* ; aussi faut-il assumer encore une autre proposition. Si maintenant on assume A d'autre chose, ou autre chose de A, ou autre chose de C, rien n'empêche plus qu'il y ait raisonnement ; toutefois, avec les choses assumées, on ne liera encore rien à B. De même, lorsque C est à autre chose, et cela à autre chose, et cela encore à autre chose, sans rien joindre à B, aucun raisonnement ne liera ainsi non plus rien à B. C'est que d'une manière générale, avons-nous dit, *aucun raisonnement ne pourra jamais conclure une chose d'une autre, sans assumer un moyen terme rapporté de quelque façon à chacune par les propositions*<sup>143</sup>. Absolument, en effet, le raisonnement procède de propositions ; mais le raisonnement qui s'adresse à telle chose procède de propositions qui la concernent, et *le raisonnement qui conclut telle chose de telle autre procède avec des propositions qui concernent le rapport de l'une à l'autre*. Or il est impossible d'assumer une proposition qui concerne B, sans rien lui attribuer ni refuser ; ni qui concerne le rapport de A à B, sans rien assumer de commun, mais en attribuant ou refusant à chacun des attributs propres.<sup>144</sup>

Il ne reste plus alors qu'à constater que cette attribution entre moyen terme et extrêmes n'a pas d'autre option disponible que l'une ou l'autre des trois figures.

En conséquence, on doit assumer un moyen terme entre les deux, qui joigne les propositions, s'il doit y avoir raisonnement qui conclue telle chose de telle autre. Si donc on doit assumer une chose qui soit commune aux deux, et si cela se puisse de trois façons — ou bien en attribuant A à C et C à B, ou C aux deux autres, ou les deux autres à C —, et si ces trois façons enfin constituent les figures dont nous avons parlé, il devient manifeste que tout raisonnement doit s'effectuer par l'une de ces figures. La

---

<sup>143</sup> Τὰς κατηγορίας. Aristote nomme ici les propositions comme des *attributions* déjà faites et connues, en comparaison avec l'attribution à former qui constituera l'éventuelle conclusion.

<sup>144</sup> *Ibid.*, 40b30-41a11.

## *Le syllogisme hypothétique*

même raison vaut encore si on rejoint B à travers plus de termes,  
car on formera la même figure, même avec plusieurs termes.<sup>145</sup>

### **I. Sa nature : un syllogisme par substitution de propos**

À ce point, le lecteur s'attend vraisemblablement à se voir déclarer qu'il ne reste aucune place pour une autre façon de raisonner, puis à retrouver dénoncé le syllogisme hypothétique comme une démarche non syllogistique, non rigoureuse, une espèce de chimère rationnelle. Aristote l'attend avec un autre de ces coups d'éclat dont il a la recette. Il introduit cette nouvelle surprise avec une distinction qui sonne assez étrange pour faire la joie de qui a soif d'excuses pour se distancer du Stagirite. « Toute démonstration et tout raisonnement », soutient-il toujours sans ambages, « doit *montrer* (δεικνύναι) qu'un attribut est ou n'est pas à un sujet »<sup>146</sup>. Mais voici qu'il distingue deux façons de raisonner, de syllogiser, dues au fait que l'une *montre* et l'autre *ne montre pas* en conclusion que tel attribut appartient ou non à tel sujet ! Plus exactement, tel syllogisme *montre* sa conclusion *en la montrant* (δεικνύναι δεικτικῶς), tandis que tel autre la *montre* sans la montrer, mais *en la tirant d'une hypothèse* (δεικνύναι ἐξ' ὑποθέσεως)<sup>147</sup>. Que tout raisonnement se fasse par l'une des trois figures et trouve sa perfection ultime dans un mode universel de la première, Aristote se propose de le prouver d'abord pour les syllogismes qui montrent *en montrant vraiment*, avant d'adresser cette preuve à ceux qui montrent... *sans vraiment montrer*, c'est-à-dire par le biais d'une hypothèse.

---

<sup>145</sup> *Ibid.*, 41a11-20. On observe ici l'une de ces situations exceptionnelles où l'assignation de termes transcendants fait abstraction des rapports de moindre ou majeure universalité entre les termes. On comprend qu'il ne saurait en être autrement, le même symbole ('C') se voyant assigné à représenter la disposition des trois figures.

<sup>146</sup> *Ibid.*, 40b23-24.

<sup>147</sup> Alexandre d'Aphrodise, au moment, de diviser le syllogisme hypothétique en ses espèces, utilisera un terme qui marque bien cette absence de *monstration* dans le procédé hypothétique : les syllogismes hypothétiques, ce sont des syllogismes ἀναπόδεκτοι, *inaptes à montrer*. Voir *In Anal. Prior.*, I, 29, 45b19 (326, 5).

Yvan Pelletier

Πρῶτον οὖν εἴπωμεν περὶ τῶν δεικτικῶν· τούτων γὰρ δειχθέντων φανερόν ἔσται καὶ ἐπὶ ... ὅλως τῶν ἐξ ὑποθέσεως.  
— En premier, donc, parlons des raisonnements qui montrent (περὶ τῶν δεικτικῶν) ; une fois leur cas démontré, cela deviendra manifeste aussi ... pour tous ceux qui se tirent d'une hypothèse (καὶ ὅλως ἐπὶ τῶν ἐξ ὑποθέσεως).<sup>148</sup>

La preuve concernant les syllogismes *qui montrent*, c'est celle que nous venons de rapporter, un peu plus haut<sup>149</sup>. Elle s'applique de fait à tout syllogisme, car *montrer*, c'est-à-dire *conclure*, en somme, est de l'essence du syllogisme ; un syllogisme n'en est un que pour autant qu'il conclut, qu'il *montre*, qu'il prouve. Aristote l'affirmait dans la phrase même où il pointe les syllogismes hypothétiques comme une espèce de syllogisme qui ne le fait pas.

Toute démonstration et tout syllogisme, certes, doit *montrer* qu'un attribut est ou n'est pas à un sujet..., et cela *soit en le montrant, soit en le tirant d'une hypothèse*.<sup>150</sup>

Comment rendre manifeste, après cela, la façon dont le syllogisme hypothétique, qui s'oppose aux syllogismes qui montrent — τοῖς δεικτικοῖς —, montre de fait, et le fait de manière identique à celle des premiers, c'est-à-dire en conformité à tout ce qui concerne les trois figures ??? Surtout que, plus tard, comme je le signalais, Aristote reviendra sur ce qu' « on ne doit pas essayer de réduire les syllogismes hypothétiques »<sup>151</sup> à la disposition des trois figures... Les friands de *contradictions aristotéliciennes*, on le devine, anticipent ici grande délectation.

---

<sup>148</sup> *Ibid.*, 40b26-29. — Ἀπόδειξιν, δεικνύναι, δεικτικῶς, δεικτικῶν, δειχθέντων, Aristote n'économise décidément pas cette racine dans l'exposition de son plan.

<sup>149</sup> Voir *supra*, page précédente.

<sup>150</sup> *Ibid.*, 40b23-25.

<sup>151</sup> *Ibid.*, 44, 50a16.

## Le syllogisme hypothétique

### A. Une stratégie d'argumentation par substitution

Nous voici enfin au cœur du problème. Le difficile était d'en bien faire voir les tenants et les aboutissants. Maintenant, la solution peut apparaître clairement. Le syllogisme hypothétique est-il ou n'est-il pas un véritable syllogisme, un raisonnement au sens strict du terme, un discours qui rattache rigoureusement principes et termes de connaissance ? Oui ! et non ! La réponse est double, parce que la question est double. Ce qui commande l'appellation de syllogisme hypothétique est une réalité complexe. Il s'agit de fait d'une *raisonnement susceptible de toute la rigueur syllogistique possible*, qui fait connaître une conclusion comme la conséquence nécessaire de deux propositions, et ce dans une parfaite conformité aux exigences de l'une ou l'autre des trois figures. Pourquoi tout le pathos, alors ? qu'est-ce qui en fait un genre à part ? que marque l'épithète d'*hypothétique* ? Simplement ceci que *la conclusion obtenue ne répond pas directement au problème soulevé* : elle affirme ou nie autre chose que ce sur quoi on avait interrogé. Le syllogisme hypothétique, en fait, constitue *une stratégie globale d'investigation, plus large qu'un simple raisonnement*. Il s'adresse, en son tout, à un problème soulevé, à un énoncé dont on n'arrive pas immédiatement à juger si on doit l'affirmer ou le nier ; il constitue, en son cœur, un raisonnement assimilable à n'importe quel autre, tout aussi *monstratif* (δεικνύς), et c'est ce qui lui mérite pleinement le nom de *syllogisme* ; mais sa conclusion ne répond pas à la question posée : *elle établit quelque chose d'autre dont on avait au préalable convenu — voilà l'hypothèse ! — que cela entraîne l'une des contradictoires du problème soulevé*.

Οὐ γὰρ διὰ συλλογισμοῦ δεδειγμένοι εἰσίν, ἀλλὰ διὰ συνθήκης ὁμολογημένοι πάντες. — Leurs conclusions ne sont pas montrées par un syllogisme, mais sont toutes admises par le biais d'une convention.<sup>152</sup>

Ἐν πᾶσι γὰρ τοῖς ἐξ ὑποθέσεως οὐ τοῦ τιθεμένου καὶ δεικνυμένου, τούτεστι τοῦ συνημμένου, ὁ συλλογισμὸς γίνεταί, ἀλλὰ τοῦτο μὲν διὰ τινος ὑποθέσεως καὶ συνθήκης λαμβάνεται, οἱ δὲ συλλογισμοὶ πρὸς ἄλλο τι καὶ ἄλλου τινὸς

---

<sup>152</sup> *Ibid.*, 50a17-19.



## Yvan Pelletier

γίνονται· πρὸς τὸ μεταλαμβανόμενον. — Dans *tous* les syllogismes hypothétiques, le syllogisme ne s'effectue pas sur ce qu'on propose et montre, c'est-à-dire sur l'énoncé de conséquence<sup>153</sup> ; cet énoncé, plutôt, on l'assume par une espèce d'hypothèse et de convention. Les syllogismes, quant à eux, visent à autre chose et portent sur autre chose : ils se rapportent au propos assumé par après.<sup>154</sup>

Illustrons un peu, avant de parcourir les différentes occasions et modalités où se rencontre cette stratégie d'investigation. Au cours de leur recherche, des investigateurs rencontrent le problème suivant : “Est-ce ou non la même et unique science qui doit se proposer pour objet les contraires ?” “Il semble bien que oui” leur apparaîtra éventuellement la position initiale la plus vraisemblable. Tout naturellement, les investigateurs seront amenés à tester cette position, à en éprouver la solidité. Comment l'attaquer ? Le mieux, le plus normal sera de trouver, en leur expérience rationnelle, quelques principes solides, quelques endoxes, dont découlerait rigoureusement, syllogistiquement, la contradictoire : “Ce n'est pas la même et unique science qui doit se proposer l'étude des contraires.” Mais peut-être n'auront-ils pas à leur disposition, ou ne retrouveront-ils pas tout de suite des endoxes aussi directement pertinents. Nos investigateurs se trouvent-ils alors pris de court ? Pas nécessairement ! Une autre voie s'offre à eux, plus détournée, indirecte, mais légitime : *déplacer le problème*, remplacer la question par une autre, assez connexe cependant pour revenir pratiquement au même. Une science, sous bien des rapports, se compare à une faculté ; c'en est l'habitus, c'en est la perfection. Il y a par conséquent une très grande affinité entre elles quant aux attributions qui leur conviennent ou leur répugnent. Aussi nos investigateurs peuvent-ils admettre que « si ce n'est pas la même et unique puissance qui est susceptible des contraires, ce ne sera pas non plus la même et

---

<sup>153</sup> Τουτέστι τοῦ συνημμένου : l'énoncé conditionnel (si..., alors...) qui présente le propos comme la conséquence immédiate d'un autre énoncé le met en continuité (συνάπτει) avec cet autre énoncé.

<sup>154</sup> Themistios, *Paraphrasis in Analyticorum Priorum*, I, 44, 50a16 (149, 31-33.150, 1).

### *Le syllogisme hypothétique*

unique science qui portera sur eux »<sup>155</sup>. S'ils en conviennent, le paysage de leur investigation change notablement : leur propos se modifie, c'est une autre conclusion qu'il s'agit de conclure et pour laquelle un appui endoxal est requis : "Ce n'est pas la même et unique puissance qui est susceptible des contraires." Cette conclusion-là peut s'avérer plus facile à établir. En effet, personne ne refusera son adhésion au fait, par exemple, que "la même faculté ne peut pas à la fois être en santé et malade", ni à ce que "cela équivaudrait à être susceptible des contraires". Or voilà qui fournit la matière d'un syllogisme *montrant*, en le concluant directement, que "la même et unique puissance n'est pas susceptible des contraires".

Ensuite, on argumente que ce n'est pas la même et unique puissance qui est susceptible des contraires, par exemple d'être en santé et malade ; car, si c'est le cas, le même sujet se trouvera en santé et malade.<sup>156</sup>

Analysons un peu formellement :

Ne pas pouvoir être à la fois sain et malade est ne pas être susceptible des contraires

*Or* la même faculté ne peut pas être saine et malade

*Donc* la même faculté n'est pas susceptible des contraires

Voilà qui illustre quelle stratégie d'investigation, plus globalement que quel type de raisonnement particulier, constitue le syllogisme hypothétique, tel que conçu par Aristote. Une fois, en effet, qu'on a ainsi conclu que "la même et unique faculté n'est pas susceptible des contraires", on peut considérer avoir manifesté que "ce n'est pas à la même et unique science que revient la considération des contraires". On a atteint le propos initial, mais *sans le conclure comme tel*. C'est autre chose qu'on a conclu, et on atteint pourtant le propos initial, mais *par le biais d'une convention* qui fournissait son *hypothèse*, son fondement, à toute l'investigation présente.

Que, donc, la même et unique puissance n'est pas susceptible de tous les contraires, on l'a démontré (*ἐπιδέδεικται*), mais que ce n'est pas la même et unique science qui porte sur eux, on ne l'a

---

<sup>155</sup> *Prem. Anal.*, *ibid.*, 50a19-20.

<sup>156</sup> *Ibid.*, 50a20-23.

## Yvan Pelletier

pas montré (οὐ δέδεικται). Pourtant, on doit l'admettre (καίτοι ὁμολογεῖν ἀναγκαῖον); cependant, non en raison d'un syllogisme (οὐκ ἐκ συλλογισμοῦ), mais en raison d'une *hypothèse* (ἀλλ' ἐξ ὑποθέσεως). Cela, donc, il n'est pas possible de le réduire, mais que ce n'est pas la même et unique puissance..., c'est possible. Car *ceci, sans doute, était quand même un syllogisme, mais cela une hypothèse* (οὗτος γὰρ ἴσως καὶ ἦν συλλογισμός, ἐκεῖνος δ' ὑπόθεσις).<sup>157</sup>

Voilà tous les ingrédients. D'abord, en face du problème, une hypothèse<sup>158</sup> qui l'assimile à un énoncé connexe. En quoi cette assimilation fait-elle office d'hypothèse ? D'abord, il s'agit d'un énoncé, pas d'un syllogisme ; d'une évidence ou d'un endoxe immédiat, et non obtenu moyennant quelque moyen terme. Ensuite, voilà quelque chose de sûr, de solide ; voilà au moins quelque chose de considéré, d'admis comme tel, pour le bénéfice de la discussion, comme se définit le dernier homonyme de l'hypothèse que j'ai présenté plus haut<sup>159</sup>. Enfin, cet énoncé procure son fondement, son principe, au progrès que fait l'intelligence dans l'investigation d'un problème. C'est à titre principal sur cette hypothèse que s'appuie la manifestation du propos initial. Maintenant, dans la mesure où l'hypothèse assimile le propos initial à un énoncé qui n'est pas non plus lui-même immédiatement évident, elle commande l'élaboration d'un véritable syllogisme, constitué de propositions antérieures immédiates, en lesquelles ce propos second vienne trouver confirmation. C'est en cela que la stratégie hypothétique d'investigation qui, en sa manifestation ultime du propos initial, n'est pas syllogistique, mais de concession immédiate, de convention, présente quand même un aspect rigoureusement syllogistique : cette

---

<sup>157</sup> *Ibid.*, 50a23-28.

<sup>158</sup> C'est bien comme telle qu'Aristote en présente l'énoncé, l'introduisant par ὑπόμεινος, *fixant en hypothèse*, ou pour traduire de manière plus latine, *supposant*.

<sup>159</sup> Voir *supra*, 45. Cette *hypothèse* trouve tellement sa légitimité dans une concession, une convention, qu'Aristote lui donne souvent συνθήκη, *convention*, comme synonyme. Voir justement 50a18, par exemple.

### *Le syllogisme hypothétique*

preuve du propos second. « Car ceci, sans doute, était quand même un syllogisme, mais cela une hypothèse. »<sup>160</sup>

L'illustration que je viens de tirer d'Aristote se développe facilement en une seconde. On observera à quel point ce procédé est naturel en constatant qu'il peut se nouer en une chaîne d'un nombre plus ou moins grand de chaînons. À le regarder de plus près, on s'apercevra que le syllogisme donné comme concluant directement le propos second ne s'acquitte pas strictement de sa tâche et constitue déjà en lui-même un syllogisme hypothétique. Sa majeure, en effet, comme quoi "Ne pas pouvoir être à la fois sain et malade est ne pas être susceptible des contraires" ne prononce pas une évidence immédiate, mais la suggère comme en raccourci. La santé et la maladie, en effet, ne sont pas *tous* les contraires, mais un simple cas d'entre eux. De sorte que la mineure, en en procédant, ne peut conduire strictement qu'à une conclusion particulière : "La même faculté n'est pas susceptible de *certaines* contraires". De fait, donc, voilà encore un syllogisme, aussi rigoureusement syllogistique qu'il soit, qui ne livre pas la marchandise attendue. Le propos second auquel on avait assimilé le propos initial, en effet, était universel : c'est d'*aucun* couple de contraires qu'on a besoin de prouver qu'une même et unique faculté n'est pas susceptible. Cependant, on y atteint tout de même, dans la mesure où, implicitement, on s'accorde sur l'hypothèse suivante, assez légitime : "Si une même et unique faculté n'est pas susceptible de deux contraires, elle n'est non plus susceptible d'aucun couple de contraires."

Voilà, je le répète, une stratégie tout à fait naturelle d'investigation. Aristote ne prétend jamais l'inventer, mais simplement l'observer dans la démarche rationnelle de quiconque investigate quelque problème. Aussi peut-on, pour la surprendre sur le vif et se familiariser davantage avec son procédé, regarder son utilisation, par exemple, chez Socrate et chez Platon. Socrate, d'ailleurs, animé par Platon, ne prétend pas non plus l'inventer, mais en crédite... les géomètres !

---

<sup>160</sup> *Prem. anal., ibid., 50a27-28.*

Yvan Pelletier

*B. Socrate et la substitution de propos*

Dans le *Ménon*, en particulier, Socrate fait précéder une investigation hypothétique d'une brève présentation théorique. Socrate et Ménon s'intéressent à la vertu. Ménon propose de chercher si elle s'enseigne. Socrate préférerait chercher d'abord quelle est au juste la nature de la vertu. En effet, c'est le résultat de cette recherche qui fournirait les prémisses normales pour trancher la question de la convenance de quelque propriété de la vertu. Mais Ménon veut passer tout de suite à l'examen de la propriété. « À ce qu'il semble, donc, il nous faut examiner comment est ce dont nous savons pas même ce que c'est. »<sup>161</sup> En l'absence de la définition qui permettrait directement de conclure que la science s'enseigne ou qu'elle ne s'enseigne pas, que faire ? *Déplacer le propos*, s'adresser à quelque problème connexe dont la solution entraînera celle du problème abordé. Voilà ce que Socrate appelle ἐξ ὑποθέσεως σκοπεῖσθαι, *examiner en procédant d'une hypothèse*<sup>162</sup>, démarche qu'il déclare emprunter aux géomètres.

Quand on demande aux géomètres, à propos de surface, par exemple, si tel triangle peut s'inscrire dans tel cercle, un tel répondra : je ne sais pas trop (οὐπω οἶδα) si cette surface-ci se prête à cela ; mais je crois utile, pour le découvrir, d'admettre comme hypothèse (ὥσπερ μὲν τινα ὑπόθεσιν προὔργου οἶμαι ἔχειν) la [conséquence] suivante...<sup>163</sup>

La formulation qui suit n'est pas très intelligible dans le détail ; trop de pronoms et de termes vagues font état d'un contexte qui ne se laisse pas bien reconstituer. Mais il y a ceci de clair qu'un modèle est fourni d'une conséquence qui permet de substituer, au problème dont on cherche la solution, un autre problème, assez connexe pour que sa propre solution entraîne celle de celui qu'on est à investiguer.

Εἰ μὲν ἐστὶν τοῦτο τὸ χωρίον τοιοῦτον οἶον..., ἄλλο τι συμβαίνειν μοι δοκεῖ, καὶ ἄλλο αὖ, εἰ ἀδύνατόν ἐστιν ταῦτα παθεῖν. Ὑποθέμενος οὖν ἐθέλω εἰπεῖν σοὶ τὸ συμβαῖνον

---

<sup>161</sup> *Ménon*, 89e.

<sup>162</sup> Voir *ibid.*

<sup>163</sup> *Ibid.*, 87a.

### *Le syllogisme hypothétique*

περὶ τῆς ἐντάσεως αὐτοῦ εἰς τὸν κύκλον, εἴτε ἀδύνατον εἴτε μή. — Si cette surface est telle que..., voilà manifestement ce qui s'ensuit, quant à moi, et c'est autre chose, par contre, si elle ne peut se trouver affectée de la sorte. *C'est en proposant ainsi une hypothèse que je veux te dire ce qui arrivera* pour l'inscription de cette surface dans ce cercle, si elle se trouve impossible ou non.<sup>164</sup>

Et Socrate de proposer de suivre ce modèle : nous n'avons pas de quoi juger directement si la vertu s'enseigne ou non ? Y a-t-il alors quoi que ce soit de si attaché à ce qui s'enseigne dont nous puissions légitimement concéder, sans avoir à en discuter ni à en apporter aucune preuve, que de trouver ce caractère dans la vertu reviendra à découvrir qu'elle s'enseigne ? que de trouver ce caractère étranger à la vertu reviendra à découvrir qu'elle ne s'enseigne pas ?

Quant à la vertu, nous ne savons ni ce qu'elle est ni comment elle est. Alors donc, *partons d'une hypothèse* pour examiner si elle peut ou ne peut pas s'enseigner (ὑποθέμενοι αὐτὸ σκοπῶμεν εἴτε διδακτὸν εἴτε οὐ διδακτὸν ἐστίν). Allons-y avec cette question : de quel genre de qualité la vertu serait-elle, parmi celles qui se rapportent à l'âme, si elle s'enseignait, ou si elle ne s'enseignait pas?<sup>165</sup>

Une réponse vient vite : une science ! C'est la science qui s'enseigne, c'est même seulement la science : toute science s'enseigne et rien de ce qui n'est pas science ne s'enseigne. L'hypothèse de départ est donc toute trouvée, ce point d'appui qui va déplacer la recherche pour l'adresser à un propos en vue de conclure lequel on disposera peut-être plus facilement de prémisses : “La vertu est-elle une science ?”

Si la vertu est une science, il est évident qu'elle peut s'enseigner (εἰ δέ γ' ἐστὶν ἐπιστήμη τις ἡ ἀρετή, δῆλον ὅτι διδακτὸν ἂν εἴη).<sup>166</sup>

Socrate, soumettant à mesure ses suggestions à l'approbation de Ménon, se met donc en quête de prémisses qui per-

---

<sup>164</sup> *Ibid.*, 87a.

<sup>165</sup> *Ibid.*, 87b.

<sup>166</sup> *Ibid.*, 87c.

Yvan Pelletier

mettent de trancher cette nouvelle question. Il en vient à constituer ce raisonnement qui se laisse analyser comme suit :

Tout bien est science  
Or toute vertu est un bien  
Donc toute vertu est science

L'élaboration et la constitution de ce raisonnement méritent quelques observations. Tout d'abord, ce raisonnement comporte effectivement les notes données plus haut pour caractéristiques d'un syllogisme hypothétique : c'est un syllogisme catégorique, qui revêt même la modalité la plus parfaite, la modalité universelle affirmative de la première figure (BARBARA) ; et ce syllogisme ne conclut pas directement l'une des contradictoires du problème soulevé — “La vertu s'enseigne-t-elle, ou non ?” —, mais autre chose — “La vertu est science.” —; cependant, indirectement, par le biais d'une hypothèse qui a, dès le début, reconnu une conséquence du second propos au premier, ce syllogisme apporte solution au problème principal : grâce à lui, on reconnaît que “la vertu s'enseigne”.

Ensuite, la mineure est qualifiée d'*hypothèse* par Socrate : « Gardons-nous cette hypothèse (αὐτῆ ἢ ὑπόθεσις μένει ἤμῃν;), que la vertu est un bien ? »<sup>167</sup> On retrouve ici un sens antérieur, plus strict, du mot *hypothèse* : il désigne simplement une proposition constitutive d'un raisonnement, reçue immédiatement, assez manifeste pour ne pas requérir de preuve. Ce n'est pas la présence, dans l'argument, de semblable hypothèse qui nous le fait nommer *hypothétique*.

Enfin, il en va autrement avec l'introduction de la majeure. Dans sa formulation verbale, elle présente toute l'apparence de ce type de convention avec lequel s'initie la stratégie d'ensemble d'un syllogisme hypothétique : “Si tel énoncé, alors tel autre en conséquence, n'est-ce pas ?”

Si une chose différente et distincte de la science est un bien, possiblement, alors, la vertu ne sera pas une science ; mais si rien n'est un bien que la science n'englobe, nous serons corrects de soupçonner que la vertu soit une science.<sup>168</sup>

---

<sup>167</sup> *Ibid.*, 87d.

<sup>168</sup> *Ibid.*

### *Le syllogisme hypothétique*

En proposant cette majeure, Socrate déplace encore le problème et la discussion : dans les minutes suivantes, on ne discute plus à savoir si “la vertu est une science”, mais si “tout bien est science”. Et on élabore un nouveau syllogisme pour résoudre ce nouveau problème :

Toute chose utile est science  
Or tout bien est chose utile  
Donc tout bien est science

La majeure de ce présyllogisme est elle-même appuyée sur une longue induction où se trouve vérifié que tout ce qui est utile ne l'est qu'à condition de se trouver guidé par la science, confondue pour l'occasion avec la prudence ; sans prudence, en effet, tout ce qui pourrait être bon avec elle devient nuisible et dangereux.

Si donc la vertu relève de ce qu'on trouve dans l'âme, et qu'elle soit nécessairement utile, il lui faut être prudence, puisque justement tout ce qui concerne l'âme n'est par soi ni utile ni nuisible, mais ne devient nuisible ou utile que pour autant que s'y ajoute prudence ou folie. D'après ce raisonnement, puisque la vertu est utile, il lui faut être une espèce de prudence.<sup>169</sup>

Encore pour la formulation de cette proposition, majeure du présyllogisme, on trouve un énoncé conditionnel qui la relie avec la conclusion du présyllogisme comme avec son conséquent. Pourtant, ici comme dans le présyllogisme, on n'a pas affaire à un syllogisme hypothétique. C'est que tant cette majeure que la conclusion qu'elle établit et qui va ensuite servir de majeure dans l'argument principal ne conduisent pas à la conclusion de cet argument principal par le biais d'une convention immédiate, mais par une induction et un syllogisme en bonnes et dues formes<sup>170</sup>. On n'aura de raison de désigner ces deux présyllogismes comme syllogismes hypothétiques qu'en les regardant dans l'ensemble de l'argumentation, et pour marquer que toute cette suite de syllogismes, aussi rigoureux et complet formelle-

---

<sup>169</sup> *Ibid.*, 88c.

<sup>170</sup> Je simplifie ici, en parlant d'induction en bonne et due forme. On verra plus tard, en effet, que l'induction est elle-même un syllogisme hypothétique, donc exempt d'office de bonne et due forme syllogistique.



Yvan Pelletier

ment que chacun soit, conduit tout de même à l'ultime conclusion, que “la vertu s'enseigne”, par le biais de l'hypothèse initiale reçue sans preuve : “Si la vertu est science, elle s'enseigne”.

Socrate et Ménon poursuivent ensuite leur enquête, toujours en usant de propositions *grammaticalement* conditionnelles. Bien qu'on ait marqué nettement déjà les deux caractères inaliénables d'un syllogisme hypothétique — un syllogisme en bonne et due forme, mais un problème principal résolu par le biais d'une convention qui le donne comme conséquent immédiat de la conclusion syllogisée —, il vaut la peine de suivre encore un peu Socrate pour voir clairement de quels procédés d'enquête similaires le syllogisme hypothétique se distingue essentiellement.

Voici maintenant Socrate qui annonce une conséquence de la conclusion qu'on vient d'atteindre : si la vertu est une science, on ne la possède pas de nature. « *S'il en va ainsi, ce ne sera pas par nature qu'on sera bon.* »<sup>171</sup> Cet énoncé conditionnel fournit-il l'hypothèse initiale d'un syllogisme conditionnel ? Il le pourrait. Il enclenche, en effet, la même stratégie d'investigation : il déplace le problème, il amène à se demander autre chose : non pas “la vertu est-elle science, ou non ?”, devenu cible principale au cours de l'exercice précédent, mais “la vertu est-elle innée, ou non ?” Il faut tout d'abord remarquer que le déplacement du problème s'effectue en direction inverse : au lieu d'un antécédent, c'est un conséquent du problème initial qu'on demande de vérifier. La stratégie est la même, sauf qu'elle joue inversement : trouver vrai l'antécédent pouvait tantôt garantir la vérité du problème initial ; maintenant, trouver faux le conséquent en garantira la fausseté. Mais, dans le cas présent, une autre importante différence se fait jour : on trouve bien ici une confirmation de ce que la vertu n'est pas innée ; on allonge même la chaîne hypothétique, en ce que l'affirmation conditionnelle ultérieure de Socrate redéplace encore la question, passant maintenant de : “la vertu est-elle don de nature, ou non ?” à une conséquence éventuelle à falsifier : “on mettrait à part dès leur jeunesse les gens ainsi vertueux de nature”. Cependant, le tout ne constitue pas de syllogisme hypothétique, car l'enquête ne trouve pas sa solution

---

<sup>171</sup> *Ibid.*, 89a.

### *Le syllogisme hypothétique*

ultime via un moyen terme. C'est immédiatement que Socrate et Ménon constatent l'évidence de ce fait qu' "on ne met pas à part dès leur jeunesse des gens reconnus comme naturellement vertueux". Aucun besoin de confirmer cette observation directe dans un raisonnement ; pas même besoin de l'énoncer explicitement, tant elle est manifeste. *Pas de syllogisme hypothétique, donc, parce que pas de syllogisme du tout*, mais une double inférence immédiate : la fausseté immédiatement manifeste d'un conséquent entraîne la fausseté de son antécédent, annulant l'aptitude que ce dernier aurait eu, comme négation du conséquent du problème initial, à réfuter celui-ci. Car si on avait dû constater que, de fait, on sépare tout jeunes des autres les gens naturellement vertueux, cela aurait laissé possible que la vertu soit innée, négation d'une conséquence de ce que la vertu est science et s'enseigne : elle ne saurait être innée. Mais l'important : rien en tout cela d'argumenté, de raisonné, de syllogistique, et simplement une chaîne d'inférences immédiates ; donc : une stratégie qu'on peut bien qualifier d'hypothétique, mais qu'on ne peut définir comme un syllogisme.

Socrate paraît alors avoir atteint son propos : "la vertu s'enseigne". Doublement : par un syllogisme hypothétique qui en a confirmé un antécédent, et par une incapacité immédiatement manifeste de falsifier son conséquent. Connaissant ses manières, toutefois, on ne sera pas stupéfait qu'il se retourne. "Si", poursuit-il, "la vertu n'est pas innée, se recevra-t-elle comme un enseignement ?" On a d'abord l'impression que Socrate va tabler, comme sur une autre hypothèse, sur une division assez immédiatement manifeste : nos bonnes dispositions pour l'action se tiennent ou bien de la nature, ou bien de l'apprentissage, pour confirmer encore que "la vertu s'enseigne", puisqu'on ne la tient pas directement de la nature. Remarquons cette allure différente que peut revêtir la stratégie hypothétique. En disant : « *Ainsi donc, comme ce n'est pas par nature que les bons deviennent bons, le deviendront-ils par instruction (μαθήσει)?* », Socrate sous-entend, et demande concession, et prend appui sur une hypothèse qui permet d'une autre façon de déplacer un problème : une division exhaustive des possibilités. Car la vertu ne peut se devoir à une infinité de sources : ou bien elle se reçoit dans l'enseignement, ou bien elle se reçoit directement de la

Yvan Pelletier

nature. Admettre cette hypothèse rend équivalente la preuve qu'elle n'est pas innée à une preuve qu'elle s'enseigne. Mais, comme on l'a déjà remarqué, l'enquête ne va pas développer en un syllogisme l'infirmité du caractère inné de la vertu ; on se satisfait de la négation immédiate d'une conséquence éventuelle de ce caractère.<sup>172</sup>

Ménon acquiesce, concède la division implicite, admet bien que, n'étant pas innée, la vertu devra s'enseigner, mais fait remarquer avec raison qu'avec cela on ne fait guère que répéter ce qu'on avait déjà acquis sur la base de l'hypothèse précédente.

Cela me paraît déjà nécessaire et évident, mon cher Socrate, d'après notre hypothèse (κατὰ τὴν ὑπόθεσιν), “si la vertu est une science”, qu'elle s'enseigne.<sup>173</sup>

Mais Socrate entend remettre à l'examen cette affirmation déjà conclue, que la vertu soit science. Et il le fait en regardant dans la direction des conséquences ultérieures de cette première conséquence déjà constatée, qu'alors elle s'enseigne. Si la vertu s'enseigne, en effet, cela même entraînera ses propres conséquences : il devra alors en exister maints maîtres, avec leurs disciples.

Si quoi que ce soit, et non seulement la vertu, s'enseigne, n'y en aura-t-il pas nécessairement des maîtres et des disciples?<sup>174</sup>

On anticipe facilement la direction que va prendre l'enquête par la suite : le problème se déplace encore : on ne cherchera pas de quoi conclure directement que “la vertu s'enseigne”, ou qu’ “elle ne s'enseigne pas”, mais de quoi conclure qu’ “il n'y en a pas de maîtres”, ce qui équivaudra à détruire l'antécédent dont l'existence de maîtres constituait le nécessaire conséquent. De fait, Socrate ne raisonne pas beaucoup à cet effet et se contente principalement d'évidences qui ressortent immédiatement de l'expé-

---

<sup>172</sup> Il faut signaler une autre dimension hypothétique de la démarche : comme telle, la vérification d'un conséquent ne confirme pas strictement l'antécédent ; procéder comme si elle le faisait commande une concession au moins tacite, de fait généralement accordée au moins à titre provisoire.

<sup>173</sup> *Ibid.*, 89c.

<sup>174</sup> *Ibid.*, 89d.

### *Le syllogisme hypothétique*

rience. De son expérience à lui, en particulier : malgré tous ses efforts, il n'a jamais trouvé de maîtres de vertu.

Bien que je cherche souvent s'il y en a des maîtres, malgré tous mes efforts, je ne puis en trouver.<sup>175</sup>

Suivons Socrate encore un peu dans son enquête, il nous entraîne dans une autre variation de la stratégie hypothétique. En effet, la démarche la plus vraisemblable, pour trouver un maître de vertu, consistera en celle qu'on emprunte pour toute matière : viser ceux qui se font payer comme tels. Il est fort vraisemblable, en effet, que ceux que tous payent à prix fort pour ce service le rendent en effet. Autrement, pourquoi les paierait-on ? Si on cherche des maîtres de vertu, ne doit-on pas s'adresser « à ces gens qui se donnent pour maîtres de vertu et s'offrent à tout Grec désireux de s'en instruire, en fixant et percevant pour cela un salaire »<sup>176</sup> ? En posant cette question, Socrate propose implicitement une nouvelle hypothèse et demande qu'on s'entende sur elle pour déplacer le problème et le considérer indirectement. Cette hypothèse, à laquelle on recourt souvent spontanément dans les discussions, si naturelle qu'elle reste le plus souvent implicite, Aristote en proposera plus tard une formulation universelle :

Εἰ ᾧ μᾶλλον ἂν ὑπάρχοι μὴ ὑπάρχει, δῆλον ὅτι οὐδ' ᾧ ἥττον. — Si on ne convient pas à ce à quoi on devrait plus convenir, on ne convient pas non plus, évidemment, à ce à quoi on le devrait moins.<sup>177</sup>

Contractée au contexte, l'hypothèse à laquelle recourt Socrate pourrait se formuler ainsi : “Si les sophistes ne sont pas des maîtres de vertu, personne ne l'est.” Reste à prouver l'antécédent, ce à quoi Socrate va employer Anytos. Mais encore une fois, la chose s'offre à l'évidence immédiate et le travail de Socrate va beaucoup consister à confirmer cette évidence par beaucoup d'efforts échoués à l'ébranler. La seule intervention qui s'approchera de procurer quelque matière pour un syllogisme en ce sens

---

<sup>175</sup> *Ibid.*, 89e.

<sup>176</sup> *Ibid.*, 91b.

<sup>177</sup> *Rhét.*, II, 23, 1397b15-16.

Yvan Pelletier

est l'affirmation péremptoire d'Anytos comme quoi les sophistes, tout au contraire de mener les jeunes qui s'en font les disciples à la vertu, c'est-à-dire à leur plus grande perfection, les gâtent et en assurent la perte.

Manifestement, ces sophistes assurent le déshonneur et la ruine de quiconque les approche.<sup>178</sup>

Vu l'évidence assez immédiate de ce fait, Socrate accepte cet argument tiré du contraire ; gâter, déshonorer, ruiner, c'est bien tout le contraire, en effet, d'assurer perfection et vertu, et les contraires ne peuvent sous le même rapport convenir au même sujet. Mais tout en prenant acte de cet argument, Socrate insiste tout de même, pour conférer plus de force à l'hypothèse initiale, sur le fait que s'il y avait des maîtres de vertu, les sophistes seraient les plus vraisemblables candidats. Schématisons l'argumentation :

*Si la vertu s'enseigne, alors il y en a des maîtres*

*Mais il n'y en a pas de maîtres*

*Confirmation hypothétique :*

*S'il y a des maîtres de vertu, les sophistes en sont*

*Mais les sophistes n'en sont pas*

*Confirmation syllogistique :*

*Aucun maître de vertu ne gâte ni ne ruine*

*Or tout sophiste gâte et ruine*

*Donc aucun sophiste n'est maître de vertu*

*Donc il n'y a pas de maîtres de vertu*

*Donc la vertu ne s'enseigne pas*

Socrate laisse ensuite à Anytos la responsabilité de pointer d'autres candidats vraisemblables à l'enseignement de la vertu. Celui-ci reconnaît cette aptitude à tous les citoyens vertueux ; on n'a qu'à s'adresser à n'importe lequel d'entre eux — ὅτι γὰρ ἂν ἐντύχη Ἀθηναίων τῶν καλῶν καγαθῶν<sup>179</sup>. C'est l'occasion de répéter la même manœuvre hypothétique : car si les plus vertueux des citoyens n'arrivent pas à enseigner la vertu, certes celle-ci ne s'enseigne absolument pas. Pour en arriver là, Socrate propose

---

<sup>178</sup> *Ménon*, 91c.

<sup>179</sup> *Ibid.*, 92e.

### *Le syllogisme hypothétique*

d'abord de déplacer le problème vers une conséquence de l'affirmation d'Anytos : car si les citoyens vertueux sont des maîtres de vertu, les enfants des plus vertueux seront vertueux. En effet, il n'est pas vraisemblable que si les citoyens vertueux peuvent transmettre la vertu par enseignement, ils ne l'enseigneront pas d'abord à leurs enfants, comme ils leur font enseigner tout ce qui peut leur donner une meilleure vie. Mais voilà, ce n'est pas le cas, comme le montre Socrate, moyennant une induction conduite sur les enfants des citoyens reconnus comme les plus vertueux : Thémistocle, Aristide, Périclès, Thucydide...

*Si la vertu s'enseigne, alors il y en a des maîtres*

*Mais il n'y en a pas de maîtres*

*Confirmation hypothétique :*

*S'il y a des maîtres de vertu, alors les gens vertueux en sont*

*Mais ils n'en sont pas*

*Confirmation hypothétique :*

*Si les gens vertueux sont maîtres de vertus, alors leurs enfants sont vertueux*

*Mais leurs enfants ne sont pas vertueux*

*Confirmation inductive :*

*Les enfants de Thémistocle, Aristide, Périclès, Thucydide, etc. ne sont pas vertueux*

*Or les enfants de Thémistocle, Aristide, Périclès, Thucydide, etc. sont ceux de gens vertueux*

*Donc les enfants des gens vertueux ne sont pas vertueux*

*Donc les gens vertueux ne sont pas maîtres de vertu*

*Donc il n'y a pas de maîtres de vertu*

*Donc la vertu ne s'enseigne pas*

### *C. Le caractère immédiat de la substitution*

En accompagnant ainsi Socrate, nous visions principalement à illustrer concrètement, pour les rendre plus manifestes, les éléments essentiellement indissociables du syllogisme hypothétique tel que le conçoit Aristote : 1° Il constitue *un véritable progrès cognitif* : grâce au syllogisme hypothétique, on en vient à connaître déterminément, c'est-à-dire à juger de la vérité, ou du moins de l'endoxalité, d'un énoncé sur lequel on ne pouvait se prononcer sans son aide ; pareil résultat exige que toute sa démarche s'appuie, se résolve rigoureusement en des principes

immédiatement vrais ou endoxaux ; le syllogisme hypothétique ne peut absolument pas, c'est-à-dire, surgir de pures conjectures, d'affirmations aléatoires sur lesquelles on ne puisse se prononcer, ni remonter indéfiniment à des principes dont on ne tranche jamais déterminément le rapport avec la réalité.

Ce qu'il y a d'incertain dans les hypothèses (τὰ γὰρ ἀμφιβαλλόμενα ἐν τοῖς ὑποθετικοῖς), on le montre moyennant un syllogisme attributif (διὰ κατηγορικῶν συλλογισμῶν), de façon qu'on n'aille pas à l'infini (ἵνα μὴ ἐπ' ἄπειρον προέλθωσιν) en montrant toujours par une autre hypothèse les hypothèses assumées antérieurement (δι' ὑποθέσεως αἰεὶ δεικνύντες τὰς προπαραλαμβανομένας ὑποθέσεις).<sup>180</sup>

2° C'est *un véritable syllogisme*, sans rien de distinct, en tant que raisonnement, d'un syllogisme catégorique de l'une des trois figures régulières ; 3° Sa conclusion n'est pas l'une des contradictoires du problème pertinent, mais un énoncé dont on a convenu au départ qu'il confirme immédiatement, sans qu'on ait à en discuter ni à apporter de raisonnement à l'appui, l'une des contradictoires du problème. C'est selon que l'attention se porte à l'un ou l'autre de ces deux aspects qu'Aristote affirmera que le syllogisme hypothétique se réduit ou ne se réduit pas, comme tout syllogisme catégorique, à l'une des modalités universelles de la première figure du syllogisme catégorique.

Il en va pareillement pour tous les syllogismes hypothétiques, car, *en tous, le syllogisme s'effectue en visant ce qu'on a assumé par après* (ἐν ἅπασιν γὰρ ὁ μὲν συλλογισμὸς γίνεται πρὸς τὸ μεταλαμβάνόμενον) ; quant au propos initial, c'est par concession qu'on l'obtient, ou par quelque autre type d'hypothèse<sup>181</sup> (τὸ δ' ἐξ ἀρχῆς περαίνεται δι' ὁμολογίας ἢ τινος ἄλλης ὑποθέσεως).

---

<sup>180</sup> Ammonios, *Analyticorum Priorum Commentarium*, I, 23, 40b17 (67, 13-15).

<sup>181</sup> Δι' ὁμολογίας ἢ τινος ἄλλης ὑποθέσεως. Quelle nuance Aristote met-il entre ὁμολογία et ὑπόθεσις ? Vraisemblablement nomme-t-il plus spécialement comme *concession* le fait d'admettre absolument et sincèrement qu'un énoncé en entraîne un autre, et plus largement comme quelque autre type d'hypothèse l'acceptation *simulée* d'un énoncé de fait cru faux qui en entraîne un plus manifestement faux.

### *Le syllogisme hypothétique*

- Si cela est vrai, toute démonstration et tout syllogisme doit alors s'effectuer par les trois figures décrites. Cela montré, il devient évident, aussi, que tout syllogisme reçoit son achèvement par la première figure et se ramène aux syllogismes qui y sont universels.<sup>182</sup>

Mais nous avons retiré d'autres avantages de cette démarche. En effet, à voir Socrate en user si abondamment, on a pu sentir mieux le caractère naturel de cette voie d'argumentation ; devenir plus conscients, même, qu'elle intervient facilement dans nos propres enquêtes ; et, de ce fait, comprendre mieux comment Aristote ne s'en présente pas comme l'inventeur, mais comme l'observateur attentif. Enfin, nous avons pu commencer à apercevoir l'étonnante variété d'allures et de présentations que le syllogisme hypothétique revêt. Comment, d'abord, il se rattache à *une stratégie hypothétique plus globale* qui ne recourt pas toujours de fait à un syllogisme, mais souvent infère immédiatement.

Ce n'est pas tout propos assumé par après qu'on montre avec un syllogisme attributif (*μη πᾶν τὸ μεταλαμβανόμενον διὰ κατηγορικοῦ δείκνυται συλλογισμοῦ*) ; souvent, au contraire, on le soutient à cause de son évidence.<sup>183</sup>

Comment, ensuite, l'hypothèse qui coiffe cette stratégie déplace le problème initial tantôt vers un antécédent, tantôt vers un conséquent, tantôt vers un autre membre de division, tantôt vers une affirmation plus vraisemblable. Pas étonnant qu'Aristote se soit à un certain moment exclamé qu'il faudrait bien, un de ces jours, s'arrêter à recenser exhaustivement cette prodigieuse fécondité des manifestations du syllogisme hypothétique, mais ait reporté l'entreprise *sine die*.

Beaucoup d'autres syllogismes concluent hypothétiquement, qu'il faut examiner et expliquer clairement. Quelles différences ils comportent, donc, et de combien de manières on les produit, nous le dirons plus tard.<sup>184</sup>

---

<sup>182</sup> *Prem. Anal.*, I, 23, 41a37-b5.

<sup>183</sup> Themistios, *Paraphrasis in Anal. Prior.*, I, 44, 50a16 (151, 6-7).

<sup>184</sup> *Ibid.*, 44, 50a39-b2.



Il faudra bientôt en venir à cette entreprise et tenter de pénétrer plus avant dans le monde touffu des espèces concrètes du syllogisme hypothétique. Mais il faut d'abord faire le procès de la tradition tenace qui tourne en énoncé conditionnel l'hypothèse sur laquelle repose le syllogisme par substitution et lui accorde le statut de proposition majeure dans une forme syllogistique qui se prétend en concurrence des trois figures catégoriques.

J'ai d'ores et déjà clairement montré qu'argumenter hypothétiquement consiste 1° à déplacer son propos, à lui substituer par convention une cible plus aisée à atteindre ; 2° à conclure, moyennant un syllogisme qui ne se différencie en rien du syllogisme le plus courant, dit catégorique, ce propos qu'on s'est fixé en second ; et 3° à considérer avoir ainsi suffisamment établi son propos initial. Il est devenu clair, aussi, que c'est effectivement de la sorte que le conçoit Aristote, suivi en cela par ses commentateurs les plus anciens.

Ἄ μὲν συλλογισμὸς γίνεται πρὸς τὸ μεταλαμβανόμενον, τὸ δ' ἐξ ἀρχῆς περαίνεται δι' ὁμολογίας. — Le syllogisme s'effectue en visant ce qu'on a assumé par après ; quant au propos initial, c'est par concession qu'on l'obtient.<sup>185</sup>

Ἄ συλλογισμὸς πρὸς τὸ ὑποτεθὲν γίνεται, ἃ μεταλαμβάνοντες, ἀνθ' οὗ βουλόμεθα δεῖξαι. — Le syllogisme s'effectue en visant ce qu'on a fixé comme hypothèse, c'est-à-dire ce que nous avons assumé par après à la place de ce que nous voulons montrer.<sup>186</sup>

Il n'y aurait donc normalement pas lieu d'insister plus longuement sur la définition commune. Mais les efforts les plus anciens pour donner un habit technique à ce syllogisme substitu-

---

<sup>185</sup> *Ibid.*, 23, 41a39-40.

<sup>186</sup> Alexandre, *In Priorum Analyticorum Librum I Commentarium*, 41a37 (262, 2-3). À cause de la richesse étymologique présente, la traduction est frustrante à effectuer si l'on veut garder la translittération plutôt que de rendre simplement le sens. Une traduction moins dépendante des translittérations reçues, et d'autant plus claire, serait : « Le raisonnement s'effectue en visant ce que nous avons *mis sous* [notre propos initial], c'est-à-dire ce que nous sommes *fixé par après* comme propos, à la place de ce que nous voulons montrer. »

### *Le syllogisme hypothétique*

tif ont nourri une mésinterprétation tenace, où on oublie le cœur de la démarche hypothétique, où on ignore le syllogisme catégorique complet qui lui mérite son nom générique de *sylogisme*, où on parle *comme si un syllogisme hypothétique pouvait se passer de syllogiser*. Au moins depuis les logiciens de la Porte, on croit rendre correctement et complètement compte du syllogisme hypothétique en présentant son propos substitut tour à tour, et arbitrairement, sans justification, sous deux statuts : on le donne d'abord, dans une quasi-majeure, comme une conjecture — *si...* —, du fait qu'on n'en a pas suffisamment d'évidence pour le poser fermement ; on l'affirme ensuite avec autorité, dans une quasi-mineure, en *oubliant* capricieusement son statut conjectural — *or c'est le cas !* Aussi irrationnelle que soit pareille perspective qui évacue tout ce que le syllogisme hypothétique a de syllogistique, c'est elle qui, dans tous les manuels logiques, guide la présentation du syllogisme hypothétique :

*Si B, alors A*

*Or B*

*Donc A*

Même quand on traduit ou commente Aristote ! Tricot, par exemple, forcé par la lettre aristotélicienne, indique bien qu'après avoir substitué un autre énoncé au problème, « il reste, *dans tous les cas*, à [le] démontrer »<sup>187</sup>, mais ne voit pas de problème à suggérer tout de suite après, comme définition de l'énoncé de substitution, la remarque de Waitz : « Nam quod cum conditione prolatum est, id jam conditione omissa pronuntiatur, *ce qu'on a apporté avec une condition, on l'énonce ensuite en omettant sa condition.* »<sup>188</sup> Cette mauvaise habitude, grande responsable de ce qu'il soit devenu routinier de recevoir légèrement le syllogisme hypothétique comme démarche rationnelle *sui generis*, espèce de raisonnement autre que le syllogisme catégorique<sup>189</sup>, remonte loin.

---

<sup>187</sup> Tricot, traduction des *Prem. Anal.*, p. 122, note 2. Mes italiques.

<sup>188</sup> Waitz, *Aristotelis Organon graece*, Leipzig, 1844-1846, I, 431-432.

<sup>189</sup> Même Albert le Grand oppose catégorique et hypothétique comme des différences essentielles du syllogisme : « Nécessairement, disons-nous, en reconnaissant encore *des parties qui divisent formellement le syllogisme en espèces (partes dividentes formaliter syllogismum in species)*, tout

Yvan Pelletier

On en trouve une trace déjà ancienne chez Alexandre d'Aphrodise, au début du III<sup>e</sup> siècle. Dans son commentaire aux *Premiers Analytiques*, il développe longuement, et complète, les indications fournies par Aristote sur la nature et les espèces du syllogisme hypothétique. Il le fait dans l'ensemble avec fidélité. Surtout, tant qu'il s'adresse à la réalité de cette démarche. Mais quand il veut interpréter les noms hérités de ses prédécesseurs pour désigner éléments et espèces de la stratégie hypothétique, il s'empêtre dans des contresens déjà consacrés chez les successeurs immédiats d'Aristote. Le principal se cristallise autour de la signification de μεταλαμβανόμενον et du choix qu'Aristote a fait de ce mot pour caractériser l'essentiel de ce que le syllogisme hypothétique ajoute au syllogisme catégorique : un énoncé distinct vers lequel déplacer le problème à discuter. J'ai déjà cité plusieurs fois cette phrase capitale :

Ἐν ἅπασι γὰρ ὁ μὲν συλλογισμὸς γίνεται πρὸς τὸ μεταλαμβανόμενον, τὸ δ' ἐξ ἀρχῆς περαίνεται δι' ὁμολογίας. — En tous les syllogismes hypothétiques, le syllogisme s'effectue en visant ce qu'on a assumé par après ; quant au propos initial, c'est par concession qu'on l'obtient.<sup>190</sup>

Λαμβάνειν, *assumer*, consiste, en son sens logique le plus patent, à adopter un énoncé pour prémisse. Cet usage se rencontre à foison dans les *Topiques*, où λαμβάνειν concourt avec ἐρωτᾶν pour manifester le rôle de l'interlocuteur dialectique à qui revient l'initiative de la discussion : c'est à lui qu'incombe de suggérer les attaques les plus dommageables contre la position initiale, contre la première réponse apportée au problème pour bénéfice d'examen. Il a la mission de découvrir les endoxes les plus pertinents et d'en faire les prémisses du syllogisme ; pour atteindre légitimement ce but, il doit se faire confirmer auprès de son interlocuteur le caractère endoxal de ces prémisses présentes, les adopter avec sa permission. Les lui *demander* (ἐρωτᾶν), donc, ou les *obtenir* (λαμβάνειν) de lui, selon qu'on

---

syllogisme ou bien montre sa conclusion, ou bien est hypothétique. Car nécessairement, si on adresse le syllogisme à la chose à manifester, il la montre, tandis que nécessairement, si on l'adresse à une position concédée, il est hypothétique. » (*In I Prior. Anal.*, tract. V, c. 1, 55b-56a)

<sup>190</sup> *Prem. Anal.*, I, 23, 41a37-b5.

### *Le syllogisme hypothétique*

marque davantage l'un ou l'autre aspect. De là vient qu'on s'attende, avant d'y regarder de près, à voir ce qu'Aristote désigne comme μεταλαμβανόμενον intervenir, dans le syllogisme hypothétique, comme une prémisse constitutive du syllogisme proprement dit.

Mais voilà qui fausse tout ! En contexte logique, λαμβάνειν constitue déjà une extension d'un usage plus concret où ce mot désigne l'acte sensible et manifeste de la main qui *prend*, qui *saisit*. L'extension à l'opération intellectuelle n'est pas non plus réservée à ce fait, pour la raison, de *prendre* un énoncé pour vrai, ou de le *prendre* pour prémisse en vue de parvenir à une conclusion. Souvent, le même mot sert à désigner le premier acte rationnel, où la réalité fait l'objet d'un concept, est *appréhendue*, *saisie* par la raison. Dans le contexte qui nous occupe, l'homonymie se développe encore autrement. De la même manière que *proposer*, *assumer* s'adresse facilement au problème soulevé, ou plus précisément à celle de ses contradictoires que, justement, on se *propose* de conclure, qu'on *prend*, qu'on *assume* comme conclusion à prouver. On trouve spécialement chez Euclide cet usage consacré pour le mot *proposition* ; faire le même usage du mot *assumption* ne doit pas étonner. Outre le contexte, d'ailleurs, Aristote manifeste aussi par la préposition qui gouverne μεταλαμβανόμενον que c'est la conclusion à donner au syllogisme qu'il désigne ainsi. En effet, il affirme bien à propos que tout syllogisme hypothétique « γίνεται πρὸς τὸ μεταλαμβανόμενον, *visé ce qu'on a assumé par après* ». Dans tous les contextes où il y a lieu de distinguer prémisses et conclusion, chez Aristote, πρὸς annonce toujours la conclusion *vers* laquelle, ou la position *contre* laquelle on argumente, tandis que les prémisses s'affichent comme ce ἐξ (*de*) quoi on argumente<sup>191</sup>. Le μεταλαμβανόμενον, bref, c'est l'énoncé de la conclusion qu'on convient de confier au syllogisme d'établir. Pourquoi μετά, alors ? Parce que cette conclusion ne représente pas l'intention la plus naturelle, première ; elle n'est pas à proprement parler l'une des

---

<sup>191</sup> Les *Topiques* et la *Rhétorique* en donnent une illustration particulièrement abondante. Le lecteur non attentif à ce fait est entraîné dans des mésinterprétations à l'infini lors de l'énumération des lieux communs et des lieux propres.

Yvan Pelletier

contradictaires du problème abordé. Mais faute de prémisses qui mènent directement là, on convient *par après* de viser ailleurs, à une conclusion qui fournira pour l'une des contradictoires un antécédent immédiat.

Sans avoir parfaitement présente à l'esprit le détail de cette stratégie, on est facilement lancé sur une fausse piste par l'homonymie ici présente. Alexandre rapporte ainsi une querelle de termes entre des *Modernes* (νεώτεροι), c'est-à-dire des logiciens plus en vogue de son temps, vraisemblablement héritiers des Stoïciens<sup>192</sup> et des Mégariques, et des *Anciens* (ἀρχαίοι), sans doute rattachés de plus près aux disciples immédiats d'Aristote. Ces derniers reprochaient aux autres la légèreté avec laquelle ils reconnaissaient en προσλαμβανόμενον un terme plus adéquat que μεταλαμβανόμενον. La tradition stoïcienne, en effet, oubliant le syllogisme catégorique qui doit justifier l'antécédent immédiat du propos ultime, ne voyait, dans la constitution d'un syllogisme hypothétique, qu'une proposition conditionnelle, qui leur faisait l'effet d'une majeure, à laquelle il s'agissait d'*ajouter*, à titre de mineure, l'affirmation de l'antécédent, pour pouvoir légitimement conclure le propos ultime. À leurs yeux, donc, l'antécédent affirmé se présentait comme un énoncé προσλαμβανόμενον, *assumé en plus* de l'hypothèse. Les *Anciens* tenaient à marquer une nuance :

Il y a manifestement une différence, selon les *Anciens*, entre ce qu'on assume *par après* (μεταλαμβανόμενον) et ce qu'on assume *en plus* (προσλαμβανόμενον).<sup>193</sup>

Avec raison, ils relevaient l'incongruité de considérer comme quelque chose *de plus* l'énoncé identique de l'antécédent repris de l'hypothèse. Il ne s'agissait pas tant, observaient-ils, d'assumer quelque chose *en plus*, que de conférer un nouveau statut à un même et unique énoncé. Dans l'hypothèse, en effet,

---

<sup>192</sup> Voir Jean Philopon, qui attribue cette opinion carrément aux Stoïciens : « Ce que les Stoïciens appelaient une *assumption supplémentaire* (πρόσληψιν), les Péripatéticiens le nommaient une *assumption subséquente* (μετάληψιν). » (*In Anal. Prior.*, I, 29, 45b15, 301, 9-10)

<sup>193</sup> Alexandre, *In Priorum Analyticorum Librum I Commentarium*, 23, 41a37 (263, 26-27).

### *Le syllogisme hypothétique*

l'antécédent n'est qu'une conjecture, qu'il s'agit de transformer en affirmation déterminée et péremptoire.

Quand ce qu'on assume, on le pose et le présente dans les propositions qu'on assume sans qu'il mérite d'être assumé, alors ce qu'on assume est plutôt quelque chose qu'on assumera *par après* (μετά). En effet, on ne le pose pas en plus (πρός) en le tirant d'ailleurs, mais ce qui est d'abord posé autrement on l'assume *par après* en lui conférant un autre statut.<sup>194</sup>

Matériellement, en effet, 'il fait jour' ne signifie pas autre chose dans l'hypothèse 's'il fait jour, *alors* il fait clair' qu'en intervenant plus loin dans l'argument sous la forme 'or il fait jour'. C'est le statut qui change : ce que d'abord on conjecturait sans affirmer sa conformité de fait avec la réalité, on en fait ensuite une véritable réalité qu'on affirme. Voilà la vraie différence à marquer, insistent les *Anciens*, et μεταλαμβανόμενον convient mieux pour le dire, en appelant à une *transformation* plutôt qu'à un *ajout* : on avait d'abord quelque chose qu'on n'assumait pas vraiment, mais conjecturait seulement, on a *par après* quelque chose qu'on assume de fait.

En effet, dans 's'il fait jour, il fait clair', la partie 'il fait jour', que les *Modernes* disent assumée *en plus*, est posée dans le raisonnement sans mériter d'être assumée. Car on la pose dans la conditionnelle au titre d'hypothèse et d'antécédent, alors qu'on l'assume ensuite comme réelle. Alors, disent les *Anciens*, c'est *par après* que vient l'assomption. En effet, ce qu'on posait, mais sans l'assumer, il se trouve *par après* qu'on l'assume : ce qu'on a d'abord posé à l'intérieur d'une relation, d'une conséquence, d'une hypothèse, on l'assume par après comme une réalité.<sup>195</sup>

L'observation se retrouve d'ailleurs dans les autres commentaires des *Premiers Analytiques* qui nous restent des commentateurs de l'époque. Pour sa part, Ammonios remarque, en descendant même dans la concrétion grammaticale :

Ce qu'on nomme *assomption supplémentaire*, chez les Stoïciens, Aristote l'appelle ici *assomption subséquente* en rai-

---

<sup>194</sup> *Ibid.*, 263, 27-30.

<sup>195</sup> *Ibid.*, 263, 30-36.

## Yvan Pelletier

son du fait que ce qui était douteux on l'assume ensuite comme concédé. En effet, on ne le dit plus après *si* (μετὰ τοῦ 'εἰ'), mais après *or* (μετὰ τοῦ 'ἀλλά').<sup>196</sup>

Les *Anciens* que cite Alexandre ont tout à fait raison de reprocher aux *Modernes* de ne pas avoir conscience que, dans leur conception de l'argumentation hypothétique, ils confèrent deux statuts irréductibles à la même matière d'énonciation : ils donnent celle-ci d'abord pour douteuse, simplement conjecturée, ensuite pour assurément conforme à la réalité. Suivons-les encore un moment dans une ultime distinction : pour eux, il y a de fait un type d'assomption subséquente qui mériterait aussi le titre d'assomption supplémentaire. Parfois, remarquent-ils, il y a quelque chose de plus dans ce qu'on affirme que dans ce qu'on conjecturait.

Ils utilisent toutefois *assumé en plus* quand, à ce qu'on avait posé, on ajoute de l'extérieur quelque chose qui ne s'y trouvait compris qu'en puissance, de quelque manière, mais non en acte, comme il en va pour ces syllogismes qui s'effectuent de fait par assomption supplémentaire. Par exemple, dans 'Ce à quoi s'attribue B, A s'y attribue aussi, or B s'attribue à G', c'est de l'extérieur que 'or B s'attribue à G' est assumé en plus. En effet, que B soit dit de G ne se trouvait pas en acte dans la proposition 'ce à quoi s'attribue B, A s'y attribue aussi'.<sup>197</sup>

Le lecteur l'aura sans doute déjà soupçonné : sous couvert de profonde subtilité, les *Anciens* en question suivent assez exactement la même fautive piste que les *Modernes* qu'ils fustigent. La dernière subtilité, tout d'abord, est bien vaine : il n'y a pas progrès cognitif, en effet, il n'y a pas matière à parler d'ajout dans l'énoncé, quand on réaffirme en particulier, de l'un ou l'autre inférieur, ce qu'on sait déjà universellement d'un sujet. Malgré l'unanimité des manuels de logique à y recourir, quand il s'agit d'illustrer concrètement la forme d'un syllogisme, il n'y a pas matière à raisonnement, il n'y a pas avancement rationnel, quand on sait déjà que "tout homme est mortel", à préciser que "Pierre, ou Socrate, l'est"! Alors, dire que "si un sujet est B, il

---

<sup>196</sup> Ammonios, *ibid.*, 67, 16-18.

<sup>197</sup> Alexandre, *ibid.*, 263, 36 à 264, 5.

### *Le syllogisme hypothétique*

est aussi A” ou que “si C est B, il est aussi A” ne marque pas un niveau de connaissance différent ; c'est le même lien de conséquence dont on convient, et c'est le même besoin qui incombe par la suite, pour en user, de manifester que le sujet dont on est intéressé à vérifier s'il est A est de fait B. Donc, pas de surprise à ce que finalement les *Anciens* finissent par adopter eux-mêmes προσλαμβανόμενον comme à peu près équivalent de μεταλαμβανόμενον.

Malgré tout, les *Anciens* se servent aussi de *supplémentaire* au sens de *subséquent*, pour qualifier cette assomption (χρῶνται μέντοι καὶ τῇ προσλήψει ἀντὶ τῆς μεταλήψεως).<sup>198</sup>

Le plus grave, néanmoins, est que leur conscience de ce changement de statut de l'antécédent, d'abord supposé, puis affirmé, d'abord pointé comme douteux, ensuite présenté comme su assurément, au cours de la même démarche, n'empêche pas les *Anciens* de concevoir le syllogisme hypothétique suivant le même schéma que les *Modernes*, sans sentir aucun besoin de justification à l'appui de cette transformation de statut. Les uns comme les autres ont perdu la conscience que ce que le syllogisme hypothétique a d'un syllogisme est seulement l'argumentation apportée à l'appui de l'antécédent de l'hypothèse, et que celui-ci n'y intervient absolument pas comme une prémisse, mais constitue au contraire sa conclusion.

De cela, Alexandre paraît, quant à lui, tout à fait conscient, du moins le temps qu'il commente et illustre la doctrine aristotélicienne comme telle<sup>199</sup>. Pour le syllogisme par substitution, il

---

<sup>198</sup> *Ibid.*, 264, 5-6.

<sup>199</sup> Son effort d'intégrer les *nouveautés* des *Modernes* suggère quand même un doute là-dessus. Quand il veut identifier concrètement le μεταλαμβανόμενον qui caractérise le syllogisme hypothétique, « sur quoi porte la démonstration (δεῖξις) et le syllogisme » (262, 7), moins qu'un *propos second* vers lequel, après concession d'une conséquence immédiate, se déplace l'effort syllogistique, il paraît plutôt regarder une prémisse ; et là, il oppose comme des types distincts les prémisses *concedée* et *ajoutée* : « Μεταλαμβανόμενον λέγων ἐκεῖνο ... ὃ ἐστὶ ... ποτὲ δὲ τὸ ἐξ ὁμολογίας ληφθέν, ποτὲ δὲ ὃ οἱ νεώτεροι προσλαμβανόμενον λέγουσιν, l'énoncé qu'il qualifie de *subséquent*, c'en est ... tantôt un



Yvan Pelletier

présente deux illustrations. La première, toutefois, concerne plus exactement la substitution d'un sujet particulier à un universel, sur lequel je reviendrai plus tard. Limitons-nous donc à son second exemple, qu'il emprunte de fait à Platon. Il s'inspire justement de la discussion que nous avons suivie, plus haut, entre Socrate et Ménon, à savoir, "si la vertu s'enseigne, ou non". Mais le commentaire d'Alexandre ajoute à l'analyse que j'en faisais alors. Alexandre résume d'abord la stratégie globale, en signalant que, d'après les *Modernes*, à l'instar de nos logiciens contemporains, tout raisonnement s'y insère :

Ceux qui procèdent par un autre type d'hypothèse<sup>200</sup>, les seuls que les *Modernes* veulent admettre comme des raisonnements, ce sont ceux qui s'effectuent avec une convertible<sup>201</sup>, comme ils disent, et la supplémentaire<sup>202</sup>... ; ce sont ceux que les *Anciens* appellent mixtes, puisqu'ils sont issus d'une proposition

---

*qu'on assume moyennant concession, tantôt un que les Modernes qualifient de supplémentaire.* » (262, 8-9)

<sup>200</sup> Aristote affirme (41a40) que le raisonnement hypothétique atteint son propos initial tantôt moyennant une concession (δι' ὁμολογίας), tantôt moyennant un autre type d'hypothèse (διὰ τινος ἄλλης ὑποθέσεως). Les *Modernes* ne reconnaissent qu'au second la nature d'un véritable raisonnement, éventuellement même en opposition du syllogisme catégorique ; Aristote ne reconnaît ni à l'un ni à l'autre la nature de raisonnement, sinon en autant que, l'un comme l'autre, ils comportent un syllogisme catégorique à l'appui du propos second.

<sup>201</sup> Διὰ τροπικοῦ. Τρόπος, en son sens le plus concret, nomme un *tour* ; l'adjectif qui en dérive, τροπικός, se rapporte à ce qui est susceptible de se tourner, de se convertir de quelque façon. Les Stoïciens l'ont consacré comme terme technique pour désigner le lien de conséquence par lequel se déplace le propos du syllogisme hypothétique : la raison se tourne du conséquent à l'antécédent, de fait, mais on semble avoir plus remarqué que le statut de l'antécédent tourne de l'hypothèse à l'affirmation, de la supposition à la position.

<sup>202</sup> Καὶ τῆς προσλήψεως. Pour autant que l'antécédent s'affirme avec plus de précision qu'il ne se suppose, on a l'impression, en l'assumant sous la conséquence admise, d'ajouter à ce qu'on assume. D'où cette idée d'*assomption en plus* retenue comme désignation technique de la quaside mineure.

### *Le syllogisme hypothétique*

hypothétique et d'une démonstrative, c'est-à-dire d'une attributive<sup>203, 204</sup>

Très tôt, comme on le voit, on a, par une espèce d'homonymie, désigné les étapes de la stratégie hypothétique — un propos différent admis sans médiation comme antécédent du propos initial ; puis une adhésion à ce propos second comme établi moyennant un syllogisme régulier — comme les deux propositions d'un syllogisme : sa quasi-majeure et sa quasi-mineure, sa τροπικὸς et sa πρόσληψις. Il n'y a pas de mal à faire jouer ainsi l'homonymie, tant qu'on se rappelle la différence essentielle impliquée, mais le danger est là que quelqu'un finisse par l'oublier et accorder à ces *propositions* le statut de véritables prémisses. Ce n'est pas le cas des plus anciens de ces *Anciens* suivis par Alexandre, comme on verra qu'il cite Théophraste, ni d'Alexandre lui-même, tant qu'il expose leur conception fidèle à Aristote.

Alexandre incarne ensuite cette stratégie dans la discussion empruntée de Platon. Le problème soulevé, c'est 'si la vertu s'enseigne'. On a facilement l'impression que non. Pour le bénéfice de l'examen, on peut se proposer de manifester que oui. Voilà notre propos initial : 'La vertu s'enseigne.' Mais notre fonds endoxal ne fournit pas facilement des prémisses pour conclure cela directement. D'où l'avantage de procéder hypothétiquement, de déplacer le propos. La *convertible*, le lien immédiat de conséquence, l'hypothèse qui va permettre de le déplacer est cette observation que 'si la vertu est science, elle s'enseigne'.

---

<sup>203</sup> Κατηγορικῆς. Une proposition qui unit effectivement un attribut à son sujet, par opposition à l'énoncé hypothétique, qui signale seulement la conséquence qu'il y aurait à unir tel attribut à tel sujet, mais n'effectue pas cette attribution. Je préfère ainsi traduire plutôt que translittérer, car *catégorique* ne dit rien comme tel à qui ne sait pas déjà très bien de quoi il s'agit. Je traduirai de même quand il s'agira de qualifier des syllogismes comme *attributifs* par le fait de se constituer de propositions qui ainsi attribuent effectivement. Dans la suite, il ne faudra donc voir aucune distinction entre *syllogisme attributif* et *syllogisme catégorique*.

<sup>204</sup> Alexandre d'Aphrodise, *Ibid.*, 262, 28-32.

## Yvan Pelletier

Si on supposait comme immédiatement conclusif (εἰ γὰρ εἴη ὑποκείμενον συνεχές καὶ συνημμένον) que ‘si elle est science, la vertu, elle s’enseigne, la vertu’, et qu’ensuite on montrait (εἴτα δεικνύοιτο) qu’elle est science, la vertu, on aurait aussi montré qu’elle s’enseigne.<sup>205</sup>

Alexandre comprend très bien que cette démarche n’est pas complète ainsi, qu’il ne s’y trouve pas encore d’argument proprement dit. Il est bien beau de décliner, dans une belle présentation de majeure, mineure et conclusion que :

*Si la vertu est science, alors elle s’enseigne*  
*Or la vertu est science*  
*Donc elle s’enseigne.*

Mais tout apparemment technique que soit cet alignement d’énoncés, *il ne conclut pas*. Il y faut, incontournableement, un argument en bonne et due forme à l’appui de la prétendue mineure, qui n’a jusque là aucune légitimité comme proposition. Alexandre n’en doute pas, qui précise : « *De fait, on pourra ‘assumer en plus’ que c’est le cas, seulement si de fait on montre qu’elle est une science.* »<sup>206</sup> Il s’agit bien d’un nouveau propos, et pour l’établir rien d’autre qu’un syllogisme catégorique ne fera l’affaire. « *Là aussi, donc, le syllogisme pour établir cela [que la vertu est science] et qui porte là-dessus en sera un attributif (ὁ μὲν οὖν συλλογισμὸς πάλιν ἂν εἴη πρὸς τοῦτο καὶ τούτου κατηγορικός).* »<sup>207</sup>

Pour clarifier totalement la présentation, Alexandre suggère ce à quoi pourrait en appeler le syllogisme requis. On peut se tourner vers une propriété reconnue de la science : son infaillibilité. Il n’y a de science que vraie, il n’y a de science que de la vérité, aucune démonstration scientifique ne glisse de prémisses vraies à une conclusion fausse. Pour autant que la vertu participe d’une pareille infaillibilité, pour autant qu’elle répugne tout autant au faux, il faut bien qu’elle soit science. Car l’énoncé qui attribue une propriété à une espèce, comme ici l’infaillibilité

---

<sup>205</sup> *Ibid.*, 262, 32-35.

<sup>206</sup> *Ibid.*, 262, 35-36.

<sup>207</sup> *Ibid.*, 262, 36.

### *Le syllogisme hypothétique*

à la science, se convertit sans perdre son universalité. Du fait que ce soit par son essence que la science est infaillible, tout habitus infaillible est nécessairement science.

Tout habitus infaillible est science  
Or la vertu est un habitus infaillible  
Donc la vertu est science

C'est ce syllogisme catégorique qu'Alexandre donne en exemple : « *Par exemple, tout habitus qui ne peut tomber du vrai au faux est science ; or la vertu est un habitus qui ne peut tomber du vrai au faux ; la vertu est donc science.* »<sup>208</sup> Alexandre le répète ensuite : on ne peut aller chercher la légitimité d'un recours au caractère scientifique de la vertu ailleurs que dans un syllogisme catégorique qui en fasse sa conclusion. « *Établir que la vertu est science par un syllogisme ne peut se faire que par un syllogisme attributif.* »<sup>209</sup> Cela fait, on pourra revenir au propos initial, que 'la vertu s'enseigne', et le considérer établi. Mais cela immédiatement, à partir du propos établi par syllogisme ; comme tel, le propos initial ne s'établit pas par un syllogisme, mais par la vertu de l'hypothèse concédée au départ, qui déplaçait la discussion.

Une fois cela montré moyennant un syllogisme, le propos initial en vient à être établi par l'hypothèse. En effet, on a posé en hypothèse, dans la proposition immédiate, que 'si la vertu est une science, elle s'enseigne aussi'.<sup>210</sup>

Comme Aristote, Alexandre l'affirme explicitement : toute cette stratégie d'investigation n'a de syllogistique, n'a d'un raisonnement formel, que l'argument qui établit le second propos auquel on a ramené par hypothèse le propos initial comme à son antécédent. La même stratégie pourra valoir tout aussi bien, mais ne rien avoir alors d'un syllogisme, si ce second propos commande immédiatement l'adhésion, si sa légitimité ne requiert aucune résolution en d'autres prémisses plus connues. Cette stratégie hypothétique est d'abord et principalement une inférence

---

<sup>208</sup> *Ibid.*, 263, 1-3.

<sup>209</sup> *Ibid.*, 263, 3-4.

<sup>210</sup> *Ibid.*, 263, 4-7.

immédiate, non syllogistique, et c'est seulement comme en surplus, dans la mesure où le propos second demande confirmation en une connaissance antérieure que l'ensemble devient de quelque manière, par surplus, une démarche syllogistique.

Si, en effet, l'énoncé assumé en plus<sup>211</sup> n'avait pas besoin de démonstration, mais était manifeste et connu, tout comme l'est l'énoncé de la conséquence<sup>212</sup>, pareille démarche rationnelle<sup>213</sup> ne constituerait pas en outre un syllogisme<sup>214,215</sup>

Il faut absolument distinguer clairement les deux aspects, les deux pas qu'effectue la démarche hypothétique. Le pas principal, l'essence de la démarche, n'a rien de syllogistique — « Οὐδὲ γὰρ χρειαν συλλογισμοῦ τινα τὴν ἀρχὴν τὸν τοιοῦτον παρέχεσθαι λόγον οἷόν τε, *cette démarche n'a pas par nature, en principe, besoin d'un syllogisme.* »<sup>216</sup> —, mais consiste en une évidence immédiate : le propos second auquel on s'adresse est l'antécédent nécessaire du propos initial : s'il est vrai, le problème est résolu, le propos initial est établi. Vient le deuxième mouvement : vérifier si de fait ce propos second est vrai. Cela ne pose pas d'office un problème : ce propos second peut très bien être évident immédiatement, par lui-même. Alors, le propos initial se trouve déjà atteint, le problème initial déjà résolu. Sans aucun syllogisme ! sans aucun raisonnement ! Car il n'y a besoin, il n'y a même possibilité d'un syllogisme que s'il se

---

<sup>211</sup> Τὸ προσλαμβανόμενον, l'antécédent, qu'en plus de donner comme équivalent du problème initial, son conséquent, on *assume* ensuite comme conforme à la réalité. Le terme est devenu l'étiquette technique de la quasi-mineure de la stratégie hypothétique.

<sup>212</sup> Τὸ συνημμένον. L'énoncé de l'hypothèse, qui *compose, fait toucher* le conséquent à l'antécédent. Le terme est devenu l'étiquette technique de la quasi-majeure.

<sup>213</sup> Λόγος. Le mot recouvre ici l'ensemble de la démarche élaborée par la raison pour résoudre le problème, et non sa seule partie syllogistique.

<sup>214</sup> Affirmation frappante comme quoi le soi-disant *syllogisme hypothétique* n'est pas comme tel un raisonnement. Le raisonnement est proprement la preuve de la mineure et, éventuellement, la conditionnelle (qui inclut une mineure et une conclusion), si jamais on lui joint la majeure qu'elle sous-entend.

<sup>215</sup> Alexandre, *ibid.*, 263, 7-9.

<sup>216</sup> *Ibid.*, 263, 9-10.

### *Le syllogisme hypothétique*

présente un problème à résoudre, un énoncé dont on ne peut juger directement, dont on ne sait pas déjà quoi penser. « Δεῖ γὰρ τὸν συλλογισμόν δεικνύναι, ὃ ἄνευ τοῦ συλλογίσασθαι οὐκ ἔστι γνῶριμον, *le syllogisme, en effet, doit toujours montrer ce qu'on ne peut connaître sans le conclure de lui.* »<sup>217</sup> C'est ce qu'on voit d'ailleurs avec l'hypothèse comme telle : ce lien de conséquence, on ne le prouve pas, on n'en fait pas la conclusion d'un syllogisme, on l'affirme tout simplement, on s'attend à se le faire concéder comme évident, ou immédiatement endoxal, sans qu'aucun problème ne se soulève, ni qu'aucune exigence de preuve ne se manifeste. « *Le lien de conséquence, quant à lui, c'est comme déjà connu qu'on l'assume et le pose dans les énoncés hypothétiques, dits convertibles*<sup>218</sup>. »<sup>219</sup>

Il n'y aura donc lieu de parler de *syllogisme* hypothétique que si la démarche rencontre un véritable problème, un énoncé qu'on ne puisse trancher immédiatement, ni ramener immédiatement à autre chose sur quoi on puisse se prononcer immédiatement. Par exemple, on bloquera éventuellement sur le jugement à porter quant au propos substitut, quant à cet antécédent immédiat du propos initial. Dans la mesure où cet énoncé-là fait problème, on aura besoin de syllogiser ; mais encore une fois, c'est le nœud de toute cette considération, *c'est alors d'un syllogisme catégorique qu'on aura besoin*. Comme en tout ce qu'il y a lieu de prouver par raisonnement !

Par contre, l'énoncé assumé en plus *reste douteux*, comme le dit Théophraste, et a besoin de démonstration. Mais certes, le syllogisme qui confirmera qu'il en va bien ainsi sera attributif et démonstratif (ὁ δὴ συλλογισμὸς τοῦ τοῦτο οὕτως ἔχειν ἔσται κατηγορικός τε καὶ δεικτικός) ; par conséquent, même dans les syllogismes hypothétiques, fondés sur l'énoncé d'une conséquence et sur sa conversion, ce qu'on établit et qui a besoin de démonstration se montre par un syllogisme attributif, alors que le propos initial, ce n'est pas avec un syllogisme qu'on le montre,

---

<sup>217</sup> *Ibid.*, 263, 10-11.

<sup>218</sup> Τροπικά. Les hypothèses comportent une *conversion* : elles tournent le propos initial en un second, le conséquent en son antécédent. Voir *supra*, note 201.

<sup>219</sup> *Ibid.*, 263, 11-13.

## Yvan Pelletier

mais moyennant l'hypothèse qu'on a posée en principe, laquelle énonçait simplement le lien de conséquence. Effectivement, montrer ce qui n'est pas connu, que c'est cela ou que c'est ainsi, ou en général établir quelque chose pour le poser de façon appropriée, cela n'est possible que par un syllogisme attributif (εἰ μὴ διὰ κατηγορικοῦ συλλογισμοῦ).<sup>220</sup>

Pour clore définitivement la question, Alexandre retourne à l'hypothèse. On l'a admise immédiatement, on n'en a pas exigé de preuve, en raison de son évidence. Mais qu'arriverait-il si de fait le lien de conséquence n'imposait pas d'emblée son évidence ou son endoxalité ? Ou si un interlocuteur difficile s'avisait de le questionner ? Tout simplement, il faudrait manifester ce lien, il faudrait le prouver, et, dit Alexandre, ce serait avec un syllogisme catégorique qu'il faudrait ultimement le faire.

D'ailleurs, si cette hypothèse qu'on a reçue comme immédiate avait besoin de démonstration syllogistique, même elle serait démontrée moyennant un syllogisme attributif (κακεῖνο διὰ κατηγορικοῦ δειχθήσεται συλλογισμοῦ). Si, en effet, on se demandait, au moment d'assumer la proposition universelle 'toute science s'enseigne, or la vertu est science', pourquoi il faut, si la vertu est science, qu'elle s'enseigne, c'est un syllogisme attributif que l'on devrait produire (γίνεται κατηγορικὸς συλλογισμός).<sup>221</sup>

Mais alors, *toute démarche hypothétique serait évacuée*. En effet, tout ce que le syllogisme hypothétique a d'original par quoi il se distingue quelque peu du syllogisme catégorique, c'est de se construire sur la concession préalable immédiate d'un lien de conséquence du propos initial avec quelque énoncé qu'on lui substituera dans l'investigation. Si cette concession est refusée, ou bien on la forcera en la démontrant catégoriquement, ce qui vide la démarche de tout ce qu'elle aurait pu présenter d'hypothétique ; ou bien, comme le remarque Philopon, il n'y aura pas d'argument du tout, l'objection empêchant la démarche hypothétique de se concrétiser.

Si l'énoncé de la conséquence n'est pas évident, il ne s'effectuera absolument pas de syllogisme (οὐδὲ ὅλως γενήσεται συλλο-

---

<sup>220</sup> *Ibid.*, 263, 13-21.

<sup>221</sup> *Ibid.*, 263, 22-25.

### *Le syllogisme hypothétique*

γισμός), car l'interlocuteur ne l'accordera pas. Par exemple : 'Si une chose se meut, elle s'envole'. Spontanément, on objecte à la conséquence et on ne laisse pas le syllogisme procéder.<sup>222</sup>

Voilà donc l'essentiel de ce qu'il en est du syllogisme hypothétique, ou de substitution, ou conditionnel. Toute cette doctrine, on le constate, est déjà présente, presque explicite même, dans les quelques lignes qu'Aristote y consacre, si tant est qu'on se met en peine de les bien comprendre. Alexandre d'Aphrodise n'ajoute ici qu'un peu d'illustration ; surtout, il vient confirmer que cette façon de lire Aristote ne m'est pas absolument réservée.

Mais nous ne sommes pas au bout de notre émerveillement. Tout n'est pas encore sorti du chapeau hypothétique. Pour Aristote, bien des présentations de la démarche rationnelle qui nous apparaissent tout à fait étrangères au syllogisme hypothétique ainsi conçu, ou que nous interprétons facilement comme des procédés distincts qui ne partageraient que par pur accident cette commune dénomination, n'en sont en fait que des variations superficielles.

### **II. Ses figures, modalités et espèces**

« Examiner et expliquer clairement »<sup>223</sup> les diverses manières de raisonner hypothétiquement voudrait qu'on applique des principes de division qui laissent espérer une certaine exhaustivité dans le recensement des espèces. Mais il y a grand danger, là, de succomber à une tentation qui menace constamment l'intelligence humaine et qui a spécialement tourmenté l'intelligence moderne et contemporaine : désirer une exactitude et une minutie à laquelle la matière concernée ne se prête pas. La stratégie hypothétique se présente en effet en une impressionnante variété de formes, mais leur différence est généralement fort superficielle et ne tient qu'à un choix de mots et à une syntaxe particulière, sans comporter une différence essentielle dans l'argumentation comme telle. Il y a néanmoins quelques différences importantes qui méritent d'être signalées, et la tradition en a suffisamment consacré d'autres comme si elles l'étaient

---

<sup>222</sup> Jean Philopon, *In Analytica Priora Commentaria*, I, 41a37 (252, 7-10).

<sup>223</sup> Voir *Prem. Anal.*, I, 29, 45b19-20.



Yvan Pelletier

qu'il vaut la peine de clarifier ce qui les concerne. En somme, il nous faudra encore, plutôt que constituer des espèces rangées à égalité sous le *genre* syllogisme hypothétique, ordonner diverses stratégies d'argumentation qui en partagent le *nom* pour le fait d'intégrer le syllogisme catégorique à un environnement plus large. Et pour le reste, il nous faudra souligner le caractère plus grammatical que logique de certaines étiquettes dont l'usage a fait grand cas. Mais entrons à pas prudents dans ce champ miné.

Le premier pas s'impose aisément. Notre sujet d'intérêt est le *raisonnement* hypothétique ; il nous faut donc exclure le *progrès immédiat* de la raison dont nous avons remarqué, chez Socrate en action, qu'il peut adopter une stratégie similaire : concéder que tel autre énoncé entraîne immédiatement une contradictoire du problème soulevé, puis constater que cet autre énoncé s'impose lui-même immédiatement à l'adhésion de la raison, sans requérir aucun raisonnement à l'appui. S'il y a bien là démarche cognitive *hypothétique*, il n'y a d'aucune façon *syllogisme* hypothétique. Cette distinction est maintenant manifeste, en suite de toutes nos considérations antérieures, mais il faut en bien mesurer l'ampleur : elle refuse le statut de syllogisme hypothétique à tout ce que l'on nous présente comme tel dans les manuels de logique sous le titre de syllogismes conditionnel et disjonctif. Du moins tant qu'on les habille simplement, au titre de majeure, d'une proposition conditionnelle ou disjonctive, au titre de mineure, de l'affirmation ou négation catégorique de l'antécédent, du conséquent ou de la disjonction impliquées dans la majeure, puis, au titre de conclusion, de l'affirmation ou négation catégorique du conséquent, de l'antécédent ou de l'autre disjonction impliquées dans la majeure. On devrait le voir clairement maintenant : pareille présentation, si on surmonte l'ambiguïté attachée aux dénominations de *majeure*, *mineure* et *conclusion*, peut décrire l'aspect immédiat de la stratégie hypothétique, mais elle ne touche en aucune façon son aspect syllogistique. Il n'y a là rien de proprement argumenté, et par conséquent aucune majeure, aucune mineure et aucune conclusion à parler strictement.

#### A. *Le syllogisme conditionnel*

Second pas : le propos substitut, cet énoncé dont le juge-

### *Le syllogisme hypothétique*

ment raisonné entraînera un jugement immédiat sur le propos initial s'y rattachera ou bien comme son antécédent, ou bien comme son conséquent. Ce sont les deux seules directions suivant lesquelles juger de la vérité d'un énoncé force immédiatement à juger de celle d'un autre.

On peut obtenir confirmation que voilà bien la manière dont le conçoit Aristote, en constatant qu'il parle clairement ainsi en ce qui concerne les inférences médiates. Quand il s'agit, en effet, de découvrir des moyens termes assez immédiatement et rigoureusement liés à des extrêmes pour pouvoir les composer ou séparer, en conclusion d'un syllogisme, Aristote donne les antécédents et les conséquents de ces extrêmes comme seul matériau pertinent. Qui veut être à même d'argumenter aisément sur une chose doit se munir de ses antécédents et conséquents, en étendant largement ces derniers aussi bien aux accidents nécessaires de la chose qu'aux éléments de son essence.

Pour chaque chose, il faut adopter les propositions comme suit : d'abord supposer la chose même, avec ses définitions et tout ce qui lui est propre, et ensuite avec cela tout ce qui s'ensuit d'elle, et ce à quoi elle s'ensuit, et enfin tout ce qui ne peut pas lui convenir... Parmi les conséquents, on doit distinguer entre tout ce qui s'attribue comme ce que la chose est, comme ses propres et comme ses accidents.<sup>224</sup>

Argumenter, c'est composer deux extrêmes à l'aide d'un moyen. Mais ce passage médiat d'un terme à un autre se résout nécessairement dans un passage immédiat entre deux termes : sous peine que l'argument s'étire à l'infini, le passage d'un extrême au moyen doit être immédiat, et de même celui du moyen à l'autre extrême. Or le moyen terme auquel, du majeur, on passe immédiatement et duquel on passe immédiatement au mineur est nécessairement antécédent de l'un et conséquent de l'autre, directement ou suivant quelque équivalence. En affirmatif ou en négatif, car, en ce contexte, ce qui répugne absolument à un terme, comme attribut ou comme sujet, joue comme son conséquent ou son antécédent négatif. Des énoncés dont l'un infère immédiatement l'autre devront donc aussi présenter un

---

<sup>224</sup> *Ibid.*, 27, 43b1-8.

Yvan Pelletier

terme commun et une relation d'antécédent à conséquent entre leurs termes distincts.

Ainsi, dans l'effort classique de Socrate de montrer que "la vertu s'enseigne", l'hypothèse substitue à ce propos initial l'énoncé que "la vertu est science". On le voit bien : le propos substitut peut jouer comme antécédent immédiat du propos initial du fait qu'à un même sujet, *la vertu*, le propos initial attribue un conséquent de l'attribut que le propos substitut lui attache : être *une science* implique nécessairement de *s'enseigner*.

Certes, on peut bien convenir d'un lien de conséquence entre deux énoncés qui n'aient en commun ni le sujet ni l'attribut. Par exemple : « Si son âme est spirituelle, un homme ne meurt jamais complètement. » Mais, sous peine de sombrer dans l'arbitraire, pareille hypothèse comportera toujours multiplicité et se ramènera de fait, plus strictement, à une suite d'hypothèses dont chacune en entraîne une autre dont seul le sujet ou seul l'attribut varie. On procédait tacitement, dans le cas illustré, de la spiritualité à l'immortalité de *l'âme*, puis de *l'immortalité* de l'âme à *l'immortalité* de l'homme. Aussi notre exposé doit-il, si nous voulons aller au plus radical, s'en tenir à la conséquence immédiate la plus simple : un énoncé en entraîne un autre du fait que, pour un même sujet, tel attribut qui lui convient manifestement entraîne que tel autre lui convienne aussi ; ou du fait que, pour tel attribut, le fait de convenir à tel sujet entraîne qu'il convienne à tel autre.

a) Hypothèse et condition

C'est cette nécessité d'un lien d'antécédent à conséquent entre les deux termes distincts des deux propos qui entraîne, comme syntaxe la plus naturelle pour la stratégie hypothétique, la formulation conditionnelle. *Condition* concorde d'ailleurs bien, plus ou moins confusément, avec *hypothèse*. Ce mot se situe à l'aboutissement de deux étymologies. Celle qui a sans doute inspiré à l'esprit latin d'en user pour traduire l'*ὑπόθεσις* grecque le rattache au verbe *condo*, qui, comme *ὑποτίθημι*, parle de fonder, de fournir un appui solide : la condition est ce sur quoi repose la réalisation ou la vérité de ce dont elle constitue la condition. L'autre couleur du mot tient à une

### *Le syllogisme hypothétique*

confusion avec un mot de graphie pourtant distincte, *condicio*, où il s'agit de *dire ensemble*, de *convenir*, et par où on rejoint la *συνθήκη* grecque, aussi synonyme de certain sens d'*ὑπόθεσις*. Enfin, la grammaire s'est emparée du mot pour désigner le mode du verbe où on présente une action ou une situation comme dépendante d'une autre qu'on introduira le plus communément avec la conjonction *si*. En conséquence, il vient tout naturellement à l'esprit de rendre la stratégie hypothétique à partir d'une proposition conditionnelle : *si* l'antécédent, *alors* le conséquent ; ainsi : si la vertu est science, *alors* elle s'enseigne ; *si* l'âme est immatérielle, *alors* elle est immortelle. Le mot *alors* est bien sûr tout à fait facultatif et ne s'utilise de fait que lorsqu'on veut marquer fortement le conséquent comme conséquent, par exemple en contexte d'analyse logique. Bref, le syllogisme qui recourt à la substitution de propos prend le plus volontiers l'allure de ce qu'on appellera un *syllogisme conditionnel* et, comme je l'ai maintes fois illustré, s'analyse comme suit :

*Si* la vertu est science, *alors* elle s'enseigne

*Or* la vertu est science

*Confirmation syllogistique :*

Tout bien est science

*Or* toute vertu est un bien

*Donc* toute vertu est science

*Donc* la vertu s'enseigne

En somme, le syllogisme conditionnel est moins une espèce du syllogisme hypothétique que son incarnation la plus commune, sa présentation la plus naturelle. Quand on veut marquer qu'on reconnaît qu'un énoncé en implique immédiatement un autre, le plus spontané est d'en parler comme de sa condition. Le reste suit, pourvu, certes, qu'on n'oublie pas la nécessité éventuelle de prouver que cette condition se réalise en fait.

#### b) Deux figures

Je disais que la stratégie hypothétique peut prendre deux directions : de l'antécédent au conséquent, lorsque le propos substitut joue comme antécédent du propos initial, mais du conséquent à l'antécédent, quand, à l'inverse, c'est le propos initial qui prend la place de l'antécédent dans l'hypothèse.

Yvan Pelletier

Cependant, la conséquence ne va pas jouer pareillement dans l'un et l'autre sens. Elle va le faire avec assez de différence, de fait, pour conférer à la stratégie hypothétique deux visages distincts. La tradition a d'ailleurs consacré ce fait en décrivant cette différence, à l'imitation des variations engendrées dans le syllogisme catégorique par les dispositions variées du moyen terme, comme des *figures* distinctes du syllogisme hypothétique.

La première de ces deux figures est la plus naturelle, la plus simple aussi à décrire ; aussi est-ce celle sur laquelle j'ai modelé tous les exemples que j'ai apportés. On convient que tel énoncé constitue un antécédent immédiat de l'une des contradictoires du problème : voilà l'hypothèse. Reste à *justifier* cet antécédent en l'enracinant en des prémisses recevables immédiatement : voilà le syllogisme à proprement parler. On peut embrasser le tout d'un coup d'œil avec un schéma comme le suivant :

*Si* l'antécédent, *alors* le propos initial  
*Or* l'antécédent  
*Confirmation syllogistique* :  
    majeure  
    mineure  
*Donc* l'antécédent  
*Donc* le propos initial

La seconde figure présente quelque chose de plus ardu, sinon dans l'usage, du moins dans la présentation logique. Le conséquent, en effet, ne se prête pas directement à l'établissement de l'antécédent. Son implication n'a d'intérêt que négatif, réfutatif. Son portrait peut quand même se tracer dans une espèce de symétrie avec la première figure. On convient que tel énoncé constitue un conséquent immédiat de l'une des contradictoires du problème : voilà l'hypothèse. Reste à *réfuter* ce conséquent à partir de prémisses recevables immédiatement : voilà le syllogisme à proprement parler, dont suivra immédiatement le rejet de la contradictoire du problème qu'on avait reçu comme antécédent de ce conséquent réfuté. Pour schématiser de façon similaire :

*Si* le propos initial, *alors* le conséquent  
*Or* pas le conséquent  
*Confirmation syllogistique* :

### *Le syllogisme hypothétique*

majeure  
mineure  
*Donc* pas le conséquent

*Donc* pas le propos initial

Nous avons déjà constaté que Socrate raffole du procédé, même s'il ne juge pas souvent qu'il vaille la peine de confirmer dans une argumentation formelle la destruction du conséquent. Ainsi, pour réfuter que la vertu s'enseigne, il déplaçait le problème vers une conséquence : si c'était le cas, il y en aurait des maîtres. Mais il se trouve qu'il n'y en a pas, et que ceux dont on pourrait le plus attendre qu'ils en soient n'en sont effectivement pas.

S'il ya des maîtres de vertu, *alors* les sophistes en sont

*Mais* les sophistes n'en sont pas

*Confirmation syllogistique :*

Aucun maître de vertu ne gêne ni ne ruine les dispositions naturelles de son disciple

*Or* tout sophiste gêne et ruine les dispositions naturelles de son disciple

*Donc* aucun sophiste n'est maître de vertu

*Donc* il n'y a pas de maîtres de vertu

#### c) Variations

En marge de cette différenciation importante, on rencontre un certain nombre de variations plus superficielles du syllogisme conditionnel qui ont pourtant plusieurs fois assez impressionné les logiciens pour se faire reconnaître, en concurrence avec lui, comme des espèces à part entière du syllogisme hypothétique. La plus notée a sans doute été celle qui s'est obtenue l'étiquette de syllogisme disjonctif.

C'est que les termes qui composent les hypothèses présentent éventuellement des titres assez variés à réclamer leur lien comme une conséquence immédiate : la cause se fait l'antécédent de son effet nécessaire, et la constatation de l'effet entraîne aussi en conséquence sa cause propre ; le concomitant fait fonction d'antécédent pour son concomitant ; la forme est l'antécédent de son indispensable matière ; l'espèce antécède son propre, et réciproquement le propre son espèce. Et ainsi de suite. Chacune de ces manières de rattacher deux énoncés

Yvan Pelletier

permet que le jugement porté sur l'un entraîne celui à porter sur l'autre. Il serait fastidieux et peu utile de recenser tous ces différents motifs de monter un syllogisme conditionnel et de les présenter comme des espèces distinctes du syllogisme hypothétique. Mais on peut illustrer d'après les motifs les plus souvent retenus comme constitutifs d'espèces particulières.

1. Par la division

La reconnaissance du sujet ou de l'attribut problématique comme membre d'une division recevable sans discussion comme exhaustive fournit l'une des pistes fréquemment exploitées à cet effet. En effet, quand on ne trouve pas les motifs qui légitimeraient ou interdiraient directement la composition d'un attribut avec un sujet, mais qu'on admette, sans exigence de moyen terme, que ce sujet ou cet attribut se dispute en exclusivité avec un autre cette composition, on peut très bien déplacer la discussion vers l'examen de la convenance de ce second sujet ou attribut. C'est alors l'opposition exclusive des membres de la division qui constitue l'hypothèse dont va dépendre l'argumentation élaborée, dans une stratégie logique identique à celle décrite auparavant, malgré des différences grammaticales. À supposer, par exemple, que l'on s'interroge sur l'immatérialité, sur l'incorporité de l'âme humaine, peut-être trouvera-t-on difficilement le moyen terme dont conclure directement que "l'âme humaine est incorporelle". Mais il va de soi que "ou bien l'âme humaine est incorporelle, ou elle est un corps". Peut-être alors sera-t-il plus aisé de manifester qu' "elle n'est pas un corps". En vertu de la division admise en hypothèse, cette manifestation entraînera celle du problème initial. Ici encore, il faut bien reconnaître le besoin d'un syllogisme attributif qui interdise de voir l'âme comme un corps. À défaut de ce syllogisme, la stratégie disjonctive restera vide et sans effet. À moins, bien sûr, d'en appeler à un propos substitut évident par lui-même, en lequel cas, encore une fois, on assistera à une stratégie hypothétique, mais non syllogistique. Cette stratégie, pour se compléter en argument, doit se présenter selon le schéma suivant :

L'âme humaine *ou bien* est incorporelle, *ou bien* est un corps

Or elle n'est pas un corps

*Confirmation syllogistique :*

Le corps est matière

### *Le syllogisme hypothétique*

*Or* l'âme n'est pas matière

*Donc* l'âme n'est pas corps

*Donc* l'âme est incorporelle

Alexandre d'Aphrodise présente *grosso modo* les choses ainsi, dans son commentaire de ce passage des *Premiers Analytiques* où Aristote est à montrer comment tout syllogisme se réduit à l'une des trois figures du syllogisme attributif.

Le même discours vaut aussi pour le syllogisme disjonctif du type "Ou bien telle chose ou telle autre...". Lui aussi, on le dit issu d'une assomption convertible et de sa supplémentaire. En effet, là encore, ce qu'on assume et qui est de nature à avoir besoin de démonstration (*δείξεως δεόμενον*), c'est par un syllogisme attributif qu'il faut le démontrer. Par exemple, si on assumait la disjonctive : "L'âme est ou bien un corps ou incorporelle", et qu'ensuite on établissait qu'elle n'est pas un corps, de façon à pouvoir assumer en plus : "mais elle n'est pas un corps, donc elle est incorporelle", c'est par un syllogisme attributif qu'il faudrait le montrer. Par exemple : tout corps est ou bien un élément ou fait d'éléments, or l'âme n'est ni un élément ni faite d'éléments, donc l'âme n'est pas un corps.<sup>225</sup>

Ici comme souvent, le commentateur ne va pas au bout de son illustration, du fait d'alléguer en preuve du propos de substitution une seconde hypothèse qui repousse la discussion à un troisième propos qui aura encore besoin lui-même de démonstration. La chaîne ne peut s'arrêter qu'à un syllogisme catégorique en bonne et due forme, monté sur des propositions admissibles par elles-mêmes. Ce qu'Alexandre donne en exemple, en effet, revient à ceci :

L'âme humaine *ou bien* est incorporelle, *ou bien* est un corps

*Or* elle n'est pas un corps

*Confirmation hypothétique* :

Tout corps est *ou bien* un élément *ou* fait d'éléments

*Or* l'âme n'est ni un élément ni faite d'éléments

*Donc* l'âme n'est pas corps

*Donc* l'âme est incorporelle

---

<sup>225</sup> Alexandre, *ibid.* (264, 7-14).



Yvan Pelletier

On voit bien, en effet, que la confirmation apportée repose elle-même sur une division reçue immédiatement qui a pour effet de déplacer la discussion à l'éventuelle composition de l'âme en éléments : que "l'âme ne soit ni élément, ni faite d'éléments" demande à être dûment prouvé ensuite pour qu'en vertu des deux hypothèses de division on revienne au propos initial comme quoi "l'âme est incorporelle". Donnons forme plus universelle à notre schéma du syllogisme disjonctif :

*C est ou bien A, ou bien B*

*Or C n'est pas B*

*Confirmation syllogistique :*

*majeure*

*mineure*

*Donc C n'est B*

*Donc C est A*

On imagine facilement toute la variation que peut revêtir ce schéma, suivant que le propos substitut visera la division du sujet ou de l'attribut, et consistera à affirmer ou nier le premier ou le second des sujets ou des attributs pour se reporter sur l'autre en conclusion. Mais le mécanisme rationnel ne s'en trouve absolument pas modifié, de sorte qu'il serait vain de construire à partir de là des figures et des modalités de syllogisme disjonctif.

Un lecteur attentif objectera sans doute que rien, dans ce passage des *Premiers Analytiques* où Aristote fait allusion à l'existence d'une multiplicité de manières d'argumenter hypothétiquement ne renvoie à cette façon *disjonctive* de faire. Il sera tenté de suspecter qu'Alexandre subit l'influence des Stoïciens ou de quelque école postérieure à Aristote, plutôt qu'il ne commente adéquatement Aristote même. Sans compter que ce terme *disjonctive* fait très scolastique, très tardif ! D'où l'intérêt de vérifier si Aristote exprime quelque part un intérêt pour l'exploitation syllogistique de la division. Or il le fait plusieurs fois, et très explicitement ! À la fois quant à l'usage auquel soumettre la division au bénéfice de l'examen d'un problème et même quant au caractère hypothétique de pareille argumentation.

Tant dans les *Topiques* que dans la *Rhétorique*, en effet, Aristote présente la division comme un lieu très utile d'où faire

### *Le syllogisme hypothétique*

surgir l'attaque contre une position initiale. Sa présentation ne suit pas exactement le même modèle que celle d'Alexandre, mais ne l'exclut pas non plus et élargit, de fait, notre conception des ressources disponibles. Dans la perspective qui est la sienne, celle de l'attaque, plus simple et efficace que la confirmation, en matière d'examen, Aristote oriente l'usage de la division vers la destruction de la position initiale et, pour ce faire, en appelle à des moyens termes qui permettent d'éliminer toutes les possibilités que la division ouvre pour qu'un attribut convienne à un sujet. Dans la *Rhétorique*, plutôt que d'expliquer, Aristote exemplifie concrètement. Quelqu'un est accusé d'un délit : comment l'innocenter ? À quelle stratégie recourir pour conclure légitimement qu' "il n'a pas commis ce délit" ? Celle qui nous intéresse prend appui sur la division de l'intention qui aurait pu motiver ce délit. L'accusé aurait pu commettre ce délit pour l'une des trois fins suivantes : A, B ou C. Or aucune de ces fins ne le motivait. Il n'a donc pas commis le délit qu'on lui impute.

Un autre lieu se tire de la division. Par exemple : si tous se rendent fautifs à trois fins — ou bien à telle fin, ou à telle ou telle autre —, et si le délit concerné ne pouvait se commettre en vue des deux premières fins, et si les accusateurs eux-mêmes ne mentionnent même pas la troisième...<sup>226</sup>

Il s'agit bel et bien ici d'une stratégie globale d'argumentation et non purement et simplement d'un argument, bien que le fait pourrait échapper à un lecteur superficiel. De fait, Aristote illustre seulement la partie hypothétique de la stratégie, le déplacement du problème vers un ou plusieurs autres, qui appelle éventuellement à argumenter, mais ne comporte encore comme telle aucun syllogisme. Celui qui argumente ainsi commence par suggérer une hypothèse, dont il s'attend qu'elle soit concédée sans débat : cette hypothèse est la division de base, ici la division de la fin éventuelle pour laquelle commettre vraisemblablement tel délit. Que l'on puisse commettre ce délit exclusivement pour l'une de trois fins déterminées, il n'est pas question de le prouver. On le pose en hypothèse, et si l'interlocuteur en convient, voici que le problème se déplace : on n'argumentera plus directement pour conclure que "l'accusé n'a pas commis ce

---

<sup>226</sup> *Rhét.*, II, 23, 1398a30-32.

Yvan Pelletier

délict", mais pour conclure qu' "il ne l'a pas commis à telle, ni à telle, ni à telle fin". À ce qu' "il n'a pas commis ce délict", on arrivera ensuite par la vertu de l'hypothèse, immédiatement et sans argument. Il y a ici tout de la stratégie hypothétique décrite plus haut, y compris la possibilité de réaliser cette stratégie sans aucun syllogisme, s'il devait être assez évident pour ne pas avoir à le montrer, que l'accusé ne poursuivait aucune des fins énumérées. La façon de traiter la troisième fin renvoie à ce contexte d'immédiateté, en la présentant comme si invraisemblable, dans le cas de l'accusé, que même ses accusateurs n'en fassent pas état. Illustrons encore schématiquement comment s'insèrent les trois syllogismes que la stratégie hypothétique décrite par Aristote commande :

Tous font cela ou pour A, ou pour B, ou pour C

Or l'accusé ne l'a fait ni pour A, ni pour B, ni pour C

*Confirmation :*

majeure majeure majeure

mineure mineure mineure

*Donc* l'accusé ne l'a fait ni pour A, ni pour B, ni pour C

*Donc* l'accusé ne l'a pas fait

La présentation d'Aristote, succincte, mais vivante, ouvre l'horizon d'application de cette stratégie d'argumentation, quelque peu rétrécie par le contexte qui nous est plus familier : nier, ou affirmer, un membre de la division pour affirmer, ou nier, l'autre. On voit la richesse des possibilités : nier tous les membres de la division pour nier absolument l'attribution ; affirmer un membre pour nier l'autre ; nier les autres membres pour affirmer le membre restant, etc.

Les *Topiques* présentent la même stratégie, en la raccrochant au même besoin de manifester l'inconvenance absolue d'un attribut, mais l'illustrent avec une investigation de nature plus universelle et en rattachent la légitimité à la nature des relations entre genre, espèces et individus. Reconstituons d'abord les étapes de l'investigation apportée en exemple. On cherche ce que peut bien être le plaisir, essentiellement. Quelqu'un suggère de trouver son genre dans le mouvement. Voilà notre problème : "Le plaisir est-il une espèce de mouvement ?" Pas facile d'argumenter directement là contre ou là pour, à partir de la définition

### *Le syllogisme hypothétique*

ou de quelque propriété nécessaire du plaisir ou du mouvement. Le problème est assez abstrait. Mais la situation se prête bien à ce qu'on enracine l'argumentation dans la division. En effet, les espèces du mouvement sont relativement faciles à énumérer : une chose peut se mouvoir quant à son lieu, d'abord, ou quant à sa qualité, ou quant à sa quantité. Si on veut prendre de la manière la plus large la nature du mouvement, une chose se meut aussi quant à sa substance, qui peut venir à l'existence ou cesser d'être. Cette division, reçue en hypothèse, fonde en abondance le déplacement souhaité de la discussion, dont la question se multiplie en correspondance : le plaisir est-il une translation ? une altération ? une augmentation ? une diminution ? une génération ? une corruption ? Pour autant que, dans chaque cas, on verra immédiatement, ou à l'aide d'un moyen terme, que non, on aura de quoi conclure, par hypothèse, que "le mouvement n'est pas le genre du plaisir".

Si donc on propose le mouvement comme genre du plaisir, il faut examiner si le plaisir n'est pas une translation, ni une altération, ni rien d'autre de ce qu'on donne pour des mouvements. Car il sera évident, alors, qu'il ne participe d'aucune des espèces, ni du genre non plus, par conséquent.<sup>227</sup>

Par hypothèse ? Mais quelle est l'hypothèse, ici ? S'arrêter à la formuler permettra de constater à quel point cette stratégie disjonctive s'inscrit dans la façon hypothétique. Le syllogisme disjonctif n'est pas tant, en effet, une espèce à opposer au syllogisme conditionnel examiné plus haut, qu'une variation de celui-ci, une source particulière de ces liens d'antécédent à conséquent qui autorisent le déplacement d'une investigation vers une investigation assez connexe pour revenir au même. Ce qui est hypothétique, ici, et fait l'objet d'une concession, c'est l'énumération des parties spécifiques du mouvement : l'investigateur s'attend bien à ce qu'on lui concède cette énumération comme exhaustive sans qu'il ait à l'argumenter comme telle. Et c'est, ensuite, que ce qui résiste à se ranger sous chacune de ces espèces refusera absolument la nature du mouvement : "Si le plaisir n'est ni translation, ni altération, ni augmentation, ni diminution, ni

---

<sup>227</sup> *Topiques*, IV, 1, 121a30-34.

Yvan Pelletier

génération, ni corruption, le mouvement n'est pas son genre." On constate à quel point le syllogisme disjonctif fait parfaitement syllogisme conditionnel.

*Si* le plaisir n'est ni translation, ni altération..., *alors* le mouvement n'est pas son genre

*Or* le plaisir n'est ni translation, ni altération, ni augmentation, ni diminution...

*Confirmation syllogistique :*

majeures

mineures

*Donc* le plaisir n'est ni translation, ni altération, ni augmentation, ni diminution...

*Donc* le mouvement n'est pas le genre du plaisir

Une fois concédé que voilà les espèces, *toutes* les espèces du mouvement, la suite devient assez évidente pour s'imposer.<sup>228</sup> Il n'y a plus à *quémander* là-dessus l'assentiment de l'interlocuteur, « δεῖ γὰρ πιστεύειν, *il doit adhérer* »<sup>229</sup>. Celui qui est devant l'évidence n'a pas le choix, *il adhère nécessairement*, en pensée, s'il s'y refuse en parole. Et dès qu'on a la moindre expérience rationnelle, c'est une évidence qui s'impose : rien ne peut appartenir à un genre sans compter comme l'une de ses espèces ou comme l'un des individus de l'une de ses espèces.

Ce qui participe du genre doit aussi participer de l'une de ses espèces. En conséquence, le plaisir ne saurait être une espèce du mouvement, ni non plus aucun des mouvements individuels rangés sous une espèce du mouvement. Car les individus participent à la fois du genre et de l'espèce ; par exemple, tel homme participe à la fois de l'homme et de l'animal.<sup>230</sup>

---

<sup>228</sup> Je disais plus haut qu'il n'y a pas matière à distinguer des figures spécifiques pour le syllogisme disjonctif. Mais, ramification du syllogisme conditionnel, il présente les mêmes deux figures : dans la première, de l'antécédent comme quoi, par exemple, tel sujet ne participe à aucune espèce, suit le conséquent comme quoi il ne participe pas non plus au genre ; dans la seconde, alors, de la négation de ce conséquent — le sujet participe de fait au genre —, s'ensuit la négation de l'antécédent — le sujet participe donc de l'une ou l'autre des espèces.

<sup>229</sup> *Réf. soph.*, 2, 165b3.

<sup>230</sup> *Top.*, IV, 1, 121a34-39.

### *Le syllogisme hypothétique*

Par ailleurs, Aristote y insiste à plusieurs reprises, *diviser n'est pas comme tel argumenter*. Diviser comporte toujours quelque chose de concédé, de convenu, de sorte que, dans le cadre d'une argumentation, diviser ne peut que fournir la base convenue pour déplacer le propos à conclure. Ce qu'elle suggère, la division le demande comme immédiatement manifeste ; s'il n'est pas déjà manifeste et accordable comme tel, elle est impuissante à le manifester ; il ne se trouve pas en elle de pouvoir syllogistique.

La division est comme un syllogisme chétif (*ἀσθενής συλλογισμός*) ; ce qu'il faut montrer, elle le demande (*ὁ μὲν γὰρ δεῖ δεῖξαι αὐτεῖται*).<sup>231</sup>

Il ne s'agit pas ici de condamner la division comme inapte à faire connaître quoi que ce soit, mais de prendre conscience qu'en elle-même elle n'est pas un syllogisme, elle ne constitue pas un procédé rigoureux de médiation, elle ordonne simplement des connaissances dont l'évidence doit venir d'ailleurs, être présupposée. Elle présente les différences d'un genre, elle suggère de quel côté chercher la différence essentielle de ce qu'on cherche à définir, mais elle ne prouve pas la définition obtenue : chaque fois qu'on ajoute une différence à un genre pour manifester la nature d'une espèce, c'est qu'on tient d'en dehors de la division l'évidence que voilà de fait la différence spécifique de cette espèce. Aristote y insiste abondamment dans les *Seconds Analytiques* : on ne conclut pas l'essence. Et que la division, en elle-même, ne satisfait pas aux exigences d'un syllogisme, il le manifeste en la confrontant à la définition même du syllogisme : une fois tout le travail de la division effectué, on ne tient de lui aucune évidence quant à la conclusion recherchée : de ce qui y est énoncé rien ne découle rigoureusement comme quoi tel sujet a tel genre et telles différences.

La voie des divisions ne produit pas de syllogisme... En effet, *il n'y devient d'aucune façon nécessaire que telle chose soit du fait que telles autres sont...* C'est que [dans un syllogisme] il ne faut pas avoir à demander la conclusion, ni qu'elle dépende d'une

---

<sup>231</sup> *Prem. Anal.*, I, 31, 46a32.

## Yvan Pelletier

concession, mais qu'elle se vérifie nécessairement, une fois les prémisses données, quand bien même le répondeur ne l'admettrait pas.<sup>232</sup>

Si alors on parle d'un syllogisme disjonctif, c'est qu'une fois qu'on a admis, immédiatement, sans syllogisme à l'appui, que voilà les différences d'un genre, on s'applique à chercher les prémisses d'où conclure, cette fois syllogistiquement, que telle ou telle différence convient ou non à tel sujet d'examen. On aura alors vraiment conclu, par syllogisme en bonne et due forme, que tel attribut convient, ou non, à tel sujet, mais il dépendra toujours de la division concédée qu'on en use pour considérer qu'on tient maintenant la définition et l'essence de ce sujet, ou qu'on a résolu telle ou telle question connexe.

Que de fait on ne puisse, par voie de division, conclure quoi que ce soit, le Philosophe le prouve du fait que, dans la voie de division, aucune conclusion ne s'ensuit avec nécessité dès que les prémisses se vérifient, ce que requiert la nature d'un syllogisme... En effet, quand quelque chose est prouvé par syllogisme, celui qui présente le syllogisme ne doit pas ensuite demander sa conclusion, ni le répondeur la concéder. Au contraire, la conclusion doit être vraie, dès que les prémisses se vérifient. Or cela ne se produit pas dans la voie de division...

Car voici la démarche par voie de division : une fois assumé qu'un terme commun se divise en des inférieurs, on en retire l'un pour en conclure l'autre. Par exemple, si, parmi les êtres, l'un est animal et l'autre inanimé, dès qu'on tient que l'homme n'est pas inanimé, on conclut qu'il est animal. Or *cette conclusion ne s'ensuit que si le répondeur concède que l'homme est ou animal ou inanimé.*<sup>233</sup>

### 2. Par l'incompatibilité

Entre toutes les façons, pour un énoncé, d'entretenir un rapport immédiat de conséquence avec un autre, Alexandre d'Aphrodise veut qu'on fasse encore un cas à part du parti à tirer, pour déplacer la visée de l'argument à élaborer, d'énoncés incompatibles. « *Il en va d'ailleurs encore de même dans le cas du*

---

<sup>232</sup> *Sec. Anal.*, II, 5, 91b12-17.

<sup>233</sup> Thomas d'Aquin, *In II Sec. Anal.*, 6, #445.

### *Le syllogisme hypothétique*

*syllogisme issu de la négation d'une composition (ἐξ ἀποφατικῆς συμπλοκῆς), bien qu'il soit lui-même différent des modes qui précèdent.* »<sup>234</sup> De fait, dès que deux énoncés se laissent reconnaître pour incompatibles, le jugement, immédiat ou raisonné, qu'on obtient sur l'un entraîne celui à porter sur l'autre.

Parcourons l'exemple qu'Alexandre en apporte. Encore une fois, un problème se présente, qui se disqualifie pour une résolution directe, en raison de sa difficulté inhérente ou de la préparation insuffisante de l'investigateur : “Le plaisir a-t-il en soi nature de fin ?” Peut-on déplacer la discussion à une question dont la réponse entraînerait celle qu'on doit apporter à celle-ci ? Alexandre suggère : “Est-ce que la vertu, de nature, se choisit pour elle-même ?” Et ceci parce que — voilà l'hypothèse qui fera l'objet d'une concession immédiate — les réponses affirmatives à ces deux questions sont incompatibles. « *Non pas à la fois (οὐχὶ καὶ) la vie de plaisir est la fin et la vertu se choisit pour elle-même.* »<sup>235</sup> Sans doute faut-il passablement d'expérience morale pour que l'évidence de cette incompatibilité la fasse trouver assez évidente pour la concéder sans requérir explications ni preuve, et peut-être n'est-il pas tout à fait manifeste qu'on remplace là un problème difficile par un moins difficile, mais nous pouvons passer outre, ici, comme notre intérêt immédiat ne réside pas dans la solution de ce problème, mais dans l'observation de la démarche nouvelle ainsi ouverte à l'élaboration d'un syllogisme. La situation devient la même que pour les précédentes illustrations de syllogismes hypothétiques : plutôt que le propos initial, c'est un propos visé en second qui fait l'objet du syllogisme effectivement formé : ce qu'il va s'agir de prouver syllogistiquement, c'est ce second énoncé, comme quoi “la vertu, de nature, se choisit pour elle-même”. Alexandre suggère pour moyen terme *‘l’habitus par lequel celui qui l’a est le mieux déterminé et accomplit au mieux son acte propre’*<sup>236</sup>. Car c'est bien un tel habitus en lequel la vertu consiste essentiellement, et pareil habitus est certes à choisir par soi. Une fois montré par un syllogisme bien en forme, le propos substitut, que

---

<sup>234</sup> Alexandre, *ibid.* (264, 14-16)

<sup>235</sup> *Ibid.* (264, 19-20)

<sup>236</sup> *Ibid.* (264, 22-23)



Yvan Pelletier

“la vertu, de nature, se choisit pour elle-même”, entraîne, par la vertu de l'hypothèse qui les séparait dès le départ, la négation de la contradictoire du propos initial, que “le plaisir n'a pas en soi nature de fin”. Schématisons encore :

*Non pas à la fois* le plaisir est la fin *et* la vertu se choisit pour elle-même

*Or* la vertu se choisit pour elle-même

*Confirmation syllogistique :*

Tout habitus par lequel on est parfaitement déterminé et accompli au mieux son acte propre se choisit pour lui-même

*Or* toute vertu est un habitus par lequel on est parfaitement déterminé et accompli au mieux son acte propre

*Donc* toute vertu se choisit pour elle-même

*Donc* le plaisir n'est pas la fin

On voit clairement qu'il s'agit toujours fondamentalement de la même stratégie : lier par hypothèse le sort du propos initial à celui d'un propos substitut ; orienter ensuite l'argumentation à faire un sort au propos substitut, moyennant un syllogisme catégorique — « Là aussi, si ce qu'on assume par après a besoin de manifestation (εἰ εἴη τὸ μεταλαμβανόμενον δείξωσ δέόμενον), c'est par un syllogisme attributif qu'on le manifestera (διὰ κατηγορικοῦ δειχθήσεται συλλογισμοῦ). »<sup>237</sup> ; revenir à la fin au propos initial en vertu de l'hypothèse de départ. Ainsi que je le mentionnais plus haut, au moment de toucher au syllogisme disjonctif, chaque façon de lier dans leur sort rationnel deux énoncés entraîne, dans le détail, comme une espèce différente de syllogisme hypothétique. Cependant, à ce niveau de subtilité, quand il s'agit simplement de préciser sous quelle modalité propos initial et propos substitut entretiennent un rapport de conséquence, les différences ne sont pas très significatives et deviennent facilement simple question de présentation, de sorte qu'une espèce se laisse assez aisément ramener à l'autre. Ici, par exemple, la nature de l'argument ne souffrirait pas de profond changement à en tourner la majeure en hypothèse disjonctive — *Ou bien* le plaisir est la fin *ou* la vertu se choisit pour elle-même —, puis à lancer le développement syllogistique subséquent à l'attaque du membre opposé au propos initial. Il ne faut pas se laisser aveugler par le fait qu'on ne sente pas clairement ici,

---

<sup>237</sup> *Ibid.* (264, 18-19)

### *Le syllogisme hypothétique*

grammaticalement, la disjonction des sujets d'un attribut unique. Comme je le mentionnais plus haut, cela vient de ce qu'on résume une suite de conséquences. De se choisir pour soi-même est une propriété de la fin, de sorte que ce qui est en jeu, ici, c'est que "ou bien le plaisir ou bien la vertu est la fin".

Comme Alexandre y fait lui-même allusion, par ailleurs, ce syllogisme selon l'incompatibilité ne se distingue pas radicalement d'un syllogisme conditionnel où le conséquent serait négatif.

... si du moins ce mode est lui-même différent de ceux qui précèdent, et n'est pas le même que celui qui procède avec l'énoncé d'une conséquence qui commence par une affirmation et aboutit à une négative ; par exemple : 'si A, alors pas B'.<sup>238</sup>

Car on pourrait formuler cette impossibilité d'accorder simultanément au plaisir et à la vertu le titre de fin en soi en donnant comme conséquent de l'attribution de ce titre au plaisir sa non-attribution à la vertu et formuler l'hypothèse suivante : « Si le plaisir est la fin, la vertu ne se choisit pas pour elle-même. »<sup>239</sup> Le syllogisme hypothétique construit sur cette hypothèse ne se distingue pas du tout du simple syllogisme conditionnel de seconde figure, qui réfute le conséquent pour détruire l'antécédent.

*Si le plaisir est la fin, alors la vertu ne se choisit pas pour elle-même*

*Or la vertu se choisit pour elle-même*

*Confirmation syllogistique :*

*Tout habitus par lequel on est parfaitement déterminé et accompli au mieux son acte propre se choisit pour lui-même*

*Or toute vertu est un habitus par lequel on est parfaitement déterminé et accompli au mieux son acte propre*

*Donc toute vertu se choisit pour elle-même*

*Donc le plaisir n'est pas la fin*

3. Par l'hypothèse plus radicale : le syllogisme 'tout hypothétique'

La dernière remarque d'Alexandre sur cet exemple ramène encore une fois l'attention sur les caractères essentiels du syllo-

---

<sup>238</sup> *Ibid.* (264, 15-17)

<sup>239</sup> *Ibid.* (264, 27)

Yvan Pelletier

gisme hypothétique, tout en suggérant d'explorer à quelle vérification se prête éventuellement l'hypothèse.

On pourrait aussi démontrer la conséquence par un syllogisme, comme suit : tout ce qui se choisit comme agent d'autre chose ne se choisit pas pour lui-même (πᾶν ὃ ὡς ποιητικόν τινος αἰρετόν ἐστὶν οὐκ ἔστι δι' αὐτὸ αἰρετόν) ; or la vertu, si le plaisir est la fin, se choisit comme agent du plaisir ; donc la vertu, si le plaisir est la fin, ne se choisit pas pour elle-même.<sup>240</sup>

Le syllogisme hypothétique, nous sommes devenus familiers avec ce fait, n'en est un que par le fait de conclure un énoncé autre que le propos initial, mais dont l'adoption entraîne celle du propos initial, en vertu d'une déclaration admise au départ pour son évidence intrinsèque ou pour un autre motif légitime. Mais qu'arrive-t-il si certaine réticence commande quelque vérification de cette hypothèse fondatrice ? Le syllogisme à venir cessera-t-il alors d'être hypothétique ? Prolonger notre regard sur le dernier cas présenté permettra de s'en faire une idée plus concrète.

Le problème initial demandait si le plaisir est la fin ultime de l'agir. L'hypothèse reportait la discussion sur un conséquent de cette éventualité — “Si le plaisir est la fin, *alors* la vertu ne se choisit pas pour elle-même.” —, alignant ainsi la stratégie sur la *seconde figure* hypothétique. Le cheminement normal devait alors développer un syllogisme catégorique qui infirme le conséquent et conclue que, de fait, “la vertu se choisit pour elle-même”, de façon qu'on soit contraint par l'hypothèse initiale de contredire l'antécédent pour découvrir finalement que “le plaisir n'est pas la fin”. Mais si on lésine sur l'hypothèse, dans quelle mesure le paysage change-t-il ? Des chemins se ferment, d'autres s'ouvrent.

On peut certes renoncer à cette hypothèse-là et chercher à nouveaux frais quelque moyen terme qui permette de conclure directement que le plaisir est, ou n'est pas, la fin de l'action humaine. Le syllogisme qui en résultera éventuellement n'aura plus rien d'hypothétique ; on sera revenu au syllogisme catégorique le plus classique. Il en irait pareillement si on avait entre-

---

<sup>240</sup> *Ibid.* (264, 27-31)

### *Le syllogisme hypothétique*

pris de procéder suivant la *première figure* hypothétique, dont l'usage, à l'inverse, tend à confirmer le problème. On aurait alors tourné son regard vers un antécédent évident de la fin, par exemple : “*Si* l'essence du bien réside dans le plaisir, *alors* le plaisir est la fin.” Le refus bien compréhensible de concéder immédiatement pareille hypothèse ferait éventuellement renoncer à déplacer la discussion et revenir à la recherche d'un syllogisme capable de conclure directement le propos initial.

Alexandre, pour sa part, évoque une autre voie. Il donne comme possible d'enraciner dans un présyllogisme la conséquence exprimée par l'hypothèse. Dans le cas présent, pour constituer la majeure, il en appelle à l'irréductibilité essentielle du moyen et de la fin : on s'aligne sur celle-ci pour elle-même, mais on choisit celui-là pour autre chose que lui : ce qui se choisit comme cause efficiente d'autre chose ne se choisit pas pour soi, mais pour cette autre chose. Comment s'analysera pareille confirmation apportée à l'hypothèse ? Alexandre ne dit rien qui laisserait entendre qu'il ne la considère pas comme simple syllogisme catégorique. Pourtant, sa conclusion prendra la forme d'une conditionnelle, puisqu'il s'agit justement de l'hypothèse de notre syllogisme conditionnel. Alexandre en formule ensuite catégoriquement la majeure et conditionnellement la mineure, pour obtenir le résultat hybride suivant :

Ce qui se choisit comme agent ne se choisit pas pour lui-même

*Or, si* le plaisir est fin, *alors* la vertu se choisit comme agent

*Donc, si* le plaisir est fin, *alors* la vertu ne se choisit pas pour elle-même

Cet étrange syllogisme a donc, par quelque effet miroir, seule sa majeure catégorique et ses deux autres énoncés conditionnels. Constituera-t-il une autre espèce de syllogisme hypothétique ? S'orientent-ils vers ce syllogisme mystérieux qui a intrigué tous les logiciens depuis Théophraste, où interviennent en cascade une suite d'énoncés conditionnels, et qu'on a baptisé le syllogisme entièrement hypothétique (τὸ δι' ὄλων ὑποθετικὸν τῶν συλλογισμῶν εἶδος<sup>241</sup>) ? Car il faut bien voir ce qu'a d'arbitraire le choix qu'Alexandre fait de donner à sa quasi-majeure une forme catégorique. Dans le contexte, on aurait plutôt

---

<sup>241</sup> Voir *ibid.* (265, 13-14)

Yvan Pelletier

attendu : “*Si* la vertu se choisit comme agent du plaisir, *alors* elle ne se choisit pas pour elle-même.”

Le cas fait ressortir la triple matière de toute hypothèse qui déplace un problème initial à un substitut qu’on se sent mieux équipé pour discuter. Minimale, il y faut 1° annoncer comme immédiatement admissible l’assimilation universelle de deux termes et 2° poser la question du rapport de l’un d’eux à un troisième, mais surtout 3° promettre la reconnaissance d’un rapport de l’autre aussi avec ce troisième, son rapport avec le premier dût-il se confirmer. Ainsi, l’hypothèse en cours reconnaît un lien universel, en fait plus précisément une séparation universelle entre moyen et fin : aucun moyen n’est sa propre fin. Dans le cas, toutefois, Alexandre nomme le moyen agent (ποιητικόν) et représente la fin par sa propriété comme quoi on s’aligne sur elle pour elle-même (δι’ αὐτὸ ἀίρετόν), ce qui donne littéralement : “Aucun agent ne se choisit comme tel pour lui-même.” C’est de fait tout ce qu’énonce Alexandre, sous-entendant ce que le contexte supplée clairement, que l’intérêt de cette négation universelle est, d’une part, la question à savoir “si la vertu est ainsi un agent du plaisir” et, par suite, l’engagement à reconnaître, si ce devait être le cas, que “la vertu ne se chercherait pas pour elle-même”. À la différence d’une hypothèse de ce type, une proposition syllogistique régulière ne concernerait que ce que je viens de donner première matière de l’hypothèse : l’attribution d’un terme à un autre.

Ceci clarifié, le présyllogisme d’Alexandre est-il catégorique ? S’il l’était, ses trois énoncés affirmeraient ou nieraient déterminément l’attribution d’un terme à un autre. Ils se présenteraient ainsi comme suit :

Rien de ce qui se choisit comme agent du plaisir ne se choisit pour soi  
La vertu se choisit comme agent du plaisir  
La vertu ne se choisit pas pour elle-même

Or manifestement, cette formulation ne rend pas compte de la démarche proposée. Alexandre n’affirme déterminément ni la mineure, que “la vertu se choisit comme agent”, ni la conclusion, que “la vertu ne se choisit pas pour elle-même” ; bien au contraire, il donne ces énoncés pour des conséquences absurdes qui suivraient la supposition de l’une des contradictoires du

### *Le syllogisme hypothétique*

problème initial : “*si le plaisir est la fin*”. Quant à la majeure, il l’affirme, oui, mais son intérêt dans le contexte est manifestement, assez manifestement pour être sous-entendu, sa contraction conjecturale à la vertu, à supposer la concession de la mineure : “*si la vertu se choisit comme agent du plaisir, alors elle ne se choisit pas pour elle-même*”.

Alexandre ne nous propose donc pas un syllogisme catégorique au sens le plus strict de l’appellation. Un syllogisme hypothétique, alors ? Regardons-le sous son analyse la plus complète et précise :

*Si la vertu se choisit comme agent du plaisir, alors la vertu ne se choisit pas pour elle-même*

*Or, si le plaisir est fin, alors la vertu se choisit comme agent du plaisir*

*Donc, si le plaisir est fin, alors la vertu ne se choisit pas pour elle-même*

Qu’avons-nous là au juste ? Une chaîne d’hypothèses. Quelle solidité détient cette chaîne ? Celle d’un syllogisme catégorique ? Il faut le reconnaître, car il y a, sous-jacente, la matière d’un syllogisme catégorique qui pourrait se former comme suit :

Le moyen ne se choisit pour lui-même

Ce qui n’est pas la fin en est le moyen

Ce qui n’est pas la fin ne se choisit pour lui-même

Dans le contexte de l’action, qui met en corrélation exclusive moyen et fin, ce raisonnement fait office du plus strict CELARENT. Ce faisant, comme tout syllogisme catégorique, il rattache les deux hypothèses qui font office de propositions et celle qui fait office de conclusion avec la solidité du principe de non-contradiction : on ne peut, sans se contredire, admettre les deux premières hypothèses et refuser la troisième.

Cependant, ce syllogisme catégorique ne rend pas plus complètement compte de la démarche d’Alexandre que l’énoncé catégorique, mais elliptique, de sa majeure n’exprimait tout son contenu. Encore ici, manque la contraction au contexte de la vertu et du plaisir, contraction toute hypothétique et qui déplace simplement le problème initial en appelant à montrer par quelque raisonnement que “la vertu se choisit pour elle-même”, c’est-à-dire, puisqu’il est fait recours à la stratégie hypothétique en sa seconde figure, que la conséquence concédée du problème initial ne se vérifie pas.

Yvan Pelletier

Nous pouvons maintenant constater que le syllogisme tout entier constitué d'énoncés conditionnels constitue de fait un genre particulier du syllogisme conditionnel. Lui aussi se présente comme l'usage qui se peut faire d'un syllogisme catégorique pour conclure autre chose que ce qui est exactement en jeu, mais assez connexe pour revenir au même, pour entraîner ensuite immédiatement ce qu'on vise. Ce syllogisme raffermi la concession de la conséquence sur laquelle on veut s'appuyer pour déplacer la discussion d'un problème à un autre dans la stratégie hypothétique ; il le fait en établissant syllogistiquement le rapport entre les deux termes simples de cette conséquence ; la contraction, ensuite, au sujet de la discussion s'infère immédiatement.

Comme exprimé plus haut, l'hypothèse qui permet la substitution d'un problème à un autre comporte une triple matière. Le premier aspect, cette assimilation universelle d'un terme à un autre, en est l'âme et se confirme éventuellement par un strict syllogisme. Voilà l'objet direct du syllogisme dit entièrement hypothétique. *La formulation d'allure toute conditionnelle tient au fait qu'on contracte déjà cette preuve syllogistique au contexte précis de la discussion en cours.* Or même en prouvant catégoriquement l'attribution universelle d'un terme à un autre, leur contraction au contexte d'un troisième terme reste l'objet d'une évidence immédiate. Ainsi, bien qu'on puisse conclure syllogistiquement que "ce qui n'est pas la fin ne se choisit pas pour soi", c'est quand même comme un corollaire immédiat qu'on en infère que "la vertu, si elle n'est pas la fin, ne se choisit pas pour elle-même", comme c'est immédiatement aussi qu'on inférait d'office, en sous-entendu, que "si le plaisir est la fin, la vertu ne l'est pas".

Tout cela fait bien abstrait. Pour une vision plus concrète, on peut répéter l'observation en retournant au cas plus simple de la première figure hypothétique. Nous avons regardé, plus haut, Socrate en train de prouver que "la vertu s'enseigne", après avoir déplacé le problème à se demander "si elle est science". La démarche procédait comme suit : 1° une hypothèse déplaçant le problème à un antécédent ; 2° la confirmation syllogistique de cet antécédent ; 3° la solution du problème initial, en vertu de l'hypothèse.

### *Le syllogisme hypothétique*

*Si* la vertu est science, *alors* elle s'enseigne

*Or* la vertu est science

*Confirmation syllogistique :*

Tout bien est science

*Or* toute vertu est un bien

*Donc* toute vertu est science

*Donc* la vertu s'enseigne

On constate que l'hypothèse présente matériellement les trois aspects signalés plus haut : 1° deux termes (la science et l'enseignement) liés universellement : "toute science s'enseigne", admis immédiatement ; 2° la question posée, à savoir si le premier s'attribue à un troisième : "*si* la vertu est science" ; 3° la reconnaissance de l'attribution du second au troisième comme conséquence éventuelle incontournable d'une éventuelle réponse affirmative à cette question : "..., *alors* la vertu s'enseigne".

À supposer, maintenant, que quelque esprit difficile se montrerait réticent à concéder l'hypothèse de départ, comment lui montrer qu'elle se tient ? Il est possible de concocter une preuve syllogistique du premier aspect, à savoir de cette conséquence immédiate de la science à l'enseignement. Par exemple :

Tout ce qui connaît par la cause s'enseigne

Toute science connaît par la cause

Toute science s'enseigne

Mais il faut garder conscience que l'application à la matière de la discussion comme telle s'ensuit comme un corollaire immédiat de cette conclusion, non comme l'effet direct d'un syllogisme à proprement parler. C'est pourquoi elle prend une allure de supposition : elle suppose que le sujet de la discussion, la vertu, se range sous celui de la conclusion, la science, ce qui reste à prouver et devient le problème substitué au problème initial. C'est pourquoi aussi ce présyllogisme même, si dès le départ on le regarde en rapport au substitut du problème (au μεταλαμβανόμενον), prend le visage d'une cascade de suppositions :

*Si* la vertu connaît par la cause, *alors* elle s'enseigne

*Or, si* la vertu est science, *alors* elle connaît par la cause

*Donc, si* la vertu est science, *alors* elle s'enseigne



Yvan Pelletier

Maintenant, si le syllogisme hypothétique par tous ses énoncés revient fondamentalement à un syllogisme catégorique, comme tout autre syllogisme hypothétique, pourquoi Alexandre use-t-il de termes si sévères à son endroit et le dénonce-t-il comme inapte à prouver quoi que ce soit ?

Ἄχρηστον γὰρ πρὸς δεῖξιν καὶ θέσιν τοῦ εἶναι τι τὸ δι' ὅλων ὑποθετικὸν τῶν συλλογισμῶν εἶδος. — L'espèce de raisonnement hypothétique par tous ses énoncés est inutile pour démontrer et établir que n'importe quoi soit.<sup>242</sup>

Il s'agit tout simplement d'une autre manière d'observer le même trait. Ce qui nous intéresse directement, la conséquence entre le problème à l'examen et quelque antécédent ou conséquent à lui, ce syllogisme ne le prouve pas directement, il l'admet comme évident, en corollaire immédiat de ce qu'il prouve de fait, et qui est autre chose, la conséquence entre deux attributs encore conjecturaux du sujet à l'examen, dans le cas présent la science et l'enseignement : "Toute science s'enseigne." En somme, à le prendre dans l'ensemble de sa démarche, le syllogisme tout hypothétique ne prouve pas déterminément son propos, il l'enracine syllogistiquement dans une hypothèse encore plus radicale, il fait tenir la substitution de propos à une conséquence encore plus difficile à refuser.

### *B. Le syllogisme qualitatif*

J'ai insisté sur le caractère minime de la différence qu'impose à la modalité de l'argumentation hypothétique un motif différent de conséquence immédiate entre deux termes. Il faut toutefois reconnaître qu'il y a place à différenciation plus profonde. Le syllogisme hypothétique se prête de fait à une large variation. Aristote ne fait pas des cas à part très pathétiques du syllogisme disjonctif ou du syllogisme issu de quelque incompatibilité, et encore moins du syllogisme tout entier constitué d'énoncés hypothétiques, mais il signale comme une espèce nommément à part le syllogisme qualitatif (ὁ κατὰ τὴν ποιότητα). De quoi s'agit-il au juste ?

---

<sup>242</sup> *Ibid.* (265, 13-14)

### *Le syllogisme hypothétique*

Il y a, disait Aristote<sup>243</sup>, bien des manières dont on peut argumenter sur la base d'une hypothèse. Nous comprenons bien, maintenant, le mécanisme de base : un énoncé différent, mais équivalent par voie de conséquence immédiate, remplace le propos initial comme cible directe du syllogisme. Nous en avons vu l'incarnation la plus naturelle : le propos d'un syllogisme, c'est toujours de composer, ou de refuser, un attribut à un sujet ; l'équivalent le plus normalement susceptible d'entraîner cela par hypothèse sera donc la composition, avec le même sujet, d'un autre attribut, antécédent évident de l'attribut problématique ; ou réciproquement, avec le même attribut, d'un autre sujet, antécédent évident du sujet problématique.

Quant à substituer un autre sujet à celui du propos initial, toutefois, la suggestion peut venir d'ailleurs que d'une conséquence directe de l'un à l'autre : de l'espèce au propre, de la cause à l'effet, de la forme à la matière, de la fin au moyen, etc. Le rapport entre les deux sujets peut être second, qualitatif : les deux sujets peuvent tout simplement avoir des motifs comparables de se mériter l'attribut sur lequel interroge le problème. Cette comparaison des *droits* de deux sujets à réclamer un même attribut fournit en diverses circonstances une base suffisante pour garantir que cet attribut convient à l'un quand il convient à l'autre, ou répugne à l'un quand il répugne à l'autre. Aristote nomme lui-même syllogismes *κατὰ ποιότητα*, *d'après la qualité*, les stratégies qui résultent de cette comparaison ; d'être *pareillement* ou *plus ou moins* tel constitue en effet une variation qui s'attache aux attributs qualitatifs.

On appelle "d'après la qualité" les syllogismes qui procèdent du plus et du moins et du semblable (οἱ ἀπὸ τοῦ μᾶλλον καὶ ἥττον καὶ ὁμοίου δεικνύντες), puisque ces déterminations, le semblable, le plus et le moins, s'attachent au sujet doté de qualité (τῷ ποιῷ παρακολουθεῖ).<sup>244</sup>

#### a) La ressemblance

Première circonstance : le sujet est semblable. Quand des sujets partagent généralement les mêmes attributs, observer la

---

<sup>243</sup> Voir *Prem. Anal.*, I, 44, 50a39.

<sup>244</sup> Alexandre, *ibid.* (324, 19-22)

présence d'un attribut chez l'un fait légitimement attendre sa présence en l'autre. De là vient qu'une espèce particulière du syllogisme hypothétique se fonde sur la ressemblance qu'entretient le sujet du problème investigué avec tout autre dont il serait plus facile d'argumenter que l'attribut problématique lui convient ou lui répugne. Aristote en traite déterminément, et manifestement, si concisément qu'il le fasse, quand, pour développer le capital endoxal, il encourage à développer l'instrument dialectique auquel il accorde la quatrième place, qui consiste à porter grande attention aux ressemblances.

L'observation du semblable (ἡ τοῦ ὁμοίου θεωρία) est utile ... en vue des syllogismes hypothétiques (πρὸς τοὺς ἐξ ὑποθέσεως συλλογισμοὺς)..., car il est endoxal (ἔνδοξόν ἐστίν) que, comme il en va de l'un des semblables, il en va de même aussi des autres. Par conséquent, si nous disposons en abondance de quoi argumenter sur l'un d'eux, nous conviendrons que, comme il en va de lui<sup>245</sup>, il en va aussi du sujet proposé. Alors, une fois montré celui-là, nous nous trouverons avoir aussi montré le sujet proposé, en vertu de notre hypothèse (δείξαντες δὲ ἐκεῖνο καὶ τὸ προκείμενον ἐξ ὑποθέσεως δεδειχότες ἐσόμεθα) ; car, nous étant accordé sur l'hypothèse que tout ce qui vaut pour ce cas-là vaut aussi pour le cas proposé (ὑποθέμενοι γάρ, ὥς ποτε ἐπὶ τούτων ἔχει, οὕτω καὶ ἐπὶ τοῦ προκειμένου ἔχειν), nous nous trouvons avoir effectué la démonstration.<sup>246</sup>

Empruntons encore une fois nos illustrations à Alexandre d'Aphrodise. On se demande : "Les relatifs peuvent-ils convenir simultanément au même sujet ?" Si on ne conçoit pas de raison de trancher qui soit directement attachée à la nature des relatifs,

---

<sup>245</sup> Ἐπὶ τούτων. On attendrait plutôt ἐπὶ τούτου, puisque vient d'être mentionnée une abondance d'arguments sur *τι αὐτῶν*, *l'un d'eux*. D'autant plus qu'Aristote y renvoie comme ἐκεῖνο la ligne suivante. Mais l'argumentation sera encore plus forte, si on a de quoi prouver l'attribut de plusieurs sujets semblables. Brunschwig traduit brillamment sans sacrifier ni le singulier ni le pluriel : « ce qui vaut de tel et tel cas ».

<sup>246</sup> *Top.*, I, 18, 108b7-19. — Aristote explique et illustre cette stratégie d'exploitation de la ressemblance ailleurs encore. Voir *Top.*, III, 6, 119b21ss.

### *Le syllogisme hypothétique*

on peut se tourner vers les contraires, qui ressemblent aux relatifs, du fait d'être eux aussi des opposés. Éventuellement, cette ressemblance paraît assez forte pour admettre que “si les contraires ne peuvent pas convenir simultanément au même sujet, les relatifs ne le peuvent pas non plus”. Cela concédé, il reste à découvrir un moyen terme et à élaborer un syllogisme qui conclue que, de fait, “les contraires ne peuvent pas convenir simultanément au même sujet”. Alexandre suggère comme moyen terme le fait de se détruire l'un l'autre.

Puisque les opposés présentent une certaine ressemblance entre eux, nous convenons que ce que nous avons montré sur l'un d'eux, nous nous trouvons l'avoir montré sur les autres aussi. Ensuite, une fois que nous avons montré pour les contraires, disons, qu'il est impossible qu'ils conviennent simultanément au même sujet, du fait que les contraires se détruisent l'un l'autre, et que ceux qui se détruisent l'un l'autre il est impossible qu'ils conviennent simultanément au même sujet, nous pensons avoir montré la même chose pour les autres opposés, du fait de la concession antérieure que ce qui vaut de l'un des opposés vaut aussi des autres (διὰ τὴν ὁμολογίαν τὴν προγενομένην ὅτι, ὃ ἐφ' ἐνὸς τῶν ἀντικειμένων, καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων).<sup>247</sup>

Et voilà la stratégie réalisée :

*Si* les contraires ne peuvent convenir simultanément au même sujet,  
*alors* les relatifs non plus

*Or* les contraires ne peuvent convenir simultanément au même sujet

---

<sup>247</sup> Alexandre, *In Aristotelis Topicorum*, I, 18, 108b7 (123, 1-7).

Yvan Pelletier

*Confirmation syllogistique :*

Des termes qui se détruisent l'un l'autre ne peuvent convenir  
simultanément au même sujet

*Or* les contraires se détruisent l'un l'autre

*Donc* les contraires ne peuvent convenir simultanément au  
même sujet

*Donc* les relatifs ne peuvent convenir simultanément au même sujet

Autre exemple : Faut-il reconnaître à l'altération la nécessité d'un principe et d'un terme ? Comme il y a grande ressemblance entre l'altération et la translation — toutes deux sont des mouvements —, on peut obtenir la concession que “si la translation a principe et terme, l'altération aussi”. Reste à élaborer le syllogisme qui conclura que tout mouvement local comporte un point de départ et un point d'arrivée. Ce syllogisme encore en sera un hypothétique *selon la ressemblance*, *κατὰ τὴν ὁμοιότητα*. En effet, l'hypothèse de départ du syllogisme, « *personne ne l'admettrait sinon en vertu de la ressemblance que l'altération et la translation entretiennent entre elles* »<sup>248</sup>.

Aussi précieuse que soit l'assistance d'Alexandre pour confirmer, en la paraphrasant, l'amplifiant, l'illustrant, la conception aristotélicienne du syllogisme hypothétique en général, et du syllogisme hypothétique d'après la ressemblance, en particulier, on ne peut pas ne pas remarquer que sa compréhension reste fragile, et très dépendante de la transmission fidèle d'un verbe qui le précède. On le voit à certaines remarques inadéquates. Ainsi, Alexandre rattache ce syllogisme *κατὰ τὴν ὁμοιότητα* à ce qui lui apparaît une branche secondaire du syllogisme hypothétique, dite *ἐξ ὁμολογίας*...

Le syllogisme hypothétique dont il est question maintenant — celui tiré du semblable (*ὁ κατὰ τοῦ ὁμοίου*) — se tire d'une concession (*ἐξ ὁμολογίας*).<sup>249</sup>

... conçue en opposition à ce qu'il en perçoit comme le tronc principal, le syllogisme tourné vers un propos de substitution, dit assumé *par après* ou *en plus*, *ὁ κατὰ τὸ μεταλαμβανόμενον* ou *κατὰ τὸ προσλαμβανόμενον*.

---

<sup>248</sup> *Ibid.* (123, 8)

<sup>249</sup> *Ibid.* (122, 30)

### *Le syllogisme hypothétique*

Aristote appelle proprement les syllogismes issus du ... semblable des syllogismes *d'après la qualité*, tandis que ceux que l'on appelle *d'après une assomption supplémentaire* (κατὰ πρόσληψιν), tels les mixtes, il les appelle proprement *d'après une assomption subséquente* (κατὰ μετέληψιν).<sup>250</sup>

Or nous le comprenons bien, maintenant, il ne s'agit pas là de deux variétés de syllogismes hypothétiques, mais de deux caractères essentiels indispensables à tout syllogisme hypothétique : un énoncé vient remplacer, se substituer au propos initial — il est *assumé par après* comme propos à conclure —, voilà le μεταλαμβανόμενον (ou la μετέληψιν) en fonction duquel se construit le syllogisme ; et il est *concedé* que prouver ce propos *assumé par après* reviendra à prouver le propos initial, voilà l'ὁμολογία qui légitime ce syllogisme et le rend *hypothétique*. Aucun syllogisme hypothétique n'échappe à l'une ou l'autre caractéristique. Ainsi que je l'ai remarqué plus haut, cette conception d'un syllogisme *mixte* — c'est-à-dire composé d'une majeure conditionnelle et d'une mineure catégorique<sup>251</sup> —, indépendant de toute concession et de quelque syllogisme catégorique appelé à établir sa prétendue mineure, n'a rien d'aristotélicien et est plutôt tributaire d'élucubrations stoïciennes. Alexan-

---

<sup>250</sup> Alexandre, *In Anal. Priorum*, I, 23, 41a37 (266, 2-4). — Ailleurs, pourtant, Alexandre compte clairement les syllogismes *d'après la qualité* comme faisant partie de ceux qui visent un *propos substitué* : « Οἱ καὶ αὐτοὶ γίνονται κατὰ μετέληψιν, εὐς αὐτοὶ ἐπιτελοῦνται ἀπὸ ἀποθέσεως. » (*Ibid.*, 324, 22)

<sup>251</sup> Conception généralement reçue par les commentateurs et transmise pratiquement sans examen. Voir encore Thémistios : « Les syllogismes issus de quelque autre hypothèse (δι' ὑποθέσεως δὲ ἄλλης), ce serait, comme je le disais, les syllogismes qui s'effectuent moyennant une convertible et l'assomption supplémentaire (οἱ διὰ τροπικοῦ καὶ τῆς προσλήψεως γινόμενοι), la convertible se trouvant ou bien continue ou disjonctive ou conjonctive (τοῦ τροπικοῦ ἢ συνημμένου ὄντος ἢ διεζευγμένου ἢ συμπεπλεγμένου) ; ce sont ces syllogismes que les Anciens appelaient mixtes (μικτοῦς), à savoir, faits d'une proposition hypothétique et d'une démonstrative, c'est-à-dire attributive (ἐξ ὑποθετικῆς προτάσεως καὶ δεικτικῆς, τουτέστι κατηγορικῆς). » (*In Anal. Prior.*, I, 23, 41a37, 73, 19-22)

dre trouve occasion à cette méprise dans la remarque où Aristote semble faire allusion à une autre source d'hypothèse que la concession pour légitimer l'adhésion finale au propos initial :

Le propos initial (τὸ δ' ἐξ ἀρχῆς), quant à lui, s'obtient par une concession (δι' ὁμολογίας) ou par quelque autre hypothèse (ἢ τινος ἄλλης ὑποθέσεως).<sup>252</sup>

Mais cette interprétation fait tort à l'intention d'Aristote. Celui-ci vient alors tout juste de bien préciser que « dans tous les syllogismes hypothétiques, le syllogisme s'effectue en vue de confirmer le propos assumé par après (πρὸς τὸ μεταλαμβάνομενον). »<sup>253</sup> Alors, à quoi pense Aristote en laissant ici pressentir qu'un propos initial s'atteigne éventuellement par une autre hypothèse que celle qui concède tout simplement son équivalence avec le propos de fait conclu ? Il pense à une substitution plus complexe de propos, comme lorsqu'on admet qu'attacher syllogiquement une absurdité au propos équivaut à sa réfutation. Pareil procédé implique même la concession *feinte* d'un énoncé, concédé non pour ce qu'on y reconnaît de vérité ou d'endoxalité, mais simplement pour se donner l'occasion d'observer ses conséquences impossibles. On verra au prochain chapitre que c'est le cas de la réduction à l'absurde, où on *concède* ainsi *fictivement* l'opposé du propos à établir. Aristote pense encore, comme c'est justement le cas du syllogisme d'après la ressemblance, à une substitution de propos concédée en conscience de sa fragilité, pour le bénéfice de la discussion, quitte à chercher ensuite des appuis plus solides. On peut bien, en effet, concéder qu'il en va d'un semblable comme de son semblable, mais on n'est pas dupe : c'est là une concession fort risquée, exposée à bien des exceptions.

Par ailleurs, Alexandre remarque avec justesse que le syllogisme d'après la ressemblance a ceci de spécialement précieux qu'il peut travailler dans les deux directions : infirmer et confirmer. En effet, selon qu'on établira par syllogisme que l'attribut

---

<sup>252</sup> *Prem. Anal.*, I, 23, 41a40.

<sup>253</sup> *Ibid.*, 41a38-39.

### *Le syllogisme hypothétique*

questionné convient ou répugne au sujet reconnu comme semblable, on pourra l'attribuer ou le refuser au sujet initial.

Le syllogisme à partir du semblable est utile dans les deux directions (πρὸς ἄμφω χρήσιμος), à la fois pour infirmer et pour établir. En effet, pour les choses semblables, si l'une a tel attribut, l'autre aussi l'aura (τι εἰ θάτερον ἔχει αὐτό, καὶ θάτερον ἂν ἔχει), et réciproquement si l'une ne l'a pas, l'autre non plus ne l'aura pas (καὶ εἰ μὴ ἔχει πάλιν θάτερον, οὐδ' ἂν τὸ ἕτερον ἔχει). Toutefois, le premier, c'est moyennant un syllogisme qu'on montre qu'il a cet attribut (ἔστι τὸ μὲν δεικνύμενον διὰ συλλογισμοῦ), tandis que l'autre, c'est en s'appuyant sur ces faits : l'autre, c'est donc suite à une hypothèse qu'on assume sa démonstration, et moyennant cette hypothèse (ἐξ ὑποθέσεως τὴν δεῖξιν λαμβάνει καὶ διὰ τὴν ὑπόθεσιν).<sup>254</sup>

En cela, le syllogisme *d'après la ressemblance* présente une souplesse supérieure aux autres syllogismes *d'après la qualité*, souvent limités à manifester que le sujet initial est tel, ou qu'il n'est pas tel, mais inaptes à fournir la trame d'un argument dans l'autre direction.

#### b) La supériorité et l'infériorité de vraisemblance

Une variante de la ressemblance, pour fonder des hypothèses d'argumentation, c'est la supériorité et l'infériorité de degré d'évidence ou de vraisemblance dans la composition de plusieurs sujets avec un attribut problématique. Aristote fait état en plusieurs endroits des hypothèses dont il faut convenir pour légitimer l'usage de cette ressemblance asymétrique. La vraisemblance supérieure pourra s'utiliser pour infirmer l'attribut, dans la mesure où on s'entendra sur ce qu'un attribut qui ne convient pas à un sujet auquel il conviendrait bien plus vraisemblablement qu'au sujet du propos initial ne conviendra pas non plus à ce sujet initial. La vraisemblance inférieure travaillera en sens inverse, du moment qu'on admettra qu'un attribut qui convient à un sujet auquel il convient bien moins vraisemblablement qu'au sujet du propos initial conviendra certes aussi au sujet initial.

---

<sup>254</sup> Alexandre, *ibid.*, 29, 45b15 (325, 10-13).



Yvan Pelletier

Εἰ ᾧ μᾶλλον ἂν ὑπάρχοι μὴ ὑπάρχει, δῆλον ὅτι οὐδ' ᾧ ἧττον. — Si on ne convient pas à ce à quoi on conviendrait davantage, il est évident qu'on ne convient pas non plus à ce à quoi on convient moins.<sup>255</sup>

Εἰ τὸ ἧττον ὑπάρχει, καὶ τὸ μᾶλλον ὑπάρχει. — Si le moins vraisemblable convient, le plus vraisemblable convient aussi.<sup>256</sup>

Là encore, on le voit, même stratégie de base : on remplace par un plus facile à manifester le propos à conclure. Seul varie le rapport qui permet de prendre l'un pour l'autre. Pour conclure ultimement que non ou que oui, on le montre d'abord dans un cas plus surprenant. Veut-on montrer que la richesse ne fait pas le bonheur, on se tournera vers autre chose qui devrait plus vraisemblablement le produire. Par exemple : la santé. Dans la mesure où on concèdera que “si la santé ne produit pas le bonheur, la richesse ne le produit pas non plus”, la nouvelle tâche sera d'élaborer un argument dont la conclusion soit que “la santé ne produit pas le bonheur”. Veut-on montrer, en sens inverse, que “la santé se choisit pour elle-même”, on déplacera la discussion vers quelque chose qui, apparemment, se choisit encore moins pour soi-même. Par exemple : la richesse. Dans la mesure où il est ensuite concédé que “si la richesse se choisit pour elle-même, la santé aussi”, il restera à élaborer un syllogisme dont la conclusion soit que “la richesse se choisit pour elle-même”.

Appartiennent aussi aux syllogismes hypothétiques ceux qui procèdent du plus et du semblable et du moins. En eux aussi, quelque chose est concédé à titre d'hypothèse (τὸ μὲν ὑποτίθεται) et quelque chose est assumé par après comme un propos (τὸ δὲ μεταλαμβάνεται) pour établir lequel un syllogisme catégorique est encore requis (πρὸς ὃ καὶ συλλογισμοῦ κατηγορικοῦ χρεία). En effet, tous les syllogismes hypothétiques sont des syllogismes en lesquels autre chose est assumé comme propos au-delà du propos initial. En eux aussi a lieu l'assomption d'un propos subséquent. Par exemple : si ce qui est

---

<sup>255</sup> *Rhét.*, II, 23, 1397b15-16.

<sup>256</sup> *Ibid.*, 1397b18.

### *Le syllogisme hypothétique*

meilleur qu'autre chose ne fait pas le bonheur, le moins bon ne le fait pas non plus ; or la santé, qui est meilleure que la richesse, ne fait pas le bonheur. Cela, en effet, est assumé par après comme propos et a besoin de démonstration catégorique (μεταλαμβάνεται τε και δεῖται κατηγορικῆς δείξεως). Il en va pareillement aussi pour cet autre : 'Si le moins bon se choisit pour lui-même, le meilleur aussi ; or la richesse, qui est moins bonne que la santé, se choisit pour elle-même.' Encore, en effet, ce qu'on assume par après pour propos a besoin de démonstration attributive.<sup>257</sup>

Visualisons l'ensemble de la stratégie, bien qu'Alexandre fait seulement allusion à la nécessaire confirmation syllogistique du propos substitué, sans la fournir comme telle :

#### *1. A fortiori*

*Si* la santé ne fait pas le bonheur (ce qui serait pourtant plus vraisemblable), *alors* la richesse non plus

*Or* La santé ne fait pas le bonheur

*Confirmation :*

majeure

mineure

*Donc* la santé ne fait pas le bonheur

*Donc* la richesse ne fait pas le bonheur

#### *2. A minori*

*Si* la richesse se choisit pour elle-même (ce qui serait pourtant moins vraisemblable), *alors* la santé aussi

*Or* la richesse se choisit pour elle-même

*Confirmation :*

majeure

mineure

*Donc* la richesse se choisit pour elle-même

*Donc* La santé se choisit pour elle-même

Le tout n'a de sens que pour autant qu'on découvre de fait un moyen terme capable de lier avec quelque rigueur au sujet de substitution l'attribut du problème. Ainsi, pour manifester que "la santé ne fait pas le bonheur", Alexandre suggère la faute

---

<sup>257</sup> Alexandre, *ibid.*, 23, 41a37 (265, 30 à 266, 1).

Yvan Pelletier

morale et module dans une certaine variété la formulation du syllogisme qui en ressort.

Aucun vicieux n'est heureux

*Or* quelques bien portants sont vicieux

*Donc* quelques bien portants ne sont pas heureux

C'est l'occasion d'admirer la raison dans toute la souplesse de sa démarche. Même ce syllogisme appelé à manifester le propos de substitution ne le conclut pas tout à fait directement ; le propos second — “La santé ne fait pas le bonheur” — se présente comme un corollaire immédiat, indiscutable, de la conclusion de fait : “Des gens bien portants ne sont pas heureux.” En d’autres mots, il y a là de sous-entendue une autre hypothèse : “Si des gens bien portants ne sont pas heureux, la santé ne fait pas le bonheur.”

Les autres formulations :

Le bonheur suffit pour une vie impeccable

*Or* la santé ne suffit pas pour une vie impeccable

*Donc* la santé ne suffit pas au bonheur

Toute personne heureuse est impeccable

*Or* quelque bien portant n'est pas impeccable

*Donc* quelque bien portant n'est pas heureux

Des gens en santé sont affligés d'un vice ; personne n'est heureux, affligé d'un vice ; donc les gens en santé ne sont pas tous heureux, et donc la santé ne suffit pas au bonheur. Il est encore possible de le montrer comme suit : la santé ne suffit pas pour une vie impeccable ; le bonheur suffit pour une vie impeccable ; donc la santé ne suffit pas au bonheur. Ou comme suit : du fait d'être en santé nous ne sommes pas impeccables, or du fait d'être heureux nous sommes impeccables, donc du fait d'être en santé on n'est pas heureux.<sup>258</sup>

Bien sûr, on peut remarquer que l'illustration du procédé *a minori* est moins heureuse. Il ne sera pas facile — et Alexandre ne s'y essaie pas! — d'élaborer un syllogisme un peu raisonnable qui convainque que “la richesse se choisit pour elle-même”. L'énoncé est assez manifestement absurde. Mais ce hiatus de

---

<sup>258</sup> *Ibid.*, 29, 45b15 (324, 31-37).

### *Le syllogisme hypothétique*

l'illustration de détail n'empêche pas de saisir clairement la nature de la stratégie hypothétique qui déplace le problème à discuter vers la manifestation d'un propos d'abord moins vraisemblable. Un exemple plus décent intervient plus loin, où il s'agit de tirer l'évidence de la bonté de la vertu de celle de la santé. Thémistios propose de manifester la bonté de la santé à partir de sa conformité à la nature :

*Si* la santé est un bien, *alors* la vertu aussi

*Or* la santé est un bien

*Confirmation* :

Toute conformité à la nature est un bien

*Or* la santé est conformité à la nature

*Donc* la santé est un bien

*Donc* la vertu est un bien

Les syllogismes tirés du moins fonctionnent en sens inverse ; en effet, ils confirment. Voici leur dispositif : si ce qui est moins un bien en est un, le meilleur aussi en sera un ; or la santé, moins un bien que la vertu, en est tout de même un ; la vertu aussi, donc, est un bien. Encore ici, de fait, le syllogisme qui conclura que “la santé est un bien” procédera démonstrativement (*δεικτικῶς*), tandis qu'une fois cela montré, c'est par hypothèse qu'on assume que la vertu est un bien. C'est de ces termes, donc, qu'il faut faire choix, par exemple en assumant que le ‘bien’ est un conséquent du ‘conforme à la nature’, et que le ‘conforme à la nature’ en est un de la ‘santé’.<sup>259</sup>

### *C. L'induction*

Aristote rattache nommément à la stratégie hypothétique l'occasion d'un autre substitut au sujet du propos initial sur lequel il soit plus facile d'argumenter que l'attribut problématique lui convient : il s'agit de considérer son subordonné en universalité comme son représentant légitime.

a) Le particulier

Le procédé est bien proche de celui que je viens de décrire, à partir d'un sujet semblable. La similitude est d'ailleurs plus grande entre une espèce et son genre, ou entre un individu et son

---

<sup>259</sup> Thémistios, *Paraphrasis in Anal. Prior.*, I, 29 (109, 31-38).

Yvan Pelletier

espèce, qu'entre deux sujets qui donnent le partage de quelques attributs communs comme base de leur ressemblance. S'il y a lieu d'accepter dans la recherche, en gardant conscience de la fragilité impliquée, que ce qu'on apprend sur un semblable a de bonnes chances de renseigner aussi sur son semblable, il va encore plus de soi que ce qu'on apprend sur une espèce risque fort de renseigner sur son genre. Certes, là aussi, il faudra se souvenir de la fragilité du discours : les espèces présentent quand même des différences ; c'est pour cela justement qu'elles constituent des espèces distinctes, et le genre doit s'abstraire de ces différences, non se les laisser attribuer universellement. Conclure, donc, que si on montre la convenance d'un attribut à un particulier, on en aura montré la pertinence au genre, cela a besoin de faire l'objet d'une concession. Une concession qui ne doit pas se faire à la légère et à tout propos ; une concession qui trouve son motif dans l'intuition qu'on a affaire à un conséquent proche du sujet : un élément de définition, un propre, un accident nécessaire, et non n'importe quel accident superficiel et transitoire. Mais de toute manière, le passage à l'universel ne s'effectuera qu'en vertu de l'hypothèse concédée, jamais en vertu d'un syllogisme rigoureux en lui-même. Aristote est on ne peut plus clair là-dessus :

Il y a encore une autre manière de résoudre des problèmes avec un syllogisme, c'est, moyennant l'examen adressé au particulier, d'aller à l'universel, *en vertu d'une hypothèse* (τὰ καθόλου διὰ τῆς κατὰ μέρος ἐπιβλέψεως ἐξ ὑποθέσεως).<sup>260</sup>

À cet endroit, Aristote manifeste le procédé de manière extrêmement abstraite, avec des termes transcendants dont il a établi la référence antérieurement.

Si, en effet, C et G étaient la même chose, mais qu'on assumait que E convienne aux seuls G, A conviendrait alors à tout E. Si, ensuite, D et G étaient la même chose, mais que E ne soit attribué qu'aux seuls G, il en résulterait que A ne convienne à aucun E.<sup>261</sup>

---

<sup>260</sup> *Prem. anal.*, I, 29, 45b22-23.

<sup>261</sup> *Ibid.*, 45b24-27.

### *Le syllogisme hypothétique*

Pour s'y retrouver, il faut avoir présent à l'esprit qu'au chapitre précédent, en établissant des règles pour la recherche du moyen terme, Aristote a attaché à quelques termes transcendants des relations déterminées. A et E représentent les termes majeur et mineur d'un problème éventuel ; B et F<sup>262</sup> représentent respectivement les conséquents du majeur et du mineur ; C et G, leurs antécédents respectifs ; D et H, enfin, les termes qui leur répugnent respectivement. Au chapitre 28, Aristote a, à l'aide de ces termes, illustré le fait que, lorsque le même terme constitue un antécédent à la fois pour le majeur et le mineur, on tient un moyen terme qui permette de conclure une attribution particulière du majeur au mineur.

Ensuite, si C et G, c'est la même chose, A doit être à quelque E, car A suit C, et E, tout G.<sup>263</sup>

C'est-à-dire :

Tout CG est A  
Or tout CG est E  
Donc quelque E est A

De même, il a illustré le fait que, lorsque le même terme répugne au majeur et antécède le mineur, on tient le moyen terme pour conclure une particulière négative.

Si D et G sont la même chose, A ne sera pas à quelque E, car il ne sera pas à G, puisqu'il n'est pas non plus à D ; or G est sous E : par conséquent, A ne sera pas à quelque E.<sup>264</sup>

C'est-à-dire :

Aucun DG n'est A  
Or tout DG est E  
Donc quelque E n'est pas A

Maintenant, Aristote ajoute que si, pour le bénéfice de la recherche, on convient — c'est en cela que consistera l'hypothèse — que le particulier équivale à l'universel, que la mineure

---

<sup>262</sup> Tout en transposant à des lettres de l'alphabet latin, je respecte l'ordre alphabétique qui a inspiré l'usage d'Aristote.

<sup>263</sup> *Ibid.*, 28, 44a19-21.

<sup>264</sup> *Ibid.*, 44a28-30.

Yvan Pelletier

soit convertible, que « E convienne au seul G », alors la conclusion deviendra universelle. En négatif comme en affirmatif.

Tout CG est A	Aucun DG n'est A
Or tout E est CG	Or tout E est DG
Donc tout E est A	Donc aucun E n'est A

Il est capital, ici, de ne pas se laisser étourdir par les termes transcendants et la disposition propre en majeure, mineure et conclusion : il n'y a pas ici, à parler strictement, de syllogisme. Cette démarche n'incarne pas les principes *dici de omni* et *dici de nullo*. Sur la foi de cette seule disposition, on ne se trouve pas en demeure de nier le principe de non-contradiction du fait d'admettre les prémisses tout en refusant la conclusion. Ce n'est pas moyennant une argumentation rigoureuse qu'on atteint la conclusion universelle ; on y parvient en vertu de cette hypothèse comme quoi “ce qui vaut du particulier vaut de l'universel”. On retrouve les manières habituelles du syllogisme hypothétique : la question qui porte sur l'universel, on la déplace sur le particulier pour lequel on a de quoi argumenter, et on convient que si on arrive à montrer qu'il en va ainsi de ce particulier, on considérera qu'il en va de même de l'universel. Une fois qu'on en a pris conscience, on ne peut manquer de remarquer que c'est exactement en ces termes que s'exprime Aristote : il s'agit, dit-il bien, « moyennant un examen adressé au particulier, d'aller à l'universel, en vertu d'une hypothèse »<sup>265</sup>. L'examen, et le syllogisme qui en résulte, fournissent de quoi conclure rigoureusement et catégoriquement le particulier, et c'est en vertu de la convention de départ qu'on fait ensuite comme si cela équivalait à avoir conclu l'universel.

Le tout, on le verra bien, se laisse tout à fait disposer selon le schéma devenu habituel :

Si quelque E est A, alors tout E est A	Si quelque E n'est pas A, alors aucun E n'est A
Or quelque E est A	Or quelque E n'est pas A
Confirmation syllogistique :	Confirmation syllogistique :
Tout CG est A	Aucun DG n'est A
Or tout CG est E	Or tout DG est E

---

<sup>265</sup> *Ibid.*, 29, 45b23.

### Le syllogisme hypothétique

*Donc* quelque E est A  
*Donc* tout E est A

*Donc* quelque E n'est pas A  
*Donc* aucun E n'est A

Mais illustrons en termes plus concrets. Au traité *Du Ciel*, Aristote se demande quelle peut bien être la forme des astres. Sphérique ou non ? Pour conclure que oui, il en appelle à l'hypothèse que nous sommes à considérer : « Ὁμοίως μὲν ἅπαντα καὶ ἔν, ce qui vaut de l'un vaut pareillement de tous »<sup>266</sup>. La concession, en fait, s'enracine dans l'aperception immédiate, non démontrée, que la forme d'un astre est très liée à sa nature commune d'astre, ne tient pas à ses particularités individuelles, et a toute chance de se retrouver la même en tous les astres. Mais ceci *concedé* — *non prouvé!* —, il reste à prouver d'un astre, le plus rigoureusement possible, qu'il est sphérique, pour considérer qu'on a manifesté que tous le sont. Aussi Aristote s'attelle-t-il à argumenter que la lune présente la forme d'une sphère. Il relève les observations visuelles sur la lune, dont l'ensemble ne peut appartenir qu'à un corps sphérique : toujours, quand on l'aperçoit, que ce soit en son entier ou en quelque partie, elle présente un extérieur rond : croissant, globe, demi-sphère ; de plus, si son image est projetée sur un autre astre, elle présente la même caractéristique, d'une limite en rondeur. Voilà un moyen terme collectif qui impose à l'esprit la sphéricité de la lune. Et, en vertu de l'hypothèse initiale, la sphéricité de tous les astres.

Avec nos observations visuelles, on montre que la Lune est sphérique. Autrement, en croissant et décroissant, elle ne prendrait pas, la plupart du temps, une forme de croissant ou de globe, ni, à un moment, une forme de demi-lune. Cela se montre encore avec les considérations des astronomes, car autrement les éclipses de Soleil ne prendraient pas la forme d'un croissant. Par voie de conséquence, si un seul astre l'est, il est évident que les autres seront sphériques aussi (ὥστ' εἴπερ ἐν τοιοῦτον, δῆλον ὅτι καὶ τᾶλλα ἂν εἴη σφαιροειδῆ).<sup>267</sup>

On retrouve dans cet exemple tous les aspects de la stratégie hypothétique appliquée à la conclusion universelle tirée de l'examen d'un cas particulier :

---

<sup>266</sup> *Du Ciel*, II, 11, 291b17.

<sup>267</sup> *Ibid.*, 291b18-23.



## Yvan Pelletier

*Si un astre est sphérique, alors tous le sont*

*Or un astre est sphérique*

*Confirmation :*

La lune est sphérique

*Confirmation syllogistique :*

Tout ce qui, croissant et décroissant, a successivement forme de croissant, de globe, de demi-lune est sphérique

*Or* la lune, en croissant et décroissant, a successivement forme de croissant, de globe, de demi-lune

*Donc* la lune est sphérique

*Autre confirmation :*

Tout ce qui forme une ombre ronde en éclipsant est sphérique

*Or* la lune forme une ombre ronde en éclipsant

*Donc* la lune est sphérique

*Or* la lune est un astre

*Donc* un astre est sphérique

*Donc* tous le sont

En commentant l'ensemble de la démarche, Jean Philopon remarque un détail intéressant : alors qu'en général, le syllogisme hypothétique reporte sur un autre attribut ou sujet la discussion d'un seul cas équivalent, dans la modalité présente c'est la discussion d'une multiplicité de sujets qui est représentée par celle d'un seul d'entre eux.

'Ou par quelque autre type d'hypothèse', c'est, par exemple, que ce qui convient à l'une d'espèces semblables convient aussi à toutes. Aristote en a précisément usé dans le traité *Du Ciel*. Assumant que les corps célestes sont d'espèces semblables (λαβῶν γὰρ ὅτι ὁμοειδῆ τὰ οὐράνια), il dit que ce que nous trouvons pour l'un, nous devons le concéder pour tous (ἐφ' ἐνὸς εὐρήσομεν, τοῦτο καὶ ἐπὶ πάντων ὁμολογεῖν ἀνάγκη). C'est ainsi qu'il a conclu par syllogisme qu'ils sont tous sphériques, et cela à partir d'un seul, la lune, concluant cela d'elle par syllogisme, à partir de ses façons d'éclairer. Ce type de syllogisme hypothétique diffère des autres : car là, nous assumons qu'un seul terme s'ensuit d'un seul autre : si un homme, un animal aussi ; si pas un homme, pas un animal non

### *Le syllogisme hypothétique*

plus. Mais ici, ce sont plusieurs termes qui s'ensuivent d'un seul.<sup>268</sup>

La présentation de cette modalité spéciale du syllogisme hypothétique ne serait pas complète sans l'indication qu'une certaine diversité de rigueur colore son emploi. Je le disais déjà en commençant, le fondement doit être sérieux, qui suggère la conversion d'un inférieur avec l'attribut dont on prouve qu'il lui convient ; pour autant que c'est à une différence essentielle ou à un propre qu'on le lie ainsi, la démarche hypothétique comporte une très grande rigueur. Alexandre offre comme exemple le rapport de *l'homme* avec la *faculté de rire*.

Supposons que nous examinions les particuliers et trouvions que E convient seulement à G et à rien d'autre. Ce serait le cas, par exemple, si G était *homme* et E *risible*. E ne sera le conséquent que de G ; si nous assumons ainsi qu'il ne s'ensuit que de lui, A conviendra aussi à tout E. En effet, A convient à tout C ; il en est donc le conséquent ; et aussi de G, donc, car C et G sont la même chose. Or si E n'est le conséquent que de G, il se convertira aussi et G s'ensuivra de E et prendra la place de F. S'il s'ensuit de E, il s'attribuera à tout E. Par conséquent, A aussi s'attribuera à tout E. En vertu de l'hypothèse, donc, du fait d'assumer que C et G sont la même chose, on conclura l'universel. À la condition, certes, que E ne soit le conséquent que de G, mais autrement non. Les propres et les définitions de chaque chose, comme on l'a dit, puisqu'ils ont égalité d'extension avec la chose, peuvent à la fois s'admettre dans leurs conséquents et dans les choses dont ils sont eux-mêmes les conséquents.<sup>269</sup>

Certes, le lien est alors très fort. Pour bien concevoir ce dont on parle, ici, il faut embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de la stratégie impliquée. On voudrait par exemple, sur la foi que “si un risible est mortel, tout risible l'est”, manifester que “tout risible est mortel”, après avoir prouvé syllogistiquement qu'un risible, l'homme, est mortel.

---

<sup>268</sup> Philopon, *ibid.* (252, 16-23)

<sup>269</sup> Alexandre, *ibid.* (328, 19-30)

Yvan Pelletier

*Si un risible est mortel, tout risible l'est*

*Or un risible, l'homme, est mortel*

*Confirmation syllogistique :*

*Tout animal est mortel*

*Or tout homme est animal*

*Donc tout homme est mortel*

*Donc tout risible est mortel*

Cependant, gardons-le présent à l'esprit, tant que ce lien de différence ou de propriété ne fait pas l'objet d'une démonstration, tant qu'on y adhère dans un jugement immédiat, le syllogisme reste de fait hypothétique, l'atteinte de la conclusion est pour le principal immédiate, non le résultat direct du syllogisme catégorique élaboré.

b) L'induction

Une allusion d'Alexandre dans le même passage nous conduit à une autre modalité de ce syllogisme hypothétique effectué par report du problème à quelque sujet inférieur. Introduisant son commentaire de l'hypothèse admissible comme quoi "si un inférieur l'est, l'universel l'est aussi", Alexandre dit :

Il est possible de conclure certains des propos en usant comme d'une autre méthode *et d'induction* (ἄλλη τινὶ μεθόδῳ τε καὶ ἐφόδῳ χρωμένους), à la condition, en plus de ce qu'on propose et mentionne, de recourir à une hypothèse (προσχρωμένους μέντοι πρὸς τοῖς κειμένους ἤδη καὶ εἰρημένους ὑποθέσει τινί).<sup>270</sup>

Il est bien clair, en effet, que si l'intimité du lien pressenti entre un inférieur en universalité et son conséquent rend admissible d'accorder ce conséquent à tout son supérieur, la légitimité de l'hypothèse ne pourra que grandir avec la multiplication des inférieurs observés ou prouvés, pour atteindre son maximum avec une observation étendue à tous les cas. L'induction se présente alors comme la plus haute perfection accessible à cette modalité du syllogisme hypothétique. Les deux volets de la démarche apparaissent encore clairement. *Le volet hypothétique*

---

<sup>270</sup> *Ibid.* (328, 11-13)

### *Le syllogisme hypothétique*

s'incarne dans l'aspect proprement inductif : c'est toujours une hypothèse, c'est-à-dire un jugement immédiat sur la nature et la fermeté de la matière concernée, qui reconnaît comme suffisante l'énumération pour étendre universellement ce qu'on a observé en un certain nombre de cas. Et cela même si tous les cas ont de fait été vérifiés, car le jugement qu'il s'agit de tous les cas est immédiat ; il n'est pas la conclusion d'un syllogisme, il ne découle pas syllogistiquement de la preuve apportée à chaque cas de l'énumération, laquelle constitue éventuellement *le volet syllogistique*. Éventuellement, parce que le jugement porté sur chaque cas repose souvent sur une observation directe et immédiate : la démarche est alors toute sans moyen terme, sans syllogisme. L'induction n'est à proprement parler un *syllogisme* hypothétique que dans la mesure où les cas qui fondent le jugement universel sont admis en conclusion de syllogismes.

Cela est clair. Mais trouve-t-on quelque part qu'Aristote donne si carrément l'induction comme un syllogisme hypothétique ? L'idée est certes frappante, assez originale à l'abord, mais oui, de fait, une fois qu'on y porte attention, on constate qu'Aristote l'énonce lui-même sans ambages. En traitant du moyen terme de la démonstration, Aristote nie qu'on puisse établir l'essence d'une chose en conclusion d'une démonstration. Pour justifier cela, il manifeste, entre autres choses, qu'arriver à connaître cette essence via une division n'est pas l'argumenter : la division, insiste-t-il, n'est pas strictement un syllogisme. *Elle n'en est un qu'hypothétique*. Elle dépend de l'hypothèse qui assure qu'on a bien énuméré toutes les parties du terme qu'on divise. Or au moment de déclarer que la division ne conclut pas, à parler strictement, Aristote l'assimile à un cas qui lui paraît encore plus clairement tel : l'induction.

La voie des divisions ne produit pas non plus de syllogisme... En effet, il n'y devient d'aucune façon nécessaire que telle chose soit du fait que telles autres sont, *tout comme, en induisant, on ne démontre pas non plus* (ὥσπερ οὐδ' ὁ ἐπάγων ἀποδείκνυσιν). C'est qu'il ne faut pas avoir à demander la conclusion (οὐ γὰρ δεῖ τὸ συμπέρασμα ἐρωτᾶν), ni qu'elle dépende d'une concession (οὐδὲ τῷ δοῦναι εἶναι), mais qu'elle se vérifie nécessairement, une fois les prémisses données,

Yvan Pelletier

même si le répondeur ne l'admet pas.<sup>271</sup>

Ni la division ni l'induction ne concluent, déclare Aristote ; c'est d'une autre façon qu'elles rendent manifeste ce qu'elles établissent. Qu'elles ne concluent pas comme des arguments, et même, qu'à les regarder comme des arguments, on doive les désigner comme chétives — οἷον ἀσθενῆς συλλογισμὸς<sup>272</sup> — cela n'annule pas leur valeur, aux yeux d'Aristote ; au contraire, leur certitude tient à une évidence supérieure, immédiate. C'est parce qu'immédiatement évident que leur résultat retient l'adhésion.

En induisant, on ne démontre sans doute pas non plus (οὐδὲ γὰρ ὁ ἐπάγων ἴσως ἀποδείκνυσιν), mais *pourtant on rend quelque chose évident* (ὁμῶς δηλοῦ τι). Néanmoins, quand on tire la définition de la division, [comme lorsqu'on induit,] *on ne forme pas de raisonnement* (συλλογισμὸν δ' οὐ λέγει).<sup>273</sup>

Clairement, donc, pour Aristote, l'induction aboutit à un résultat qui mérite l'adhésion, mais ce n'est pas strictement moyennant un syllogisme. Comme il fait lui-même l'assimilation de la division à l'induction, on peut garder pour l'induction les raisons données à propos de la division : l'induction ne satisfait pas non plus à la définition du syllogisme ; à n'en prendre que les propositions — c'est-à-dire l'énumération des cas auxquels convient l'attribut questionné —, la conclusion universelle ne s'impose pas faute de contrevenir au principe de non-contradiction ; on doit demander la conclusion, elle dépend d'une concession. Dans le cas, l'hypothèse dont dépend en définitive la nécessité de l'adhésion à l'énoncé universel est que l'énumération des particuliers est complète : il faut concéder qu'on tient en mains tous les cas concernés, ou tout au moins qu'on en tient assez, compte-tenu de la fermeté de la matière, pour considérer légitimement que ces cas équivalent à l'ensemble complet des cas. Et cette concession n'est pas de pur caprice ; comme elle repose sur une évidence immédiate, ou du moins sur une aperception d'endoxalité immédiate, qui la refuse fait le difficile, et verse, sous couvert d'exigence excessive d'évidence et

---

<sup>271</sup> *Sec. Anal.*, II, 5, 91b12-17.

<sup>272</sup> *Prem. Anal.*, I, 31, 46a33.

<sup>273</sup> *Sec. Anal.*, II, 5, 91b34-36.

### *Le syllogisme hypothétique*

de rigueur, dans une irrationalité qui va bientôt paralyser toute la démarche rationnelle. Il est bien clair, à la façon dont Thomas d'Aquin commente ce passage, qu'il fait la même interprétation.

Le Philosophe a comparé avec assez de convenance la division à l'induction. Dans les deux cas, en effet, *on doit supposer qu'on a assumé tout ce qui est rangé sous un terme commun (oportet supponere quod accepta sint omnia quae contineatur sub aliquo communi)*; autrement, ni celui qui induit ne pourrait conclure des singuliers assumés à l'universel, ni celui qui divise conclure du retrait de parties à celle qui reste. Quand on induit, c'est évident; une fois faite l'induction que Socrate court, ainsi que Platon et Cicéron, on ne peut conclure avec nécessité que tout homme court, à moins de se faire concéder par le répondeur que rien d'autre ne se range sous l'homme, en dehors des cas énumérés. Pareillement aussi, quand on divise, si on a prouvé que tel objet coloré n'est ni blanc ni jaune, on ne peut pas non plus conclure avec nécessité qu'il soit noir, à moins de se faire concéder par le répondeur que rien d'autre ne se range sous l'objet coloré, à part ce qu'on a assumé dans la division.<sup>274</sup>

De même, à relire avec ces considérations à l'esprit le chapitre où Aristote s'occupe expressément à définir l'induction, on trouvera qu'il s'exprime exactement dans les mêmes termes. Tout d'abord, en effet, comme pour lui conférer une appellation plus adéquate, Aristote donne à l'induction le nom de *syllogisme en dépendance d'une induction* (ὁ ἐξ ἐπαγωγῆς συλλογισμός), où il semble tout simplement préciser la modalité concernée du *syllogisme en dépendance d'une hypothèse* (ὁ ἐξ ὑποθέσεως συλλογισμός). Après avoir, ensuite, décrit l'ensemble du processus comme un effort « διὰ τοῦ ἐτέρου θάτερον ἄκρον τῷ μέσῳ συλλογίσασθαι, *en s'appuyant sur un extrême, de conclure que l'autre convient au moyen* »<sup>275</sup>, Aristote illustre la démarche dans une induction concrète où on arrive à ce que “tous les animaux sans fiel ont une vie longue”, sur la foi de ce que “l'homme, le cheval et le mulet ont une vie longue”. Il énonce alors l'hypothèse qui légitime la conclusion de cette

---

<sup>274</sup> *In II Sec. Anal.*, 6, #446.

<sup>275</sup> *Prem. Anal.*, II, 23, 68b15-16.

Yvan Pelletier

induction : que ces trois espèces puissent être considérées comme l'énumération complète des animaux sans fiel : « Si donc C se convertit avec B, et que le moyen n'a pas plus d'extension que lui, A doit convenir à B. »<sup>276</sup> Aristote renvoie alors au passage que j'ai commenté précédemment, où il explique, en termes transcendants, comment, en vertu d'une hypothèse, on peut faire porter son examen sur un cas particulier et pourtant conclure universellement.

En effet, on l'a montré auparavant, si deux attributs quelconques conviennent au même sujet et si cet extrême se convertit avec l'un d'eux, l'autre aussi des attributs conviendra à celui qui se convertit.<sup>277</sup>

Il exprime ensuite en quoi l'hypothèse qui sous-tend l'induction diffère de celle qui sous-tend le report du problème universel sur l'un de ses inférieurs : ici, l'hypothèse en appelle à la somme de tous les inférieurs pour autoriser l'extension à l'universel.

Toutefois, il faut concevoir C comme composé de tous les singuliers, car l'induction procède d'eux tous.<sup>278</sup>

Or ce caractère complet de l'énumération n'est pas affirmé dans les propositions. Celles-ci ne font qu'énumérer les singuliers dans leur convenance avec l'attribut questionné. Le fait qu'elles énumèrent tous les cas, ou que leur énumération équivaut à une énumération complète, fait l'objet d'un autre énoncé, extérieur à la disposition syllogistique de troisième figure que paraît revêtir l'induction. C'est en cette affirmation *immédiate* d'exhaustivité que consiste l'hypothèse qui fait de l'induction une modalité du syllogisme hypothétique.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'invalider l'induction, de la disqualifier. Tout à fait au contraire, elle se distingue du syllogisme catégorique parce qu'elle *compte sur une lumière supérieure*, plus immédiate. On sait qu'il y a force d'énumération complète en vertu de l'évidence immédiate qu'on a sur la matière concernée. Aristote y insiste tout de suite après : *la conclusion*

---

<sup>276</sup> *Ibid.*, 68b23-24.

<sup>277</sup> *Ibid.*, 68b24-27.

<sup>278</sup> *Ibid.*, 68b27-29.

### *Le syllogisme hypothétique*

*de l'induction a nature d'énoncé immédiat*, elle ne comporte naturellement pas de moyen terme comme tel sur lequel on puisse compter pour y arriver syllogistiquement.

Pareil syllogisme, c'est la proposition première et immédiate qu'il conclut (τῆς πρώτης καὶ ἀμέσου προτάσεως). En effet, ce qui comporte moyen terme, c'est par ce moyen terme qu'on le conclut ; mais ce qui n'en comporte pas, c'est par l'induction (ὧν δὲ μὴ ἔστι, δι' ἐπαγωγῆς).<sup>279</sup>

Aristote termine ce chapitre en pointant avec précision la radicale différence entre induction et syllogisme ; en quoi il redit encore autrement ce qui oppose essentiellement les versions hypothétique et catégorique du syllogisme. « *Il y a une manière dont l'induction s'oppose au syllogisme.* »<sup>280</sup> Cette opposition tient radicalement au fait de comporter ou non un véritable moyen terme : le syllogisme en comporte un, qui s'identifie rigoureusement aux deux extrêmes et les lie avec toute la vigueur du principe de non-contradiction ; l'induction n'en présente pas, son passage de la partie au tout est immédiat, s'impose trop directement pour laisser place à un éventuel moyen terme. Radicalement, l'induction relève de la seconde opération de l'esprit, alors que le syllogisme relève de la troisième. L'induction n'est pas un raisonnement, mais un jugement simple et direct. Aristote le dit avec tout l'appareil technique des termes transcendants : le syllogisme, en usant d'un moyen terme dont le rapport d'universalité avec les deux extrêmes se ramène toujours plus ou moins directement à l'une des deux premières modalités de la première figure, se moule dans le principe *dici de omni vel de nullo* ; l'induction, quant à elle, recourt à un intermédiaire de moindre universalité dont l'équivalence et la convertibilité avec le sujet de sa conclusion doit trouver sa garantie dans une évidence immédiate d'exhaustivité.

Ὁ μὲν γὰρ διὰ τοῦ μέσου τὸ ἄκρον τῷ τρίτῳ δείκνυσιν,  
ἡ δὲ διὰ τοῦ τρίτου τὸ ἄκρον τῷ μέσῳ. — Celui-ci montre,

<sup>279</sup> *Ibid.*, 68b30-32. — Où il y a moyen terme entre sujet et attribut, c'est ce moyen terme qui manifeste la légitimité ou la nécessité de l'attribution; où il n'y en a pas, c'est l'induction, c'est-à-dire l'énumération de tous les singuliers entre lesquels se distribue le sujet.

<sup>280</sup> *Ibid.*, 68b32-33.



Yvan Pelletier

par le moyen, que le grand extrême convient au troisième terme ; celle-là montre, par le troisième terme, que le grand extrême convient au moyen.<sup>281</sup>

L'ultime remarque de ce chapitre pousse facilement sur une fausse piste, en suggérant une espèce de mépris pour l'induction, qui constituerait un procédé moins rationnel, à préférer par les esprits moins puissants, impropres à l'envergure que demande la saisie des relations relativement complexes entre moyen terme et extrêmes. Là n'est pas le point, je crois, et il faut rendre cette interprétation responsable de l'impasse qui s'ensuit pour l'ensemble de la vie intellectuelle : un puissant et rigoureux syllogisme *fondé sur des principes peu fiables* parce que fournis par une faible induction. Plutôt, l'induction concerne les principes immédiats, le début de la démarche intellectuelle, ce qui nous est le plus immédiatement et facilement évident. Sur son acquis peut ensuite reposer ce qu'il y a de plus rigoureux comme discours rationnel. Le syllogisme est antérieur de nature comme raisonnement du fait que lui seul, essentiellement, est raisonnement, et que ce qu'il permet de découvrir et de démontrer se prête à sa forme. L'induction n'a pas autant de rigueur rationnelle non parce qu'elle constitue une voie moins fiable, mais parce qu'elle n'est pas un raisonnement, parce que ce qu'elle conduit à connaître ne prête pas à raisonnement, se juge directement avec trop d'évidence pour laisser place à ce qu'on l'enracine en quelque connaissance antérieure plus évidente.

Φύσει μὲν οὖν πρότερος καὶ γνωριμώτερος ὁ διὰ τοῦ μέσου συλλογισμὸς, ἡμῖν δ' ἐναργέστερος ὁ διὰ τῆς ἐπαγωγῆς. — Par nature, donc, le syllogisme qui s'appuie sur le moyen terme est antérieur et plus intelligible, mais, pour nous, celui qui s'appuie sur l'induction est plus clair.<sup>282</sup>

Voilà qui complète une revue des modalités les plus notables que revêt le syllogisme hypothétique dit par substitution. Voilà pourtant qui n'achève pas encore le parcours des textes les plus significatifs de la conception aristotélicienne du syllogisme hypothétique. Un secteur important a été laissé de

---

<sup>281</sup> *Ibid.*, 68b33-35.

<sup>282</sup> *Ibid.*, 68b35-37.

### *Le syllogisme hypothétique*

côté jusqu'ici. Chaque fois, en effet, qu'Aristote consacre quelques lignes au syllogisme hypothétique, il mentionne la réduction à l'absurde comme l'un de ses représentants les plus caractéristiques. C'est encore une affirmation très étonnante de sa part, qu'on ne comprend pas spontanément, à laquelle on risque même de s'habituer avant de l'avoir comprise.

Mais qu'en est-il ? La réduction à l'absurde est-elle une autre espèce du syllogisme hypothétique ? Ou donne-t-on encore un autre sens à l'appellation en en usant dans son contexte ? Il n'est certes pas facile d'imaginer sur quelle hypothèse, sur quelle concession elle pourrait bien reposer. Avec la réduction à l'absurde, en effet, on a bien l'impression d'avoir affaire à un syllogisme qui peut tout à fait se passer de l'accord de l'interlocuteur pour conclure. Par ailleurs, le fait qu'Aristote y recoure pour manifester la rigueur des modalités syllogistiques fait penser qu'il doit la concevoir de quelque manière comme antérieure ou indépendante du syllogisme, si tant est que ce procédé de manifestation ne tourne pas en rond.

Tous ces problèmes méritent qu'on consacre un nouveau chapitre à cet étrange syllogisme hypothétique que constitue la réduction à l'absurde.

Yvan Pelletier

## CHAPITRE IV

### LA RÉDUCTION À L'ABSURDE

Aussi étrange et surprenante que la conception en paraisse à première vue, c'est indubitablement ainsi qu'Aristote voit les choses : l'argumentation via l'impossible siège à pleins droits parmi les syllogismes hypothétiques.

Τοῦ δ' ἐξ ὑποθέσεως μέρος τὸ διὰ τοῦ ἀδυνάτου. — Le raisonnement par l'impossible est une partie de celui qui dépend d'une hypothèse.<sup>283</sup>

Ses différences avec le syllogisme par substitution sautent pourtant davantage aux yeux que ses ressemblances. En effet, quelle hypothèse immédiatement évidente fonderait dans son cas l'ensemble de l'argumentation ? Qu'est-ce qu'on suppose, quand on réduit à l'impossible ? La position initiale, contradictoire du propos initial ? Mais c'est bien fictivement qu'on la suppose, sans sincérité, certainement sans intention de prendre fermement appui sur elle. De toute manière, cette fausse hypothèse devient partie intégrale du syllogisme qu'on forme, contrairement à l'hypothèse du syllogisme par substitution de propos, qui reste toute extérieure au syllogisme proprement dit.

#### I. Vue d'ensemble de la démarche

Mais rappelons-nous d'abord le mouvement général d'une réduction à l'absurde. Comme tout ce qui a nature d'argument,

---

<sup>283</sup> *Prem. Anal.*, I, 23, 40b25.

Yvan Pelletier

celle-ci travaille à la solution d'un problème rationnel. Un énoncé fait d'abord question, on ne sait pas d'emblée à laquelle de ses contradictoires adhérer, puis la réduction à l'absurde conduit à préférer une contradictoire à l'autre. Elle arrive à ce résultat sans avoir trop l'air d'y viser ; elle se donne d'abord l'apparence de s'en aller ailleurs, d'abandonner le problème. On l'initie avec une ruse. Le problème est soulevé : "B est-il A ?" Pour le bénéfice de la recherche, le répondeur opte pour l'une des contradictoires : "Disons que oui, universellement !" Comme toujours, après cette réponse d'entrée de jeu, le demandeur se voit par là fixé son propos : il doit attaquer la position initiale, se mettre en quête de propositions légitimes par où il puisse faire recevoir qu'en fait, non, tout au contraire, "Quelque B n'est pas A". Mais cette fois la chose n'est pas aisée ; de plus, le répondeur, peut-être, fait un peu le difficile.

Alors le demandeur ne charge pas de front. Il se fait conciliant. Astucieusement, il fait mine d'abandonner la discussion ; il concède au répondeur sa position initiale sans l'attaquer. "Très bien ! Mettons ! Tout B est A." Il oriente ensuite l'attention du répondeur sur autre chose, un énoncé manifestement encore plus sûr, plus légitime, plus immédiatement acceptable : "N'est-ce pas que Tout C est B ?" Une fois cette prémisse accordée, il l'adjoint à la position initiale qu'il vient tout juste de concéder, pour obtenir un syllogisme catégorique impeccable, concluant que "Tout C est A".

Tout B est A (position initiale)

Or tout C est B (prémisse obtenue)

Donc tout C est A

Cette conclusion n'a pas à être demandée, le répondeur n'a aucune liberté de la refuser : elle s'ensuit rigoureusement, et avec une rigueur manifeste — le raisonnement s'est fait en BARBARA, dans le cas ! Mais voilà, il se trouve que "Tout C est A", cette conclusion inéluctable, est une déclaration manifestement absurde, en contradiction avec un énoncé très évident, ou absolument endoxal, qui fait déjà partie d'acquis auxquels le répondeur ne saurait renoncer sans sombrer dans le ridicule et la contradiction : "Quelque C n'est pas A !", tout le monde sait cela, le répondeur l'a éventuellement déjà lui-même affirmé ailleurs, de sorte qu'il est parfaitement incapable de nier l'impossi-

### *Le syllogisme hypothétique*

bilité matérielle de la conclusion qu'on vient d'atteindre.

Que peut faire celui-ci alors ? S'il ne se rétracte pas quelque part, il est réduit à soutenir une absurdité. Il lui faut bien admettre que l'une des prémisses n'aurait pas dû être concédée, qu'elle est responsable de la conséquence indésirable. Si le demandeur a bien fait son travail, le répondeur n'osera pas retirer la prémisses qu'il a lui-même concédée, car son degré d'évidence ou d'endoxalité ne le lui permet pas. Reste simplement à reconnaître que la position initiale qu'il avait prise sur le problème est fautive : la conclusion absurde vient tout entière de là. C'est l'autre contradictoire qu'il faut adopter en solution du problème.

Cette démarche est toute naturelle, tous en usent et sont familiers avec son procédé. Mais comment Aristote arrive-t-il à lui trouver une parenté étroite avec le syllogisme hypothétique ? De quelle hypothèse reçue immédiatement, et prise au sérieux, pareil argument dépend-il ? Vers quel autre propos déplace-t-on la discussion, pour la raison qu'on trouverait plus facilement à argumenter en sa faveur ? Quel serait ce propos substitué qu'on établit syllogistiquement, et dont découlerait immédiatement le propos initial ?

Les réponses ne viennent pas d'elles-mêmes. On sent qu'il y a bien un tout petit peu de cela, ou de quelque chose de semblable, mais il est si difficile de mettre le doigt dessus, le lien paraît si ténu et confus, qu'on a d'abord l'impression que, s'il y a de fait lieu de parler de syllogisme hypothétique, il faudra renoncer à tellement de ses éléments de définition que, c'est à craindre, il n'en restera plus qu'un pâle et lointain homonyme.

### **II. Réfutation directe convertie**

Tout d'abord, plus spontanément que pour le syllogisme par substitution de propos, on sent clairement que le syllogisme via l'impossible montre une bonne et due forme, avec un moyen terme parfaitement à sa place générant une forme impeccable. Aristote en est conscient, il ne jette aucun doute sur ce fait, bien au contraire.

Yvan Pelletier

Τὴν μὲν εἰς τὸ ἀδύνατον ἀπαγωγὴν ἔστι ἀναλύειν, συλλογισμῶ γὰρ δείκνυται. — La réduction à l'impossible peut s'analyser<sup>284</sup>, car elle montre par un syllogisme.<sup>285</sup>

#### A. Syllogisme impeccable

La réduction à l'absurde comporte une forme syllogistique parfaite. Elle présente les deux prémisses attendues et une conclusion qui en découle rigoureusement. Ses prémisses, comme en tout syllogisme catégorique, mettent en relation trois termes, dont l'un sert de moyen entre les deux autres, de façon que la conclusion, où il est jugé de la composition des deux extrêmes, découle nécessairement. Dans sa forme, donc, aucune différence observable avec le plus rigoureux et le plus impeccable des syllogismes catégoriques.

Aristote trouve occasion de le déclarer de la manière la plus manifeste quand il constate que la recherche du moyen terme pour réduire à l'impossible se fera exactement de la même manière que celle du moyen terme du syllogisme qui conclut directement le propos qu'on veut prouver en l'élaborant. Comme je l'ai rappelé un peu plus haut<sup>286</sup>, en effet, le moyen terme, en tout syllogisme catégorique, doit entretenir un lien immédiat avec chacun des extrêmes ; il doit constituer pour chacun son antécédent ou son conséquent dans une conséquence immédiate, ou répugner à l'un de façon tout aussi immédiate tant comme sujet que comme attribut. Chercher les moyens termes susceptibles de résoudre un problème, de faire conclure rigoureusement

---

<sup>284</sup> Ἀναλύειν, synonyme ici d'ἀνάγειν. Analyser ou résoudre le raisonnement, ici, c'est marquer chacune de ses parties — termes, prémisses, conclusion — et ainsi manifester qu'il s'agit proprement d'un raisonnement, et qu'il se ramène à l'une des trois figures. La réduction comme telle de la position initiale à une absurdité constitue proprement un raisonnement qui peut s'analyser et se ramener à l'une des trois figures.

<sup>285</sup> *Ibid.*, 44, 50a30-31.

<sup>286</sup> Il vaut la peine d'en avoir à nouveau la formulation sous les yeux : « Argumenter, c'est composer deux extrêmes à l'aide d'un moyen. Mais ce passage médiat d'un terme à un autre se résout nécessairement dans un passage immédiat entre deux termes : sous peine que l'argument s'étire à l'infini, le passage d'un extrême au moyen doit être immédiat, et de même celui du moyen à l'autre extrême. » (*supra*, p. 68)

### *Le syllogisme hypothétique*

un propos, c'est donc faire la liste des antécédents, conséquents et répugnances de chacun des termes du problème. Il en va pareillement si c'est par réduction à l'impossible qu'on entend procéder.

Les syllogismes qui conduisent à l'impossible usent de la même méthode que ceux qui montrent (τοῖς δεικτικοῖς), car eux aussi s'effectuent par les conséquents (διὰ τῶν ἐπομένων) de chaque terme<sup>287</sup> et ce dont chacun est le conséquent (οἷς ἕπεται ἑκάτερον). C'est la même recherche<sup>288</sup> qu'il faut mener dans les deux cas.<sup>289</sup>

Rappelons-nous Socrate face à Ménon et Anytos. Son intention du moment est de leur montrer que peut-être la vertu ne s'enseigne pas, que peut-être il n'y en a pas de maître. Mais Anytos est convaincu qu'elle s'enseigne et se transmet aisément, que n'importe quel citoyen le moins vertueux l'enseignera sans effort. Face à un interlocuteur aussi récalcitrant, Socrate sent bien qu'il ne faut pas aborder les choses trop de front, ni demander accord sur trop de propositions. Réduire Anytos à l'impossible s'avère la voie la plus praticable. Celui-ci tient absolument à ce que les citoyens vertueux soient des maîtres de vertu. Très bien ! concédons-le-lui ! Comment le réduire à l'absurde ? Il faudra un moyen terme qui répugne manifestement avec le mineur ou le majeur, quelque chose qui refuse comme antécédent ou comme conséquent le citoyen vertueux ou le maître de vertu. Cherchons parmi les antécédents, conséquents et répugnances de l'un et de l'autre. Manifestement, un maître de vertu enseigne la vertu, et a par conséquent des disciples qui deviennent vertueux ; il répugnera à un maître de vertu que ses disciples ne soient pas vertueux ; manifestement aussi, un citoyen vertueux tient au plus haut point à ce que ses enfants deviennent vertueux ; s'il peut enseigner la vertu, c'est à ses enfants qu'il le fera d'abord. Plus un citoyen sera vertueux, plus il sera motivé à rendre ses propres enfants vertueux. Manifestement encore, Thémistocle, Aristide, Périclès, Thycydide sont des citoyens vertueux ; par ailleurs, Cléophante est le fils de

---

<sup>287</sup> Les termes du problème : le mineur et le majeur.

<sup>288</sup> Du moyen terme.

<sup>289</sup> *Prem. Anal.*, I, 29, 45a23-26.



Yvan Pelletier

Thémistocle et il serait ridicule de le considérer comme vertueux ; de même, Lysimaque est le fils d'Aristide et répugne tout autant à l'attribution de la vertu ; Paralos et Xanthippe sont les fils de Périclès et encore vraiment peu vertueux ; enfin, Mélésius et Stéphanos, les fils de Thucydide, ne sont pas du tout vertueux. Voilà un abondant matériel pour mettre Anytos face à l'absurde que peut générer sa certitude. "N'est-ce pas, très cher Anytos, que Cléophante, Lysimaque, Paralos, Xanthippe, Mélésius et Stéphanos sont les fils et disciples de citoyens des plus vertueux ?" — "Comment peux-tu en douter, malheureux Socrate ? Vas-tu te mettre à dénigrer les plus valeureux de nos citoyens ? Mets-tu en doute la vertu de Thémistocle, d'Aristide, de Périclès et de Thucydide ?" — "Certes non, merveilleux Anytos, mais je te trouve bien tolérant d'admirer ainsi Cléophante et sa clique comme gens des plus vertueux !" Bien sûr, Anytos restera bouche bée, mais ses opinions conduisent rigoureusement à cette absurde conclusion.

Les disciples de maîtres de vertu sont vertueux

Or Cléophante & Co. sont des disciples de maîtres de vertu

Donc Cléophante & Co. sont vertueux

Malgré le caractère singulier du mineur, voilà tout de même un impeccable BARBARA. Conclure directement le propos n'aurait pas plus de force, quant à la forme du syllogisme comme tel, et ne réfuterait pas plus rigoureusement.

#### *B. Conversion d'un raisonnement direct*

Il y a plus. La chose est moins familière, et sa constatation demande un peu de subtilité logique, mais, au fond, la réduction à l'absurde ne diffère d'un raisonnement direct que par la disposition de ses éléments. Elle n'est toujours ni plus ni moins que la conversion d'un syllogisme direct produit avec les mêmes matériaux. Dans l'illustration qui précède, par exemple, avec un interlocuteur moins pénible qu'Anytos, Socrate pourrait bien y aller directement, avec les mêmes éléments, et conclure exactement son propos. Son propos, en effet, était, en contradiction avec la position d'Anytos, que "les citoyens vertueux ne sont pas des maîtres de vertu", que ces nobles gens ne sont pas plus que les sophistes ou que quiconque capables de transmettre efficacement la vertu à travers un enseignement adéquat. C'est-à-dire,

### *Le syllogisme hypothétique*

traduit en un corollaire immédiat : “Cléophante & Co.”, bien qu'étant les enfants des citoyens les plus vertueux qui soient, “ne sont pas les disciples de maîtres de vertu”. Car “les disciples de maîtres de vertu sont vertueux”, comme Anytos le concédait à bon droit. Si, en effet, la vertu était un savoir transmissible par l'enseignement, il irait de soi que les disciples du maître compétent finiraient par avoir ce savoir et cette vertu. Mais, aurait poursuivi Socrate, “Cléophante & Co. ne sont pas vertueux”, ce que tous, à la honte des pères de ces énergumènes, constatent bien malheureusement. De ces deux propositions s'ensuit de la façon la plus rigoureuse et directe que “Cléophante & Co. n'ont pas été les disciples de maîtres de vertu”, c'est-à-dire que leurs pères, à leur plus profond regret, n'ont jamais été à même de fournir un enseignement adéquat de la vertu. Il faut comparer de près cette réfutation directe avec la réduction à l'absurde produite précédemment : les deux se trouvent constituées des mêmes énoncés, sauf pour ce qui est d'affirmer ou de nier. Les deux arguments ont une prémisse en commun, leur majeure : “Les disciples de maîtres de vertu sont vertueux” ; l'autre prémisse de la réfutation directe contredit la conclusion absurde de la réduction ; et sa conclusion contredit la position initiale, qui avait été admise comme prémisse de la réduction. Visualisons :

#### *Réduction à l'absurde :*

Les disciples de maîtres de vertu sont vertueux  
*Or* Cléophante & Co. sont les disciples de maîtres de vertu  
*Donc* Cléophante & Co. sont vertueux

#### *Réfutation directe :*

Les disciple de maîtres de vertu sont vertueux  
*Or* Cléophante & Co. ne sont pas vertueux  
*Donc* Cléophante & Co. ne sont pas les disciples de maîtres de vertu

Très clairement, donc, cette réfutation directe est la conversion de cette réduction à l'absurde. Et vice-versa : on peut revenir à la réduction à l'absurde par le même procédé : garder l'une des prémisses comme prémisse, la majeure en l'occurrence ; contredire la conclusion pour obtenir la seconde prémisse ; et la conclusion contredira la seconde prémisse originale. Et il en ira de même de n'importe quelle réfutation directe et de

Yvan Pelletier

n'importe quelle réduction à l'absurde : toujours, quand on argumente de l'une des façons, on aura le choix d'argumenter de l'autre avec exactement la même matière, simplement en convertissant. Toujours, la fermeté formelle sera exactement équivalente ; toujours, le syllogisme formé d'un côté comme de l'autre sera également catégorique. Bien que la chose ait généralement échappé, Aristote l'avait déjà pourtant clairement annoncée :

Tout ce qu'on montre directement<sup>290</sup> peut aussi se conclure par l'impossible, moyennant les mêmes termes, et ce qui se montre par l'impossible peut aussi se montrer directement.<sup>291</sup>

Le Stagirite, certes, illustre alors ce principe de façon à la fois plus universelle et plus abstraite que Socrate versus Anytos, moyennant des termes transcendants, comme toujours présentés de la façon la plus sommaire.

Par exemple, si le propos initial est que A n'est à aucun E. Mettons<sup>292</sup>, alors, qu'il est à quelque E. Puis donc que B est à tout A, et A à quelque E, B sera à quelque E. Or il n'était à aucun.<sup>293</sup>

S'il s'agit de montrer que “Aucun E n'est A”, une réfutation directe pourrait procéder de ce que l'on sache que “Tout A est B” et que “Aucun E n'est B”. Alors la réduction à l'absurde, comptant sur les mêmes éléments, pourrait adjoindre à la même majeure la contradictoire de la conclusion, “Quelque E est A”, puis conclure : “Quelque E est B”, en contradiction avec la mineure originale, et donc absurde, la mineure originale étant recevable pour son évidence, ou au moins son absolue endoxalité. Visualisons :

---

<sup>290</sup> “Ο γὰρ δείκνυται δεικτικῶς, *ce qui se montre en le montrant vraiment*. On se rappelle que plus haut, Aristote avait opposé le syllogisme catégorique, direct, *celui qui montre en montrant*, au syllogisme hypothétique, indirect, *celui qui montre en dépendance d'une hypothèse*. Voir *supra*, pp. 49ss.

<sup>291</sup> *Prem. Anal.*, *ibid.*, 45a26-28.

<sup>292</sup> Κεῖσθω, c'est-à-dire, assumons comme proposition, d'une façon fictive, temporaire, pour voir ce qui s'ensuit.

<sup>293</sup> *Ibid.*, 45a28-31.

### *Le syllogisme hypothétique*

<i>Réfutation directe</i>	<i>Réduction à l'absurde</i>
Tout A est B	Tout A est B
Or aucun E n'est B	Or quelque E est A
Donc aucun E n'est A	Donc quelque E est B

La même chose vaut, illustre-t-il, si la réfutation directe doit conclure une particulière affirmative :

C'est pareil, si le propos initial est que A est à quelque E. Si A, en effet, n'est à aucun E, et que E est à tout G, A ne sera à aucun G. Or il était à tout G.<sup>294</sup>

<i>Réfutation directe</i>	<i>Réduction à l'absurde</i>
Tout G est A	Aucun E n'est A
Or tout G est E	Or tout G est E
Donc quelque E est A	Donc aucun G n'est A

L'induction est bien suffisante pour en étendre universellement la conclusion. On comprend, en effet, pourquoi il en va ainsi : dans la réduction à l'absurde, tout comme dans la réfutation directe, l'argumentation procède toujours d'antécédents ou de conséquents des extrêmes.

Ὅμοίως δὲ καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων προβλημάτων· αἰεὶ γὰρ ἔσται καὶ ἐν ἅπασιν ἢ διὰ τοῦ ἀδυνάτου δεῖξις ἐκ τῶν ἐπομένων καὶ οἷς ἔπεται ἐκάτερον. — Il en va pareillement aussi pour les autres problèmes, car toujours et en tous les cas la démonstration par l'impossible (ἢ διὰ τοῦ ἀδυνάτου δεῖξις)<sup>295</sup> se fera à partir de ce qui suit chaque terme (ἐκ τῶν ἐπομένων) et de ce à quoi il se rattache (οἷς ἔπεται ἐκάτερον).<sup>296</sup>

Le contexte de ces considérations était de fournir des indications pour faciliter la recherche du moyen terme. Aristote revient donc avec la constatation que la recherche se fait de même façon pour réfuter directement et pour réduire à l'absurde le même énoncé,

---

<sup>294</sup> *Ibid.*, 45a31-33.

<sup>295</sup> Plus loin (45a38), ἀπόδειξις apparaît comme un synonyme. *Démonstration* n'est bien sûr pas pris au sens le plus strict, mais largement, comme équivalent de συλλογισμός, *raisonnement*.

<sup>296</sup> *Ibid.*, 45a33-36.

Yvan Pelletier

puisque c'est le même moyen terme, c'est le même antécédent ou conséquent des extrêmes, qui générera les deux arguments, dont on voit bien qu'ils sont matériellement le même, encore une fois, en observant combien aisément on convertit l'un en l'autre. Aristote décrit une autre fois cette conversion en la refaisant en sens inverse, de la réduction à la preuve directe.

Ainsi, pour chaque problème, la recherche reste la même, qu'on veuille conclure directement (δεικτικῶς) ou réduire à l'impossible, puisque c'est des mêmes termes que sont issues les deux démonstrations (ἀποδείξεις). Par exemple, si on a montré que A n'est à aucun E parce qu'il s'en trouverait que B soit à quelque E, chose impossible ; on peut alors assumer que B n'est à aucun E, mais à tout A, et manifestement A ne sera à aucun E. Réciproquement, si on a montré directement que A n'est à aucun E ; en faisant l'hypothèse (ὑποθεμένους) qu'il est à quelque E, on montrera par l'impossible qu'il n'est à aucun. Il en va pareillement pour les autres cas. En tous les cas, en effet, on doit assumer un terme commun, différent des termes initiaux, auquel s'adressera le syllogisme pour conclure du faux, de telle sorte qu'en convertissant cette proposition (ἀντιστραφείσης ταύτης τῆς προτάσεως)<sup>297</sup>, tout en gardant l'autre pareille, le syllogisme deviendra direct par les mêmes termes.<sup>298</sup>

Aussi concis que soit généralement Aristote, aussi laconique qu'il se soit montré sur ce thème particulier du syllogisme hypothétique, il martelle littéralement cette observation que la réduction à l'absurde compte exactement sur le même moyen terme que la réfutation directe correspondante pour manifester le même propos. Il ne se fera pas faute, d'ailleurs, de revenir plus loin sur les mêmes considérations, de les réaffirmer avec force, en poussant la précision jusqu'à faire remarquer cette évidence que la réfutation directe et la réduction à l'absurde qui cons-

---

<sup>297</sup> *Convertir* a ici un sens particulier : tourner une proposition en sa contradictoire et en faire la conclusion de l'autre argument ; réciproquement, la contradictoire de la conclusion deviendra une proposition pour l'autre argument.

<sup>298</sup> *Ibid.*, 45a36-b8.

### *Le syllogisme hypothétique*

tituent comme le recto et le verso de l'attaque d'une même position ne s'incarneront pas dans la même figure. Un syllogisme, en effet, ne se convertit jamais dans la même figure. Celui de chaque figure peut se convertir indifféremment en l'une ou l'autre des deux autres, suivant que c'est l'une ou l'autre de ses propositions qui sera conservée pour conclure la contradictoire de l'autre. Aristote descend dans la précision jusqu'à dire en quelle figure aboutit la réfutation directe, selon la figure d'origine de la réduction à l'absurde et la qualité du propos initial.

Tout ce qui se conclut directement se montrera aussi par l'impossible, et ce qui se montre par l'impossible peut se conclure directement, avec les mêmes termes, *mais pas dans les mêmes figures*. En effet, quand le raisonnement<sup>299</sup> s'effectue dans la première figure, le vrai sera conclu dans la seconde ou la dernière<sup>300</sup> : le négatif dans la seconde et l'affirmatif dans la dernière. Quand le raisonnement est dans la seconde figure, le vrai se conclut dans la première pour tous les problèmes. Enfin, quand le raisonnement est dans la dernière figure, le vrai se conclut dans la première et dans la seconde : l'affirmatif dans la première et le négatif dans la seconde.<sup>301</sup>

De tout cela ressort avec la plus grande clarté qu'essentiellement, la réduction à l'absurde constitue un syllogisme aussi rigoureux que la réfutation directe, sans que rien n'en dépende de quelque hypothèse supplémentaire plus ou moins à la merci du bon vouloir de l'interlocuteur. La réduction à l'absurde, Aristote ira-t-il jusqu'à dire, est inséparable de la réfutation directe, elle est quasi absolument le même raisonnement qu'elle.

Ce sont, en effet, *les mêmes raisonnements* que par la conversion qui s'effectuent... Évidemment, donc, tout problème se démontre des deux manières, tant par l'impossible que directement ; *l'un et l'autre ne peuvent se séparer*.<sup>302</sup>

Pourquoi donc, alors, Aristote veut-il tout aussi clairement faire de la réduction à l'absurde un syllogisme hypothétique plu-

---

<sup>299</sup> Par l'impossible.

<sup>300</sup> Par un raisonnement direct.

<sup>301</sup> *Ibid.*, II, 14, 62b38-63a7.

<sup>302</sup> *Ibid.*, 63b16-21.

Yvan Pelletier

tôt que catégorique ? Pourquoi donner cette impression de l'affaiblir, de la rendre tributaire de quelque manœuvre étrangère à sa propre constitution ? En somme, qu'est-ce que la réduction à l'absurde a en commun avec le syllogisme hypothétique commun, cette argumentation montée sur la substitution au propos initial d'un propos agréé comme équivalent à lui ?

### III. Syllogisme hypothétique spécifique

Pour pointer de la manière la plus exacte ce que, comme syllogisme hypothétique, la réduction à l'absurde a de spécifique, il faut partir de ce qu'elle a de commun avec le syllogisme hypothétique commun, dit syllogisme par substitution. Car c'est une nécessité de notre raison d'aller du confus au distinct et, partant, du commun au propre.

#### A. Stratégie d'argumentation

Le premier point commun, je l'ai déjà mentionné<sup>303</sup>. Ce qu'on désigne premièrement, avec l'appellation de *réduction à l'absurde* ou de *raisonnement via l'impossible*, tout comme dans le cas du syllogisme par substitution de propos, ce n'est pas tant une forme spéciale de raisonnement qu'une stratégie globale d'argumentation adaptée à la difficulté spéciale que pose tel problème soulevé. Théoriquement, on préfère aller directement à son propos. Un problème est soulevé, une position initiale est prise, on est tout de suite en quête des prémisses qui habiliteront à l'attaquer directement, à en conclure la contradictoire. Mais au cours de telle recherche particulière, quelque circonstance particulière accroît la difficulté de ce faire. C'était la rareté de pareilles prémisses à la portée immédiate de l'esprit qui motivait à substituer au propos initial quelque antécédent ou conséquent immédiat plus fertile en principes d'argumentation. Ce sont par contre les dispositions morales ou intellectuelles imparfaites de l'interlocuteur qui suggéreront le raisonnement via l'impossible. Pour se constituer, le raisonnement a besoin qu'on lui concède ses deux prémisses. C'est parfois trop demander à un interlocuteur récalcitrant. On sera content si déjà il concède une prémisse même absolument endoxale, même évidente, même dont l'utilité

---

<sup>303</sup> Voir *supra*, pp. 95ss.

### *Le syllogisme hypothétique*

à la réfutation de la position initiale n'est pas trop visible. La stratégie via l'absurde permet de ne pas lui quêter la seconde prémisse, dont il anticiperait trop aisément la réfutation de sa position. Plutôt, on usera comme d'une prémisse de sa propre position, qu'il a déjà affirmée et ne peut refuser. Évidemment, l'astuce est fragile. Si elle dissimule pour un moment la direction de l'argumentation, elle compte qu'à la fin la conclusion sera assez manifestement impossible pour que l'interlocuteur ne s'obstine pas à refuser son absurdité. C'est le sens de l'avertissement des *Topiques* :

Quand on peut conclure le même propos, tant sans passer par l'impossible qu'en passant par l'impossible, alors, si on est à démontrer et non à discuter, rien ne diffère à conclure d'une façon ou de l'autre. Mais si est à discuter contre un autre, on ne doit pas user du raisonnement par l'impossible. En effet, si on a raisonné sans conclure l'impossible, il ne se trouve aucune occasion de contester ; mais quand c'est l'impossible qu'on conclut, à moins que ce ne soit trop manifestement faux, l'autre dit que ce n'est pas impossible, de sorte que les demandeurs n'arrivent pas à ce qu'ils veulent.<sup>304</sup>

Le tout est vraiment question de stratégie. Un énoncé est-il plus manifeste en sa vérité, plus aisé à faire admettre, on table dessus et on réfute directement ; l'absurdité de sa contradictoire s'impose-t-elle plus facilement, on y réduit la position initiale. Certes, comme le mentionne Aristote, hors la discussion et ses besoins stratégiques, la chose devient indifférente, ou simple question d'enjolivement littéraire.

Combien il s'agit de stratégie, on le verra encore par un autre aspect. On a observé comment Socrate ne sent pas toujours le besoin de raisonner en faveur du propos substitut. Souvent, en effet, simplement signaler quelque antécédent immédiat du propos initial suffit à emporter l'adhésion, du fait que cet antécédent, ce propos substitut, soit immédiatement recevable et ne demande pas preuve. Il en va de même avec le détour via l'impossible. Il arrivera également que la conséquence absurde attachée à une position la suive immédiatement, sans requérir de

---

<sup>304</sup> *Top.*, VIII, 2, 157b34-158a2.



preuve formelle. La signaler réduira déjà la position attaquée à l'absurde, sans qu'on n'ait produit aucun raisonnement, tout comme on en aurait présenté une réfutation directe immédiate en signalant combien le propos initial s'ensuit immédiatement de la contradictoire de cette absurdité. Quand, par exemple, Socrate propose qu'on cherche les éventuels maîtres de vertu du côté de ceux qui se font payer pour l'enseigner, comme on le ferait en n'importe quel autre domaine, la conséquence absurde surgit immédiatement : seuls les sophistes réclament un salaire à ce regard ! Les sophistes, ces effrontés, des maîtres de vertu !? De même, quand Aristote signale que nier la convertibilité de l'universelle négative (Aucun  $\square$  n'est  $\square$ ), cela implique que cette négative ne soit pas universelle, c'est à une conséquence immédiate qu'il réfère. Il n'y a pas lieu d'argumenter pour l'établir, mais tout au plus de la rendre plus concrète, visualisable par le moyen de l'ecthèse, en donnant un nom propre (C) à la partie de l'attribut à laquelle on pourrait attribuer le sujet : *si* quelque  $\square$ , disons C, est  $\square$ , *alors* quelque  $\square$ , justement C, sera  $\square$  !<sup>305</sup>

### B. Substitution de propos

La ressemblance ne s'arrête pas là. Lors de la réduction à l'absurde, on assiste aussi à une substitution de propos. Là aussi le raisonneur opte pour soutenir et conclut de fait quelque chose en faveur de quoi il lui paraît plus commode d'argumenter que le propos naturellement suggéré par la discussion en cours. Le raisonnement formulé conclut formellement autre chose que le propos initial problématique, il conclut un énoncé le plus parfaitement absurde possible.

On a déjà vu que le motif de la substitution est différent, touchant aux dispositions de l'interlocuteur, plutôt qu'à la difficulté du propos. La matière de la substitution est aussi très différente : un énoncé pire que problématique, absolument inadmissible, aussi faux qu'on en puisse trouver, plutôt qu'un énoncé plus facile à établir et faire adopter.

Tous les raisonnements par l'impossible, c'est le faux qu'ils concluent (τὸ μὲν ψεῦδος συλλογίζονται).<sup>306</sup>

---

<sup>305</sup> Voir *Prem. Anal.*, I, 2.

<sup>306</sup> *Prem. Anal.*, I, 23, 41a23.

### *Le syllogisme hypothétique*

On résiste spontanément à identifier le propos supposément à préférer au propos initial avec cette absurdité qu'on va conclure de sa contradictoire. Une absurdité n'a vraiment pas l'air d'un propos plus facile d'atteinte que le propos initial. Ce dernier est seulement problématique : peut-être est-il faux et ne pourra-t-on donc trouver rien de très solide dont le conclure rigoureusement ; mais peut-être est-il vrai et offrira-t-il quelque antécédent valable dont le faire découler. Mais l'absurdité est fautive par définition et ne saurait donc se rattacher plus facilement à des prémisses avérées. Aussi les commentateurs tendent-ils à s'écarter de la clarté aristotélicienne. Alexandre, par exemple, comme propos substitut, dans la réduction à l'absurde, pointe plutôt la contradictoire du propos, sans doute pour la proximité plus immédiate de contenu qu'elle entretient avec le propos initial lui-même. S'essayant à énumérer les diverses matérialisations du propos de substitution, il affirme ainsi, confondant presque principes et termes syllogistiques :

Lorsqu'on procédait par l'impossible, le raisonnement visait ce qu'on avait fixé comme hypothèse (τὸ ὑποτεθέν), c'est-à-dire ce qu'on avait substitué à ce qu'on voulait montrer. *C'est sa contradictoire qu'on avait fixée comme hypothèse* (τὸ ἀντικείμενον ἀπὸ τοῦ ὑποτίθεμεν), et c'est d'elle, avec l'une de celles qu'on aurait posées, qu'on a produit le raisonnement propre à montrer. Il en va de même aussi, dit Aristote, pour les autres raisonnements issus d'une hypothèse. En effet, là aussi, le raisonnement propre à montrer vise ce qu'on a assumé par après comme propos (πρὸς τὸ μεταλαμβάνομενον γίνεται). Ce qu'Aristote appelle le *propos assumé par après*, c'est cela dont on effectue la démonstration et que le raisonnement conclut (οὗ ἢ δεῖξις καὶ ὁ συλλογισμὸς γίνεται) : *c'est tantôt la contradictoire du propos* (ὅ ἐστι ποτὲ μὲν τὸ ἀντικείμενον τοῦ προκειμένου), *comme dans la démonstration par l'impossible*, tantôt ce qu'on assume d'une concession (ποτὲ δὲ τὸ ἐξ ὁμολογίας ληφθέν)... C'est donc pour conclure cela que s'effectue le raisonnement (ὁ μὲν οὖν συλλογισμὸς τούτου γίνεται), mais le propos initial trouve sa démonstration soit

Yvan Pelletier

par le biais de quelque concession, soit par celui de quelque autre hypothèse.<sup>307</sup>

Mais tout réflexe et tout préjugé mis à part, c'est bien la conclusion absurde qu'il faut désigner comme propos substitut dans la réduction à l'absurde. C'est elle qu'on conclut, du moins prochainement, plutôt que le propos fixé initialement ; c'est elle seule, dans toute la démarche, qui revêt la forme d'une conclusion syllogistique. Sans compter qu'elle constitue un propos plus facile à conclure, sinon par la solidité de son contenu, du moins par les prémisses auquel l'interlocuteur permet l'accès dans les circonstances.

Et voilà qui nous introduit à une autre différence avec le syllogisme hypothétique ordinaire : la dissimulation, l'insincérité qui colore essentiellement la réduction à l'absurde. Un raisonnement est un outil de manifestation de la vérité, on en use pour avancer dans la connaissance, on adhère finalement à sa conclusion. Dans le cas présent, celui qui argumente n'a aucune intention d'adhérer à la conclusion précise à laquelle il aboutit ; bien au contraire, il souhaite ardemment que même son interlocuteur la refuse à toutes forces. Il élabore son argument avec la plus grande rigueur, mais avec l'intention bien arrêtée que personne n'en puisse recevoir la conclusion pour vraie.

Cette insincérité se fait d'ailleurs présente plus tôt, dès le début, dès le premier pas, du fait de proposer une prémisse à laquelle on n'adhère que des lèvres. L'interlocuteur qui réduit à l'absurde commence par suggérer d'appuyer la recherche précisément sur ce qu'il souhaite discréditer. Contrairement à ce qu'il en est de l'argumentation directe et normale, où on propose de bonne foi deux prémisses qu'on considère sincèrement comme vraies, évidentes, ou à tout le moins endoxales, fiables, dans la réduction à l'absurde, il n'y en a qu'une à laquelle celui qui l'élabore accorde ainsi sa confiance. Quant à l'autre prémisse, son adhésion y est factice, feinte, fictive, pour ainsi dire.

Voici comment le raisonnement direct diffère de celui qui réduit à l'impossible : dans celui qui procède directement, c'est pour le vrai (*κατ' ἀλήθειαν*) qu'on pose les deux propositions,

---

<sup>307</sup> Alexandre, *ibid.*, 41a37 (262, 1-11)

### *Le syllogisme hypothétique*

tandis que, dans celui qui réduit à l'impossible, il y en a une qu'on pose fictivement ( $\psi\epsilon\upsilon\delta\omega\varsigma$ ).<sup>308</sup>

La différence est d'importance ; la minimiser ouvrirait la porte à ce formalisme qui finit par considérer la logique comme simple vérification de cohérence sans rapport avec la réalité et à la disqualifier en tant qu'instrument effectif de l'intelligence dans la découverte de la vérité. L'une des prémisses dont se constitue la réduction à l'absurde est au moins problématique ; elle est même, dans l'intuition de celui qui élabore le raisonnement, fautive. Elle est donc indigne de revêtir la forme syllogistique, car dans le faux, ou même dans du simplement problématique, on ne saurait puiser aucune garantie de vérité à l'arrivée. Or la recherche intellectuelle est quête de vérité ; elle ne se satisfait pas de cohérence brute. Une prémisses légitime en est donc une dont on sait qu'elle est vraie : soit immédiatement évidente, soit conclusion d'un ou de plusieurs syllogismes valides qui la ramènent ultimement à quelque chose d'immédiatement évident ; au moins, immédiatement endoxale, ou médiatement endoxale de la même manière. Même le syllogisme par substitution se plie à cette exigence : la confirmation syllogistique de son antécédent intègre deux prémisses de ce calibre. La réduction à l'absurde, pour sa part, prétend s'en émanciper : non seulement elle laisse entrer dans sa matière une prémisses fautive ou paradoxale, ou au moins problématique, mais elle le fait exprès : c'est sa nature de le faire ; celui qui la forme use comme d'une prémisses d'un énoncé dont il sait, dont au moins il pressent qu'il est faux, paradoxal, dont il sait qu'il est au moins problématique, de toute manière indigne de fonder un raisonnement. Et il ambitionne une conclusion à laquelle il attache encore plus évidemment ces défauts.

#### *C. Une hypothèse péremptoire*

Mon exposé prend une tournure étrange. J'avais commencé par vanter la réduction à l'absurde pour sa rigueur égale à celle de n'importe quel syllogisme catégorique direct. Serais-je maintenant en train de me rétracter ? de lui retirer sa noblesse ? de la dénigrer pour sa mauvaise foi, sa nocivité ? En tout cas, on le

---

<sup>308</sup> *Ibid.*, 29, 45b8-11.

Yvan Pelletier

voit bien, elle se démarque du syllogisme ordinaire, comme s'en démarquait le syllogisme hypothétique. Mais enfin, est-elle de fait un syllogisme hypothétique ou n'en est-elle qu'un homonyme, pour les ressemblances mentionnées jusqu'ici, qui roulent sur le fait d'une substitution de propos.

Voici la question de fond : quelle est donc l'hypothèse concernée, si vraiment on doit appeler hypothétique cette si étrange stratégie de substitution de propos ? De fait, il y a hypothèse de départ. Là-dessus aussi Aristote est très affirmatif :

Τὸ δ' ἐξ ἀρχῆς ἐξ ὑποθέσεως δεικνύουσιν, ὅταν ἀδύνατόν τι συμβαίῃ τῆς ἀντιφάσεως τεθείσης. — Le propos initial, on le montre à partir d'une hypothèse, quand quelque chose d'impossible s'ensuit du fait d'en avoir posé la contradictoire.<sup>309</sup>

Comme on l'a observé avec le syllogisme par substitution, la réduction à l'absurde ne conclut pas son propos, mais pourtant elle le manifeste, elle l'établit aussi fermement qu'un syllogisme direct. De son côté, le syllogisme par substitution concluait autre chose que son propos et y aboutissait ensuite en vertu d'une hypothèse qui reconnaissait que sa conclusion effective revenait au même, étant donné la conséquence immédiate qui la reliait à son propos de fond. Aristote croit observer la même stratégie dans l'argumentation via l'impossible. Alexandre rend bien sa pensée, si on oublie son expression maladroite qui assimile hypothèse et conclusion :

Ils procèdent aussi d'hypothèse les raisonnements qui montrent quelque chose moyennant la réduction à l'impossible. Dans leur cas, le raisonnement ne porte pas non plus sur ce qu'on y montre ; plutôt, le raisonnement vise ce qu'on assume comme hypothèse (πρὸς τὸ ὑποτεθεῖν) et porte sur le faux. C'est ensuite du fait de renoncer à l'impossible montré par le raisonnement qu'on pose le propos, sans avoir d'abord formé aucun raisonnement qui le conclue (οὐδενὸς πρὸς αὐτὸ συλλογισμοῦ προηγουμένως γενομένου).<sup>310</sup>

---

<sup>309</sup> *Ibid.*, 23, 41a24-26.

<sup>310</sup> Alexandre, *ibid.*, 50a16 (386, 22-27).

### *Le syllogisme hypothétique*

Une autre façon dont parle Aristote enfonce le clou : la réduction à l'absurde, elle non plus, ne s'analyse pas en tant que telle comme un syllogisme et ne se ramène pas à l'une de ses trois figures.

Il en va pareillement, d'ailleurs, de ce qu'on obtient par l'impossible. Cela non plus il n'est pas possible de l'analyser.<sup>311</sup>

Partant de ce fait que le propos initial entraîne un énoncé auquel il soit impossible d'adhérer, ce n'est pas moyennant un syllogisme qu'on établit le propos. On ne le conclut pas ; on l'infère immédiatement. On ne peut pas, en analysant le cheminement de la raison lors d'une réduction à l'impossible, assembler des prémisses dont la conclusion soit le propos initial. Comme en tout syllogisme hypothétique, ce propos, c'est finalement en vertu d'une hypothèse immédiatement évidente qu'on l'infère. Même si, par ailleurs, ce cheminement comporte formellement un syllogisme parfaitement analysable en prémisses et conclusion, toujours rattachable à l'une des trois figures syllogistiques.

Ἀλλὰ τὴν μὲν εἰς τὸ ἀδύνατον ἀπαγωγὴν ἔστι (συλλογισμῷ γὰρ δείκνυται), θάτερον δ' οὐκ ἔστιν· ἐξ ὑποθέσεως γὰρ περαίνεται. — Par contre, la réduction à l'impossible peut s'analyser (τὴν μὲν εἰς τὸ ἀδύνατον ἀπαγωγὴν ἔστι ἀναλύειν), car elle démontre (δείκνυται) au moyen d'un raisonnement ; mais l'autre inférence ne le peut pas : c'est en fait d'une hypothèse qu'elle s'obtient (ἐξ ὑποθέσεως γὰρ περαίνεται).<sup>312</sup>

Ces considérations restent peut-être trop abstraites. Mais imaginons une discussion où le point en litige est si, ou non, toute vertu est à encourager. L'interlocuteur en doute et préfère, comme position initiale, soutenir que, assez vraisemblablement, "certaines vertus ne sont pas à encourager". Pour mettre cette position en situation intenable, il suffira, en faisant mine de la concéder, de faire reconnaître que tout de même "toute vertu est

---

<sup>311</sup> *Prem. Anal.*, I, 44, 50a29-30.

<sup>312</sup> *Ibid.*, 50a30-32.

Yvan Pelletier

un bien”. On conclura alors en troisième figure cette absurdité que “certains biens ne sont pas à encourager”.

Quelque vertu n'est pas à encourager  
Or toute vertu est un bien  
Donc quelque bien n'est pas à encourager

C'est l'illustration que propose Alexandre. Sa présentation en est tout de même étrange, du fait de confondre un peu trop la réduction à l'absurde avec la réfutation directe dont elle est la conversion.

En effet, une fois concédé que toute vertu est bonne, et aussi que tout bien est à encourager, contre celui qui n'accorderait pas que toute vertu est à encourager, celui qui le montre par la réduction à l'impossible n'en fera pas la conclusion d'un raisonnement ; plutôt, *prenant son opposé comme hypothèse* (ὕποθέμενος δὲ τὸ ἀντικείμενον αὐτῷ), que toute vertu n'est pas à encourager, et assumant en plus que toute vertu est bonne, il conclura par un raisonnement en troisième figure que tout bien n'est pas à encourager. Conclure cela montrera le propos initial, du fait que ce qu'il conclut soit impossible.<sup>313</sup>

Comme on le voit, Alexandre est conscient de cette réversibilité par conversion de la réfutation directe et de la réduction à l'absurde. Mais le scénario cloche, de prétendre recourir à la réduction à l'absurde après s'être vu refuser la conclusion de la réfutation directe. En effet, cette conclusion ne se refuse pas ; elle n'a pas même à être demandée ; la forme syllogistique l'impose. Quelqu'un qui en admet les deux prémisses ne peut refuser que la conclusion en suit ; il s'agit du plus correct BARBARA.

Tout bien est à encourager  
Or toute vertu est un bien  
Donc toute vertu est à encourager

Avec quelqu'un qui pousserait la mauvaise foi jusqu'à refuser la rigueur de BARBARA, il n'y aurait pas grand sens à recourir à un BOCARDO indirect. Non ! comme je l'expliquais plus haut, on opte pour la réduction à l'absurde plutôt que pour la réfutation directe, si on craint que les dispositions de l'interlocuteur l'em-

---

<sup>313</sup> Alexandre, *ibid.*, 50a16 (388, 33 – 389, 5).

### *Le syllogisme hypothétique*

pêchent de concéder plus d'une prémisse, si on pressent qu'il sera plus embarrassé de soutenir obstinément la contradictoire absurde de la seconde prémisse une fois conclue que de refuser l'évidence ou l'endoxalité de son affirmation comme prémisse.

Cette juxtaposition dans la même démarche des versions directe et indirecte du même argument est quand même indicative d'une difficulté théorique ressentie à pointer précisément quelle hypothèse fonde la réduction à l'absurde. Alexandre prend acte que voilà bien la doctrine d'Aristote et il y souscrit : *le recours à l'impossible ne constitue pas en soi un raisonnement*. Il consiste lui aussi, comme le syllogisme par substitution le plus courant, en une inférence immédiate ; il en appelle à une hypothèse préadmise qui garantisse d'avance que de conclure ce qu'on va conclure reviendra pratiquement au même que de conclure le propos initial.

Aristote parle ensuite des raisonnements par l'impossible, qui sont eux aussi issus d'une hypothèse. Eux non plus, dit-il, il n'est pas possible de les analyser, parce que dans leur cas non plus le raisonnement ne vise pas ce qu'on soutient, mais autre chose. En effet, du fait de *prendre pour hypothèse* ce qui s'y oppose, on montre par un raisonnement que quelque chose d'impossible s'ensuit. Ensuite, le propos se trouve établi du fait de renoncer à l'impossible montré par raisonnement (τὸ δὲ προκείμενον τῆ τοῦ ἀδυνάτου διὰ συλλογισμοῦ δειχθέντος ἀναιρέσει τίθεται), mais non par un syllogisme proprement adressé à lui (ἀλλ' οὐ δι' οἰκείου καὶ πρὸς αὐτὸ γεγονότος συλλογισμοῦ).<sup>314</sup>

Alors, quel contenu tient au juste cette hypothèse fondatrice de l'argumentation par l'impossible ? Les commentateurs, en général, paraissent montrer du doigt la contradictoire du propos, interprétant comme suggestion en ce sens ces mots du Stagirite : « ... du fait d'en avoir *posé* la contradictoire (τῆς ἀντιφάσεως τεθείσης) »<sup>315</sup> ? Cette assumption représente effectivement une condition *sine qua non* pour être à même de lier syllogistiquement de l'absurde au refus du propos : supposer sa

---

<sup>314</sup> *Ibid.* (388, 27-33)

<sup>315</sup> Voir *Prem. Anal.*, I, 23, 41a25-26.



Yvan Pelletier

contradictoire, d'aussi mauvaise foi que cela se fasse. La contradictoire du propos initial, on l'a vu, n'est pas le propos substitut ; sera-t-elle l'hypothèse qui colore la réduction à l'absurde en syllogisme hypothétique ? Des apparences poussent à le croire d'abord, qui glissent sur une homonymie. C'est que la contradictoire du propos initial joue en effet, dans la réduction à l'absurde, un rôle que l'on peut qualifier d'hypothèse : elle est *supposée*, on l'utilise comme prémisse, elle se voit accorder le statut et le nom d'*hypothèse* : elle est le ὑποτεθεῖν<sup>316</sup>. Dans la citation qui précède, Alexandre ne parlait-il pas de « prendre pour hypothèse ce qui s'oppose au propos »<sup>317</sup> ?

Saint Albert le Grand s'exprime aussi assez nettement en ce sens. Curieusement, il commence en accordant une importance excessive à la divergence formelle entre syllogismes direct et indirect. Il ne paraît pas voir le syllogisme hypothétique comme la simple insertion d'un syllogisme catégorique dans une stratégie plus globale, mais comme une espèce à part entière du syllogisme :

Nécessairement, disons-nous, en donnant encore *une division formelle du raisonnement en espèces (dividentes formaliter syllogismum in species)*, tout raisonnement est soit direct (*ostensivum*), soit hypothétique (*ex hypothesi*).<sup>318</sup>

Le critère sur lequel il fait reposer la distinction entre les deux, cependant, manque d'aplomb. Du côté du syllogisme direct, c'est clair et sans problème : il le caractérise par le fait de viser sans détour au propos à manifester : « *Si on argumente en visant justement la chose qu'on doit manifester, nécessairement le syllogisme est direct (monstratif)*. »<sup>319</sup> Mais la différence spécifique qu'il impose à l'argument hypothétique surprend, puisqu'elle ne s'oppose pas directement à cela. On s'attendrait que l'espèce opposée consiste à chercher à conclure d'abord autre chose que le propos, et la formulation d'Albert paraît orientée en ce sens : « *Tandis que si on argumente en visant une position concédée,*

---

<sup>316</sup> Voir Alexandre, *ibid.*, 41a37 (262, 2).

<sup>317</sup> Voir *ibid.* (388, 30-31)

<sup>318</sup> Albert le Grand, *In I Prior. Anal.*, tract. V, c. 1 (Éd. Doyon, #55, 55b).

<sup>319</sup> *Ibid.*

### *Le syllogisme hypothétique*

*nécessairement le raisonnement procède d'une hypothèse.* »<sup>320</sup> *Ad*, comme *πρός*, semble annoncer la conclusion visée ; c'est la conclusion que cette préposition gouverne, dans la définition du syllogisme direct ; et c'est elle qu'elle devrait gouverner dans la définition d'une espèce opposée. Dans le contexte des propos de saint Albert, toutefois, cela ne tient pas. Il ne saurait être question, en effet, de chercher à manifester et conclure « une position » déjà « concédée » ; être *concedé*, c'est ne pas requérir d'argument à son appui ; on serait ridicule de caractériser une espèce stricte d'argumentation par le fait qu'elle se consacre... à conclure un propos qui n'en a pas besoin. D'ailleurs, ce n'est pas non plus ce que fait le syllogisme hypothétique, même dans la description de saint Albert. Déjà, le syllogisme par substitution le plus ordinaire ne se distingue pas par le fait de viser à conclure son hypothèse ; au contraire, son hypothèse lui permet de conclure autre chose en l'assurant qu'il pourra considérer avoir manifesté le propos initial qu'il devait conclure. Cela, Albert semble le voir aussi, quoique l'ambiguïté de ses formulations n'en supprime pas tout doute. Ainsi, il déclare assez nettement : « *Dans tous les syllogismes qui procèdent d'une hypothèse, le syllogisme vise à un propos assumé au-delà du propos initial (transsumptum).* »<sup>321</sup> Dans le contexte, *transsumptum* veut manifestement traduire ce qu'Aristote rendait par *μεταλαμβανόμενον*. Mais pour expliquer, Albert ajoute une périphrase assez ambiguë sur ce qui, au juste, fait l'objet d'une assomption immédiate : « *C'est-à-dire, en allant de l'hypothèse assumée au propos principal.* »<sup>322</sup> La périphrase présente une maladresse agaçante, s'il s'agit de dire qu'on assume par hypothèse une inférence immédiate entre le propos prochain et le propos initial. La formulation semble plutôt donner le propos de substitution pour déjà assumé au départ et comme constituant en lui-même l'hypothèse comme telle. Albert concevrait-il l'énoncé de substitution (*transsumptum*) comme un énoncé admis immédiatement

---

<sup>320</sup> *Ibid.*

<sup>321</sup> *Ibid.*, c. 2 (Éd. Doyon, #55, 60a).

<sup>322</sup> *Ibid.*

Yvan Pelletier

puis intervenant comme prémisses dans un argument dont le propos initial (*principale propositum*) serait la conclusion ?

En illustrant concrètement, Albert semble échapper à cette impression, mais sa description de la réduction à l'absurde y reconduit à plein. D'abord, en effet, il paraît donner le propos substitut comme quelque chose à atteindre par un syllogisme, quelque chose à prouver, de façon à permettre d'assumer immédiatement, ensuite, à partir de lui, le propos initial :

On argumente ainsi à partir d'un cas semblable lorsque, après avoir *posé* que, pour l'immortalité de l'âme, il en va pareillement en un homme et en tous, et avoir *prouvé* que l'âme de Socrate est immortelle, on *assume* que l'âme de tout homme est immortelle.<sup>323</sup>

Tout dépend de la manière d'entendre *positum*, *probatum* et *sumitur*. Pour autant qu'on reçoit le premier et le dernier comme des accords donnés immédiatement à un énoncé, et l'intermédiaire comme un accord donné moyennant une argumentation formelle, on reconnaît exactement la présentation que j'ai faite plus haut du syllogisme par substitution, dont, je l'espère, il est maintenant devenu évident qu'elle représente la conception même d'Aristote. Mais il est difficile d'être sûr que, pour Albert, *probatum* ne renvoie pas aussi à une *approbation* immédiate. Surtout à cause du traitement qu'il fait de la réduction à l'absurde.

Il en fait dès l'abord une espèce particulière du syllogisme hypothétique : « *De ce syllogisme qui procède d'hypothèse, le syllogisme qui réduit à l'impossible est une partie essentielle et une espèce.* »<sup>324</sup> En cela, pas de difficulté ; je considère moi aussi la réduction à l'absurde comme une espèce de syllogisme hypothétique, plus ou moins sur le même pied que le syllogisme par substitution. Mais son discours devient plus obscur ensuite. L'hypothèse concédée, dont la réduction tiendrait son caractère hypothétique, serait la contradictoire du propos initial ; la réduction en ferait sa prémisses et la joindrait à *l'une des prémisses* pour conclure *l'opposé de l'autre* !

---

<sup>323</sup> *Ibid.* (60b)

<sup>324</sup> *Ibid.*, c. 1 (55b-56a).

### *Le syllogisme hypothétique*

En effet, la réduction à l'impossible assume, comme concédé par hypothèse, l'opposé de sa conclusion, puis partant de cette dernière et de l'une des prémisses, conclut l'opposé de l'autre prémisses.<sup>325</sup>

Albert voit toujours comme indissociablement ensemble la réduction à l'absurde avec la réfutation directe dont elle est la conversion. Tellement qu'il définit la position initiale concédée comme l'opposé de la conclusion plutôt que comme l'opposé du propos initial, puis la prémisses ajoutée comme l'une des prémisses de la réfutation directe plutôt que comme un énoncé nettement plus manifeste et acceptable que la position initiale, et enfin la conclusion comme l'opposé de l'autre prémisses de la réfutation directe plutôt que comme une absurdité. Cette fusion l'amène presque à parler de l'ensemble et de chacune de ses formes comme de manifestations diverses — l'une hypothétique et l'autre directe — de la même réduction à l'absurde.

Ainsi, quant à la conclusion qu'il conclut à partir de l'opposé de la conclusion, ce syllogisme est hypothétique, mais quant à la conclusion première qu'il prouve et entend prouver, il est direct.<sup>326</sup>

Même si ces équivalences sont exactes, car toujours la réduction à l'absurde peut se convertir en une réfutation directe, il reste qu'on ne réduit pas à l'absurde en ayant à l'esprit cette réfutation directe, et que définir par là la réduction ne donne ni son essence comme espèce d'argument ni son utilité stratégique. En définissant la réduction, on doit faire comprendre que, pour le progrès de la connaissance, il y a un intérêt à conclure une absurdité, et on doit faire comprendre en quoi cela confère un caractère hypothétique à l'argument. Albert s'intéresse aux deux questions, mais ne paraît pas voir à quel point elles sont intimement liées. Surtout, son verbe ne laisse apparaître d'hypothétique, pour tous les arguments hypothétiques, que le simple fait que l'une de leurs prémisses soit concédée, sincèrement ou fictivement, à titre d'hypothèse, plutôt que posée d'autorité pour son évidence inhé-

---

<sup>325</sup> *Ibid.* (56a)

<sup>326</sup> *Ibid.*

rente. Cela ressort spécialement de sa description du mécanisme de la réduction à l'absurde, comparée aux autres syllogismes par substitution, qui procèdent d'un semblable, d'un contraire et ainsi de suite, comme procédant d'un opposé :

Le syllogisme hypothétique procède de l'opposé quand, par hypothèse, on assume l'opposé de la conclusion et qu'on en infère une absurdité. Dans tous les syllogismes de la sorte, ce que l'on conclut, c'est-à-dire notre propos depuis le début, aboutit, c'est-à-dire se conclut, moyennant l'admission d'une position que concède le répondeur, ou moyennant une autre hypothèse concédée par le répondeur.<sup>327</sup>

On le voit donc bien, les commentateurs n'ont pas trouvé facile de justifier l'appellation hypothétique de la façon d'argumenter qui nous intéresse, ni de trouver ce que la réduction à l'absurde partage d'essentiel avec le syllogisme par substitution pour mériter de partager aussi avec lui cette appellation. La plupart, comme on a vu Albert le faire, ont opté pour l'interprétation facile due à ce que l'une des prémisses mérite le titre d'*hypothèse*, au sens d'une supposition, d'une déclaration adoptée plus sur l'autorité plus ou moins arbitraire d'un répondeur que pour son évidence ou son endoxalité. Mais cela ne suffit pas. À ce compte, comme j'ai pris bien soin de le faire remarquer au second chapitre, tous les arguments sont plus ou moins hypothétiques ; si *hypothèse* revêt simplement le sens de prémisses, avec coloration plus ou moins particulière de sa source de légitimité, tous les syllogismes en sont faits, et leur nature ne change pas, tant que ces hypothèses font place à un moyen terme strict, qui conduise à la conclusion suivant la disposition de l'une des trois figures. Et tant qu'on en est à assimiler la réduction à l'absurde à la converse d'une réfutation directe, on n'a pas autre chose. Du moins formellement. Matériellement, la conversion n'a pas d'intérêt comme telle, elle ne constitue pas vraiment un argument au plein sens du terme, un progrès de l'intelligence. Elle n'est pas encore une réduction à l'absurde consommée. Si je dois aller de Québec à Montréal, je peux bien, dans mon imagination, intervertir et inverser telles et telles parties du trajet, cela ne me

---

<sup>327</sup> *Ibid.*, c. 2 (60b).

### *Le syllogisme hypothétique*

fournit pas un autre parcours pour arriver à Montréal. Or la réduction à l'absurde fournit à l'intelligence *un autre parcours pour arriver à la même conclusion*. C'est cela qu'il faut expliquer et c'est cela qui lui mérite son nom d'hypothétique.

Je reviens à ma question de fond : en quoi, dans la réduction à l'absurde, consiste l'hypothèse qui la constitue en syllogisme hypothétique ? Ce n'est pas simplement la contradictoire du propos initial, comme semble bien le croire, avec tant d'autres, Albert le Grand. Ce n'est pas non plus le substitut du propos : non seulement, cette fois, le propos rigoureusement conclu est-il une absurdité, mais même dans le cas des autres syllogismes hypothétiques, où le propos substitué est une vérité ou un endoxe, l'hypothèse ne consiste pas non plus dans ce nouveau propos. L'hypothèse propre à la réfutation à l'absurde s'énonce-t-elle ? Bien que jamais explicite, pourrait-elle faire l'objet d'une énonciation formelle ? Une fois cette question posée aussi précisément, la réponse vient assez facilement. Dans le cas des autres syllogismes, l'hypothèse, c'est la déclaration comme quoi conclure ou adhérer au propos substitut reviendra au même que d'avoir conclu ou adhéré au propos initial. Par exemple : “Si *la vertu est science* (propos substitut), *la vertu s'enseigne* (propos initial).” Une fois cette déclaration reçue — immédiatement, sans argument —, on se met à élaborer un argument qui conclue formellement que *la vertu est science* et, dès qu'on y parvient, on considère déjà, sans supplément d'argument, avoir bien montré que *la science s'enseigne*. Dans le cas de la réduction à l'absurde, l'énoncé tenant lieu d'hypothèse, auquel la réduction doit son statut hypothétique, c'est, comparablement, la déclaration comme quoi *aboutir à une absurdité pour avoir nié le propos initial reviendra au même que d'avoir conclu formellement le propos initial lui-même*. Aussi clair que cela soit, on peut avoir beaucoup de difficulté à en prendre conscience et à l'exprimer. Justement, paradoxalement, parce que le fait est trop évident ; en raison de son évidence, on ne se donne jamais la peine de l'exprimer. Mais sans la présence de cet énoncé, au moins tacite, la réduction à l'absurde n'en est pas une, elle n'est qu'une facétie : le talent à produire des insignifiances, avec toute la rigueur qu'on voudra, ne mérite pas qu'on y consacre un chapitre de l'*Organon*. Comment formuler l'hypothèse, alors ?

Yvan Pelletier

Voici : *Si la contradictoire du propos initial entraîne une absurdité, le propos initial s'en trouve établi*. Plus simplement : *Si voilà une absurdité conclue, du fait de nier le propos initial, alors voici le propos initial montré*. On retrouve facilement ce cheminement dans l'exemple favori d'Aristote : "*Si des nombres impairs sont égaux à des nombres pairs*", du fait de nier que la diagonale soit incommensurable, "*alors la diagonale est incommensurable*". Autre exemple : "*Si quelque bien n'est pas à encourager*", du fait de nier que toute vertu soit à encourager, "*alors toute vertu est à encourager*". Fait frappant, l'hypothèse formulée ainsi reprend textuellement les mots dans lesquels Aristote lui-même la définit : "L'hypothèse, c'est qu'on a montré le propos initial, quand quelque chose d'impossible s'ensuit de sa contradictoire".

Τὸ δ' ἐξ ἀρχῆς ἐξ ὑποθέσεως δεικνύουσιν, ὅταν ἀδύνατόν τι συμβαίνει τῆς ἀντιφάσεως τεθείσης. — Leur propos initial, ils le montrent à partir d'une hypothèse, quand quelque chose d'impossible s'ensuit du fait d'en avoir posé la contradictoire.<sup>328</sup>

C'est encore manifestement cette hypothèse de fond qu'il reformule, quelques lignes plus loin, en l'appliquant aux termes de son exemple : le propos, « *que la diagonale est incommensurable, il le montre par une hypothèse (ἐξ ὑποθέσεως δείκνυσιν), puisque du faux s'ensuit à cause de sa contradictoire (ἐπεὶ ψεῦδος συμβαίνει διὰ τὴν ἀντίφασιν)* »<sup>329</sup>.

Pour visualiser mieux, redonnons la réduction à l'absurde dans le schéma d'ensemble du syllogisme hypothétique :

*Si* une absurdité s'ensuit (du fait de nier le propos initial), *alors* le propos initial se trouve montré  
*Or* une absurdité s'ensuit (du fait de nier le propos initial)  
*Confirmation syllogistique* :  
    majeure — mineure  
    *Donc* une absurdité  
*Donc* le propos initial se trouve montré

---

<sup>328</sup> *Prem. Anal.*, I, 23, 41a24-26.

<sup>329</sup> *Ibid.*, 41a28-30.

### *Le syllogisme hypothétique*

Certes, un exemple concret ne sera pas de trop pour finaliser la conception :

*Si* quelque bien n'est pas à encourager (en conséquence du fait de nier que toute vertu soit à encourager), *alors* toute vertu est à encourager

*Or* quelque bien n'est pas à encourager (en conséquence du fait de nier que toute vertu soit à encourager)

*Confirmation syllogistique :*

Quelque vertu n'est pas à encourager

*Or* toute vertu est un bien

*Donc* quelque bien n'est pas à encourager

*Donc* toute vertu est à encourager

Avec cette présentation, tout devient clair, toute question trouve réponse. La réduction à l'absurde se reconnaît comme la sœur du syllogisme par substitution : 1° Un propos second est substitué au propos initial comme cible et conclusion de l'argument à former : c'est quelque absurdité découlant de la contradictoire du propos initial. 2° Une hypothèse, c'est-à-dire un énoncé que tous admettront sans en exiger de preuve, en raison de son immédiate évidence, garantit que conclure ce propos substitut, pour autant que la contradictoire du propos initial intervienne comme prémisses, revient au même que conclure directement et rigoureusement le propos initial à partir de prémisses légitimes, et oblige autant à y adhérer. On peut alors résister au mirage qui voudrait faire prendre la contradictoire du propos initial à elle seule pour l'hypothèse fondatrice, mirage dû au fait que cet énoncé se mérite lui aussi le titre d'hypothèse — même de la part d'Aristote<sup>330</sup> —, mais en un autre sens, comme prémisses d'un raisonnement, et spécialement comme prémisses admises à l'essai, sans grande conviction. Enfin, on peut mieux se situer dans le cadre où Aristote signale par quelles différences la réduction à l'absurde se démarque de sa sœur.

---

<sup>330</sup> Voir *Prem. Anal.*, I, 23, 41a30-32 : « Τοῦτο γὰρ ἦν τὸ διὰ τοῦ ἀδυνάτου συλλογίσασθαι, τὸ δεῖξαι τι ἀδύνατον διὰ τὴν ἐξ ἀρχῆς ὑπόθεσιν. - *Cela c'était effectivement raisonner par l'impossible : montrer de l'impossible du fait de l'hypothèse initiale.* » Voir encore *ibid.*, 29, 45b2-3 : « Ὑποθεμένοις ὑπάρχειν τινὶ διὰ τοῦ ἀδυνάτου δειχθήσεται οὐδενὶ ὑπάρχον - *En prenant pour hypothèse qu'il est à quelque E, on montrera par l'impossible qu'il n'est à aucun.* »



Yvan Pelletier

D'abord, Aristote souligne un privilège de la réduction à l'absurde, qui lui mérite une noblesse tout à fait éminente, parmi les syllogismes hypothétiques : son hypothèse de base est tellement puissante, évidente, irrésistible, qu'il n'y a pas même lieu d'en demander la concession.

Il y a là, néanmoins, avec les raisonnements dont on a parlé auparavant, une différence : en ceux-là, il y a quelque chose qu'on doit d'abord avoir concédé (*ἐν ἐκείνοις μὲν δεῖ προδιουλογοῦσθαι*), pour se trouver contraint d'accorder le propos (*εἰ μέλλει συμφῆσειν*) ; par exemple, que s'il se trouve montré qu'une puissance unique est susceptible des contraires, c'est aussi la même science qui porte sur eux. Ici, par contre, *même sans avoir concédé d'avance quoi que ce soit* (*καὶ μὴ προδιουλογοῦσάμενοι*), on doit accorder le propos, du fait que la fausseté soit manifeste (*συγχωροῦσι διὰ τὸ φανερόν εἶναι τὸ ψεῦδος*), par exemple s'il s'ensuit, quand on prétend la diagonale commensurable, que les impairs sont égaux aux pairs.<sup>331</sup>

Personne ne peut soutenir sincèrement qu'un énoncé soit vrai, qui entraîne rigoureusement une conséquence absurde. On peut nier qu'il l'entraîne ; la forme de l'argument élaboré et la légitimité de la seconde prémisse remédient à cette éventualité. On peut nier que la conséquence soit absurde : aussi faut-il, pour réussir le procédé, aboutir à une absurdité dont l'absurdité soit absolument manifeste. C'est ce que dit Aristote : « du fait que... », on pourrait dire : « *à la condition que* la fausseté soit manifeste » ! Comme dans l'exemple fourni : que nombres impairs et pairs soient égaux, personne ne va en nier l'absurdité. Mais l'hypothèse, l'obligation d'adhérer à un énoncé dont la contradictoire entraîne une absurdité, personne ne peut la refuser. Le répondeur, aussi réticent qu'il soit, n'a aucune opportunité de la refuser et d'annuler l'entreprise rationnelle qui s'y appuie. Elle tient à la nature profonde de la contradiction ; elle incarne un corollaire indissociable du principe de non-contradiction.

Pour la réduction à l'impossible, sans qu'aucune concession ne soit intervenue, du simple fait de montrer l'impossible (*τῆ*)

---

<sup>331</sup> *Prem. Anal.*, I, 44, 50a32-38.

### Le syllogisme hypothétique

δείξει τοῦ ἀδυνάτου), on se trouve à poser son opposé (τίθεται τὸ ἀντικείμενον αὐτῷ), à cause de la nécessité liée à la contradiction (διὰ τὴν τῆς ἀντιφάσεως ἀνάγκην).<sup>332</sup>

Autre différence, le syllogisme par substitution courant a besoin qu'on admette *sérieusement* les deux prémisses dont va se constituer le syllogisme formel, tandis que ce n'est le cas que pour l'une des deux prémisses de la réfutation à l'absurde, l'autre étant la contradictoire du propos qu'on vise à manifester, et donc admise provisoirement, simplement pour la mettre en déconfiture, non parce qu'on la pense sérieusement.

Le raisonnement direct diffère de celui qui réduit à l'impossible, du fait que dans le direct on pose les deux prémisses pour le vrai (κατ' ἀλήθειαν), tandis que dans la réduction à l'impossible on en pose l'une fictivement (ψευδῶς).<sup>333</sup>

Encore une différence, enfin : celui qui argumente couramment n'a pas à juger d'avance de sa conclusion, ni à prévoir sa qualité, affirmation ou négation. C'est justement parce qu'il ne le peut pas, parce que sa matière lui fait problème, qu'il cherche des prémisses et une argumentation pour en juger. Mais pour celui qui réduit à l'absurde, la situation est différente. Sa conclusion, il sait d'avance, il *doit* savoir d'avance qu'elle est fautive, absurde ou paradoxale. Il n'a pas besoin, pour en juger, de la réduction qu'il est en train de concocter ; c'est justement parce qu'il sait déjà que sa conclusion est absurde qu'elle l'intéresse et qu'il veut la conclure.

Dans un cas, la conclusion n'a pas à être déjà connue ; on ne doit pas non plus assumer d'avance qu'il en va ou qu'il n'en va pas ainsi (οὐδὲ προὑπολαμβάνειν ὡς ἔστιν ἢ οὐ), tandis que, dans l'autre cas, on doit déjà assumer qu'il n'en va pas ainsi (ἀνάγκη ὡς οὐκ ἔστιν).<sup>334</sup>

Voilà qui peut conclure cette mise en situation de la réduction à l'absurde parmi les syllogismes hypothétiques. On voit clairement, maintenant, comment elle en affiche toutes les notes essentielles. On voit aussi ce qui rend plus difficile d'en articuler

---

<sup>332</sup> Alexandre, *ibid.*, 50a32 (389, 13-14).

<sup>333</sup> *Prem. Anal.*, I, 29, 45b8-11.

<sup>334</sup> *Ibid.*, II, 14, 62b35-37.

Yvan Pelletier

la forme côte à côte avec le syllogisme par substitution : l'évidence de son hypothèse, évidence si totale qu'elle se passe de concession préalable et, par conséquent, de formulation explicite. Certes, j'admets la nouveauté de mes interprétations, surprenante à l'abord. Mais je crois en avoir suffisamment justifié chacun des points pour y avoir gagné le lecteur. En guise de complément, on pourrait regarder comment au juste s'articule la principale et presque unique illustration qu'Aristote fournit dans ses *Premiers Analytiques*. Quelqu'un pourrait trouver que la réduction à l'absurde de la commensurabilité de la diagonale du carré avec son côté, dans la présentation sommaire qu'en fait Aristote, ne cadre pas tout à fait avec le commentaire que je viens de faire.

*D. Une illustration laconique : l'incommensurabilité de la diagonale*

L'illustration qu'Aristote affectionne le plus, quand il manifeste le mécanisme du raisonnement via l'impossible, surprend assez et met facilement sa doctrine en porte-à-faux dans notre esprit. Cet exemple surgit du riche fonds de discussions géométriques qui passionnaient ses contemporains, du style quadrature du cercle. Dans le cas, “une espèce de proportion existe-t-elle entre la diagonale et le côté d'un carré ?” Pour faire justice de cette question, il faut démontrer que pareille proportion n'existe pas. Aristote fait allusion à une pareille démonstration via l'impossible<sup>335</sup>. Mais la manière dont il articule son exemple crée difficulté. C'est qu'il illustre seulement l'un des aspects de la réduction à l'absurde, celui qui lui vaut son nom, l'aspect proprement hypothétique qui impose le propos initial pour échapper à la conséquence absurde de sa contradictoire. Mais il ne donne rien du syllogisme ainsi commandé, qui conclurait, partant de la commensurabilité admise, l'absurdité annoncée.

---

<sup>335</sup> Voir *Prem. Anal.*, I, 23, 41a26-30; 44, 50a37-38. Cet exemple intervient aussi en rapport à des points similaires de doctrine, comme l'argumentation par division (voir *ibid.*, 31, 46b29ss.) et l'argument par la fausse cause (voir *ibid.*, II, 17, 65b17ss.).

### *Le syllogisme hypothétique*

On montre, dit Aristote, « que la diagonale est incommensurable du fait que (διὰ), si on la pose commensurable (συμμέτρου τεθείσης), les nombres impairs deviennent égaux aux pairs (τὸ γίνεσθαι τὰ περιττὰ ἴσα τοῖς ἀρτίοις).<sup>336</sup> Une simple allusion, un seul mot en fait, mais clair — συλλογίζεται —, renvoie à l'indispensable preuve qui doit être apportée de cette conséquence : « Que les impairs en deviennent égaux aux pairs, cela fait l'objet d'un syllogisme. »<sup>337</sup> Mais ce syllogisme n'est pas là ; Aristote mentionne seulement son fait, son besoin comme partie intégrante de la réduction à l'absurde. Alors, à quel syllogisme Aristote renvoie-t-il, si manifeste, si connu de ses lecteurs, qu'il ne prend pas même la peine d'en signaler le moyen terme ? *Les moyens termes*, en fait, car la preuve requise est longue. On entrevoit ainsi sous un autre biais comment le caractère hypothétique désigne une stratégie d'ensemble ; c'est éventuellement toute une chaîne syllogistique qui rattache la conséquence absurde à la contradictoire du propos. Quelques auteurs et commentateurs, dont Alexandre d'Aphrodise, ont voulu reconstituer le cheminement rationnel auquel Aristote fait allusion.

Essayons à notre tour. Il ne fait pas trop de difficulté, en un premier temps, d'aligner la stratégie hypothétique d'ensemble sur le schéma de base qui nous est maintenant devenu familier :

*Si un pair est égal à un impair (par suite de la commensurabilité de la diagonale), alors la diagonale est incommensurable*

*Or un pair est égal à un impair (par suite de la commensurabilité de la diagonale)*

*Confirmation syllogistique :*

*La diagonale est commensurable*

*Or ...*

*Donc un pair est égal à un impair*

*Donc la diagonale est incommensurable*

En guide d'exemple de la démonstration par l'impossible, Aristote utilise celle qui porte sur la diagonale ; il montre comment celui qui se sert de la démonstration par l'impossible montre ce qu'il veut établir. Celui qui démontre de cette manière, en effet, n'arrive

---

<sup>336</sup> *Ibid.*, I, 23, 41a26-27.

<sup>337</sup> *Ibid.*, 41a27-28.

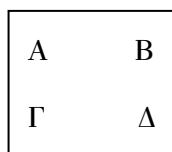
Yvan Pelletier

pas, en conclusion de son syllogisme (οὐ γὰρ συλλογίζεται), à ce que “la diagonale est incommensurable au côté”, ce qui est pourtant précisément ce qu’il veut montrer (ὅπερ ἐστίν, ὃ βούλεται δεῖξαι). Plutôt, après avoir affirmé l’opposé (τοῦ ἀντικειμένου τεθέντος), qu’elle est commensurable au côté, il montre, avec un raisonnement catégorique (δείκνυσι διὰ συλλογισμοῦ δεικτικῶς), que du fait d’affirmer cela les nombres impairs deviennent égaux aux pairs. Comme cela est impossible, on doit renoncer à l’hypothèse (ἀναρεῖται μὲν ἢ ὑπόθεσις) de laquelle cela s’ensuit ; par le fait même d’y renoncer (ἐν δὲ τῇ ταύτης ἀναρέσει), l’opposé se trouve établi, que “la diagonale n’est pas commensurable au côté”, puisque c’est en tout point la contre-partie de la contradictoire proposée initialement.<sup>338</sup>

La difficulté porte sur le parcours syllogistique à intervenir entre la diagonale commensurable et les impairs égaux à des pairs. Quel moyen terme peut bien cimenter les deux termes ? *Quels moyens termes*, en fait, au pluriel, puisqu’on fait face à au moins quatre termes différents : diagonale, commensurable, impairs, égaux à des pairs.

Essayons de remonter le cheminement rationnel décrit par Alexandre. Mais auparavant, lisons-le dans ses propres mots. Il faut d’abord se représenter un carré et en désigner la diagonale et le côté respectivement par ΒΓ et ΑΒ<sup>339</sup>.

Quant au raisonnement concluant que les nombres impairs deviennent égaux aux pairs, si la diagonale est commensurable au côté, le voici. Supposons le carré ΑΒΓΔ, dont la diagonale soit ΒΓ.<sup>340</sup>



<sup>338</sup> Alexandre, *ibid.*, 41a26 (260, 9-18).

<sup>339</sup> Étant donné le grand nombre de termes concernés, la difficulté d’interprétation du texte, je renonce cette fois à transposer en caractères latins les termes grecs utilisés.

<sup>340</sup> *Ibid.* (260, 18-21)

### *Le syllogisme hypothétique*

Pour procéder, le syllogisme va devoir présupposer tout un bagage de propositions déjà démontrées. Ainsi, pour simplifier, le cheminement se transfère de la géométrie à l'arithmétique, en s'autorisant de la démonstration déjà effectuée par Euclide comme quoi toutes les grandeurs commensurables entretiennent un rapport déjà existant entre des nombres rationnels. Pour notre carré,  $E$  et  $\Gamma$  peuvent ainsi désigner des nombres correspondant à la diagonale et au côté, en convenant que ces nombres soient les moindres parmi ceux qui entretiennent le même rapport. Par exemple, 2 et 1, plutôt que 4 et 2 ou 6 et 3.

Si la diagonale  $B\Gamma$  est commensurable au côté  $AB$ , elle entretiendra avec lui un rapport comme de nombre à nombre. Or nous avons cela démontré chez Euclide, dans le 10<sup>e</sup> livre de ses *Éléments*, que « les grandeurs commensurables entretiennent entre elles un rapport comme de nombre à nombre ». Il s'agit du 4<sup>e</sup> théorème, au 10<sup>e</sup> livre. Mettons que la diagonale  $B\Gamma$  est au côté  $BA$  comme le nombre  $E$  au nombre  $Z$ , et assumons les nombres les plus petits, parmi ceux qui entretiennent entre eux ce même rapport, comme étant les premiers à le faire. « Les nombres les plus petits, en effet, parmi ceux qui entretiennent le même rapport, sont les premiers à le faire. » Cela se trouve justement démontré au 7<sup>e</sup> livre des *Éléments* d'Euclide : les premiers nombres à entretenir un rapport sont ceux que seule l'unité mesure.<sup>341</sup>

Ceci entendu, on construira sur ces nombres leurs carrés, comptant sur le fait que les carrés des nombres les plus petits à entretenir un rapport seront aussi les premiers carrés à entretenir le même rapport, la chose ayant aussi été démontrée par Euclide.

Mettons maintenant au carré chacun des nombres  $E$  et  $Z$ . Que l'un devienne, multiplié par  $H$ , lui-même,  $I$ , et que l'autre devienne, par  $\Theta$ ,  $K$ .  $I$  et  $K$  sont donc carrés et eux aussi les premiers à entretenir un même rapport. Car il est encore démontré, au 7<sup>e</sup> livre des *Éléments*, que si deux nombres sont les premiers à entretenir un rapport et que chacun d'eux soit mis au carré, les nombres résultants seront encore les premiers à entretenir un certain rapport. Ainsi donc, le nombre  $E$  se rapporte au nombre  $Z$  comme la diagonale  $B\Gamma$  se rapporte au côté  $AB$ , et  $H$  se rapporte à

---

<sup>341</sup> Ibid. (260, 21-30)

Yvan Pelletier

$\Theta$  comme E à Z. Par conséquent, le nombre H se rapporte à  $\Theta$  comme la diagonale  $B\Gamma$  se rapporte au côté AB. Et le carré de H se rapporte au carré de  $\Theta$  — ce sont I et K — comme le carré de la diagonale  $B\Gamma$  au carré du côté AB.<sup>342</sup>

On empruntera au théorème de Pythagore le nécessaire pour compléter la réduction à l'absurde de la commensurabilité de la diagonale. En effet, la diagonale d'un carré se trouve l'hypothénuse d'un triangle dont les autres côtés correspondent à deux côtés du carré. Le carré de l'hypothénuse se trouvant égal à la somme des carrés des deux autres côtés, le carré de la diagonale se trouvera le double du carré d'un côté, ces côtés se trouvant égaux. Il en ira de même des nombres correspondants : I, carré de E, correspondant à la diagonale, sera le double de K, carré de Z, correspondant au côté.

Par ailleurs, le carré de la diagonale est le double de celui du côté ; le nombre I est donc lui aussi le double du nombre K.<sup>343</sup>

Le terrain est préparé, la réduction à l'absurde peut procéder. Le carré de la diagonale, double de celui du côté, correspondra nécessairement à un nombre pair du fait même. Et de même le carré du côté, la moitié du carré d'un nombre pair devant de toute nécessité être paire aussi. Or ces nombres, nécessairement pairs tous les deux, devront aussi en comporter un impair, puisqu'ils sont les premiers à entretenir une certaine proportion, chose qui ne peut arriver qu'à deux nombres dont au moins l'un soit impair. Pour deux nombres pairs, en effet, leurs moitiés entretiendraient avant eux la même proportion. Bref, si la diagonale est commensurable au côté, au moins l'une des deux lignes correspond à la fois à un nombre pair et à un nombre impair et les oblige à être égaux. Absurdité totale !

I est donc pair. En effet, tout double de quoi que ce soit est pair, étant divisible en parties égales. De plus, même sa moitié sera paire. En effet, pour les nombres carrés divisibles en parties égales, leurs moitiés aussi sont paires. K, étant la moitié de I, qui est un

---

<sup>342</sup> *Ibid.* (260, 30 – 261, 7)

<sup>343</sup> *Ibid.* (261, 7-9)

### *Le syllogisme hypothétique*

carré pair, est donc pair aussi. Toutefois, ce dont il est le carré est aussi impair. Car I et K étaient des nombres premiers à entretenir une certaine proportion. Or il est impossible que des nombres premiers à entretenir une proportion soient aussi pairs. En effet, les nombres pairs n'ont pas seulement l'unité comme mesure commune, ce qui se trouve propre aux nombres premiers à entretenir une proportion. Il faut donc qu'ou bien les deux ou au moins l'un d'eux soit impair. On a pourtant bien montré, avec notre hypothèse, que les deux sont pairs. Les nombres impairs sont donc égaux aux nombres pairs, si l'on fait l'hypothèse que la diagonale est commensurable au côté, ce qui est impossible.<sup>344</sup>

Il ne reste plus qu'à revenir sur ses pas et à renoncer à la proposition concédée par astuce, source d'une absurdité absolument intolérable.

Dans cette démonstration, certes, on a formé un raisonnement dont la conclusion était que "les impairs sont égaux aux pairs", ce qui est faux. Aussi, que la diagonale soit incommensurable au côté se trouve démontré du fait de notre hypothèse. En effet, dès qu'on accepte en hypothèse l'opposé de notre propos, quelque chose d'impossible s'ensuit par syllogisme ; par conséquent, du fait de renoncer à cette hypothèse (τῆ τῆς ὑποθέσεως ἀναιρέσει), on se trouve à rétablir le propos, puisque nécessairement l'une des deux contradictoires est vraie. Car c'est cela s'opposer 'par contradiction' (τοῦτο γὰρ ἐστὶ τὸ 'διὰ τὴν ἀντίφασιν').<sup>345</sup>

On paraît bien loin d'un simple syllogisme catégorique et on mesure manifestement, avec cet exemple, combien la stratégie via l'impossible, comme en général la stratégie via la substitution, est loin d'être complète, à n'envisager que son début et sa fin : la concession provisoire de la contradictoire du propos, puis, devant la conclusion absurde, le rétablissement du propos. L'argument qui joint les deux peut comporter plusieurs étapes. Mais ces étapes sont-elles nécessairement syllogistiques ? Oui, s'il ne s'agit pas d'une inférence immédiate, dans lequel cas il ne s'agirait pas non plus de *syllogisme* par l'absurde. Oui, si on parle strictement de raisonnement. Cependant, cet exemple qu'Aristote

---

<sup>344</sup> *Ibid.* (261, 9-19)

<sup>345</sup> *Ibid.* (261, 19-24)



Yvan Pelletier

signale sans le développer risque d'en faire douter, à cause de la difficulté à ramener à sa forme syllogistique le raisonnement impliqué. Paradoxalement, la matière géométrique, aussi propre qu'elle soit à une argumentation stricte, se prête difficilement à ce qu'on en fasse ressortir la forme syllogistique, un peu perdue de vue dans le foisonnement d'ecthèses concrètes qui viennent compenser pour la difficulté de son abstraction. Peut-on ici extraire le syllogisme à proprement parler de cette gangue de sensibles concrets voulus pour le faire percevoir plus sensiblement ? Essayons !

Il s'agit de conclure que certain nombre pair est égal à certain nombre impair. De fait, l'argument rapporté par Alexandre ne vise pas directement à cette conclusion. Il y arrive cependant, en vertu d'une hypothèse facile à concéder, du fait de renvoyer à un énoncé qui revient manifestement au même :

*Si un rapport de pair à pair comporte un impair, alors un pair est égal à un impair*

Le problème ainsi déplacé, l'effort se porte à conclure à l'existence d'un rapport qui intervienne nécessairement entre deux nombres pairs tout en impliquant qu'au moins l'un des deux soit impair. Or il se trouve que la proportion de la diagonale au côté d'un carré, pour autant qu'on admette leur commensuration, fournit le moyen terme de cette identification obligée de pair à impair. Cette prétendue proportion, en effet, aussi fort qu'on veuille l'exprimer par les nombres les plus petits à entretenir pareil rapport — comportant donc nécessairement au moins un nombre impair —, exige à toute force de s'exprimer par deux nombres pairs. Bref, impossible que le rapport de la diagonale avec le côté ne soit pas celui de deux nombres pairs et impossible, pourtant, que la plus simple expression de n'importe quel rapport n'implique pas au moins un nombre impair. Voici la démarche principale, ramenée à la formulation la plus resserrée de ses deux prémisses :

*Toute proportion première de diagonale à côté comporte un impair*

*Or toute proportion première de diagonale à côté met en rapport pair à pair*

*Donc quelque rapport de pair à pair comporte un impair*

La conclusion est manifestement absurde et personne qui

### *Le syllogisme hypothétique*

en comprenne la portée ne peut y souscrire. L'hypothèse qui a déplacé la visée du raisonnement garantissait déjà qu'avec pareille conclusion on égalise pair et impair. Le sens de cette conclusion implique qu'un nombre pair soit égal à un nombre impair ; pour le dire peut-être plus clairement encore, cette conclusion implique qu'un même nombre soit à la fois pair et impair. La chose est si contradictoire, que toute autre dont elle soit la conséquence inéluctable doit être refusée.

La forme de l'argument est irrécusable, un DARAPTI sans faille. En troisième figure, le moyen terme reçoit successivement deux attributs : il est aussi impossible de refuser à ces deux attributs de coïncider quelquefois que de refuser le principe de non-contradiction.

La majeure s'impose aussi, dès qu'on en saisit le sens. Sans doute faut-il d'abord admettre qu'une proportion commensurable entre deux grandeurs correspond toujours à une proportion entre deux nombres rationnels et sans doute cela a-t-il besoin de démonstration. Mais Euclide s'est déjà donné la peine de répondre à ce besoin. Comme nous le rappelle Alexandre, il s'agit du 4<sup>e</sup> théorème du 10<sup>e</sup> livre de ses *Éléments*. Il faut encore savoir que les premiers nombres à entretenir un même rapport sont les plus petits. Cela aussi, Euclide l'a démontré, au 7<sup>e</sup> livre. Dès qu'on a saisi ces deux points, il devient évident que deux nombres pairs ne peuvent jamais satisfaire à cette exigence ; comme leurs moitiés, et éventuellement les moitiés de leurs moitiés, jusqu'à ce qu'ils ne soient plus divisibles en parties égales, entretiennent le même rapport qu'eux, la plus simple expression de ce rapport fait nécessairement intervenir au moins un nombre impair. 32 : 24, par exemple, se simplifie en 16 : 12, puis en 8 : 6, et finalement en 4 : 3, ou intervient un impair. Toute proportion première, donc, et celle éventuellement de la diagonale au côté comme n'importe quelle autre, fera nécessairement intervenir un nombre impair.

La mineure se construit sur un prérequis plus riche. D'où en tire-t-on l'évidence ? De ceci que la diagonale d'un carré égale toujours la racine du double du carré du côté. On n'est pas encore remonté à des principes immédiats, mais on s'en approche suffisamment, du fait qu'on résoud maintenant dans un théorème bien établi, l'illustre théorème de Pythagore : le carré

Yvan Pelletier

de la diagonale d'un triangle est égal à la somme des carrés des autres côtés de ce triangle. Notre nouvelle prémisse est un corollaire immédiat de ce principe, puisque toujours la diagonale d'un carré divise celui-ci en deux triangles équilatéraux, dont il fait la diagonale ; c'est donc au double du carré de l'un d'eux que se trouve égal le carré de la diagonale. Reste à joindre la majeure : toujours en supposant que dans l'expression du rapport de la diagonale au côté on a affaire à des nombres rationnels, la racine du double du carré se rapporte nécessairement à ce côté comme un nombre pair à un autre. Voici donc comment se confirme la mineure du syllogisme principal :

Tout rapport de la racine du double du carré du côté à ce côté en est un de pair à pair

*Or* toute proportion première de diagonale à côté met en rapport la racine du double du carré du côté à ce côté

*Donc* toute proportion première de diagonale à côté met en rapport pair à pair

La majeure de ce présyllogisme ne s'appréhende pas non plus facilement. Mais elle découle d'acquis géométriques d'évidence immédiate, sinon facile, du moins une fois reçu le théorème de Pythagore. La diagonale égale la racine carrée d'un nombre pair : le double du carré du côté ; elle représente donc nécessairement un nombre pair. Le côté, pour sa part, se trouve aussi nécessairement un nombre pair ; son carré est en effet lui-même pair, étant la moitié du carré de la diagonale, un nombre pair. Or un carré pair a toujours une moitié paire, étant 4 fois ce que sa racine est deux fois. En somme, cette majeure découle comme un corollaire immédiat de plusieurs évidences conjointes :

Toute racine d'un carré pair et toute moitié d'un carré pair étant paires, tout rapport de la racine du double du carré du côté à ce côté en est un de pair à pair

Certes, l'intelligence a peine à suivre ces rapports abstraits et a besoin de les toucher plus sensiblement en les incarnant dans des cas concrets ou sous des symboles simples. On peut, pour ce faire emprunter aux suggestions de Waitz. Par exemple, pour visualiser que nécessairement la moitié d'un carré pair est paire, le carré pair étant 4 fois ce que sa racine est 2 fois, on peut représenter le carré pair par  $4n^2$ .

### *Le syllogisme hypothétique*

Les moitiés de nombres carrés pairs sont toujours des nombres pairs. En effet, les racines des nombres carrés sont ou paires ou impaires : si la racine est un nombre pair, le nombre carré sera pair aussi :  $(2n)^2 = 4n^2$  ; si elle est impaire, le nombre carré sera impair aussi :  $(2n + 1)^2 = 4n^2 + 4n + 1$ . Il s'ensuit de là que tout nombre carré ou bien sera impair ou bien aura pour moitié un nombre pair.<sup>346</sup>

De même, en désignant la diagonale d'un carré  $abgd$  par  $bg$  et son côté par  $ab$ , on exprimera en symboles concrets que leur rapport l'est nécessairement entre nombres pairs :

$Bg^2$  doit donc s'exprimer avec un nombre pair, car  $bg^2 = 2 ab^2$ . De là, il s'ensuit que  $ab^2 = 1/2 bg^2 = 2n$ . On aura donc  $bg : ab = 2n : 2m$ , puisque nous avons vu, en effet, qu'un nombre carré est pair, si sa racine est paire,  $bg$  et  $ab$  ne pourront pas ne pas s'exprimer par des nombres pairs.<sup>347</sup>

Prétendre, donc, que la diagonale d'un carré est commensurable au côté de ce carré entraîne toute une collection d'absurdités. Comme on l'a vu, non seulement des nombres pairs seront égaux et s'identifieront à des nombres impairs, mais aussi seulement des nombres pairs pourront correspondre à des diagonales et à des côtés de carrés. La prétention est en conséquence absolument intenable, ce qui établit en contrecoup en toute certitude que la diagonale est inéluctablement incommensurable.

#### **IV. Versatilité universelle**

Personne ne s'en sera sans doute avisé, une conséquence des plus frappantes découle de l'ensemble des considérations qui précèdent. Ce corollaire montrera sous un autre angle que, comme syllogismes hypothétiques, le syllogisme par substitution et la réduction à l'absurde ne constituent pas à proprement parler des espèces carrément opposées, mais plutôt des homonymes. Je l'ai déjà souligné, leur recours à la stratégie hypothétique procède d'un motif différent : la substitution de propos veut remédier à la difficulté de rencontrer des prémisses propres à la manifestation directe du propos initial, tandis que le détour par

---

<sup>346</sup> Waitz, sur 41a26, 430-431.

<sup>347</sup> *Ibid.*

Yvan Pelletier

l'impossible compense les dispositions inadéquates de l'interlocuteur. Par suite, cheminer sur l'une de ces voies ne rend pas forcément étranger à l'autre. Réduire à l'absurde détourne jusqu'à un certain point l'argument vers un autre propos ; c'est lui faire conclure une absurdité plutôt que le propos initial. Mais c'est ensuite revenir encore plus sûrement au propos initial, l'hypothèse de remplacement ne comptant sur aucune complicité de l'interlocuteur.

Éventuellement, et voilà qui introduit la surprise annoncée, celui qui substitue au propos initial une conclusion plus facile d'accès doit lui aussi affronter des dispositions intellectuelles ou affectives inadéquates chez son interlocuteur. Il a alors besoin lui aussi... de réduire à l'absurde. Voilà le fin du fin : les natures des deux procédés s'excluent si peu que tout syllogisme par substitution peut virer en réduction à l'absurde. On aperçoit tout de suite la rationalité de ce développement, si on a bien compris qu'en tout syllogisme hypothétique siège un syllogisme direct et comment toute réduction à l'absurde convertit la réfutation directe qui roule sur la même matière. On la rejoindra plus concrètement, néanmoins, en revoyant comment les illustrations qu'on a rencontrées du syllogisme par substitution composeraient à leur démarche le détour par l'impossible. On se rappelle, par exemple, de ce syllogisme disjonctif suggéré par Alexandre, qui concluait, de ce que l'âme n'est pas un corps, qu'elle est incorporelle. Reformulé comme syllogisme de simple substitution, il se conformera au schéma suivant :

*Si l'âme humaine n'est pas un corps, alors elle est incorporelle*  
*Or elle n'est pas un corps*  
*Confirmation syllogistique :*  
*Le corps est matière*  
*Or l'âme n'est pas matière*  
*Donc l'âme n'est pas corps*  
*Donc l'âme est incorporelle*

En formulant cet argument, certes, on prend pour acquis la majeure et la mineure de la partie catégorique comme des évidences indiscutables.

Comment faire autrement pour tenir compte d'un interlocuteur qui, peu disposé à concéder l'une ou l'autre de ces deux

### *Le syllogisme hypothétique*

indispensables propositions, résisterait à la conclusion du propos substitut ? Pour le bénéfice d'une discussion plus coulante, on pourrait concéder à l'interlocuteur que "l'âme est un corps". Moyennant alors la concession unique de la proposition comme quoi, tout de même, "l'âme n'est pas matière", on serait à même de conclure cette absurdité que "le corps n'est pas matière", contradictoire de l'autre prémisse évidente. L'interlocuteur réticent s'en verrait forcé de retirer sa position et, par suite, d'adhérer à la contradictoire : "l'âme n'est pas un corps", dont l'hypothèse de départ admettait qu'elle revient à dire que "l'âme est incorporelle". Le schéma où se composent ainsi syllogisme par substitution et réduction à l'absurde échafauderait comme suit ce syllogisme doublement hypothétique :

*Si l'âme humaine n'est pas un corps, alors elle est incorporelle*

*Or elle n'est pas un corps*

*Confirmation par l'absurde :*

*Si le corps n'est pas matière (par suite de la position concédée),  
alors l'âme n'est pas corps*

*Or le corps n'est pas matière (par suite de la position concédée)*

*Confirmation syllogistique :*

*L'âme n'est pas matière*

*Or l'âme est corps (position concédée)*

*Donc le corps n'est pas matière (conséquence absurde)*

*Donc l'âme n'est pas corps*

*Donc l'âme est incorporelle*

Tout syllogisme par substitution, de quelque variété qu'il soit, se prêtera au même recours stratégique. Revenons tout simplement à l'exemple socratique surutilisé de la vertu dont on établit le caractère didactique en faisant la preuve de son caractère scientifique :

*Si la vertu est science, alors elle s'enseigne*

*Or la vertu est science*

*Confirmation par l'absurde :*

*Si la vertu n'est pas un habitus infaillible (en conséquence de la position), alors elle est science*

*Or la vertu n'est pas un habitus infaillible (en cons. de la pos.)*

*Confirmation syllogistique :*

*Tout habitus infaillible est science*

*Or la vertu n'est pas science (position concédée)*

Yvan Pelletier

*Donc* la vertu n'est pas un habitus infaillible (absurdité)

*Donc* la vertu est science

*Donc* elle est s'enseigne

La boucle finale consistera à assimiler à ces considérations la complexe réduction à l'absurde à laquelle nous renvoie sans cesse Aristote : la diagonale incommensurable. En effet, il paraît fort louche que l'exemple préféré d'Aristote refuse ce moule. Ensuite, si toute réfutation directe peut se tourner en réduction à l'absurde, le mouvement inverse doit se vérifier avec la même nécessité : toujours, en effet, une réduction à l'absurde se prête à sa conversion en réfutation directe. Toutefois, le défi est majeur, à cause de la superposition multiple d'hypothèses impliquée. Essayons tout de même. L'essentiel de la question réside dans la conversion de l'argument central. Ses propositions s'énonçaient comme suit :

Toute (supposée) proportion première (de diagonale à côté) comporte un impair

*Or* toute (supposée) proportion première de diagonale à côté met en rapport pair à pair

*Donc* quelque rapport de pair à pair comporte un impair

En convertissant en un argument direct, il faudra garder la majeure, en l'expurgeant de sa référence à la position qu'il s'agissait de réduire à l'absurde ; son énoncé est vrai et probable sans cela, universellement : toujours une proportion première met en jeu un nombre impair. L'autre prémisse niera la conclusion absurde obtenue. Des deux s'ensuivra normalement le propos initial, dont, en empruntant la voie par l'impossible, on avait concédé la contradictoire. Le réaménagement dû aux rapports d'universalité des termes en présence donnera :

Aucun rapport de pair à pair ne comporte un impair (négation de la conséquence absurde)

*Or* toute proportion première comporte un impair (proposition évidente commune)

*Donc* aucune proportion première ne met en rapport pair à pair

Lors de cette conversion, note-t-on, ont disparu les références particulières à une supposée commensurabilité de diagonale à côté. Cela s'explique : on ne part plus de la concession fictive de cette commensurabilité et on ne cherche plus à en tirer de conséquence ; on repart de notions plus universelles, plus

### *Le syllogisme hypothétique*

évidentes, toutes admises en vérité (*κατ' ἀλήθειας*, disait Aristote, non *ψευδῶς*)<sup>348</sup>.

Plus étonnant, cependant, ni la contradictoire de la conséquence absurde, ni la conclusion atteinte ne se lisent dans les termes où se formulaient originalement la conséquence absurde et le propos initial, respectivement : “Des pairs deviennent égaux à des impairs” et “La diagonale est incommensurable au côté”. C'est d'une part, faut-il se rappeler, que la réduction à l'absurde ne visait pas directement cette conséquence absurde, mais une autre dont on convenait tacitement qu'elle revenait au même : “Certain rapport de pair à pair comporte un impair.” Il est donc normal de trouver plus précisément la négation de cet énoncé-là comme proposition dans la réfutation qui ne passe pas par l'impossible. C'est ensuite que la négation du propos initial n'intégrait pas comme telle la réduction à l'absurde, mais le faisait elle aussi par le biais d'une proposition prouvée comme équivalente : “Certaines proportions premières”, toutes celles par lesquelles s'expriment la commensuration de diagonales et de côtés de carrés, “mettent en rapport un nombre pair avec un nombre pair.” En effet, disait la preuve, la diagonale d'un carré est toujours la racine du double du carré du côté ; et le côté, toujours la moitié de la racine du carré de la diagonale. Donc des nombres pairs, si, comme l'imposerait la commensurabilité de la diagonale, il s'agit de nombres rationnels.

Dans la mesure, donc, où on peut remonter tous les étages de la réduction à l'absurde à laquelle, si on en croit Alexandre d'Aphrodise, renvoyait Aristote, on tient l'illustration la plus autoritaire de ce mariage auquel se prêtent en toute transparence le syllogisme hypothétique sous ses deux formes les plus apparemment distinctes : la substitution de propos et le recours à l'impossible. On embrassera plus facilement l'ensemble de la démarche en jetant un œil sur le schéma auquel se conformerait la réfutation directe de la commensurabilité de la diagonale qui emprunterait les mêmes matériaux que la traditionnelle réduction à l'absurde.

---

<sup>348</sup> Voir *supra*, p. 110.



Yvan Pelletier

*Si* aucune proportion première ne met en rapport pair à pair, *alors* la diagonale est incommensurable

Or aucune proportion première ne met en rapport pair à pair

*Confirmation syllogistique :*

Aucun rapport de pair à pair ne comporte un impair

*Confirmation hypothétique immédiate*<sup>349</sup> :

*Si* aucun pair n'égalé un impair, *alors* aucun rapport de pair à pair ne comporte un impair

*Or* aucun pair n'égalé un impair (évidence immédiate)

*Donc* aucun rapport de pair à pair ne comporte un impair

*Or* toute proportion première comporte un impair

*Donc* aucune proportion première ne met en rapport pair à pair

*Donc* la diagonale est incommensurable

---

<sup>349</sup> Immédiate, malgré l'apparence de médiation que donne la stratégie hypothétique, parce que la conséquence invoquée est d'évidence immédiate et qu'aucune confirmation syllogistique n'est apportée à l'appui de l'antécédent.

## CONCLUSION

Avec cette présentation pour le moins originale de la réduction à l'absurde se clôt ma présentation de la doctrine aristotélicienne du syllogisme hypothétique. Non que j'aie énuméré dans tout son détail ce qu'Aristote rattachait à cette stratégie d'argumentation. Il resterait encore beaucoup de ramifications à explorer, bien des difficultés à satisfaire. Je crois cependant avoir suffisamment manifesté les traits saillants de la pensée d'Aristote pour que le lecteur ait nette conscience de l'injustice faite au Stagirite, quand on l'accuse de ne pas avoir conçu bien clairement la forme hypothétique du syllogisme, de ne pas avoir eu trop idée de ce que ses successeurs développeraient sous ce nom, de n'en avoir lui-même utilisé l'étiquette que pour désigner des accessoires logiques tout à fait étrangers et secondaires en comparaison.

Mes considérations appellent une suite, néanmoins. Le lecteur, quelque sympathie que, peut-être, il ressentira à me lire, n'évitera pas une certaine stupeur. La question lui viendra spontanément à l'esprit : se peut-il sérieusement que l'histoire de la philosophie ait si complètement méconnu et mésinterprété une doctrine aussi importante d'Aristote ? Puis, si vraiment, sous cette même rubrique du syllogisme hypothétique, c'est le même instrument rationnel qui a préoccupé tous les logiciens postérieurs, comment se comparent à la doctrine d'Aristote les développements que Théophraste, les Stoïciens, les Mégariques, les Médiévaux, les logiciens modernes et contemporains, et enfin les théoriciens de la méthode de la science expérimentale ont accumulés ?

Yvan Pelletier

J'en suis certain, maintenant, tous leurs développements n'incarnent qu'un progrès apparent sur la doctrine aristotélicienne que je viens d'exposer : la prétention stoïcienne, reprise plus tard par la logique d'inspiration mathématique, à ériger la forme hypothétique de l'argumentation en un fondement de la démarche rationnelle plus radical et plus simple que sa forme catégorique<sup>350</sup> ; l'ambition médiévale à subordonner les *Analytiques* à une théorie générale des conséquences<sup>351</sup> ; les efforts de

---

<sup>350</sup> « Dans la logique stoïcienne, le syllogisme conditionnel remplace ordinairement le syllogisme catégorique... Les propositions simples et catégoriques ... n'ont pour ainsi dire aucun rôle dans la logique proprement dite... Les propositions conditionnelles sont la forme la plus naturelle et la plus simple de l'inférence : c'est avec elles que commence la logique... Il n'y a pas lieu de s'occuper des modes et des figures du syllogisme. Les stoïciens ont tenu cette gageure de constituer toute une logique sans *Baroco* ni *Baralipon*... Tout ce qu'il est possible et légitime de faire, c'est de ramener tous les syllogismes possibles à un petit nombre de types élémentaires de forme conditionnelle, ou disjonctive... Sur quel principe repose le raisonnement syllogistique ? Il ne peut être ici question du *dictum de omni et nullo*... Le principe de la logique des stoïciens, c'est que si une chose présente toujours certaine qualité ou certain groupe de qualités, elle présentera aussi la qualité ou les qualités qui coexistent toujours avec les premières... : *nota notae est nota rei ipsius*. Le mot qui exprime la relation du sujet et de l'attribut n'est plus *ὑπάρχει* ou *ἔνεστι* : c'est *ἀκολουθεῖ* ou *ἔπεται*. » (Victor Brochard, *La logique des stoïciens*, 1<sup>ère</sup> étude, 224-226)

<sup>351</sup> « Avec Burleigh s'est produit un événement historique d'une importance capitale dans l'histoire de la logique. Pour la première fois, à notre connaissance, ... un logicien a placé le chapitre sur les conséquences, lequel à son tour contient la syllogistique comme une partie mineure, au commencement de son système de logique. L'importance de cet événement n'est en rien diminuée par le fait que les générations suivantes ont complètement oublié ce grand accomplissement. » (Ph. Boehner, *Medieval logic*, 89) — « Tous (Burleigh, Buridan, Albert de Saxe) subissent, plus ou moins directement, l'influence d'Occam. C'est avec eux que la logique médiévale prend sa physionomie propre. Un pas décisif est accompli par Burleigh, dans son ouvrage *De puritate artis logicae*, où la syllogistique traditionnelle, celle des *Premiers Analytiques*, 1<sup>o</sup> est traitée en quelques lignes, comme chose banale et tout à fait accessoire, et 2<sup>o</sup> se trouve mise sous la dépendance d'une théorie générale des conséquences, c'est-à-dire

### *Le syllogisme hypothétique*

philosophes des sciences pour couler le si fécond raisonnement expérimental hypothético-déductif dans une forme tout à fait originale<sup>352</sup>. Tous ces projets naissent dans une méconnaissance profonde de la doctrine aristotélicienne du syllogisme hypothétique, sont généralement le fait d'esprits mal à l'aise avec un monde extérieur réel qui mesurerait la vérité de notre intelligence<sup>353</sup>, et plongent finalement dans une grande confusion la matière qu'ils prétendent éclairer. Tout ce qu'ils comportent éventuellement de valable ne dépasse jamais une redécouverte partielle et maladroite d'aspects de cette doctrine qu'ils s'imaginent dépasser. Ces graves affirmations, pour ne pas être définitivement taxées de fanfaronnades, appellent confirmation dans un examen de détail des enseignements de tous ces logiciens postérieurs qu'une certaine histoire retient pour de profonds novateurs. Je dois laisser pareil examen à un travail ultérieur, mais c'est ma profonde conviction qu'il se verra grandement facilité par l'exploration que je viens de présenter de la doctrine aristotélicienne du syllogisme hypothétique.

---

d'une logique des propositions, placée à la base de l'ensemble de la logique... Il est manifeste qu'on assiste ainsi à un complet renversement de l'ordre traditionnel. Jusque-là, le syllogisme était regardé comme la forme élémentaire et traditionnelle de l'inférence valide ; les autres inférences valides étaient analysées soit comme des compositions de syllogismes (polysyllogismes), soit comme des syllogismes incomplets (enthymèmes), soit comme une combinaison des deux (sorites), leur validité logique n'apparaissant clairement que par référence à la forme syllogistique. Maintenant au contraire le syllogisme et ses dérivés sont placés sous la dépendance de formes d'inférence plus élémentaires, celles qui régissent les rapports entre propositions non analysées. Pour parler le langage moderne, l'antériorité du calcul des propositions sur le calcul des fonctions, duquel relève la syllogistique, se trouve ainsi reconnue. » (Robert Blanché, *La logique et son histoire*, 146-147)

<sup>352</sup> On signale, par exemple, comment la vérification des lois et des théories emprunte facilement un chemin qui ressemble fort à ce qu'on a traditionnellement dénoncé comme le sophisme du conséquent, que sa fécondité scientifique réhabilite, en quelque sorte.

<sup>353</sup> On n'exagérera jamais le nominalisme sous-jacent à ces diverses prétentions à une logique renouvelée, plus simple, adaptée, fondamentale.

Yvan Pelletier

## Bibliographie

La doctrine aristotélicienne du syllogisme hypothétique n'a inspiré que fort peu d'étude jusqu'à présent. Je me suis trouvé assez complètement laissé à Aristote lui-même et à quelques-uns de ses meilleurs commentateurs des plus anciens. Les autres textes cités au cours du développement le sont plus pour un intérêt de comparaison et d'illustration ponctuelle. Aussi cette bibliographie est-elle en fait plutôt une liste des œuvres citées qu'une liste exhaustive des œuvres dont recommander la consultation sur le sujet du syllogisme hypothétique.

### **Aristote**

*Analytica Priora et Posteriora*, recog. W.D. Ross, Oxford : Oxford University Press, 1968 [©1964], 197 p.

*Ars Rhetorica*, recog. W.D. Ross, Oxford : Oxford University Press, 1969 [©1959], 206 p.

*Categoriae et Liber de Interpretatione*, recog. L. Minio-Paluello, Oxford : Oxford University Press, 1974 [©1949], 96 p.

*De Anima*, recog. W.D. Ross, Oxford : Oxford University Press, 1963 [©1956], 110 p.

*De Caelo libri quattuor*, recog. D.J. Allan, Oxford : Oxford University Press, 1961 [©1936].

*De Generatione Animalium*, recog. H.J. Drossaart Lulofs, Oxford : Oxford University Press, ©1965, 223 p.

*De Rhetorica ad Alexandrum*, trad. E.S. Forster, Oxford : Oxford University Press, 1971 [©1946].

*Ethica Nicomachea*, recog. I. Bywater, Oxford : Oxford University Press, 1970 [©1894], 264 p.

Yvan Pelletier

*Eudemian Ethics*, ed. H. Rackham, Cambridge : William Heinemann [Loeb Classical Library #285], 1971 [©1935], 505 p.

*Metaphysica*, recog. W. Jaeger, Oxford : Oxford University Press, 1963 [©1957], 312 p.

*Météorologiques*, éd. Pierre Louis, Paris : Les Belles Lettres [Guillaume Budé], 1982, 2 tomes.

*Physica*, recog. W.D. Ross, Oxford : Oxford University Press, 1973 [©1950].

*Politica*, recog. W.D. Ross, Oxford : Oxford University Press, 1973 [©1957], 282 p.

*Topica et Sophistici Elenchi*, recog. W.D. Ross, Oxford : Oxford University Press, 1970 [©1958], 260 p.

### **Platon**

*Ménon*, texte Alfred Croiset, Paris : Les Belles Lettres [Guillaume Budé], 1923, 280 p.

### **Commentateurs grecs et latins**

Albert le Grand, *Commentaria in Priorum Analyticorum*, Paris : Ludovicus Vivès, 1890 [copie Doyon].

Alexandre d'Aphrodise, *In Aristotelis Analyticorum Priorum librum I Commentarium*, ed. Maximilianus Wallies, Berlin : G. Reimer [Commentaria in Aristotelem Graeca, vol. II, 1], 1883, 426 p.

Alexandre d'Aphrodise, *In Aristotelis Topicorum libros octo Commentaria*, ed. Maximilianus Wallies, Berlin : G. Reimer [Commentaria in Aristotelem Graeca, vol. II, 2], 1891, 712 p.

Ammonios, *In Aristotelis Analyticorum Priorum librum I Commentarium*, ed. Maximilianus Wallies, Berlin : G. Reimer [Commentaria in Aristotelem Graeca, vol. IV, 6], 1899, 98 p.

Jean Philopon, *In Aristotelis Analytica Priora Commentaria*, ed. Maximilianus Wallies, Berlin : G. Reimer [Commentaria in Aristotelem Graeca, vol. XIII, 2], 1905, 493 p.

### *Le syllogisme hypothétique*

Themistios, *Quae fertur in Aristotelis Analyticorum Priorum librum I Paraphrasis*, ed. Maximilianus Wallies, Berlin: G. Reimer [*Commentaria in Aristotelem Graeca*, vol. XXIII, 3], 1884, 164 p.

Thomas d'Aquin, *Summa Theologiae*, recog. Petri Carmello, Turin : Marietti, 1952, 4 vol.

Thomas d'Aquin, *In Peri Hermeneias et Posteriorum Analyticorum*, recog. Raymundi M. Spiazzi, Turin : Marietti, 1964, ©439 p.

Thomas d'Aquin, *In duodecim libros Metaphysicorum Aristotelis Expositio*, recog. M.-R. Cathala, Turin : Marietti, 1964, 647 p.

Thomas d'Aquin, *In octo libros Physicorum Aristotelis Expositio*, recog. P.M. Maggiolo, Turin : Marietti, 1954, 663 p.

### **Dictionnaires et auteurs contemporains**

Benveniste, Émile, *Catégories de pensée et catégories de langue*, dans *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard, 1966.

Blanché, Robert, *La logique et son histoire, d'Aristote à Russell*, Paris : Armand Colin, ©1970, 366 p.

Böehner, Philotheus, *Medieval logic*, Manchester : Manchester Univ. Press, 1952, 130 p.

Bonitz, H., *Index aristotelicus*, 2<sup>e</sup> éd., Graz : Akademische Druck-U. Verlagsanstalt, 1955, 878 p.

Brochard, Victor, *La logique des stoïciens*, 2 études, dans *Études de Philosophie ancienne et de Philosophie Moderne*, Paris : Vrin, 1966.

Brunschwig, Jacques, trad. d'Aristote, *Topiques*, livres I-IV, Paris : Les Belles Lettres [*Guillaume Budé*], 1967, 177 p.

Descartes, *Principes de la philosophie*, dans *Œuvres*, Paris : La Pléiade.

Hamelin, Octave, *Le système d'Aristote*, 4<sup>e</sup> éd., Paris : Vrin, 1985, 427 p.

Lachelier, Jules, *Études sur le syllogisme*, dans *Cours de logique*, Paris : Éd. univ., ©1990, 162 p.



Yvan Pelletier

Lalande, André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris : P.U.F., 13<sup>e</sup> éd., 1980 [©1926], 1323 p.

*Le Petit Larousse illustré 2000*, Paris : Larousse, 2000, 1784 p.

Rabier, Élie, *Logique*, dans *Leçons de philosophie*, 1886, 2 vol.

Tournier, François, *Une introduction informelle à la logique formelle*, Faculté de philosophie, Université Laval, 1988, 329 p.

Tricot, J., traduction et annotation d'Aristote, *Premiers Analytiques*, Paris : Vrin, 1962, 334 p.

Waiz, Theodorus, *Aristotelis Organon graece*, Leipzig, 1844-1846, 2 vol.